This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

J
~~21. h. 15~~
~~153 f. 17 12.~~
(~~Basement~~)

Vet. Fr. III B. 3387
~~1874~~

COLLECTION

GÉNÉRALE ET COMPLÈTE

DE

LETTRES, PROCLAMATIONS,

&c. &c.

AVIS.

Les lecteurs sont prevenus, que les rapports militaires proprement dits, n'entrant nullement dans le plan de l'éditeur, ont été exclus de cette collection. On trouvera à la fin un recueil choisi de pièces officielles de M. M. TALLEYRAND, CHAMPAGNY, CHAPTAL, CRÈTET, FONTANES, MARBOIS &c.

Neues
französisch-diplomatisches
Lesebuch,
oder
Sammlung
französischer Original-Aufsätze
über
diplomatisch-politische Gegenstände der neuesten Zeit.

Ein
unentbehrliches Hülfsmittel zur gründlichen Erlernung des höhern französischen Geschäftsstyls.

Enthaltend
eine vollständige Sammlung sämmtlicher Briefe, Reden, Proclamationen, Bothschaften u. s. w. des Kaisers Napoleons des Großen, nach der Zeitfolge (1796—1807.) geordnet, und mit historischen Anmerkungen begleitet.

Herausgegeben
von
D. Chr. Aug. Fischer,
öffentl. ordentl. Prof. der Culturgesch. und schönen Literatur zu Würzburg, Correspondenten der Königl. Societät der Wissenschaften zu Göttingen
u. s. w.

Leipzig,
bei Heinrich Gräff.
1808.

COLLECTION
GÉNÉRALE ET COMPLÈTE
DE
LETTRES, PROCLAMATIONS, DISCOURS, MESSAGES
&c. &c. &c.
DE
NAPOLÉON LE GRAND,
EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN
&c. &c. &c.

rédigée d'après le Moniteur etc., classée suivant l'ordre du temps (1796-1807), accompagnée de notes historiques,

PUBLIÉE PAR
CHR. AUG. FISCHER,
DOCT. EN PHILOS. PROFESSEUR D'HISTOIRE ET DE BELLES-LETTRES A L'UNIVERSITÉ DE WURZBURG, ASSOCIÉ-CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES DE GÖTTINGEN &c.

A LEIPZIG,
CHEZ H. GRÄFF, LIBRAIRE.
1808.

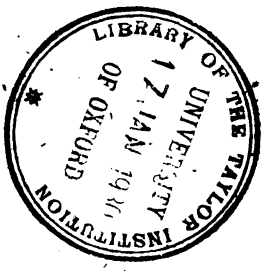
LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY OF OXFORD
17 JAN 19

AVANT-PROPOS.

J'ai fait cette collection pour mon plaisir et mon instruction; je la publie pour le plaisir et l'instruction de ceux, qui sauront l'apprécier. J'ai cru ne pouvoir mieux honorer ce grand homme, (son nom est son plus bel éloge) qu'en le montrant tel qu'il s'est peint lui-même. Qu'on lise ses lettres, ses proclamations, ses discours etc. et on verra, que partout et dans toutes les situations de sa vie glorieuse, il a montré la même énergie, la même magnanimité, et la même grandeur.

Supérieur aux événemens, et ne se fiant qu'à son génie, et à sa destinée, il a

prouvé que par la force du caractère, ce premier don du ciel, on peut maîtriser le hasard, et se créer son propre univers. Il est temps enfin que la calomnie se taise, et qu'on rende à celui, dont le nom seul est une grande puissance, la justice qui est due au protecteur de toutes les idées libérales, qui sont chères à l'humanité.

CHR. AUG. FISCHER.

A Wurzburg
le 31. Décembre
1807.

PREMIÈRE PARTIE.

1796—1799.

1796.

1.

NAPOLÉON BONAPARTE, âgé de 27 ans est nommé Général en chef de l'armée d'Italie. Ses premiers pas sont signalés par des succès éclatans. — — — Journées de Montenotte, de Millesimo, de Dego. (12—15 Avril.) Les Autrichiens se retirent dans la Lombardie; l'armée sarde est défaite à Vico; BONAPARTE menace la capitale du Piémont. Le Roi de Sardaigne demande la paix, et fait proposer un armistice. Voici la réponse de BONAPARTE au général Colli, qui venoit de lui écrire à ce sujet.

LETTRE.

Le directoire exécutif, Monsieur, s'est réservé le droit de traiter de la paix. Il faut donc, que les plénipotentiaires du Roi de votre maître se rendent à Paris, ou attendent à Gé-

nes les plénipotentiaires, que le gouvernement pourroit envoyer. La position militaire *et morale* des deux armées rend toute suspension d'armes pure et simple, impossible. Quoique je sois, en particulier, convaincu, que le gouvernement accordera des conditions de paix raisonnables à votre Roi, je ne puis sur des présomptions vagues arrêter ma marche. Il est cependant un moyen de parvenir à votre but, conforme aux vrais intérêts de votre cour, et qui épargneroit une effusion de sang inutile, et dès-lors contraire à la raison, et aux lois de la guerre, c'est de mettre en mon pouvoir deux de trois forteresses de Coni, d'Alexandrie, de Tortone, à votre choix. Nous pourrons alors attendre, sans hostilités, la fin des négociations, qui pourront s'entamer. Cette proposition est très-modérée; les intérêts mutuels, qui doivent exister entre le Piémont, et la république françoise, me portent à désirer vivement, de voir éloigner de votre pays, les malheurs de toute espèce, qui le menacent. — Au quartier général de Cherasco, le 24 Avril.

2.

Voici une lettre du Général en chef au directoire exécutif, relative aux négociations avec le Roi de Sardaigne.

LETTRE.

La ville de Coni vient d'être occupée par nos troupes, il y avoit dedans 5000 hommes de garnison. Mes colonnes sont en marche; Beaulieu fuit, j'espère l'atteindre — Les troupes de la république viennent à l'instant d'entrer dans la citadelle de Céva, et je viens de recevoir du Roi de Sardaigne l'ordre, pour qu'on nous livre la ville et la citadelle de Tortone. — Au quartier général de Cherasco, le 29 Avril.

3.

Le général en chef se dirige vers le Milanès, passe le Pô à Plaisance (le 8 May.) bat les Antrichiens à Fombio et Codagno, et accorde un armistice au duc de Parme. — Voici la lettre, qu'il écrivit à ce sujet au directoire exécutif.

LETTRE.

Citoyens directeurs. Vous trouverez ci-joints les articles de la suspension d'armes, que j'ai accordée au duc de Parme. Je vous enverrai, le plutôt possible, les plus beaux tableaux du Corrège, entr'autres un Saint-Jérôme, que l'on dit être son chef-d'-oeuvre. J'avoue, que ce saint prend un mauvais temps,

pour arriver à Paris; j'espère que vous lui accorderez les honneurs du muséum. Je vous réitère la demande de quelques artistes connus, qui se chargeront du choix et des détails du transport des choses rares, que nous jugerons devoir envoyer à Paris. Tous les arrangemens sont pris pour les renforts, qui doivent venir de l'armée des Alpes; il n'y aura aucune difficulté pour les passages. Le brave Stengel est mort de ses blessures. — Au quartier général de Plaisance le 9 Mai.

4.

Bataille de Lodi (10 Mai.) — Les Autrichiens se retirent de toutes parts. — Napoléon Bonaparte est maître du Milanès, et repousse le général Beaulieu avec les débris de son armée derrière l'Adige. — Voici une de ses lettres au directoire exécutif.

LETTRE.

J'arrive dans cette ville (*Verone*), citoyens directeurs, pour en partir demain matin; elle est très-grande, et très-belle. J'y laisse une bonne garnison, pour me tenir maître de trois ponts, qui sont ici sur l'Adige. Je n'ai pas caché aux habitans, que, si le *Roi de France* n'eût évacué leur ville, avant mon passage du

Pô, j'aurois mis le feu à une ville assez audacieuse, pour se croire la capitale de l'empire françois. Je viens de voir l'amphithéâtre, ce reste du peuple romain est digne de lui. Je n'ai pu m'empêcher, de me trouver humilié de la mesquinerie de notre champ de Mars; ici cent mille spectateurs sont assis, et entendroient facilement l'orateur, qui leur parleroit. — Au quartier général de Verone le 15 Juin.

5.

Voici deux proclamations du général Bonaparte. L'une est adressée aux habitans du Tyrol; l'autre, est relative aux troubles, qui s'étoient manifestés dans les communes des fiefs impériaux en Italie.

PROCLAMATION.

a.

L'armée françoise est sur le point de passer sur votre territoire, braves Tyroliens, pour forcer la cour de Vienne à une paix non moins nécessaire à l'Europe, qu'à ses sujets. C'est votre propre cause, que je viens défendre. Nous aimons, nous respectons tous les peuples, mais plus particulièrement les habitans simples et vertueux des montagnes. Votre religion, vos usages seront respectés. Nos troupes ob-

serveront une stricte discipline, et rien ne sera pris dans le pays, sans être payé en argent comptant. Vous nous recevrez avec hospitalité, et nous vous traiterons avec fraternité et amitié. Mais s'il est parmi vous, qui méconnoissent assez leurs vrais intérêts, pour prendre les armes contre nous; alors nous serons terribles comme le feu du ciel; nous brûlerons les maisons, et dévasterons le territoire des villages, qui prendront part à une guerre, qui leur est étrangère. Ne vous laissez point induire par les agens de l'Autriche, et garantissez votre patrie, déja tourmentée par cinq années de guerre, des nouveaux malheurs, dont elle est menacée. Dans peu, la cour de Vienne, forcée à la paix, rendra aux peuples, les privilèges usurpés par elle, et à l'Europe la tranquillité, dont elle l'a privée. — Le 14 Juin.

b.

Les habitans des fiefs impériaux, à l'instigation de leurs Seigneurs, et des agens de l'Empereur à Vienne, ont violé le serment d'obéissance, qu'ils avoient prêté à la république françoise, assassiné plusieurs détachemens françois, et assiégé à Arquata les troupes, qui s'y trouvoient. Il n'est point de méfait, dont ils ne se soient rendus coupables; il n'est point d'hor-

reurs, qu'ils n'aient commises. Les insensés comptoient sur l'impunité; ils croyoient que l'armée s'étoit éloignée, et ils ignoroient, que les phalanges de l'armée d'Italie se trouvent partout, où il y a des ennemis de la république à réprimer. Leurs instigateurs ne savent pas encore, qu'il n'est point d'asyle, qui puisse les sauver de l'indignation du peuple françois. Qu'ils apprennent par l'exemple terrible d'Acquata, le sort, qui leur est réservé, s'ils ne changent pas de conduite, et ne profitent du moment, que la clémence nationale, laisse encore au repentir. En conséquence, le général en chef, ordonne ce qui suit.

1°. Toutes les communes des fiefs impériaux en Italie, enverront aussitôt trois députés chacune, au quartier général à Tortone, avec les procès-verbaux des prestations de serment d'obéissance, qu'elles font à la république françoise, et avec toutes les armes, qui se trouvent dans leur pays. 2°. Chaque commune enverra deux otages, pour être garans de la fidélité des habitans. 3°. Tous les Seigneurs, qui possèdent des fiefs impériaux, se rendront en personne à Tortone, pour y prêter leur serment d'obéissance à la république; et si cinq jours après la publication de la présente, ils ne

l'ont pas fait, leurs biens seront confisqués. 4°. Vingt-quatre heures après la publication du présent ordre, les communes remettront à l'agent militaire à Tortone, le montant de la contribution militaire, qui sera augmentée d'un dixième pour chaque jour de retard, et tant que le payement ne sera pas effectué. 5°. Tous ceux qui, quarante heures après la publication de la présente, seront trouvés avec des armes, ou munitions de guerre, seront fusillés. 6°. Toutes les cloches, qui ont sonné le tocsin pendant la révolte, seront detachées du clocher et brisées. Ceux qui, vingt-quatre heures après la reception du présent ordre, ne l'exécuteront pas, seront réputés rebelles, et leur pays sera incendié. Les municipalités et les curés sont responsables de l'exécution de ce dernier article. Le 14 Juin.

6.

Voici la lettre, que *Bonaparte* adressa au Grand-Duc de Toscane, au moment, où il alloit prendre possession de *Livourne*.

LETTRE.

Altesse Royale. Le pavillon françois est continuellement insulté dans le port de Livourne; les propriétés des négocians françois y sont violées. Il ne se passe pas de jour, qui ne soit mar-

qué par un attentat contre la France, aussi contraire aux intérêts de la république, qu'au droit des gens. Le directoire exécutif a porté à différentes fois ses plaintes au ministre de V. A. R. à Paris, lequel a été obligé d'avouer l'impuissance, où se trouve V. A. R. de réprimer les Anglois, et de maintenir la neutralité du port de Livourne. Le directoire exécutif a senti depuis ce moment, qu'il étoit de son devoir et de sa dignité, de repousser la force par la force, de faire respecter son commerce, et il a ordonné de faire marcher une division de l'armée que je commande, pour prendre possession de Livourne.

J'ai l'honneur de prévenir V. A. R. que le 28 de ce mois, une division entrera à Livourne, elle s'y conduira avec les principes de la neutralité, que nous venons maintenir. Le pavillon, la garnison, les propriétés de V. A. R. et de ses peuples seront scrupuleusement respectés. Je suis en outre chargé d'assurer V. A. R. du désir du gouvernement françois, de voir continuer l'amitié, qui unit les deux états, et de la confiance où il est, que V. A. R. journellement témoin des excès, auxquels se portent les vaisseaux anglois, sans qu'elle puisse y porter remède, *applaudira* à la mesure juste, utile, et nécessaire, que le directoire exécutif a prise. — Au quartier gé-

néral de Pistoja, le 26 Juin. — Je suis avec estime et considération de V. A. le très-humble etc. —

7.

La fortune de la guerre paroît se déclarer un moment pour les Autrichiens. (29 Juillet.) Le Pape mal conseillé, prend la résolution de suspendre l'exécution des conditions de l'armistice conclu avec les François. Il envoie à toutes les cours catholiques un manifeste, dans lequel il les exhorte à se réunir à lui, pour la défense de la religion. Il en fait publier un autre dans ses états, par lequel il déclare sa ferme résolution, de faire resistance. En conséquence il exhorte tous les évêques, curés, magistrats et autres, à engager le peuple de leurs districts respectifs à prendre les armes, et à repousser vigoureusement quiconque voudroit troubler leur tranquillité. Le sénat de Bologne envoie ce manifeste à Bonaparte; voici la réponse du Général en chef:

LETTRE.

Le manifeste que vous m'avez adressé, n'est point signé, ce qui me fait croire, qu'il n'est point du Pape, mais de quelque ennemi de la religion. Malheur à ceux, qui encourront la vengeance de l'armée françoise! Malheur à Ravenna, Faenza, et Rimini, si induites en erreur, ces vil-

les s'écartent du respect, qu'elles doivent à une armée victorieuse. Mais le règne de la séduction cessera, et *la liberté* restera seule maîtresse d'une portion de l'Italie. Le moment est arrivé où l'Italie figurera avec honneur parmi les nations puissantes. *La Lombardie, Bologne, Modène, Reggio, Ferrare, et peut-être la Romanie,* si par sa conduite elle s'en rend digne, *feront un jour l'étonnement de l'Europe,* et rappelleront à la mémoire les beaux siècles de l'Italie. Courez aux armes! La partie libre de l'Italie est peuplée et riche; faites trembler les ennemis de vos droits, et de votre *liberté.* Je ne vous perds point de vue; les républicains vous montreront le chemin de la victoire. Apprenez avec eux *à vaincre les tyrans.* Je dirigerai vos bataillons, et votre félicité sera en partie l'ouvrage de votre courage. Dites surtout aux insensés, qui oseroient mépriser la colère du peuple françois, qu'il protège les peuples, et la religion, mais qu'il est terrible comme l'ange exterminateur, contre l'orgueilleux, qui le méprise.

8.

Voici une lettre du général en chef, au général Baragney d'Hillières, commandant de la Lombardie.

LETTRE.

Les Anglois abandonnent la Méditerranée. Ils ont déja évacué la Corse; les Patriotes ont repris leur supériorité, de manière que ce département est entièrement rendu à la république. Voilà une grande nouvelle pour l'Italie, et pour le Midi de la France. — La plus grande énergie se manifeste ici. On lève une légion, on s'arme, on s'électrise; les petites rivalités disparoissent, et l'on veut la *liberté*, à quelque prix que ce soit. Je croyois que les Lombards étoient le peuple le plus patriote de l'Italie, mais je commence à croire, que Bologne, Ferrare, Reggio, Modène le surpassent en énergie; c'est dans ce pays un feu sacré qui dévore. — De Modène le 7 Octobre.

9.

Voici encore deux Lettres de *Bonaparte*, qui méritent d'être conservées.

LETTRE.

a.

Vous trouverez ci-joint, citoyens directeurs, la lettre, que je viens de recevoir du général Gentilly. Il paroît d'après cette lettre, que la Méditerranée va devenir libre. La Corse, restituée à la république, offrira des ressources à

notre marine, et même un moyen de recrutement à notre infanterie légère. Le commissaire du gouvernement Salicetti part ce soir pour Livourne, pour se rendre en Corse. Le général Gentilly va commander provisoirement les troupes. Je l'autorise provisoirement à mettre en réquisition plusieurs colonnes mobiles, pour pouvoir donner force au commissaire du gouvernement, et occuper les forteresses jusqu'à l'arrivée des troupes françoises. J'y envoie un officier d'artillerie, et de génie, pour y organiser la direction. L'expulsion des Anglois de la Méditerranée a une grande influence sur le succès de nos opérations militaires en Italie. — Du quartier général de Modène, le 9 Octobre.

b.

Au général *Clarke*. — Votre neveu Elliot a été tué sur le champ de bataille d'Arcole; (15 — 17 Novembre) ce jeune homme s'étoit familiarisé avec les armes. Il a plusieurs fois marché à la tête des colonnes; il auroit été un jour un officier estimable; il est mort avec gloire, et en face de l'ennemi, il n'a pas souffert un instant. Quel est l'homme raisonnable, qui n'envieroit pas une telle mort? Quel est celui, qui dans les vicissitudes de la

vie, ne s'abonneroit pas, pour sortir de cette manière, d'un monde si vouvent méprisable? Quel est celui d'entre nous, qui n'a pas regretté cent fois, de ne pas être ainsi soustrait aux effets puissants de la calomnie, de l'envie, et de toutes les passions haineuses, qui semblent presque exclusivement diriger la conduite des hommes? — Le 19 Novembre.

1797.

1.

La calomnie s'attache aux grands hommes. Quelques journaux jacobins parloient des mésintelligences, qui devoient avoir lieu entre Carnot et Bonaparte. Ils prétendoient savoir, qu'il s'agissoit de faire rappeller le général à la première occasion favorable etc. Carnot se servit de la feuille officielle, pour démentir ces bruits, en même temps que Bonaparte lui écrivit la lettre, qu'on va lire.

LETTRE.

a.

J'ai vu avec pitié tout ce que l'on débite sur mon compte; l'on me fait parler, chacun

suivant sa passion. Je crois que vous me connoissez trop pour imaginer, que je puisse être influencé par qui que ce soit. J'ai toujours eu à me louer des marques d'amitié, que vous avez données à moi et aux miens; et je vous en conserverai toujours une vraie reconnoissance. Il est des hommes pour qui la haine est un besoin, et qui ne pouvant pas bouleverser la république, s'en consolent en semant la dissention et la discorde partout, où ils peuvent arriver. Quant à moi, quelque chose qu'ils disent, ils ne m'atteignent plus. L'estime d'un petit nombre de personnes comme vous, celle de mes camarades, quelquefois aussi l'opinion de la postérité, et par dessus tout, le sentiment de ma conscience, et la prospérité de ma patrie, m'intéressent uniquement. — Deux divisions de l'armée sont aujourd'hui à Bassano. L'ennemi à ce qu'on m'assure, évacue Trente. Mantoue est toujours strictement bloqué. — Vous verrez par la lettre, que j'écris au Directoire, que nous venons encore de faire 1100 prisonniers, aux deux combats de Carpenedolo, et d'Avio. — Au quartier général de Verone. Le 17 Janvier.

2.

Bataille de *Rivoli* (14 — 16 Janvier) L'armée autrichienne est anéantie. — En attendant le pape n'avoit pas cessé d'armer, il avoit même entamé des négociations hostiles contre la France avec la cour de Vienne. — Bonaparte se met en marche, pour le forcer à la paix. Voici quelques pièces relatives à cette expédition.

LETTRE.

Le général en chef au Cardinal Mathei. — Les étrangers qui dominent à la cour de Rome, ont voulu perdre ce beau pays. Les paroles de paix, que je vous avois chargé de porter au Saint-Père, ont été repoussées par la passion de ces hommes, pour qui Rome n'est rien; entièrement vendus comme ils le sont aux cours, qui les emploient. Voilà donc enfin cette *ridicule comédie,* sur le point d'être terminée. Vous pouvez rendre témoignage du prix, que je mettois à la paix, et de mon désir, que la guerre n'eût pas lieu. Les lettres ci-incluses, que je vous transmets, et dont j'ai les originaux dans les mains, vous démontreront encore plus clairement la perfidie et l'aveuglement de ceux, qui dirigent actuellement la cour de Rome.

Quelque chose qui puisse maintenant arriver, je vous prie, Monsieur le Cardinal, d'assurer S. S. qu'elle peut rester à Rome, sans aucune espèce d'inquiétude. Premier ministre de la religion, elle trouvera à ce titre, protection pour Elle et pour l'église. Assurez également tous les habitans de Rome, qu'ils trouveront dans l'armée françoise, des amis qui ne mettront de prix à la victoire, qu'autant qu' elle pourra améliorer le sort du peuple, et tirer enfin l'Italie de cet état de dégradation et de nullité, auquel le règne des étrangers l'a réduite, sans apporter jamais aucun changement à la religion de nos pères. Je vous prie de croire, Monsieur le Cardinal, qu'en mon particulier, je vous donnerai, dans toutes les circonstances, les preuves de l'estime, et de la considération distinguée, avec lesquelles je suis etc. — De Verone le 20 Janvier.

PROCLAMATION.

b.

L'armée-françoise va entrer sur le territoire du Pape; elle sera fidelle aux maximes, qu'elle professe, et protégera la religion et le peuple. Le soldat françois porte d'une main la bayonnette, sûr garant de la victoire, et offre de l'autre, aux différentes villes et villages, paix, protection et

sûreté. Malheur à ceux, qui dédaigneront cette offre, et qui, séduits par des hommes profondément hypocrites et scélérats, attireront sur leurs maisons la guerre et ses désastres, et la vengeance d'une armée, qui en six mois a fait cent mille prisonniers des meilleures troupes de l'Empereur, pris 400 canons et 110 drapeaux, et détruit cinq armées.

Art. I. Tout village ou ville, qui à l'approche de l'armée françoise, sonnera le tocsin, sera à l'instant brûlé, et les magistrats seront fusillés. — II. La commune, sur le territoire de laquelle, un françois sera assassiné, sera immédiatement déclarée en état de guerre; il y sera envoyé une colonne mobile; on y levera des ôtages, et il lui sera imposé une contribution extraordinaire. — III. Les prêtres et ministres de la religion, sous quelque dénomination que ce soit, seront protégés et conservés dans leur état actuel, s'ils se conduisent d'après les principes de l'Evangile; mais s'ils sont les premiers à les transgresser, ils seront traités militairement, et punis plus sévèrement, que les autres citoyens. — De *Bologne*, le 31 Janvier.

PROCLAMATION.

c.

La loi de la convention nationale sur la déportation défend aux prêtres réfractaires de ren-

trer sur le territoire de la république françoise, mais non pas de rester sur le territoire conquis par les armées françoises. La loi laisse au gouvernement françois la faculté de prendre, sur cet objet, les mesures que les circonstances peuvent exiger. Le général en chef, satisfait de la conduite des prêtres réfractaires, réfugiés en Italie, ordonne: Art. I. Les prêtres réfractaires sont autorisés à rester dans les états du Pape, conquis par l'armée françoise. — II. Il est défendu, sous les peines les plus sévères, aux individus de l'armée, aux habitans, prêtres, ou religieux du pays, de molester, sous quelque titre que ce soit, les prêtres réfractaires. — III. Les prêtres réfractaires seront mis en subsistance dans les différens couvens, où il leur sera accordé par les supérieurs le logement, la nourriture, la lumière et le feu. — IV. Les supérieurs des couvens donneront à chaque prêtre réfractaire, 15 livres de France par mois, pour leur habillement et entretien, sur lesquelles les prêtres réfractaires devront compter la valeur de leurs messes. — V. Le supérieur de chaque couvent devra remettre au commandant de la place, le nom, l'âge, et le pays des prêtres réfractaires, qui sont en subsistance dans son couvent. Les prêtres réfractaires prêteront serment d'obéissance à la république françoise, entre les

mains du commandant de la place. — VI. Les administrations centrales, la municipalité, les généraux commandant les différens arrondissemens, les commandans de la place, sont spécialement chargés de l'exécution du présent ordre. — VII. Le général en chef verra avec plaisir, ce que les évêques et autres prêtres charitables feront, pour améliorer le sort des prêtres déportés. — Bologne, 1 Février.

PROCLAMATION.

d.

Soldats, je ne suis pas content de vous. L'armée d'Italie a vaincu jusqu'à ce moment, les armées belliqueuses de l'Empereur, par son courage, et son intrépidité. Sa discipline et son humanité ont triomphé de la calomnie, et de la malveillance. *Partout, où elle est passée, elle a été proclamée l'amie des peuples vaincus.* Une bonne conduite dans l'expédition, entreprise dans ce moment, est l'unique gloire, que vous ayiez à acquérir; en agissant d'une autre manière, nous perdrons le fruit de notre conquête. Je crois donc convenable d'ordonner les dispositions suivantes: Tout soldat convaincu d'avoir maraudé, ou attenté en la moindre chose, soit aux personnes, soit aux propriétés du peuple vaincu,

ou dans le sac duquel on trouvera des effets volés, sera fusillé en présence de son bataillon Tout officier, qui auroit pris des chevaux, sera tenu de les remettre au 18me régiment de dragons. Le commandant du dit régiment distribuera ces chevaux à ses dragons démontés. Les officiers qui seront convaincus, d'avoir pris des chevaux depuis leur départ de Bologne, et qui ne les remettront pas au 18me régiment de dragons, seront destitués. — Pesaro, le 7 Février.

LETTRE.

e.

Le général en chef au Cardinal *Mathei.* — J'ai reconnu dans la lettre, que vous vous êtes donné la peine de m'écrire, M. le Cardinal, cette simplicité de moeurs, qui vous caractérise. Vous verrez par l'imprimé ci-joint *) les raisons, qui m'ont engagé à rompre l'armistice, conclu entre la république françoise et Sa Sainteté. Personne n'est plus convaincu du désir que la république françoise avoit de faire la paix, que le Cardinal Busca, comme il l'avoue dans sa lettre à Mr. Albani, qui a été imprimé, et dont j'ai l'original dans les mains. On s'est rallié aux ennemis de la

*) C'est-à-dire le Manifeste du 1 Février.

France, lorsque les premières puissances de l'Europe s'empressoient de reconnoitre la république, et désiroient la paix avec elle. On s'est bercé de vaines chimères, et on n'a rien oublié, pour commencer la destruction de ce beau pays.

Il reste néanmoins encore à Sa Sainteté un espoir de sauver ses Etats, en prenant plus de confiance dans la générosité de la république françoise, et en se livrant tout entier et promptement à des négociations pacifiques. Je sais, que S. S. a été trompée, je veux bien encore prouver à l'Europe entière la modération du directoire exécutif de la république françoise, en lui accordant cinq jours, pour envoyer un négociateur, muni de pleins pouvoirs, qui se rendra à Foligno, où je me trouverai, et où je désire de pouvoir contribuer en mon particulier, à donner une preuve éclatante de la considération, que j'ai pour le Saint-Siège. Quelque chose qui arrive, M. le Cardinal, je vous prie d'être persuadé de l'estime distinguée, avec laquelle je suis etc. — Du quartier général d' *Ancone*, le 15 Février.

LETTRE.

f.

Au chevalier *d'Azàra*, Ministre d'Espagne à Rome. — Monsieur, l'interposition de bons

offices de S. M. le Roi d'Espagne, dont vous m'avez donné connoissance par le courier extraordinaire, que vous m'expédiâtes de Florence, et que j'ai reçu à Ancone, a eu son effet. Vous trouverez ci-joint les articles de la paix conclue, il y a deux heures, entre la république françoise et le Pape. Je suis fâché, Mousieur, que les circonstances ne vous aient pas permis, de vous trouver en personne à la conclusion de ce traité.

Vous avez sauvé Rome par l'armistice, qui fut arrêté à Bologne, il y a huit mois. Si depuis, vos conseils avoient été écoutés, on ne se seroit pas trouvé exposé aux périls, et aux disgraces de la guerre, que l'on a voulu si follement soutenir. Mais maintenant, que l'expérience et les dangers imminens qu'on a courus à Rome, ont appris au peuple à apprécier la sagesse de vos avis, je ne doute point, que S. S. ne sente, combien il est intéressant pour la tranquillité et l'heureux résultat de la paix, que vous retourniez promptement dans cette ville. Quant à moi, je désire vivement ce retour, persuadé, qu'il contribuera beaucoup à la propagation des sentimens pacifiques, qui doivent animer dorénavant le Saint-Siège. Je vous prie de croire à l'expression de l'estime, et de la considération distinguée, avec

laquelle je suis etc. — Au quartier général de *Tolentino*, le 19 Février.

LETTRE.

8.

Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, à Sa Sainteté, le Pape, Pie VI. — Très-Saint-Père, je dois remercier votre Sainteté des choses obligeantes, contenues dans la lettre, qu'elle s'est donnée la peine de m'écrire. La paix entre la république françoise et votre Sainteté vient d'être signée; je me félicite d'avoir pu contribuer à son repos particulier. J'engage V. S. à se méfier des personnes, qui sont à Rome, vendues aux cours ennemies de la France, ou qui se laissent exclusivement guider par les passions haineuses, qui entraînent toujours la perte des états. Toute l'Europe connoît les inclinations pacifiques, et les vertus conciliatrices de V. S. La république françoise sera, j'espère, une des amies les plus vraies de Rome. J'envoie mon aide-de-camp, chef de brigade, pour exprimer à V. S. l'estime et la vénération parfaite, que j'ai pour sa personne, et je la prie de croire au désir que j'ai de lui donner, dans toutes les occasions, les preuves de respect et de vénération, avec lesquelles j'ai l'honneur d'être son très-obéissant serviteur.

3.

Bonaparte obtient des succès nouveaux sur les Autrichiens. — Il s'élance des bords de la Piave vers le Frioul autrichien, franchit les rivières de Tagliamento et de Lisonzo, occupe Trieste, etc. bat une division ennemie à Tarvis, force la Chiusa, et se porte sur la Carinthie. (16 — 25 Mars.) Désirant sincèrement la paix, il adressa à l' Archiduc Charles la lettre suivante.

LETTRE.

Monsieur le général en chef. De braves guerriers font la guerre, et désirent la paix. Cette guerre ne dure-t-elle pas depuis six années entières? N'avons-nous pas tué assez d'hommes, et causé assez de maux à l'humanité? De tous côtés des plaintes s'élèvent. L'Europe qui s'étoit armée contre la république françoise a déposé les armes. Votre nation reste seule, et le sang va couler plus que jamais. Celle sixième campagne s'annonce sous de mauvais auspices. Quel qu' en soit le résultat, nous aurons immolé de part et d'autre, quelques mille hommes de plus, et à la fin, nous devrons en venir à un accomodement, parce que tout a un terme; les passions hostiles en ont aussi un.

Le directoire exécutif de la république françoise avoit témoigné à S. M. l'Empereur, son désir de mettre une fin à la guerre, que les deux nations soutiennent. L'interposition de la cour de Londres y a formé un obstacle. N'y a-t-il donc plus d'espoir, que l'on puisse s'entendre, et continuerons-nous de nous égorger, parce qu'une nation étrangère, par intérêt ou par passion, veut continuer la guerre? Vous, Monsieur le général en chef, qui par votre naissance, vous trouvez si près du trône, et qui êtes au dessus de toutes les petites passions, qui animent si souvent les ministres et les gouvernemens, êtes-vous résolu de mériter le titre de bienfaiteur de l'humanité, et véritablement celui de sauveur de l'Allemagne? Ne croyez pas, que je veuille dire par là, qu'il ne vous est pas possible de sauver l'Allemagne par la force des armes; mais en admettant que la fortune vous favorise, l'Allemagne n'en sera pas pour cela moins ravagée. Quant à moi, Monsieur le général en chef, si par l'ouverture, que j'ai l'honneur de vous faire, *je parvenois à sauver la vie d'un seul homme*, je mettrois bien plus de prix à la couronne civique, que j'aurois méritée par là, *qu'à la déplorable réputation, que donnent les exploits militaires.* Je vous prie, Mr. le général

en chef, d'être convaincu de l'estime parfaite, avec laquelle je suis etc. — Le 31 Mars.

4.

Voici une lettre du Général *Bonaparte* à l'administration générale de la Lombardie.

LETTRE.

Vous désirez de moi des assurances pour votre future indépendance. Ces assurances ne se trouvent-elles donc pas dans les victoires, que l'armée d'Italie remporte tous les jours? Chaque victoire que nous gagnons, ajoute une pierre de plus à l'édifice de votre constitution. Nous avons remporté bien des victoires depuis l'ouverture de cette dernière campagne, nous avons fait un grand nombre de prisonniers, nous avons conquis trois provinces des états héréditaires de l'Empereur. Tous ces évènemens tiennent lieu d'une déclaration, qui seroit puérile en elle-même, puisque vous ne devez pas douter, à ce que je crois, de l'intérêt évident, et du voeu du gouvernement françois, pour que vous vous donniez une existence libre et indépendante. Occupez-vous donc d'éclairer votre peuple, et de le tranquilliser. Complétez votre légion, complétez la légion polonoise, et profi-

tez des momens, où l'armée françoise est en Italie, pour vous mettre sur un bon pied militaire, sans lequel il ne peut exister ni liberté, ni indépendence. Croyez, je vous prie, que je suis animé du plus grand zèle, pour contribuer autant qu'il est possible, à la liberté de l'Italie. — Du quartier géneral de *Scheiffling* (Haute Styrie) le 5 Avril.

5.

Voici quelques lettres du géneral en chef de l'armée d'Italie, relatives à la suspension d'armes, qui lui fut offerte d'après les ordres de l'Archiduc Charles, par M. M. les généraux Bellegarde et Merveldt.

LETTRES.

a.

Citoyens directeurs. J'ai eu l'honneur de vous envoyer la lettre, que j'avois écrite au prince Charles, et sa réponse. Vous trouverez ci-joint la note, qui m'a été remise par M. M. les généraux Bellegarde et Merveldt; la réponse que je leur ai faite, et enfin les conditions de la suspension d'armes, que nous avons conclue. Vous y remarquerez par la ligne de démarcation, que nous nous trouvons avoir occupé Grätz, Bruck

et Rottennau, que nous n'occupions pas encore. D'ailleurs, mon intention étoit, de faire reposer deux ou trois jours l'armée. Cette suspension dérange donc fort peu les opérations militaires. — Du quartier général de *Judenburg*, le 8 Avril.

b.

A M. M. les généraux Bellegarde et Merveldt. — Messieurs, dans la position militaire de deux armées, une suspension d'armes est toute contraire à l'armée françoise; mais si elle doit être un acheminement à la paix tant desirée, et si utile aux deux peuples, je consens sans peine à vos désirs. La république françoise a manifesté souvent à S. M. son désir de mettre fin à cette lutte cruelle; elle persiste dans ses mêmes sentimens, et je ne doute pas, après la conférence, que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, que sous peu de jours la paix ne soit enfin rétablie entre la république françoise, et Sa Majeste. Je vous prie de croire aux sentimens d'estime, et de considération distinguée, avec lesquels je suis etc. — Au quartier général de Judenburg, le 8 Avril.

6.

Voici la lettre du général Bonaparte au Doge de la république de Venise. Elle n'a besoin d'aucun commentaire.

LETTRE.

Toute la Terre-ferme de la Sérénissime république de Venise est sous les armes, de tous côtés le cri de ralliement est *mort au françois.* Plusieurs centaines de soldats de l'armée d'Italie, en ont été déjà la victime. C'est envain, que vous paroissez désapprouver les attroupemens, que vous avez organisés vous-mêmes. Croyez-vous, que dans le moment, où je me trouve au coeur de l'Allemagne, je n'aie pas la force de faire respecter le premier peuple de l'Univers? Croyez-vous, que les légions de l'Italie pourront souffrir les massacres, que vous excitez? Le sang de nos frères d'armes sera vengé, et il n'y a pas un bataillon françois, qui chargé d'un si noble ministère, ne sente redoubler son courage, et tripler ses moyens.

Le sénat de Venise a répondu par la plus noire perfidie aux procédés généreux, dont nous avons toujours usé envers lui. Je vous envoye mon adjudant chef de brigade, pour vous remettre la présente lettre. La guerre ou la paix. — Si vous n'employez sur le champ tous les moyens pour dissiper les attroupemens, si vous ne faites arrêter aussitôt, et remettre entre mes mains, les auteurs des assassinats, qui se commettent, la guerre

est déclarée. Le Turc n'est point sur vos frontières; aucun ennemi ne vous menace. Vous avez fait arrêter à dessein des prêtres, pour justifier un attroupement dirigé contre l'armée. Il sera dissipé dans les vingt-quatre heures; nous ne sommes plus au temps de Charles VIII. Si malgré la bienveillance, que le gouvernement françois vous a manifestée, vous me forcez à faire la guerre; ne croyez point cependant, qu'à l'exemple des brigands que vous avez armés, les soldats françois ravagent les campagnes de l'innocent et malheureux peuple de la Terre-Ferme. Je le protégerai, et *il bénira un jour les crimes, qui ont obligé l'armée françoise à le soustraire à votre gouvernement tyrannique.* — Du quartier-général de *Judenburg*, le 9 Avril.

7.

Les négociations avec M. M. Bellegarde et Merveldt continuent. — Onze jours après (le 18 Avril) les préliminaires du traité de paix sont signés. (Au château de Mr. d'Eckenwald près de Leoben.) Voici une lettre de Bonaparte au directoire exécutif, relative à ce sujet.

LETTRE.

Citoyens directeurs. Je vous ai envoyé par l'adjudant-général Leclerc, plusieurs projets d'ar-

rangement, qui avoient été envoyés à Vienne, et sur lesquels les plénipotentiaires attendoient des instructions. M. de Vincent, aide de camp de l'empereur, est arrivé sur ces entrefaites. Les plénipotentiaires sont revenus chez moi, pour reprendre la négociation, et après deux jours, nous sommes convenus, et nous avons signé les préliminaires du traité de paix. Tout ce qui a été déclaré département, par les lois de la convention, reste à la république, et la république Lombarde se trouve confirmée. *Je n'ai pas levé en Allemagne une seule contribution, et il n'y a pas une seule plainte contre nous.* Du quartier général de *Leoben*, le 19 Avril.

8.

Voici encore une lettre du général *Bonaparte* à l'administration générale de la Lombardie. Elle est datée de Milan, le 27 Mai.

LETTRE.

J'ai reçu votre rapport sur les différens emplacemens, que vous avez choisis pour le Directoire exécutif, et pour les ministres, ainsi que pour le corps législatif de la république Cisalpine. Je vous recommande d'employer la plus grande activité, pour que ces différens logemens soient prêts dans le plus court délai. Je vous prie de

vous réunir avec les comités de constitution et militaire, et de me présenter un plan de règlement pour la fédération de toutes les gardes nationales, et troupes à la solde de la république Cisalpine. C'est lors de cette fédération, que sera proclamée l'indépendance de la république Cisalpine, qui est déjà reconnue par les premières puissances de l'Europe. Cette grande assemblée sera la première réunion des peuples de l'Italie. A la vue d'une masse imposante, décidée à périr, *ou à être libre*, les ennemis de la liberté, s'il y en a en Lombardie, trembleront d'effroi.

9.

LETTRE

du général *Bonaparte* au directoire exécutif. — Du quartier général de Montebello, le 3 Juin.

Citoyens directeurs. Je vous envoie par le général de division *Serrurier*, vingt-deux drapeaux pris dans les dernières affaires, qui ont eu lieu en Allemagne, et sur les Vénitiens. Le général Serrurier a, dans les deux dernières campagnes, déployé autant de talens, que de bravoure et de civisme. C'est sa division, qui a remporté la bataille de Mondovi; qui a si puissamment contribué a celle de Castiglione; qui a pris Mantoue,

et s'est distinguée au passage du Tagliamento, de l'Isonzo, et spécialement à la prise de Gradisca.

Le général Serrurier est extrêmement sévère pour lui-même; il l'est quelquefois pour les autres. Ami rigide de la discipline, de l'ordre, et des vertus les plus nécessaires au maintien de la société, il dédaigne l'intrigue et les intrigans; ce qui lui a quelquefois fait des ennemis parmi ces hommes, qui sont toujours prêts à accuser d'incivisme ceux, qui veulent, que l'on soit soumis aux lois, et aux ordres de ses supérieurs. Je crois, qu'il seroit très-propre à commander les troupes de la république Cisalpine; je vous prie donc de le renvoyer le plûtôt possible à son poste.

10.

Révolution de Gênes le 22 Mai. Le général *Bonaparte* juge à propos de soutenir le parti démocratique. — Changement de constitution en vertu d'une convention, signée à Montebello le 6 Juin. — Le lendemain *Bonaparte* écrivit au Doge la lettre suivante.

LETTRE.

Sérénissime Doge. Les députés, que le petit conseil de la république de Gênes, *a bien voulu* envoyer auprès de moi, ont été satisfaits

des sentimens de bienveillance, que la république françoise conserve pour la république de Gênes. Bien loin de vouloir démembrer votre territoire, la république françoise emploira toute son influence pour l'agrandissement, et pour la prospérité de la république de Gênes, *désormais libre, et gouvernée suivant les principes sacrés, qui sont le fondement de la grandeur, et de la félicité des peuples.* Votre Sérénité trouvera ci-après la note des personnes que, conformément à la convention que nous avons faite, j'ai cru convenable de choisir comme les plus propres à former le gouvernement provisoire. Je me servirai de tous les moyens, et de toute la force, que la république françoise m'a confiée, pour faire respecter le dit gouvernement provisoire, et pour protéger la sûreté des personnes, et des propriétés de tous les citoyens de la république de Gênes.

J'ai pensé, qu'il étoit utile de choisir ces personnes dans les différentes classes de citoyens, et dans les différentes villes de l'Etat de la république, qui désormais ne doivent former qu'une même famille, afin d'étouffer toutes les haines, et de réunir tous les citoyens. Le vif intérêt, que la république françoise prend au peuple génois, est encore augmenté par la nécessité impérieuse,

où je me trouve d'exiger, que les arrières-gardes, et les principaux dépôts de l'armée d'Italie, soient tranquilles, et exempts de troubles*). Je prie V. S. de vouloir faire réunir les susdits citoyens, de les faire installer, comme gouvernement provisoire dans la journée du 14. Juin courant, de leur faire prêter le serment d'obéissance par tous les corps militaires, et d'établir promptement la tranquillité dans la ville de Gênes. La république françoise et l'armée d'Italie, qui prennent tant d'intérêt à cette tranquillité, en auront une reconnoissance particulière à Votre Sérénité. Je vous prie de croire aux sentimens d'estime, et de considération, avec lesquels je suis. etc. — De *Montebello* le 7 Juin.

11.

Voici une lettre du général *Bonaparte* qui mérite d'être conservée.

LETTRE.

Au Citoyen *Lalande*. Au moment, où je reçois votre lettre,*) je donne des ordres, et je

*) Ici se trouve la note des personnes, qui doivent composer le gouvernement provisoire.

**) Lalande venoit de recommander l'astronome *Cagnoli* à Vérone.

prendrai toutes les mesures nécessaires, pour assurer à la Société de Vérone, la jouissance de ses fonds, et l'intégrité de son établissement. Si le célèbre astronome Cagnoli, ou quelques-uns de ses collègues avoient été froissés par des évènemens affligeans, qui se sont passés dans cette ville, je les ferai indemniser. Je saisirai toutes les circonstances, pour faire quelque chose, qui vous soit agréable, et pour vous convaincre de l'estime, et de la haute considération, que j'ai pour vous. Avant de finir, je dois vous remercier de ce que votre lettre me mettra peut-être à même, de réparer un des maux de la guerre, et de protéger des hommes aussi estimables, que les savans de Vérone. — Le 10 Juin.

12.

Voici la proclamation du général *Bonaparte*, par laquelle *l'indépendance* de la république Cisalpine fut reconnue.

PROCLAMATION.

La république Cisalpine se trouvoit depuis nombre d'années, sous la domination de la maison d'Autriche. La république françoise a succédé à cette dernière par droit de conquête, elle y renonce dès aujourdhui, et la république Cisalpine est libre et indépendante. Reconnue

par la France et par l'Empereur, elle le sera bientôt de toute l'Europe. Le Directoire exécutif de la république françoise, non content d'avoir employé son influence, et les victoires des armées républicaines, à assurer l'existence politique de la république Cisalpine, étend plus loin ses sollicitudes. Convaincu, que si la liberté est le premier des biens, une révolution qui s'ensuit, est le plus terrible des fléaux, il donne au peuple Cisalpin sa propre constitution, qui est le résultat des connoissances de la nation la plus éclairée. Le peuple Cisalpin va donc passer du régime militaire, à un régime constitutionnel. Pour que ce passage se fasse sans secousses, sans anarchie, le directoire exécutif a jugé devoir faire nommer, pour cette seule fois, les membres du gouvernement et du corps législatif, de manière, que le peuple ne nommera qu'après le laps d'un an aux places vacantes conformément à la constitution. Depuis un grand nombre d'années, il n'existoit plus de républiques en Italie Le feu sacré de la liberté y étoit étouffé, et la plus belle partie de l'Europe étoit sous le joug des étrangers. Il appartient à la république Cisalpine de faire voir au monde, par sa sagesse, son énergie, et la bonne organisation de ses armées, que l'Italie moderne n'a pas dégénerée, et

qu'elle est encore digne de la liberté. — De Montebello, le 29 Juin.

13.

Le 14. Juillet, il fut célébré à Milan une fête militaire; à l'occasion de laquelle, *Bonaparte* adressa à l'armée, la proclamation suivante:

PROCLAMATION.

Soldats, c'est aujourd'hui l'anniversaire du 14 Juillet. Vous avez sous les yeux les noms de nos compagnons d'armes, morts au champ de l'honneur, pour la liberté de la patrie. A leur exemple, vous devez vous consacrer tous à la république, au bonheur de trente millions de français, à la gloire de ce nom, qui a reçu un nouvel éclat par vos victoires. Soldats! Je sais, que vous êtes profondément touchés des malheurs, qui menacent la patrie, mais la patrie ne peut courir des dangers réels. Les mêmes hommes, qui l'ont fait triompher de l'Europe coalisée, sont encore là; et si les montagnes nous séparent de la France, vous les passerez s'il le faut, avec la rapidité de l'aigle, pour maintenir la constitution, défendre la liberté, protéger le gouvernement, et les républicains. Soldats! Le gouvernement veille au dépôt des lois, qui lui a été confié; les royalistes cesseront d'ê-

tre, du moment, où ils auront manifesté leur existence. Soyez tranquilles, et jurons par les mânes des héros, qui sont morts à nos côtés pour la liberté, jurons sur ces nouveaux drapeaux, guerre implacable aux ennemis de la république, et de la constitution de l'an III.

14.

Voici plusieurs lettres de *Bonaparte* qui méritent d'être conservées.

LETTRE.

a.

Au directoire exécutif. — Citoyens directeurs. Après quinze jours d'une navigation assez heureuse, la flotte qui étoit partie de Venise, composée de plusieurs vaisseaux de ligne et de quelques frégates, sous les ordres du capitaine Bourde, ayant à bord quelques troupes de débarquement commandées par le général Gentily, a mouillé dans la rade de Corfou. Quatre bâtimens de guere venitiens, qui s'y trouvoient, ont augmenté notre escadre.

Le 10 Messidor, nos troupes ont débarqué, et pris possession des forts de Corfou, où elles ont trouvé 600 pièces de canon, la plus grande partie en bronze. Un peuple immense étoit sur

le rivage, pour accueillir nos troupes, avec les cris d'allégresse et d'enthousiasme, qui animent les peuples, lorsqu'ils recouvrent leur liberté. A la tête de tout ce peuple étoit le Papa, ou chef de la religion du pays, homme instruit, et déja d'un âge avancé. Il s'approche du général Gentily et lui dit: François, vous allez trouver dans cette île un peuple ignorant dans les sciences et les arts, qui illustrent les nations; mais ne le méprisez pas pour cela; il peut devenir encore ce qu'il a été. Apprenez en lisant ce livre à l'estimer. Le général ouvrit avec curiosité le livre, que lui présentoit le Papa, et il ne fut pas peu surpris en voyant, que c'étoit l'Odysée d'Homère.

Les îles de Zante, Céphalonie, Saint-Maure, ont le même désir et expriment le même voeu, les mêmes sentimens pour la liberté. L'arbre de la liberté est dans tous les villages; des municipalités gouvernent toutes les communes, et ces peuples espèrent, qu'avec la protection de la grande nation, ils recouvreront les sciences, les arts, et le commerce, qu'ils avoient perdus sous la tyrannie des oligarques. L'île de Corcyre étoit, selon Homère, la patrie de la princesse Nausicaa. Le citoyen Arnaud, qui jouit d'une réputation méritée dans les belles-lettres, me mande, qu'il va s'embarquer, pour faire planter le drapeau trico-

lor sur les débris du palais d'Ulysse. Le chef des Maniotes, — peuple vrai descendant des Spartiates, et qui occupe la péninsule, où est situé le cap Matapan, m'a envoyé un des principaux du pays, pour me marquer le désir qu'il auroit de voir dans son port quelques vaisseaux français, et d'être utile en quelque chose au grand peuple. Je lui ai écrit la lettre, dont vous trouverez ci-joint la copie. — Du quartier général de *Milan*, le 2 Aout.

LETTRE.

b.

Au chef des Maniotes. — Le Consul de la République françoise à Trieste m'a instruit de l'attention, qu'avoit eue votre Seigneurie, de m'envoyer une députation, pour me faire connoître le désir, qu'elle avoit de voir dans son port des bâtimens françois, et d'être de quelque utilité aux braves soldats françois de l'armée d'Italie. Les François estiment le petit, mais brave peuple maniote, qui seul de l'ancienne Grèce a su conserver sa liberté. Dans toutes les circonstances, qui pourront se présenter, ils lui donneront toujours des marques de leur protection, et prendront un soin particulier de favoriser ses bâtimens et tous ses citoyens. Je prie votre Seigneurie,

d'accueillir agréablement les porteurs de la présente, qui ont le plus grand désir de voir de plus près, les dignes descendans de Sparte, auxquels il n'a manqué, pour être aussi renommés que leurs ancêtres, que de se trouver sur un plus vaste théâtre. La première fois, que quelques-uns des parens de votre Seigneurie auront occasion de venir en Italie, je la prie de vouloir bien me les adresser. J'aurai un vrai plaisir à leur donner des marques de l'estime, que j'ai pour votre personne et vos compatriotes.

LETTRE.

c.

Au directoire exécutif. — Citoyens directeurs, je vous ai annoncé après la bataille de Rivoli, vingt-un drapeaux; je ne vous en ai envoyé que quinze à seize. Je vous envoie par le général Bernadotte les autres, qui avoient été laissés par mégarde à Peschiera. Cet excellent général, qui a fait sa réputation sur la rive du Rhin, est aujourd'hui un des officiers les plus essentiels à la gloire de l'armée d'Italie. Il commande les trois divisions, qui sont sur les frontières d'Allemagne. Je vous prie de vouloir bien le renvoyer à l'armée d'Italie, le plûtôt possible. Je ne dois pas laisser passer cette occasion, sans

payer à sa brave division et aux troupes qui, l'année dernière, sont venus du Rhin, et de Sambre et Meuse à l'armée d'Italie, le tribut d'éloges, que je dois à leurs services. Dans toutes les occasions elles ont culbuté ce qui étoit devant elles. Au passage du Tagliamento, comme à l'attaque de Gradisca, elles ont montré ce courage, et ce zèle ardent pour la gloire nationale, qui distinguent les armées de la république. Vous voyez dans le général Bernadotte, un des amis les plus solides de la république, incapable par principes, comme par caractère, de capituler avec les ennemis de la liberté, pas plus qu'avec l'honneur. — Du quartier général de *Milan*, le 9 Août.

LETTRE.

d.

Au pacha de *Scutari*. — J'ai lu avec beaucoup de plaisir les expressions flatteuses, contenues dans la lettre de V. S. La république françoise est véritablement l'amie de la sublime Porte; mais elle estime plus particulièrement la brave nation Albanienne, qui est sous vos ordres. J'ai appris avec douleur la disgrace arrivée à votre illustre frère. Ce guerrier intrépide méritoit un sort digne de son courage; mais il est mort de la mort des braves. V. S. trouvera ci-joint

l'ordre que je donne, pour qu'à l'avenir le pavillon Ottoman soit respecté dans la mer Adriatique. Les Turcs seront traités, non seulement comme les autres nations, mais encore avec une partialité particulière. Dans toutes les occasions, je protégerai les Albaniens, et je me ferai un plaisir de donner à V. S. une preuve de mon estime, et de la haute considération, que j'ai pour elle. Je prie V. S. de recevoir en témoignage de mon amitié quatre caisses de fusils, que je lui envoie.

LETTRE.

e.

Au directoire exécutif — Citoyens directeurs. Le général *Berthier* et le citoyen *Monge* vous portent le traité de paix définitif, qui vient d'être signé entre l'Empereur et nous. Le général Berthier, dont les talens distingués égalent le courage et le patriotisme, est une des colonnes de la république, comme un des plus zélés défenseurs de la liberté. *Il n'est pas une victoire de l'armée d'Italie, à laquelle il n'ait contribué.* Je ne craindrai pas, que l'amitié me rende partial, en retraçant ici les services, que ce brave général a rendus à la patrie. Mais l'histoire prendra ce soin, et

l'opinion de toute l'armée fondera le témoignage de l'histoire.

Le citoyen Monge, un des membres de la commission des sciences et des arts, est célèbre par ses connoissances et son patriotisme. Il a fait estimer les françois par sa conduite en Italie, il a acquis une part distinguée dans mon amitié; les sciences qui nous ont révélé tant de secrets, détruit tant de préjugés, sont appelées, à nous rendre de plus grands services encore. De nouvelles vérités, de nouvelles découvertes, nous révéleront des secrets, plus essentiels encore au bonheur des hommes. *Mais il faut, que nous aimions les savans, et que nous protégions les sciences.* Accueillez, je vous prie, avec une égale distinction, le général distingué, et le savant physicien. Tous les deux illustrent la patrie, et rendent célèbre le nom françois. Il m'est impossible de vous envoyer le traité de paix définitif, par deux hommes plus distingués dans un genre différent. — Du quartier général de Passeriano, le 18 Octobre.

15.

Voici une proclamation du général *Bonaparte*, dans laquelle il assure itérativement au peuple Cisalpin son indépendance.

PROCLAMATION.

Cisalpins! Vous êtes le premier exemple, dans l'histoire, d'un peuple, qui est devenu libre sans factions, sans révolutions, sans massacres. Nous vous avons donné la liberté, sachez la conserver. Vous êtes après la France, la république la plus peuplée, la plus riche; votre position vous appelle à faire une grande figure dans les affaires de l'Europe. Pour être dignes de votre destinée, ne faites que des lois sages et modérées, et ensuite faites les exécuter avec force et énergie. Favorisez la propagation des lumières, et respectez la religion. Vous avez généralement besoin de vous pénétrer du sentiment de votre force. Divisés entre vous, vous n'auriez jamais conquis votre *liberté*. Mais dans le cours de peu d'années, fussiez-vous abandonnés à vous-même, aucune puissance de la terre ne seroit assez forte, pour vous la ravir. Jusques là, la grande nation vous protégera contre les attaques de vos voisins; son système politique sera uni au vôtre. *Dans la seule vue de votre bonheur j'ai fait un travail, que d'autres n'ont fait que par ambition*, ou *par l'amour du pouvoir*. J'ai nommé des personnes à un grand nombre

de places; je me suis mis en danger de méconnoître l'homme vertueux, et de préferer l'intrigant. Mais les inconvéniens eussent été plus grands, à vous laisser faire les premières élections; vous n'étiez pas encore organisés pour cela.

16.

LETTRE.

Aux chefs des trois lignes grises. — Magnifiques et puissans Seigneurs. Le citoyen Comeyras, résident de la république françoise, vous a fait passer la décision, que j'ai prise, au nom de la république françoise, le 10 Octobre dernier, par laquelle les peuples de la Valteline, Chiavenne et Bormio, sont libres de pouvoir se réunir à la république Cisalpine, laquelle réunion a effectivement eu lieu. Vous avez, magnifiques et puissans Seigneurs, sollicité la médiation de la république françoise. Je l'avois acceptée avec répugnance, *étant dans nos principes, de ne nous mêler que le moins possible, dans les affaires des autres peuples.* Mais j'ai dû céder à vos vives instances. J'ai dû céder même à la voix du devoir, étant garant de l'exécution des capitulats, qui vous lioient avec les peuples de la Valteline, de Chiavenne, et de Bormio.

De quelle influence et de quelle raison a-t-on pu se servir, pour vous aveugler sur vos véritables intérêts, et vous faire substituer à la conduite franche et loyale, qui distingue votre brave nation, une conduite tortueuse, contraire à la bonne foi, et spécialement aux égards, que vous deviez à la grande nation, que vous aviez choisie pour médiatrice? Depuis quatre mois, que j'ai accepté la médiation, et quoique le citoyen Comeyras vous ait continuellement sollicités, ce n'est qu'aujourd'hui, lorsque vous avez dû savoir la décision, que j'avois prise, que vous avez envoyé des députés. Magnifiques et puissans seigneurs, votre brave nation est mal conseillée. Les intrigans substituent la voix de leurs passions, de leurs préjugés, à celle de l'intérêt de leur patrie, et aux principes de la démocratie. La Valteline, Chiavenne, et Bormio, sont irrévocablement réunis à la république Cisalpine. Au reste, cela n'altérera d'aucune manière la bonne amitié, et la protection, que la république françoise vous accordera, toutes les fois que vous vous conduirez envers elle, avec les égards qui sont dus au plus puissant peuple de l'Europe. Croyez aux sentimens d'estime, et à la considération, que j'ai pour

vous. — Au quartier général de *Milan*, le 11 Novembre.

17.

LETTRES.

a.

Au gouvernement provisoire de Gênes. — Pourquoi le peuple ligurien est-il déjà si chargé? A ces premiers élans de fraternité et d'enthousiasme ont succédé la crainte et la terreur. Les prêtres s'étoient les premiers ralliés autour de l'arbre de la liberté; mais des hommes, payés par vos ennemis, ont profité des écarts, même des crimes de quelques prêtres, pour écrire contre la religion, et les prêtres se sont éloignés. Une partie de la noblesse a été la première à donner l'éveil au peuple, et à proclamer les droits de l'homme; l'on a profité des écarts, des préjugés, ou de la tyrannie passée de quelques nobles; l'on a proscrit en masse, et le nombre de vos ennemis s'est accru. Après avoir ainsi fait planer les soupçons sur une partie des citoyens, et les avoir armés les uns contre les autres, on a fait plus, on a divisé les villes entre les villes.

Quand dans un état, surtout dans un petit, l'on s'accoutume à condamner sans enten-

dre, à applaudir d'autant plus à un discours, qu'il est plus furieux; quand on appelle vertus, l'exagération et la fureur, et crime la modération; cet état est près de sa ruine. Si la modération est un défaut, et un défaut très-dangereux pour les républiques; c'est d'en mettre dans l'exécution des lois sages; si les lois sont injustes, furibondes, l'homme de bien devient alors l'exécuteur modéré, c'est le soldat qui est plus sage que le général; cet état-là est perdu. Dans un moment, où vous allez vous constituer en un gouvernement stable, alliez-vous; faites trève à vos méfiances; oubliez les raisons, que vous croiriez avoir pour vous désunir, et tous d'accord, organisez votre gouvernement.

J'avois toujours désiré pouvoir aller à Gênes, et vous dire moi-même ce que je ne puis ici que vous écrire; c'est le fruit de l'expérience, acquise au milieu des orages de la révolution du grand peuple, et que confirment l'histoire de tous les temps, et votre propre exemple. Croyez, que dans tous les lieux, où mon devoir et le service de ma patrie m'appelleront, je regarderai comme un des momens les plus précieux, celui, où je pourrai être utile à votre république, et comme ma plus grande sa-

tisfaction, d'apprendre, que vous vivez heureux, unis, et que vous pouvez, dans tous les évènemens, être par votre alliance, utiles à la grande nation, à laquelle vous devez la liberté, et un accroissement de population de près de cent mille ames. — De *Milan* le 11 Novembre.

b.

A l'archevêque de Gênes. — Combien la religion est respectable, quand elle a des serviteurs, comme vous! Vous êtes un véritable apôtre, un apôtre évangélique; vous obtenez l'estime de vos ennemis mêmes. D'où vient, que les prêtres de votre diocèse sont animés d'un autre esprit? Jésus-Christ cherchoit à agir par la conviction, et il aima mieux mourir, que d'employer la violence, pour faire adopter sa doctrine. Les mauvais prêtres prêchent la révolution et l'effusion du sang; comme Judas, ils vendent le pauvre peuple. J'espère être dans peu à Gênes, ce sera pour moi un grand plaisir de vous entretenir. Un évêque comme Fenelon, comme l'archevêque de Milan, de Ravenne et de Gênes, donne à la religion de nouveaux attraits. Il ne se borne pas à prêcher la vertu, il la pratique. Un bon évêque est le

premier présent, que le ciel puisse faire à une ville, et à un pays. De *Milan* le 11 Novembre.

18.

Voici la proclamation, que *Bonaparte* adressa à l'armée d'Italie, la veille de son départ pour Rastadt.

PROCLAMATION.

Soldats, je pars demain, pour me rendre à Rastadt. Séparé de l'Armée, je n'aurai de consolation que l'espérance, de me voir bientôt affronter de nouveaux périls avec vous. Quel que soit le poste, que le gouvernement assigne aux soldats de l'armée d'Italie, ils seront constamment les dignes soutiens de la liberté, et de la gloire du nom françois. Soldats, jusqu'à ce moment, entretenez-vous des victoires, que vous avez remportées dans deux campagnes, des peuples, qui vous doivent la liberté! Dites-vous à vous-même, dans deux campagnes, nous aurons encore fait davantage.

19.

Arrivée du général *Bonaparte* à Paris le 6 Décembre. — Sa réception solennelle au palais du directoire exécutif, le 11 Décembre. — Le mi-

nistre des relations extérieures*) le présenta, et prononça un discours. Lorsqu'il eut achevé, *Bonaparte* remit au directoire la ratification donnée par l'Empereur, au traité de paix de *Campo-Formido*. Après quoi, il dit:

Discours.

Citoyens Directeurs. Le peuple françois, *pour être libre*, avoit les Rois à combattre. Pour obtenir une constitution fondée sur la raison, il avoit dix-huit siècles de préjugés à vaincre. La constitution de l'an trois et vous, avez triomphé de tous ces obstacles. La religion, la féodalité, et le royalisme, ont successivement, depuis vingt siècles, gouverné l'Europe; mais de la paix, que vous venez de conclure, date l'ère des gouvernemens réprésentatifs. Vous êtes parvenus à organiser la grande nation; dont le vaste territoire n'est circonscrit, que parce que la nature en a posé elle-même les limites. Vous avez fait plus. Les deux plus belles parties de l'Europe, jadis si célèbres par les arts, les sciences, et les grands hommes, dont elles furent le berceau, voyent avec les plus grandes espérances, *le génie de la liberté*, sortir des tombeaux de leurs ancêtres. Ce sont

*) Talleyrand.

deux piédestaux, sur lesquels les destinées vont placer deux puissantes nations. J'ai l'honneur de vous remettre le traité, signé à Campo-Formido, et ratifié par S. M. l'Empereur. La paix assure la *liberté*, la prospérité, et la gloire de la république. Lorsque le bonheur du peuple françois sera assis sur les meilleures lois organiques, *l'Europe entière deviendra libre.*

1798.

1.

Expédition d'Egypte — Le général *Bonaparte* arrive à Toulon le 8 Mai. Il passe en revue les troupes d'embarquement, et leur adresse le discours suivant:

DISCOURS.

Officiers et soldats, il y a deux ans, que je vins vous commander. A cette époque, vous étiez dans la rivière de Gênes, dans la plus grande misère, manquant de tout, ayant sacrifié jusqu'à vos montres, pour votre subsistance réciproque. Je vous promis de faire cesser vos misères, je vous conduisis en Italie, là tout vous fut accordé. Ne vous ai-je pas tenu parole? — Eh

bien; apprenez, que vous n'avez pas encore assez fait pour la patrie, et que la patrie n'a pas encore assez fait pour vous.

Je vais actuellement vous mener dans un pays où, par vos exploits futurs, vous surpasserez ceux, qui étonnent aujourd'hui vos admirateurs, et rendrez à la patrie les services, qu'elle a droit d'attendre d'une armée d'invincibles. *Je promets à chaque soldat, qu'au retour de cette expédition, il aura à sa disposition de quoi acheter six arpens de terre.* Vous allez courir de nouveaux dangers, vous les partagerez avec nos frères les marins. Cette armée jusqu'ici ne s'est pas rendue redoutable à nos ennemis; leurs exploits n'ont point égalé les vôtres; les occasions leur ont manqué, mais le courage des marins est égal au vôtre. Leur volonté est celle de triompher, ils y parviendront avec vous. Communiquez-leur cet esprit invincible, qui partout vous rendit victorieux; secondez leurs efforts; vivez à bord, avec cette intelligence, qui caractérise des hommes purement animés et voués au bien de la même cause. Ils ont, comme vous, acquis des droits à la reconnoissance nationale, dans l'art difficile de la marine. Habituez-vous aux manoeuvres de bord, devenez la terreur de nos ennemis de terre et de mer; imitez en cela, les soldats romains,

qui surent à la fois battre Carthage en plaine, et les Carthaginois sur leurs flottes.

2.

Le lendemain, le général en chef fit mettre à l'ordre la proclamation suivante :

PROCLAMATION.

Soldats, vous êtes une des ailes de l'armée d'Angleterre; vous avez fait la guerre des montagnes, des plaines, des sièges, il vous reste à faire la guerre maritime. Les légions romaines, que vous avez quelquefois imitées, mais pas encore égalées, combattoient Carthage tour à tour, sur cette mer, et aux plaines de Zama. La victoire ne les abandonna jamais, parce que constamment elles furent braves, patientes à supporter les fatigues, disciplinées, et unies entre elles.

Soldats, l'Europe a les yeux sur vous. Vous avez de grandes destinées à remplir, des batailles à livrer, des dangers, des fatigues à vaincre; vous ferez plus, que vous n'avez fait pour la prospérité de la patrie, le bonheur des hommes, et votre propre gloire. Soldats, matelots, fantassins, canoniers, ou cavaliers, soyez unis! Souvenez-vous, que le jour d'une bataille, vous avez besoin les uns des autres! Soldats-matelots, vous avez été jusqu'ici négligés; aujourd'hui, la plus grande

sollicitude de la république est pour vous; vous serez dignes de l'armée, dont vous faites partie. Le génie de la liberté, qui a rendu la république, dès sa naissance, l'arbitre de l'Europe, veut, qu'elle le soit des mers, et des contrées les plus lointaines!

3.

Voici la proclamation du Général Bonaparte, adressée à l'armée, *avant son débarquement en Egypte:*

PROCLAMATION.

Soldats! Vous allez entreprendre une conquête, dont les effets sur la civilisation et le commerce du monde sont incalculables. Vous porterez à l'Angleterre le coup le plus sûr et le plus sensible, en attendant que vous puissiez lui donner le coup de mort. Nous ferons quelques marches fatiguantes, nous livrerons plusieurs combats, nous réussirons dans toutes nos entreprises, *les destins* sont pour nous. Les Beys Mamelucks, qui favorisent exclusivement le commerce anglois, qui ont couvert d'avanies nos négocians, et tyrannisent les malheureux habitans du Nil, quelques jours après notre arrivée, n'existeront plus. Les peuples, avec lesquels nous allons vivre, sont mahométans; leur premier article de foi est celui-ci:

Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète; ne les contredisez pas; agissez avec eux comme nous avons agi avec les juifs, avec les italiens; ayez des égards pour leurs Muftis, et leurs Imans, comme vous en avez eu pour les Rabins et les évêques. Ayez pour les cérémonies, que prescrit l'Alcoran, pour les Mosquées, la même *tolérance*, que vous avez eue pour les couvens, pour les synagogues, pour la religion de Moyse, et de *Jésus-Christ*. Les légions romaines protégeoient toutes les religions. Vous trouverez ici des usages, différens de ceux de l'Europe, il faut vous y accoutumer. Les peuples chez lesquels nous allons, traitent les femmes différemment que nous, mais dans tous les pays celui qui viole, est un monstre. Le pillage n'enrichit qu'un petit nombre d'hommes, il nous déshonore, il détruit nos ressources, il nous rend ennemis les peuples, qu'il est de notre intérêt d'avoir pour amis. La première ville, que nous allons rencontrer, a été bâtie par Alexandre. Nous trouverons à chaque pas de grands souvenirs, dignes d'exciter l'émulation des François. — Au quartier général *à bord de l'Orient* le 21 Juin.

4.

Voici deux lettres du Général Bonaparte,

adressées au commandant de la rade, et au Pacha d'Egypte.

LETTRES.

a.

Les Beys ont couvert nos commerçans d'avanies; je viens en demander réparation. Je serai demain dans Alexandrie; vous ne devez avoir aucune inquiétude, vous appartenez à notre grand ami le Sultan; conduisez-vous en conséquence; Mais si vous commettez la moindre hostilité contre l'armée françoise, je vous traiterai en ennemi, et vous en serez cause, car cela est loin de mon intention et de mon coeur. — *A bord de l'Orient* le 3 Juillet.

b.

Le directoire exécutif de la république françoise s'est adressé plusieurs fois à la Sublime Porte, pour demander le châtiment des Beys d'Egypte, qui accabloient d'avanies, les commerçans françois. Mais la Sublime Porte a déclaré, que les Beys, gens capricieux et avides, n'écoutoient pas les principes de la justice, et que non seulement elle n'autorisoit pas les insultes, qu'ils faisoient à ses bons et anciens amis les François, mais que même elle leur ôtoit sa protection. La

république françoise s'est décidée à envoyer une puissante armée, pour mettre fin aux brigandages des Beys d'Egypte, ainsi qu'elle a été obligée de le faire plusieurs fois, dans ce siècle, contre les Beys de Tunis et d'Alger. Toi, qui devrois être le maître des Beys, et que cependant ils tiennent au Caïre sans autorité et sans pouvoir, tu dois voir mon arrivée avec plaisir. Tu es sans doute déjà instruit, que je ne viens point pour rien faire contre l'Alcoran, ni le Sultan. Tu sais, que la nation françoise est la seule et unique alliée qu'ait en Europe le Sultan. Viens donc à ma rencontre, et maudis avec moi la race impie des Beys. — *A bord de l'Orient* le 20 Juin.

5.

Voici la proclamation du général Bonaparte, publiée en langue Arabe, après son débarquement en Egypte.

PROCLAMATION.

Depuis assez long-temps, les Beys qui gouvernent l'Egypte, insultent à la nation françoise, et couvrent les négocians d'avanies, l'heure de leur châtiment est arrivée. Depuis trop long-temps, ce ramassis d'esclaves, achetés dans le Causase et la Géorgie, tyrannise la plus belle partie du monde; mais Dieu de qui tout dépend, a ordonné que

leur empire finit. Peuples de l'Egypte, on vous dira, que je viens pour détruire votre religion, ne le croyez pas. Répondez, que je viens vous restituer vos droits, punir les usurpateurs, et que je respecte plus que les Mameloucks, Dieu, son prophète Mahomet, et l'Alcoran. Dites-leur, que tous les hommes sont égaux devant Dieu. La sagesse, les talens et les vertus, mettent seuls de la différence entre eux. Or quelle sagesse, quels talens, quelles vertus distinguent les Mamelloucks, pour qu'ils aient exclusivement tout ce qui rend la vie aimable et douce? Y-a-t-il une belle terre? Elle appartient aux Mameloucks. Y-a-t-il une belle esclave, un beau cheval, une belle maison? Cela appartient aux Mameloucks. Si l'Egypte est leur ferme, qu'ils montrent le bail, que Dieu leur en a fait.

Mais Dieu est juste et miséricordieux pour le peuple. Tous les Egyptiens seront appelés à gérer toutes les places. Les plus sages, les plus instruits, les plus vertueux gouverneront, et le peuple sera heureux. Il y avoit jadis parmi vous de grandes villes, de grands canaux, un grand commerce. Qui a tout détruit, si ce n'est l'avarice, les injustices, et la tyrannie des Mameloucks? Cadis, Cheikhs, Imans, Tchorbadgis, dites au peuple, *que nous sommes amis des vrais Mu-*

sulmans. N'est-ce pas nous, qui avons détruit le Pape, qui disoit, qu'il falloit faire la guerre aux Musulmans? N'est-ce pas nous, qui avons détruit les chevaliers de Malthe, *parce que* ces insensés croyoient, que Dieu vouloit, qu'ils fissent la guerre aux Musulmans? N'est-ce pas nous, qui avons dans tous les siècles été les amis du Grand-Seigneur, (que Dieu accomplisse ses désirs!) et les ennemis de ses ennemis? Les Mamelouckes au contraire, ne se sont-ils pas toujours révoltés contre l'autorité du Grand-Seigneur, qu'ils méconnoissent encore? Ils ne font que leurs caprices. Trois fois heureux ceux qui seront avec nous; ils prospéreront dans leur fortune, et leur rang. Heureux ceux, qui seront neutres, ils auront le temps d'apprendre à nous connoître, et ils se rangeront avec nous! Mais malheur, trois fois malheur à ceux, qui s'armeront pour les Mamelouckes, et combattront contre nous; non, il n'y aura pas d'espérance pour eux, ils périront.

6.

Voici une lettre du général Bonaparte aux cheikhs et notables du Caïre, une proclamation au peuple de cette ville, et une lettre au Pacha.

LETTRE.

a.

Vous verrez par la proclamation ci-jointe, les sentimens, qui m'animent. Hier, les Mamelloucks ont été pour la plupart tués ou faits prisonniers, et je suis à la poursuite du peu, qui reste encore. Faites passer de ce côté-ci, les bateaux qui sont sur votre rive, envoyez-moi une députation, pour me faire connoître votre soumission. Faites préparer du pain, de la viande, de la paille, et de l'orge pour mon armée, et soyez sans inquiétude, car personne ne désire plus contribuer à votre bonheur, que moi. — *Gira* le 24 Jul.

PROCLAMATION.

b.

Peuple du Caire, je suis content de votre conduite. Vous avez bien fait, de ne pas prendre parti contre moi. Je suis venu pour détruire la race des Mamelloucks, protéger le commerce, et les naturels du pays. Que tous ceux, qui ont peur, se tranquillisent; que ceux, qui se sont éloignés, rentrent dans leurs maisons! Que la prière ait lieu aujourd'hui, comme à l'ordinaire, comme je veux, qu'elle continue toujours. Ne

craignez rien pour vos familles, vos maisons, vos propriétés, et surtout pour la religion du prophète, que j'aime. Comme il est urgent, qu'il y ait des hommes, chargés de la police, afin que la tranquillité ne soit pas troublée, il y aura un divan, composé de sept personnes, qui se réuniront à la mosquée de Ver; il y en aura toujours deux près du commandant de la place, et quatre seront occupés à maintenir la tranquillité publique, et à veiller à la police. — Au quartier général à *Giza*.

LETTRE.

c.

L'intention de la république françoise, en occupant l'Égypte, a été d'en chasser les Mamelloucks, qui étoient à la fois rebelles à la Porte, et ennemis déclarés du gouvernement françois. Aujourd'hui qu'elle s'en trouve maîtresse par la victoire signalée, que son armée a remportée, son intention est de conserver au Pacha du Grand-Seigneur, ses revenus, et son existence. Je vous prie donc d'assurer la Porte, qu'elle n'éprouvera aucune espèce de perte, et que je veillerai à ce qu'elle continue à percevoir le même tribut, qui lui étoit ci-devant payé. — Au quart. gén. de *Giza*.

7.

Voici encore une proclamation du général Bonaparte à son armée; publiée au Caïre le 22 Septembre.

PROCLAMATION.

Soldats, nous célébrons le premier jour de l'an 7. de la république. Il y a cinq ans, l'indépendance du peuple françois étoit menacée; mais vous prîtes Toulon, ce fut le présage de la ruine de nos ennemis. Un an après vous battiez les Autrichiens à Dego. L'année suivante, vous étiez sur le sommet des Alpes. Vous luttiez contre Mantoue, il y a deux ans, et vous remportiez la célèbre victoire de St. Georges. L'an passé, vous étiez aux sources de la Drave, et de l'Isonzo, de retour de l'Allemagne. Qui eût dit alors, que vous seriez aujourd'hui sur les bords du Nil, au centre de l'ancien continent? Depuis l'Anglois, célèbre dans les arts et le commerce, jusqu'au hideux et féroce Bedouin, vous fixez les regards du monde. Soldats! votre destinée est belle, parce que vous êtes dignes de ce que vous avez fait, et de l'opinion que l'on a de vous. Vous mourrez avec honneur comme les braves, dont les noms sont inscrits sur cette pyramide, ou vous retournerez dans votre patrie, couverts de

lauriers et de l'admiration de tous les peuples. Depuis cinq mois que nous sommes éloignés de l'Europe, nous avons été l'objet perpétuel des sollicitudes de nos compatriotes. Dans ce jour, quarante millions de citoyens pensent à vous; tous disent, c'est à leurs travaux, à leur sang, que nous devrons la paix générale, le repos, la prospérité du commerce, et les bienfaits de la liberté civile.

8.

Révolte du *Caïre* le 21 Octobre — *Bonaparte* dissout le divan, composé des plus notables du pays. — Deux mois après il le réorganise, et fait publier la proclamation suivante.

PROCLAMATION.

Habitans du Caïre! Des hommes pervers avoient égaré une partie d'entre vous; ils ont péri. Dieu m'a ordonné d'être miséricordieux pour le peuple; j'ai été clément et miséricordieux envers vous. J'ai été fâché contre vous de votre révolte; je vous ai privés pendant deux mois de votre divan; mais aujourd'hui, je vous le restitue; votre conduite a effacé la tache de votre révolte.

Scheryfs, ulémas, orateurs des mosquées, faites bien connoître au peuple, que ceux, qui

de gaieté de coeur se déclareroient mes ennemis, n'auront de refuge, mi dans ce monde, ni dans l'autre. *Y auroit-il un homme assez aveugle, pour ne pas voir, que le destin lui-même dirige toutes mes opérations?* Y auroit-il quelqu'un assez incrédule, pour révoquer en doute, que tout en ce vaste univers est soumis à l'empire du destin?

Faites connoître au peuple, que depuis que le monde est monde, il était écrit, qu'après avoir détruit les ennemis de l'islamisme, je viendrais du fond de l'Occident, remplir la tâche, qui m'a été imposée. Faites voir au peuple, que dans le saint livre du koran, dans plus de vingt passages, ce qui arrive a été prévu, et ce qui arrivera est également expliqué. Que ceux donc, que la crainte seule de nos armes empêche de nous maudire, changent; car, en faisant au ciel des voeux contre nous, ils sollicitent leur condamnation! Que les vrais croyans fassent des voeux pour la prospérités de nos armes! Je pourrais demander compte à chacun de vous, des sentimens les plus secrets de son coeur; car je sais tout, même ce que vous n'avez dit à personne; mais *un jour viendra, que tout le monde verra avec évidence, que je suis conduit par des ordres supérieurs, et que tous les efforts des humains ne peuvent*

rien contre moi. Heureux ceux, qui de bonne foi sont les premiers à se mettre avec moi!

9.

Voici une lettre du général en chef de l'armée d'Egypte, au Scheryff de la Mekke.

LETTRE.

Je vous fais savoir mon arrivée au Caïre, à la tête de l'armée françoise. Vous verrez par les lettres, que vous écrivent le divan, et les principaux négocians du Caïre, que j'ai nommé Emir hadjy, Moustafa-Bey, kyaya de Seyd Abou-Bekir, pacha, gouverneur d'Egypte. Il escortera la caravane avec des forces, qui la mettront à l'abri des insultes des Arabes. Faites connoître à tous les négocians et fidèles, que les musulmans n'ont pas de meilleurs amis que nous; de même que tous les scheryfs, et tous ceux, qui emploient leur temps, et leurs moyens à instruire les peuples, et à propager les maximes du saint livre, n'ont pas de plus zélés protecteurs. Assurez tous les négocians, que non seulement le commerce n'a rien à craindre, mais qu'il sera spécialement protégé. Je veillerai toujours aux intérêts de la sacrée ka'ba, dont je me fais gloire d'être le protecteur. Je vous prie de croire aux

sentimens d'estime, et à la considération, que j'ai pour vous.

10.

Entrée du général en chef en Syrie. (Décembre) — Il fait publier la proclamation suivante.

PROCLAMATION.

Au nom de Dieu tout-puissant, éternel, infini, et souverainement intelligent, qui n'a point été créé, qui ne crée point, qui n'a point de fils, etc. Habitans de la Syrie! Nous avons disposé notre marche avec justice et vérité; nous avons fermement persisté dans la résolution de protéger les libres et les esclaves; nous avons paru avec nos armées victorieuses, pour sécourir les opprimés, et leur faire goûter pour toujours le repos et la paix. Le Caïre la grande, Alexandrie la puissante, Cypre et Jérusalem, Ptolémais et Damas, les campagnes et les antiques monumens, qui entourent ces villes, ont vu l'entrée de nos armées, dont la puissance est infinie et incompréhensible, même aux plus intelligens. Protection à toute ville, qui se donnera à nous! Mais celles qui refuseront nos bienfaits, malheur à elles, et à leurs habitans! C'est pour annoncer cette vérité à la Syrie, que nous avons fait cette

proclamation immuable. Si vous vous rendez à nous, vous ne serez point abandonnés; sinon, le tranchant du glaive atteindra vos têtes. — Apprenez cela et salut! — Signé, *Bonaparte.*

1799.

1.

Levée du siège de St. d'*Acre.* (Mai.) Le général en chef fait mettre à l'ordre la proclamation suivante.

PROCLAMATION.

Soldats, vous avez traversé le désert, qui sépare l'Afrique de l'Asie, avec plus de rapidité qu'une armée arabe. L'armée qui étoit en marche pour envahir l'Egypte, est détruite; vous avez pris son général, son équipage de campagne, ses bagages, ses outres, ses chameaux. Vous vous êtes emparés de toutes les pièces fortes, qui défendent les puits du désert. Vous avez dispersé aux champs du Mont-Tabor cette nuée d'hommes, accourus de toutes les parties de l'Asie, dans l'espoir de piller l'Egypte. Les trente vaisseaux, que vous avez vus arriver dans Acre, il y a douze jours, portoient l'armée, qui devoit assiéger Alexandrie; mais obligée d'accourir à Acre, elle y

a fini ses jours; une partie de ses drapeaux ornera votre entrée en Egypte. Enfin, après avoir, avec une poignée d'hommes, nourri la guerre pendant trois mois, dans le cœur de la Syrie, pris quarante pièces de campagne, cinquante drapeaux, fait six mille prisonniers, rasé les fortifications de Gaza, Jaffa, Caiffa, Acre, nous allons rentrer en Egpyte.

La saison des débarquemens m'y rappelle. Encore quelques jours, et vous aviez l'espoir de prendre le Pacha même, au milieu de son palais; mais dans cette saison, la prise du château d'Acre ne vaut pas la perte de quelques jours; les braves que je devrois d'ailleurs y perdre, sont aujourd'hui nécessaires pour des opérations plus essentielles. Soldats! nous avons une carrière de fatigue et de dangers à courir. Après avoir mis l'Orient hors d'état de rien faire contre nous; cette campagne, il nous faudra peut-être repousser les efforts d'une partie de l'Occident. Vous y trouverez une nouvelle occasion de gloire; et si au milieu de tant de combats, chaque jour est marqué par la mort d'un brave, il faut, que de nouveaux braves se forment, et prennent rang à leur tour, parmi ce petit nombre, qui donne l'élan dans les dangers, et maîtrise la victoire.

2.

Départ du général en chef pour l'Europe (24 Août.) Il laisse les deux proclamations suivantes.

PROCLAMATION.

a.

A l'Armée.

Les nouvelles d'Europe mont décidé à partir pour la France. Je laisse le commandement de l'armée au général *Kleber*. L'armée aura bientôt de mes nouvelles; je ne puis en dire davantage. Il me coûte de quitter les soldats, auxquels je suis le plus attaché; mais ce ne sera que momentanément, et le général que je leur laisse, a la confiance du gouvernement, et la mienne.

b.

Au Divan du Caire.

Ayant été instruit, que mon escadre était prête, et qu'une armée formidable était embarquée dessus; convaincu, comme je vous l'ai plusieurs fois dit, que tant que je ne frapperai pas un coup, qui écrase à la fois tous mes ennemis, je ne pourrai jouir tranquillement et paisiblement de l'Egypte, la plus belle partie du monde; j'ai pris le parti d'aller me mettre à la tête de mon

escadre, laissant le commandement, pendant mon absence, au général Kleber, homme d'un mérite distingué, et auquel j'ai recommandé d'avoir pour les ulémas et les cheykhs la même amitié que moi. Faites ce qu'il vous sera possible, pour que le peuple d'Egypte ait en lui la même confiance, qu'il avoit en moi, et qu'à mon retour, qui sera dans deux ou trois mois, je sois content du peuple d'Egypte, et que je n'aie que des louanges et des récompenses à donner aux cheykhs.

3.

Révolution de 18 brumaire (9 Novembre) — *Bonaparte* parut au conseil des anciens, en uniforme de général, à la tête de son état major. Un secrétaire fit lecture du décret, en vertu duquel *Bonaparte* se trouvoit chargé de la sûreté de la république etc. La lecture faite, le Général prit la parole et dit:

DISCOURS.

Citoyens réprésentans, la république périssoit; vous l'avez su, et votre décret vient de la sauver. Malheur à ceux, qui voudroient le trouble et le désordre! Je les arrêterai, aidé du général Lefevre, du général Berthier, et de tous mes compagnons d'armes. Qu'on ne cherche pas dans le passé des exemples, qui poúrroient retar-

der votre marche! *Rien dans l'histoire ne ressemble à la fin du 18e siècle, rien dans la fin du 18e siècle, au moment actuel.* Votre sagesse a rendu ce décret, nos bras sauront l'exécuter. *Nous voulons une république*, fondée sur la vraie liberté, sur la liberté civile, sur la représentation nationale; nous l'aurons; je le jure en mon nom, et en celui de mes compagnons d'armes.

4.

Bonaparte, après avoir pris le commandement de Paris, et de l'armée, publia deux proclamations, l'une aux troupes de ligne, l'autre à la garde nationale.

PROCLAMATION.

a.

Soldats. Le décret extraordinaire du conseil des anciens, est conforme aux articles 102. et 103. de l'acte constitutionnel. Il m'a remis le commandement de la ville, et de l'armée. Je l'ai accepté, pour seconder les mesures, qu'il va prendre, et qui sont toutes entières en faveur du peuple. Le république est mal gouvernée depuis deux ans. Vous avez espéré, que mon retour mettroit un terme à tant de maux; vous l'avez célébré avec une union, qui m'impose les obligations, que je remplis. Vous remplirez les vô-

tres, et vous seconderez votre général, avec l'énergie, la fermeté, et la confiance, que j'ai toujours eue en vous. La liberté, la victoire, et la paix replaceront la république au rang, qu'elle occupoit en Europe, et que l'ineptie ou la trahison a pu seule lui faire perdre. Vive la république! — Au *quartier général* de Paris, le 18 Brumaire.

PROCLAMATION.

b.

Citoyens, le conseil des anciens, dépositaire de la sagesse nationale, vient de rendre le décret ci-joint. Il y est autorisé par les articles 102. et 103. de l'acte constitutionnel. Il me charge de prendre les mesures pour la sûreté de la représentation nationale. Sa translation est nécessaire et momentanée. Le corps législatif se trouvera à même, de tirer la représentation du danger imminent, où la désorganisation de toutes les parties de l'administration nous conduit. Il a besoin dans cette circonstance essentielle, de l'union et de la confiance des patriotes. Ralliez-vous autour de lui, c'est le moyen d'asseoir la république sur les bases de la liberté civile, du bonheur intérieur, de la victoire et de la paix. Vive la république!

5.

Bonaparte passant en revue la garde du corps législatif, lui adressa la parole, et dit:

DISCOURS.

Il y a parmi vous des hommes, qui se sont montrés constamment les amis de la liberté, et les ennemis du désordre; je les connois. D'autres ont été les partisans les plus chauds de l'anarchie; je les connois également. Le règne de l'anarchie est passé. Que chacun fasse son devoir, j'aurai constamment les yeux ouverts sur vous!

6.

Séance des Anciens du 19 Brumaire (10 Novembre) tenue à *St. Cloud*. — *Bonaparte* arrive, il se fait un profond silence. Voici le discours du général.

DISCOURS.

Représentans, vous n'êtes point dans une circonstance ordinaire, vous marchez sur un volcan, prêt à vous dévorer. Hier, Paris étoit dans la plus profonde tranquillité, j'ai réuni tous mes frères d'armes, pour l'exécution de la mesure, que vous avez prise. J'ai donné des preuves de mon dévouement à la république, et la patrie n'a

pas de plus zélé défenseur que moi. Aujourd'hui on m'environne de calomnies, on m'abreuve d'amertume, et de dégoûts. J'entends circuler autour de moi les mots de Cromwel, de gouvernement militaire. — Si j'avois voulu établir un gouvernement militaire, il y a long-temps, que j'aurois pu tenter cette entreprise. Depuis que je suis de retour à Paris; j'ai été sollicité par des factions de me saisir de l'autorité; je dirai même, que des propositions m'ont été faites par Barras et Moulin, de renverser le gouvernement et de prendre la direction des affaires.

J'ai repoussé ces insinuations, parce que je ne suis d'aucun parti, d'aucune coterie. J'ai fait connoître ces projets à plusieurs représentans; j'ai uni mes sentimens à ceux du conseil des anciens, et n'ai accepté le commandement, qu'il m'a confié, *que pour m'en démettre, après avois triomphé de ses ennemis.* Qu'on ne voie donc point en moi un vil intrigant, je ne connois que la grande coterie du peuple françois. Mais je le déclare, il ne faut pas, que les représentans se divisent; unissez au contraire votre sagesse, et ce que votre fermeté aura décidé, je le ferai exécuter fidèlement, *je ne serai que le bras* dévoué au salut de la république, au salut de la li-

berté, et de l'égalité. — („*et de la constitution*" s'écrie un membre.)

La constitution? — poursuit Bonaparte. — La constitution? — Est-elle aujourd'hui une garantie pour le peuple francois? Vous l'avez violée au 22 floréal, au 30 prairial; elle n'est plus qu'un vain mot, dont se servent toutes les factions. On a violé tous les droits du peuple, il est temps, que vous les défendiez contre toutes atteintes. Pesez ce que vous devez faire pour sauver la liberté. Si vous ne la sauvez pas; vous en serez comptables à la postérité, à vos enfans, à vous-mêmes. Agissez, et si l'on vouloit s'opposer à l'exécution de vos décrets, je saurai en appeller à *mes braves compagnons d'armes, et à ma fortune!*

Ensuite s'adressant surtout aux braves, qu'il commande, le Général continue: — *Rassurez-vous, je défendrai toujours la liberté.* Si je m'écarte jamais de ce chemin, tournez vos bayonnettes contre moi.

7.

Le 19 Brumaire, à onze heures du soir, *Bonaparte* fit publier la proclamation suivante:

PROCLAMATION.

A mon retour à Paris, j'ai trouvé la division dans toutes les autorités, et l'accord établi sur cette seule vérité, que la constitution étoit à moitié détruite, et ne pouvoit sauver la liberté. Tous les partis sont venus à moi, m'ont confié leurs desseins, dévoilé leurs secrets, et m'ont demandé mon appui; *j'ai refusé d'être l'homme d'un parti.* Le conseil des anciens m'a appellé; j'ai répondu à son appel. Un plan de restauration générale avoit été concerté par des hommes, en qui la nation est accoutumée à voir des défenseurs de la liberté, de l'égalité, de la propriété; ce plan demandoit un examen calme, libre, exempt de toute influence, et de toute crainte. En conséquence, le conseil des anciens a résolu la translation du corps législatif à St. Cloud; il m'a chargé de la disposition de la force nécessaire à son indépendance. J'ai cru devoir à mes concitoyens, aux soldats périssant dans nos armées, à la gloire nationale, acquise au prix de leur sang, d'accepter le commandement. Les conseils se rassemblent à St. Cloud; les troupes républicaines garantissent la sûreté au dehors. Mais des assassins établissent la terreur au dedans; plusieurs députés du conseil des cinq-cents, armés de stilets et

d'armes à feu, font circuler tout autour d'eux, des menaces de mort. Les plans qui devoient être développés, sont resserrés, la majorité désorganisée, les orateurs les plus intrépides déconcertés, et l'inutilité de toute proposition est évidente. Je porte mon indignation et ma douleur au conseil des anciens; je lui demande d'assurer l'exécution de ses généreux desseins; je lui représente les maux de la patrie, qui les lui ont fait concevoir; il s'unit à moi par de nouveaux témoignages de sa constante volonté.

Je me présente au conseil des cinq-cents, seul, sans armes, la tête découverte, tel que les anciens m'avoient reçu et applaudi; je venois rappeler à la majorité ses volontés, et l'assurer de son pouvoir. Les stilets, qui menaçoient les députés, sont aussitôt levés sur leur libérateur; vingt assassins se précipitent sur moi, et cherchent ma poitrine; les grenadiers du corps législatif, que j'avois laissés à la porte de la salle, accourent, se mettent entre les assassins et moi. L'un de ces braves grenadiers (Thomé) est frappé d'un coup de stilet, dont ses habits sont percés. Ils m'enlèvent. Au même moment, les cris de *hors la loi* se font entendre contre le défenseur de la loi. C'étoit le cri farouche des assassins, contre la force destinée à les réprimer. Ils se pres-

sent autors du président, la menace à la bouche, les armes à la main; ils lui ordonnent de prononcer le *hors la loi;* l'on m'avertit; je donne ordre de l'arracher à leur fureur, et six grenadiers du corps législatif s'en emparent. Aussitôt après, des grenadiers du corps législatif entrent au pas de charge dans la salle, et la font évacuer *). Les factieux intimidés se dispersent, et s'éloignent; la majorité soustraite à leurs coups, rentre librement et paisiblement dans la salle de ses séances, entend les propositions, qui devoient lui être faites pour le salut public, délibère, et prépare la révolution salutaire, qui doit devenir la loi nouvelle et provisoire de la république. François, vous reconnoîtrez sans doute à cette conduite, le zèle d'un soldat de la liberté, d'un citoyen dévoué à la république. Les idées conservatrices, tutélaires, libérales, sont rentrées dans leurs droits, par la dispersion des factieux, qui opprimoient les conseils, et qui, pour être

*) Voici le discours que *Bonaparte* adressa aux soldats au moment, qu'il venoit d'échapper aux poignards des Jacobins: — „Soldats, on avoit lieu de croire, que le conseil des 500 sauveroit la patrie. Au contraire, il se livre à des déchiremens. Il cherche même à se soulever contre moi. J'ai des ennemis — Soldats, puis-je compter sur vous? (Oui! Oui! Vive Bonaparte —) Eh bien! je vais les mettre à la raison tous ces b. . . . (Vive Bonaparte! ensuite le pas de charge).

devenus les plus odieux des hommes, n'ont pas cessé d'être les plus misérables.

8.

Voici la proclamation, que le citoyen *Bonaparte*, consul de la république adressa à l'armée d'Orient. (1 Déc.)

PROCLAMATION.

Soldats! Les consuls de la république s'occupent souvent de l'armée d'Orient. La France connoît toute l'influence de vos conquêtes pour la restauration de son commerce, et la civilisation du monde. L'Europe entière vous regarde. Je suis souvent en pensée avec vous. Dans quelque situation que les hasards de la guerre vous mettent, soyez toujours les soldats de Rivoli et d'Aboukir, vous serez invincibles. Portez à Kleber cette confiance sans bornes, que vous aviez en moi, il la mérite. Soldats, songez au jour, où victorieux vous rentrerez sur le territoire sacré; ce sera un jour de joie et de gloire pour la nation entière!

9.

La nouvelle constitution est mise en activité, et les nouveaux consuls entrent en fonctions. (25 Décembre). Le premier acte du

premier consul après son installation, fut la proclamation suivante.

PROCLAMATION.

Rendre la république chère aux citoyens, respectable aux étrangers, formidable aux ennemis, telles sont les obligations que nous avons contractées, en acceptant la première magistrature. Elle sera chère aux citoyens, si les lois, si les actes de l'autorité sont toujours empreints de l'esprit d'ordre, de justice, de modération. Sans l'ordre, l'administration n'est qu'un cahos; point de finances, point de crédit public; et avec la fortune de l'état, s'écroulent les fortunes particulières. Sans justice, il n'y a que des partis, des oppresseurs, et des victimes. *La modération imprime un caractère auguste aux gouvernemens, comme aux nations.* Elle est toujours la compagne de la force, et le garant de la durée des institutions sociales.

La république sera imposante aux étrangers, si elle sait respecter dans leur indépendance, le titre de sa propre indépendance; si ses engagemens, préparés par la sagesse, formés par la franchise, sont gardés par la fidélité. Elle sera enfin formidable aux ennemis, si ses armées de terre et de mer sont fortement cons-

tituées; si chacun de ses défenseurs trouve une famille dans le corps auquel il appartient, et dans cette famille un héritage de vertus et de gloire; si l'officier formé par de longues études, obtient par un avancement régulier, la récompense due à ses talens et à ses travaux. A ces principes tiennent la stabilité du gouvernement, les succès du commerce et de l'agriculture, la grandeur et la prospérité des nations. En les développant, nous avons tracé la règle qui doit nous juger. François, nous vous avons dit nos devoirs; ce sera vous, qui nous direz, si nous les avons remplis.

10.

Voici encore deux proclamations du premier consul, qui sont datées du même jour.

PROCLAMATION.

a.

Aux soldats françois.

Soldats, en promettant la paix au peuple françois, j'ai été votre organe; je connois votre valeur. Vous êtes les mêmes hommes qui conquirent la Hollande, le Rhin, l'Italie, et donnèrent la paix sous les murs de Vienne étonnée. Soldats, ce ne sont plus vos frontières qu'il faut défendre; ce sont les états ennemis, qu'il faut enva-

hir. Il n'est aucun de vous, qui n'ait fait plusieurs campagnes, qui ne sache, que la qualité la plus essentielle d'un soldat, est de savoir supporter les privations avec constance; plusieurs années d'une mauvaise administration ne peuvent être réparées dans un jour. Premier magistrat de la république, il me sera doux de faire connoître à la nation entière les corps, qui mériteront par leur discipline et leur valeur d'être proclamés les soutiens de la patrie. Soldats! Lorsqu'il en sera temps, je serai au milieu de vous, et l'Europe étonnée se souviendra, que vous êtes de la race des braves.

b.

A l'armée d'Italie.

Soldats, les circonstances qui me retiennent à la tête du gouvernement, m'empêchent de me trouver au milieu de vous. Vos besoins sont grands, toutes les mesures sont prises, pour y pourvoir. Les premières qualités du soldat sont la constance et la discipline, la valeur n'est que la seconde. Soldats, plusieurs corps ont quitté leurs positions; ils ont été sourds à la voix de leurs officiers. La 17e légère est de ce nombre. Sont-ils donc tous morts les braves de Castiglione, de Rivoli, de Neumark? Ils eus-

sent péri plutôt que de quitter leurs drapeaux, et ils eussent ramené leurs jeunes camarades à l'honneur et au devoir. Soldats, vos distributions ne vous sont pas régulièrement faites, dites-vous. Qu'eussiez-vous fait si, comme les 4e et 22e légères, les 18e et 32e de ligne, vous vous fussiez trouvés au milieu du désert, sans pain ni eau, mangeant du cheval et des mulets? „La victoire nous donnera du pain" disoient-elles, et vous? — Vous qui quittez vos drapeaux! Soldats d'Italie, un nouveau général vous commande; il fut toujours à l'avant-garde dans les plus beaux jours de votre gloire. Entourez-le de votre confiance; il ramenera la victoire dans vos rangs. Je me ferai rendre un compte journalier de la conduite de tous les corps, et spécialement de la 17e légère, et de la 63e de ligne; elles se ressouviendront de la confiance, que j'avois en elles.

II.

Voici une lettre du *premier consul* au roi d'Angleterre. Elle est datée du 26 Décembre et n'a besoin d'aucun commentaire.

LETTRE.

Appellé par les voeux de la nation françoise à occuper la première magistrature de la

république, je juge convenable, en entrant en fonctions, d'en donner une communication directe à Votre Majesté. La guerre qui depuis huit années, a ravagé les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? N'y-a-t-il pas des moyens de parvenir à s'entendre? Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, dont la puissance et la force sont plus grandes, que ne l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à l'idée d'une vaine grandeur, les bienfaits du commerce, de la prospérité intérieure, et du bonheur des familles? Comment ne sentent-elles point, que la paix est aussi glorieuse que nécessaire? Ces sentimens ne peuvent être étrangers au coeur de Votre Majesté, qui règne sur une nation libre, et dans la seule vue de la rendre heureuse.

Votre Majesté ne verra dans cette ouverture, que mon sincère désir de contribuer efficacement à une pacification générale, par une démarche prompte, franche, et débarrassée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des états foibles, ne prouvent dans ceux qui sont forts, que le désir mutuel de se tromper. La France et l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent long-temps en-

core, pour le malheur de toutes les nations, retarder le moment de leur épuisement absolu; mais j'oserai le dire, *le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre, qui enveloppe le monde entier.* — De V. M. signé *Bonaparte.*

12.

Les troubles dans les départemens de l'Ouest renaissent. Voici une proclamation du premier Consul, relative à ce sujet (29 Déc.)

PROCLAMATION *).

Une guerre impie menace d'embraser une seconde fois les départemens de l'Ouest. Le devoir des premiers magistrats de la république est d'en arrêter les progrès, et de l'éteindre dans son foyer; mais ils ne veulent employer la force, qu'après avoir épuisé les voies de la persuasion et de la justice. Les artisans de ces troubles sont des traîtres vendus à l'Anglois, et des instrumens de ses fureurs, ou des brigands qui ne cherchent dans les discordes civiles, que l'aliment et l'impunité de leurs forfaits. A de tels hommes le gouvernement ne doit ni ménagement, ni déclarations de ses prin-

*) Aux habitans des départemens de l'Ouest.

cipes. Mais il est des citoyens chers à la patrie, qui ont été séduits par leurs artifices; c'est à ces citoyens que sont dues les lumières et la vérité. Des lois injustes ont été promulguées et exécutées; des actes arbitraires ont alarmé la sécurité des citoyens, et la liberté des consciences; partout des inscriptions hasardées sur des listes d'émigrés ont frappé des citoyens, qui n'avoient jamais abandonné ni leur patrie, ni même leurs foyers; enfin de grands principes d'ordre social ont été violés.

C'est pour réparer ces injustices et ces erreurs, qu'un gouvernement fondé sur les bases sacrées de la liberté, de l'égalité, du système représentatif, a été proclamé et reconnu par la nation. La volonté constante, comme l'intérêt et la gloire des premiers magistrats, qu'elle s'est donnés, sera de fermer toutes les plaies de la France; et déjà cette volonté est garantie par tous les actes, qui sont émanés d'eux. Ainsi la loi désastreuse de l'emprunt forcé, la loi plus désastereuse des otages ont été révoquées, des individus déportés sans jugement préalable, sont rendus à leur patrie, et à leurs familles. Chaque jour est et sera marqué par des actes de justice, et le conseil d'état travaille sans relâche à préparer la réformation des mauvaises

lois, et une combinaison plus heureuse des contributions publiques.

Les consuls déclarent encore, que la liberté des cultes est garantie par la constitution; qu'aucun magistrat ne peut y porter atteinte, qu'aucun homme ne peut dire à un autre homme: Tu exerceras un tel culte, tu ne l'exerceras qu'un tel jour. La loi du 11 prairial an 3, qui laisse aux citoyens l'usage des édifices destinés au culte religieux, sera exécutée. Tous les départemens doivent être également soumis à l'empire des lois générales; mais les premiers magistrats accorderont toujours, et des soins et un intérêt plus marqué à l'agriculture, aux fabriques, et au commerce, dans ceux qui ont éprouvé de plus grandes calamités. Le gouvernement pardonnera; il fera grâce au repentir; l'indulgence sera entière et absolue; mais il frappera quiconque, après cette déclaration, oseroit encore résister à la souveraineté nationale.

François, habitans des départemens de l'Ouest, ralliez-vous autour d'une constitution, qui donne aux magistrats qu'elle a créés, la force, comme le devoir de protéger les citoyens, qui les garantit également, et de l'instabilité, et de l'intempérance des lois. Que ceux, qui

veulent le bonheur de la France, se séparent des hommes, qui persisteroient à vouloir les égarer, pour les livrer au fer de la tyrannie, ou à la domination de l'étranger. — Que les bons habitans des campagnes rentrent dans leurs foyers, et reprennent leurs utiles travaux; qu'ils se défendent des insinuations de ceux, qui voudront les ramener à la servitude féodale. Si, malgré toutes les mesures, que vient de prendre le gouvernement, il étoit encore des hommes, qui osassent provoquer la guerre civile; il ne resteroit aux premiers magistrats qu'un devoir triste, mais nécessaire à remplir, celui de les subjuguer par la force. Mais non, tous ne connoissent plus qu'un sentiment, l'amour de la patrie. Les ministres d'un Dieu de paix, seront les premiers moteurs de la réconciliation et de la concorde; qu'ils parlent aux coeurs le langage qu'ils apprirent à l'école de leur maître; qu'ils aillent dans ces temples qui se r'ouvrent pour eux, offrir avec leurs concitoyens le sacrifice, qui expiera les crimes de la guerre, et le sang qu'elle a fait verser.

SECONDE PARTIE.

1800—1804.

1800.

1.

Voici encore une pièce, relative aux troubles dans les départemens de l'Ouest. (11 Janvier).

PROCLAMATION.

Aux habitans des départemens de l'Ouest. Tout ce que la raison a pu conseiller, le gouvernement l'a fait pour ramener le calme et la paix, au sein de vos foyers; après de longs délais, un délai nouveau a été donné pour le repentir. Un grand nombre de citoyens a reconnu ses erreurs, et s'est rallié au gouvernement, qui, sans haine et sans vengeance, sans crainte et sans soupcons, protège également tous les citoyens, et punit ceux qui en méconnoissent les devoirs. Il ne peut plus rester armés contre la France, que des hommes sans foi, comme sans

patrie, de perfides instrumens d'un ennemi étranger, ou des brigands noircis de crimes, que l'indulgence même ne sauroit pardonner. La sûreté de l'état, et la sécurité des citoyens veulent, que de pareils hommes périssent par le fer, et tombent sous le glaive de la force nationale; une plus longue patience seroit le triomphe des ennemis de la république. Des forces redoutables n'attendent que le signal, pour disperser et détruire ces brigands; que le signal soit donné.

Gardes nationales, joignez l'effort de vos bras à celui des troupes de ligne. Si vous connoissez parmi vous des hommes partisans des brigands, arrêtez-les; que nulle part ils ne trouvent d'asyle contre le soldat, qui va les poursuivre; et s'il étoit des traîtres, qui osassent les recevoir et les défendre, qu'ils périssent avec eux. Habitans des départemens de l'Ouest, de ce dernier effort dépend la tranquillité de votre pays, la sécurité de vos familles, la sûreté de vos propriétés. D'un même coup, vous terrasserez et les scélérats qui vous dépouillent, et l'ennemi qui achète et paie leurs forfaits.

2.

La campagne va s'ouvrir. — Il s'agit de créer une *armée de réserve*. Voici deux pièces relatives à ce sujet.

a.

CIRCULAIRE.

adressée aux préfets de départemens.

Le vœu et l'espoir du gouvernement, citoyens, étoient que votre entrée dans l'administration fut marquée par la paix. Ses démarches pour l'obtenir, sont connues de l'Europe, il l'a voulue avec franchise, et il la voudra toujours, quand elle sera digne de la nation. Et en effet, après des succès, qu'avouent ses ennemis, quelle autre ambition peut rester au premier Consul, que celle de rendre à la France son antique prospérité, d'y ramener les arts et les vertus de la paix, de guérir les blessures, qu'a faites une révolution trop prolongée, et d'arracher enfin l'humanité toute entière au fléau, qui la dévore depuis tant d'années. Tels étoient ses sentimens et ses vœux, lorsqu'il signoit le traité de Campo-Formio; ils n'ont pu que s'accroître et se fortifier depuis qu'une confiance honorable l'a porté à la première magistrature, et lui a imposé le devoir plus étroit de travailler au bonheur des François.

Cependant, ses désirs ne se sont point accomplis. L'Angleterre respire encore la guerre et l'humiliation de la France. Les autres puissances, pour se déterminer, attendent quelle sera

notre attitude, et quelles seront nos ressources. Si nous sommes toujours cette nation, qui a étonné l'Europe de son audace et de ses succès, si une juste confiance ranime nos forces et nos moyens, nous n'aurons qu'à nous montrer, et le continent aura la paix. C'est là ce qu'il faut faire sentir aux François, c'est à un généreux et dernier effort, qu'il faut appeller tous ceux, qui ont une patrie et l'honneur national à défendre.

Déployez, pour ranimer ce feu sacré, tout ce que vous avez d'énergie, tout ce que votre réputation et vos talens doivent vous donner de pouvoir, et d'influence sur les esprits et sur les coeurs. Portez dans les familles cette juste confiance, que le gouvernement ne veut que le bonheur public; que les sacrifices qu'il demande, seront les *derniers sacrifices, et la source de la prospérité commune.* Réveillez dans les jeunes citoyens cet enthousiasme, qui a toujours caractérisé les François. Qu'ils entendent la voix de l'honneur, et la voix plus puissante de la patrie; qu'ils se remontrent ce qu'ils étoient aux premiers jours de la révolution, ce qu'ils n'ont pu cesser d'être, que quand ils ont cru, qu'ils avoient à combattre pour des factions; qu'à votre voix paternelle tout s'ébranle. Ce ne sont plus les accens de la terreur, qu'il faut faire entendre aux François. Ils

aiment l'honneur, ils aiment la patrie, ils aimeront un gouvernement, qui ne veut exister que pour l'une et pour l'autre. Vous trouverez dans la proclamation ci-jointe, et dans l'arrêté qui l'accompagne, tout ce que les consuls attendent de votre zèle et du courage des François.

b.

PROCLAMATION.

François, vous désirez la paix, votre gouvernement le désire avec plus d'ardeur encore. Ses premier voeux, ses démarches constantes ont été pour elle. Le ministère anglois la repousse; le ministère anglois a trahi le secret de son horrible politique. Déchirer la France, détruire sa marine et ses ports, l'effacer du tableau de l'Europe, ou l'abaisser au rang des puissances secondaires, tenir toutes les nations du continent divisées, pour s'emparer du commerce de toutes, et s'enrichir de leurs dépouilles; c'est pour obtenir cet affreux succès, que l'Angleterre répand l'or, prodigue les promesses, et multiplie les intrigues.

Mais ni l'or, ni les promesses, ni les intrigues de l'Angleterre n'enchaîneront à ses vues les puissances du continent. Elles ont entendu le voeu de la France, elles connoissent la modéra-

tion des principes, qui la dirigent; elles écouteront la voix de l'humanité, et la voix puissante de leur intérêt. S'il en étoit autrement, le gouvernement, qui n'a pas craint d'offrir et de solliciter la paix, se souviendra, que c'est à vous de la commander. Pour la commander, il faut de l'argent, du fer, et des soldats.

Que tous s'empressent de payer le tribut, qu'ils doivent à la défense commune; que les jeunes citoyens marchent! Ce n'est plus pour des factions, ce n'est plus pour des tyrans, qu'ils vont s'armer; c'est pour la garantie de ce qu'ils ont de plus cher; c'est pour l'honneur de la France; c'est pour les intérêts sacrés de l'humanité et de la liberté. Déja les armées ont repris cette attitude, présage de la victoire. A leur aspect, à l'aspect de la nation entière, réunie dans les mêmes intérêts, et dans les mêmes voeux, n'en doutez point, François, vous n'aurez plus d'ennemis sur le continent.

Si quelque puissance encore veut tenter le sort des combats, le premier consul a promis la paix; il ira la conquérir à la tête de ces guerriers, qu'il a plus d'une fois conduits à la victoire. Avec eux, il saura retrouver ces champs, encore pleins du souvenir de leurs exploits; mais au milieu des batailles, il invoquera la paix, et il

jure de ne combattre que pour le bonheur de la France et le repos du monde.

3.

Le général *Berthier* est nommé général en chef de l'armée de réserve (le 2 Avril.) Le *premier Consul* lui écrit à cette occasion la lettre suivante.

LETTRE.

Les talens militaires dont vous avez donné tant de preuves, citoyen général, et la confiance du gouvernement, vous appellent au commandement d'une armée. Vous avez, pendant l'hiver, réorganisé le ministère de la guerre; vous avez pourvu, autant que les circonstances l'ont permis, au besoin de nos armées; il vous reste à conduire, pendant le printemps et l'été, nos soldats à la victoire, moyen efficace d'arriver à la paix, et de consolider la république. Recevez, je vous prie, citoyen général, les témoignages de satisfaction du gouvernement, sur votre conduite au ministère.

4.

Voici une lettre du *premier Consul* aux membres de la municipalité, et aux notables de la ville d'*Amsterdam*. Elle est datée du 8 Mars, et n'a besoin d'aucun commentaire.

LETTRE.

L'Europe veut la paix, et depuis trois mois les efforts de la république n'ont pas eu d'autre but; trop long-temps on a souffert les maux que la guerre entraîne. L'année ne doit pas se terminer, sans que l'humanité soit consolée, et le commerce restauré. J'ai pris toutes les précautions, pour rendre cette campagne décisive; mais pour en assurer l'issue, j'aurai d'abord besoin d'un fonds extraordinaire de dix ou douze millions; et comme dans une cause commune les efforts doivent être réciproques, je m'adresse à vous, citoyens. Je vous envoyé le général Marmont, membre du conseil d'état, et je l'ai chargé de vous présenter un plan, suivant lequel le remboursement des avances, faites par le commerce et les habitans d'Amsterdam au gouvernement françois, seroient garanties de la manière la plus sûre.

Connoissant les bonnes dispositions, qu'ont toujours manifestées les citoyens d'Amsterdam et leurs magistrats, je n'hésite pas dans une circonstance aussi décisive de recourir à leur zèle. Les momens sont précieux, et je crois devoir leur adresser sans intermédiaire des propositions qui, bien loin de blesser leurs intérêts particuliers, doivent leur assurer une part nécessaire et méritoire

dans les avantages, qui peuvent être obtenus. Le général Marmont leur donnera pour cet effet des sûretés qu'ils sauront apprécier, et dont je garantis l'exécution. Recevez, citoyens, l'assurance de ma plus parfaite considération.

5.

Les départemens des Côtes du Nord, d'Ille et Vilaine, du Morbihan, et de la Loire Inférieure avoient été mis hors de la constitution (Décembre 1799.) Un arrêté de consuls en date du 23 Avril (1800) déclare, que la constitution cesse d'être suspendue dans ces départemens. En même temps le *premier Consul* fait adresser aux habitans la proclamation suivante.

PROCLAMATION.

Citoyens, ce fut à regret, que les consuls de la république se virent forcés d'invoquer et d'exécuter une loi, que les circonstances avoient rendue nécessaire. Ces circonstances ne sont plus; les agens de l'étranger ont fui de votre territoire; ceux qu'ils égarèrent ont abjuré leurs erreurs; le gouvernement ne voit plus désormais parmi vous, que des François soumis aux mêmes lois, liés par de communs intérêts, unis par les mêmes sentimens. Si, pour opérer ce retour, il fut obligé de déployer un grand pouvoir, il en

confia l'exercice au général en chef Brune, qui sut concilier avec les rigueurs nécessaires, cette bienveillance fraternelle qui, dans les discordes civiles, ne cherche que des innocens, et ne trouve que des hommes dignes d'excuse et de pitié.

La constitution reprend son empire. Vous vivrez désormais sous des magistrats qui, presque tous, sont connus de vous par des talens, et par des vertus; qui, étrangers aux discussions intestines, n'ont ni haine, ni vengeance à exercer. Confiez-vous à leurs soins; ils rappelleront parmi vous l'harmonie; ils vous feront jouir des bienfaits de la liberté. Oubliez tous les évènemens, que le caractère françois désavoue, tous ceux qui ont démenti votre respect pour les lois, votre fidélité à la patrie. Qu'il ne reste de vos divisions et de vos malheurs, qu'une haine implacable contre l'ennemi étranger, qui les a enfantés et nourris; qu'une douce confiance vous attache à ceux qui, chargés de vos destinées, ne mettent d'autre prix à leurs travaux que votre estime, qui ne veulent de gloire que celle, d'avoir arraché la France aux discordes domestiques, et d'autre récompense, que l'espoir de vivre dans votre souvenir.

6.

Les Anglois tentent des descentes sur diffé-

rents points du département de la Vendée. (Juillet). La conduite des habitans mérite la satisfaction du gouvernement. — Le *premier Consul* adresse au préfet la lettre suivante.

LETTRE.

On m'a rendu compte, citoyen préfet, de la bonne conduite, qu'ont tenue les habitans de Noirmoutiers, la Crosnière, Barbâtre, et Beauvoir, dans les différentes descentes tentées par les Anglois. On ne m'a pas laissé ignorer, que ce sont ceux-là même, que la guerre civile avoit le plus égarés, qui ont montré le plus de courage, et d'attachement au gouvernement. Faites choisir douze des habitans, qui se sont le mieux comportés dans ces affaires, et envoyez-les à Paris, accompagnés de l'officier de gendarmerie, qui les a conduits. Je veux voir ces braves et bons François, je veux, que le peuple de la capitale les voye, et qu'ils rapportent à leur retour les témoignages de la satisfaction du peuple françois. Si parmi ceux qui se sont distingués, il y a des prêtres, envoyez-les moi de préférence, car j'estime et j'aime les prêtres, qui sont bons François, et qui savent défendre la patrie contre ces éternels ennemis du nom françois, ces méchans hérétiques d'Anglois. Je vous salue.

7.

Voici une lettre du *premier Consul* au gouvernement de Gênes, qui mérite d'être conservée.

LETTRE.

J'ai employé volontiers mon influence, pour replacer à la tête du gouvernement ceux, auxquels le peuple ligurien montre tant de confiance après la convention de Montebello. Combien à cette époque, le spectacle que présentoit votre république, et particulièrement la capitale, étoit intéressant! L'amour de l'égalité s'unissant à celui de la religion, concouroient ensemble à l'harmonie des citoyens. Votre tranquillité n'étoit point altérée, parce que les factions étoient impuissantes. Ne sont-ce pas les factions, qui ont toujours perdu les républiques d'Italie? Ne sont-ce pas les factions, qui détruisirent la liberté à Florence, à Pise, et dans les célèbres républiques de la Lombardie? Qu'il n'y ait plus dans la Ligurie, ni Guelfes, ni Gibelins, qu'on n'y trouve que de bons Génois! Eh! puissé-je bientôt apprendre, que ces beaux jours renaissent pour vous; que toutes les factions sont confondues dans les intérêts de la nation! Alors vous serez dignes de vos ancêtres, et vous jouirez

de cette prospérité, qui a rendu le nom génois célèbre dans l'histoire de l'Europe. N'ayez aucune inquiétude sur votre liberté, ni sur votre indépendance, et mettez votre confiance toute entière dans la protection du grand peuple, dont je suis l'organe.

8.

Tentative contre la vie du *premier Consul* à l'Opéra (le 10 Octobre.) Les assassins sont arrêtés au moment, où ils alloient frapper leur coup. Les membres du tribunat etc. se rendent auprès du *premier Consul*, pour lui exprimer les sentimens, dont ils sont animés. Voici la réponse du chef de la république.

DISCOURS.

Je remercie le tribunat de cette preuve d'affection. Je n'ai point réellement couru de dangers. Ces sept ou huit malheureux, pour avoir la volonté, n'avoient pas le pouvoir de commettre les crimes, qu'ils méditoient. Indépendamment de l'assistance de tous les citoyens qui étoient au spectacle, j'avois avec moi un piquet de cette brave garde. Les misérables n'auroient pu supporter ses regards. La police avoit pris des mesures plus efficaces encore.

J'entre dans tous ces détails, parce qu'il est peut-être nécessaire, que la France sache, que la vie de son premier magistrat n'est exposée dans aucune circonstance. Tant qu'il sera investi de la confiance de la nation, il saura remplir la tâche, qui lui a été imposée. Si jamais il étoit dans sa destinée de perdre cette confiance, il ne mettroit plus de prix à une vie, qui n'inspireroit plus d'intérêt aux François.

9.

Nouvelle conspiration contre la vie du *premier Consul.* — Explosion de la machine infernale (25 Décembre.) — *Napoléon Bonaparte* est sauvé. — Il reçoit les félicitations des différens corps d'état. — Voici quelques passages, qu'on a retenus de ses réponses.

a.

DISCOURS.

Au sénat, au corps législatif, etc.

Je suis sensible aux sentimens, que vous venez de m'exprimer au nom de la nation. Les renseignemens qui existent déjà sur cet horrible complot, ont signalé ces mêmes hommes, qui massacroient en septembre, qui ont conspiré contre le comité de salut public, qui ont conspiré contre le directoire, et qui conspireront

contre tous les gouvernemens possibles. Il est des attentats d'une nature telle, qu'on n'en suppose pas la possibilité. Au demeurant, toutes les mesures sont prises, pour découvrir les coupables, et les saisir. Incapables de sentir la générosité, il n'y a d'autre parti à prendre vis à vis d'eux, que le châtiment le plus prompt.

b.

Au préfet de la Seine.

J'ai été touché des preuves d'affection, que le peuple m'a données dans cette circonstance. Je les mérite, parce que l'unique but de mes désirs et de mes actions est d'accroître sa prospérité et sa gloire. Tant que cette poignée de brigands m'a attaqué directement, j'ai dû laisser aux lois et aux tribunaux ordinaires leur punition; mais puisqu'ils viennent, par un crime sans exemple dans l'histoire, de mettre en danger une partie de la population de la cité, la punition sera aussi prompte qu'exemplaire. Assurez en mon nom le peuple de Paris, que cette centaine de misérables, qui ont calomnié la liberté par les crimes, qu'ils ont commis en son nom, seront désormais mis dans l'impuissance absolue de faire aucun mal. Que les citoyens n'aient aucune inquiétude, je n'oublierai pas, que mon premier

devoir est de veiller à la défense du peuple, contre ses ennemis intérieurs et extérieurs.

1801.

1.

Signature de la paix définitive à *Lunéville*, le 9 de Février. — Voici le message du *premier Consul* au corps législatif, et au tribunat. (13 Février.)

MESSAGE.

La paix continentale a été signée à Lunéville. Elle est telle, que la vouloit le peuple françois. Son premier voeu fut la limite du Rhin. Des revers n'avoient point ébranlé sa volonté. Des victoires n'ont point dû ajouter à ses prétentions. Après avoir replacé les anciennes limites de la Gaule, il devoit *rendre à la liberté*, des peuples qui lui étoient unis par une commune origine, par le rapport des intérêts, et des moeurs. *La liberté de la Cisalpine et de la Ligurie est assurée.* Après ce devoir, il en étoit un autre, que lui imposoient la justice et la générosité. Le roi d'Espagne a été fidèle à notre cause, et a souffert pour elle. Ni nos revers, ni les insinuations perfides de nos ennemis, n'ont pu le déta-

cher de nos intérêts; il sera payé d'un juste retour; un prince de son sang va s'asseoir sur le trône de Toscane. Il se souviendra, qu'il le doit à la fidélité de l'Espagne, et à l'amitié de la France. Ses rades et ses ports seront fermés à nos ennemis, et deviendront l'asyle de notre commerce et de nos vaisseaux.

L'Autriche, et c'est là qu'est le gage de la paix, l'Autriche, séparée désormais de la France, par des vastes régions, ne connoîtra plus cette rivalité, ces ombrages qui, depuis tant de siècles, ont fait le tourment de ces deux puissances, et les calamités de l'Europe. Par ce traité, tout est fini pour la France; elle n'aura plus à lutter contre les intrigues d'un congrès. Le gouvernement doit un témoignage de satisfaction au ministre plénipotentiaire, qui a conduit cette négociation à cet heureux terme. Il ne reste ni interprétations à craindre, ni explications à demander, ni de ces dispositions équivoques, dans lesquelles l'art de la diplomatie dépose le germe d'une guerre nouvelle. Pourquoi faut-il que ce traité ne soit pas le traité de la paix générale? C'étoit le voeu de la France! C'étoit l'objet constant des efforts du gouvernement!

Mais tous ses efforts ont été vains! L'Europe

sait tout ce que le ministère britannique a tenté, pour faire échouer les négociations de Lunéville. Envain un agent, autorisé par le gouvernement, lui déclara le 9 Octobre 1800, que la France étoit prête à entrer avec lui dans une négociation séparée, cette déclaration n'obtint que des refus, sous le prétexte, que l'Angleterre ne pouvoit abandonner son allié. Depuis, lorsque cet allié a consenti à traiter sans l'Angleterre, ce gouvernement cherche d'autres moyens, d'éloigner une paix si nécessaire au monde. Il viole des conventions, que l'humanité avoit consacrées, et déclare la guerre à de misérables pêcheurs. Il élève des prétentions contraires à la dignité, et aux droits de toutes les nations. Tout le commerce de l'Asie, et des colonies immenses ne suffisent plus à son ambition. Il faut que toutes les mers soient soumises à la souveraineté exclusive de l'Angleterre. Il arme contre la Russie, le Danemark, et la Suède; parce que la Russie, la Suède, et le Danemark ont assuré, par des traités de garantie, leur souveraineté, et l'indépendance de leurs pavillons. Les puissances du nord, injustement attaquées, ont droit de compter sur la France. Le gouvernement françois vengera avec elles une injure commune à toutes les nations, sans perdre jamais de vue, qu'il ne doit com-

battre que pour la paix, et pour le bonheur du monde.

2.

Députation du corps législatif, admise à l'audience du *premier Consul*, le 13 Fevrier. Voici la réponse de *Bonaparte* au discours, qui lui fut adressé par le président.

a.

DISCOURS.

Le gouvernement reçoit avec plaisir la députation du corps législatif. Le peuple ne goûtera pas encore tous les bienfaits de la paix, tant qu'elle ne sera pas faite avec l'Angleterre; mais un esprit de vertige s'est emparé de ce gouvernement, qui ne connoît plus rien de sacré. Sa conduite est injuste, non seulement envers le peuple françois, mais encore envers toutes les puissances du continent; et *lorsque les gouvernemens ne sont pas justes, leur prospérité n'est que passagère.* Toutes les puissances du continent feront rentrer l'Angleterre dans le chemin de la modération, de l'équité, et de la raison. Mais la paix intérieure a précédé la paix extérieure. Dans le voyage, que je viens de faire dans plusieurs départemens, j'ai été touché de l'accord et de l'union, qui régnoient entre tous les citoyens.

On ne doit attacher aucune importance aux harangues inconsidérées de quelques hommes. Le gouvernement se plaît à rendre justice au zèle du corps législatif, pour la prospérité du peuple françois, et à son attachement pour le gouvernement. En mon particulier, je désire, que vous lui fassiez connoître la confiance, que j'ai en lui, et combien je suis sensible à cette démarche spontanée, et au discours, que vient m'adresser son président. —

Les Belges, qui sont membres du corps législatif, parlèrent ensuite. Ils se félicitèrent d'appartenir définitivement à la république françoise. Voici la réponse du *premier Consul.*

b.

Discours.

Il n'étoit plus au pouvoir du gouvernement, de transiger pour les neuf départemens, qui formoient autrefois la Belgique, puisque, depuis leur réunion, ils font partie intégrante du territoire françois. Il est cependant vrai de dire, que le droit public, tel qu'il existoit *alors* en Europe, a pu autoriser des individus, qui regardoient Sa Majesté l'Empereur pour leur légitime souverain, à ne pas se reconnoître comme François. Mais depuis le traité de Campo Formio,

tout habitant de la Belgique, qui a continué à reconnoître l'Empereur pour son souverain, et est resté à son service, a par cela seul, trahi son devoir et sa patrie. Depuis le traité de Campo Formio, les Belges sont donc François, comme le sont les Normands, les Languedociens, les Bourguignons. Dans la guerre, qui a suivi ce traité, les armées ont éprouvé quelques revers; mais l'ennemi eût-il eu son quartier général au faubourg Saint-Antoine; le peuple françois n'eût jamais cédé ses droits, et renoncé à la réunion de la Belgique.

3.

Voici la proclamation du *premier Consul*, adressée à la nation, au sujet de la paix générale du continent. (21 Mars.)

PROCLAMATION.

François, une paix glorieuse a terminé la guerre du continent. Vos frontières sont reportées aux limites, que leur avoit marquées la nature. Des peuples long-temps séparés de vous, se rejoignent à leurs frères, et accroissent d'un sixième votre population, votre territoire, et vos forces. Ces succès, vous les devez surtout au courage de nos guerriers, à leur patience dans les travaux, à leur passion pour la gloire,

à leur amour pour la liberté, pour la pátrie; mais vous les devez aussi à l'heureux retour de la concorde, et à cette union de sentiment d'intérêts, qui plus d'une fois sauva la France de sa ruine. Tant que vous fûtes divisés, vos ennemis n'espérèrent pas de vous vaincre; ils espérèrent, que vous seriez vaincus par vous-mêmes, et que cette puissance, qui avoit triomphé de tous leurs efforts, s'écrouleroit dans les convulsions de la discorde et de l'anarchie.

Leur espoir a été trompé; que cet espoir ne renaisse jamais! Soyez éternellement unis par le souvenir de vos malheurs domestiques, par le sentiment de votre grandeur et de vos forces; craignez d'avilir, par de lâches passions, un nom que tant d'exploits ont consacré à la gloire et à l'immortalité. Qu'une généreuse émulation féconde nos arts et notre industrie! Que d'utiles travaux embellissent cette France, que les peuples ne nommeront plus qu'avec respect et admiration! Que l'étranger, qui s'empressera de la visiter, retrouve parmi vous, ces vertus douces et hospitalières, qui caractérisèrent vos ayeux! Que toutes les professions s'élèvent à la dignité du nom françois! Que le commerce, en reformant ses relations avec les autres peuples, y

porte cette fidélité, qui fixe la confiance, et qui asseoit la fortune, non sur des spéculations hasardées et fugitives, mais sur des rapports constans, dont l'estime et l'intérêt mutuel garantissent la force et la durée. Ainsi notre commerce reprendra le rang, qui lui est dû. Ainsi se fortifieront les liens, qui attachent à notre cause, les peuples éclairés du continent de l'Europe. Ainsi cette nation même, qui est encore armée contre la France, abjurera des prétentions excessives, et sentira enfin, qu'il n'est pour les peuples comme pour les individus, de bonheur véritable, que dans la prospérité de tous.

4.

Capitulation du fort d'Aboukir (19 Mars). La garnison retourne en France. — Les sous-officiers écrivent au *premier Consul*, pour justifier leur conduite. — Interrogatoire des commandans etc. — Le résultat est favorable pour la garnison. — Voici la réponse du *premier Consul*.

LETTRE.

Soldats, j'ai lu votre lettre, je me suis fait rendre compte de votre conduite; je vous reconnois pour de dignes enfans de la 61e.

J'ai donné ordre, que l'on vous rendît vos armes; je saisirai la première occasion, pour vous mettre à même de vous venger. Vous n'avez jamais été vaincus, vous ne mourrez pas sans être vainqueurs. Je vous salue.

5.

Voici une proclamation du *premier Consul* à l'occasion de la fête du 14 Juillet.

PROCLAMATION.

François, ce jour est destiné à célébrer cette époque d'espérance et de gloire, où tombèrent des institutions barbares, *où vous cessâtes d'être divisés en deux peuples, l'un condamné aux humiliations, l'autre marqué pour les distinctions et pour les grandeurs;* où vos propriétés furent libres comme vos personnes; où la féodalité fut détruite, et avec elle ces nombreux abus, que des siècles avoient accumulés sur vos têtes. Cette époque, vous la célébrâtes en 1790. dans l'union des mêmes principes, des mêmes sentimens, et des mêmes voeux. Vous l'avez célébrée depuis, tantôt au milieu des triomphes, tantôt sous le poids des fers, quelquefois aux cris de la discorde et des factions. Vous la célébrez aujourd'hui sous de plus heureux auspices.

La discorde se tait, les factions sont com-

primées, l'intérêt de la patrie règne sur tous les intérêts. Le gouvernement ne connoît d'ennemis que ceux, qui le sont de la tranquillité du peuple. La paix continentale a été conclue par la modération; votre puissance et l'intérêt de l'Europe en garantissent la durée. Vos frères, vos enfans rentrent dans vos foyers, tous dévoués à la cause de la liberté, tous unis pour assurer le triomphe de la république. Bientôt cessera le scandale des divisions religieuses. Un code civil, mûri par la sage lenteur des discussions, protégera vos propriétés et vos droits. Enfin une dure, mais utile expérience, vous garantit du retour des dissentions domestiques, et sera long-temps la sauvegarde de votre postérité. Jouissez, François, jouissez de votre position, de votre gloire, et des espérances de l'avenir. Soyez toujours fidèles à ces principes et à ces institutions, qui ont fait vos succès, et qui feront la grandeur et la félicité de vos enfans. Que de vaines inquiétudes ne troublent jamais vos spéculations, ni vos travaux! Vos ennemis ne peuvent plus rien contre votre tranquillité. — Tous les peuples envient vos destinées.

.6

Le citoyen *Reinhard* ministre de la république françoise près le gouvernement helvétique,

est rappelé. En prenant congé (1 Septembre) il remet au conseil exécutif la lettre suivante.

LETTRE

Au nom du peuple françois. *Bonaparte* premier consul, au conseil exécutif de la république helvétique. — Ayant destiné à d'autres fonctions le citoyen Reinhard, qui résidoit près le gouvernement helvétique, en qualité de ministre plénipotentiaire de la république françoise, *je lui rends ce témoignage, qu'il n'a pas cessé de mériter l'estime du gouvernement françois.* J'espère, que le citoyen Reinhard aura également obtenu celle du conseil exécutif, par le zèle qu'il aura mis à s'acquitter de ses fonctions, pour l'avantage commun des deux républiques. En lui prescrivant de prendre congé du conseil exécutif, je lui recommande expressément de renouveller à ce conseil, les assurances des voeux sincères, que je ne cesse de former pour la prospérité de la nation helvétique et de son gouvernement. — Paris 17 Août. — *Bonaparte.*

7.

Le premier régiment d'artillerie, en garnison à Turin révolte (Juillet). Le général Jourdan en fait rapport au *premier Consul.* — Quelque

temps après le chef de la république adresse à ce régiment la proclamation suivante.

PROCLAMATION.

Soldats, votre conduite dans la citadelle de Turin a retenti dans toute l'Europe. Nos ennemis se sont réjouis de vous voir insubordonnés et criminels. Une douleur profonde a précédé dans le coeur de vos concitoyens le cri de la vengeance. Vous avez rendu de grands services; vous êtes couverts d'honorables blessures; vous les avez reçues pour la gloire de la république. Elle a triomphé de ses ennemis; elle tient le premier rang parmi les puissances. Mais que lui importeroit tant de grandeur, si ses enfans indisciplinés se laissoient guider par les passions effrénées de quelques misérables. Vous êtes entrés sans ordre et tumultueusement dans une forteresse, en violant toutes les consignes, sans porter aucun respect au drapeau du peuple françois, qui y étoit arboré. Le brave officier qui étoit chargé de le défendre, vous l'avez tué, vous avez passé sur son cadavre, vous êtes tous coupables. Les officiers qui n'ont pas su vous préserver d'un tel égarement, ne sont pas dignes de vous commander. Le drapeau que vous avez abandonné, qui n'a pu vous rallier, sera suspen-

du au temple de Mars, et couvert d'un crêpe funèbre. Votre corps est dissous. — Soldats! Vous allez entrer dans de nouveaux corps; donnez y des preuves d'une sévère discipline. Faites que l'on dise: ils ont dû servir d'exemple, mais ils sont toujours ce qu'ils ont été, les braves et bons enfans de la patrie.

8.

Signature des priliminaires du traité de Paix (d'Amiens) le 1 Octobre. — Voici une proclamation du *premier Consul* relative à ce sujet, et datée du 18 Brumaire (9 Novembre).

PROCLAMATION.

François, vous l'avez enfin toute entière, cette paix, que vous avez méritée par de si longs et de si généreux efforts. Le monde ne vous offre plus que des nations amies, et sur toutes les mers, s'ouvrent pour vos vaisseaux, des ports hospitaliers. Fidèle à vos voeux et à ses promesses, le gouvernement n'a cédé ni à l'ambition des conquêtes, ni à l'attrait des entreprises hardies et extraordinaires. Son devoir étoit de rendre le repos à l'humanité, et de rapprocher par des liens solides et durables, *cette grande famille européenne, dont la destinée est de faire la*

destinée de l'univers. Sa première tâche est remplie, une autre commence pour vous et pour lui. A la gloire des combats, faisons succéder une gloire plus douce pour les citoyens, moins redoutable pour nos voisins. Perfectionnons, mais surtout apprenons aux générations naissantes à cherir nos institutions et nos lois. Qu'elles croissent pour l'égalité civile, pour la liberté publique, pour la prospérité nationale. Portons dans les atteliers de l'agriculture et des arts, cette ardeur, cette constance, cette patience, qui ont étonné l'Europe dans toutes nos circonstances difficiles. Unissons aux efforts du gouvernement, les efforts des citoyens pour enrichir, pour féconder toutes les parties de notre vaste territoire. Soyons le lien et l'exemple des peuples, qui nous environnent. Que l'étranger, qu'un intérêt de curiosité attirera parmi nous, s'y arrête, attaché par le charme de nos moeurs, par le spectacle de notre union, de notre industrie, et par l'attrait de nos jouissances; qu'il s'en retourne dans sa patrie, plus ami du nom françois, plus instruit, et meilleur.

S'il reste encore des hommes, que tourmente le besoin de haïr leurs concitoyens, ou qu'aigrisse le souvenir de leurs pertes, d'immenses contrées les attendent; qu'ils osent aller y chercher des richesses et l'oubli de leurs infortunes. Les

regards de la patrie les y suivront, elle secondera leur courage; un jour, heureux de leurs travaux, ils reviendront dans son sein, dignes d'être citoyens d'un état libre, et corrigés du délire des persécutions. François, il y a deux ans, ce même jour vit se terminer vos dissentions civiles, s'anéantir toutes les factions. Dès-lors vous pûtes concentrer toute votre énergie, embrasser tout ce qui est grand aux yeux de l'humanité, tout ce qui est utile aux yeux de la patrie. Partout le gouvernement fut votre guide et votre appui. Sa conduite sera constamment la même. Votre grandeur fait la sienne, et votre bonheur est la seule récompense, à laquelle il aspire.

9.

Voici une lettre du *premier Consul*, adressée au conseil général du département de la Seine, qui n'a besoin d'aucun commentaire.

LETTRE.

Citoyens membres du conseil général du département de la Seine. J'ai vu avec reconnoissance les sentimens, qui animent les magistrats de la ville de Paris. L'idée de dédier des monumens aux hommes qui se rendent utiles au peuple, est honorable pour les nations. J'accepte

l'offre du monument, que vous voulez m'élever; que la place reste désignée. Mais laissons aux siècles à venir le soin de le construire; s'ils ratifient la bonne opinion, que vous avez de moi. Je vous salue affectueusement. — Signé: *Bonaparte*.

1802.

1.

Expédition de *St. Domingue*. — Proclamation du *premier Consul* aux habitans de cette Colonie.

PROCLAMATION.

Habitans de Saint-Domingue, quelles que soient votre origine et votre couleur, vous êtes tous François, vous êtes tous libres, et tous égaux devant Dieu, et devant la république. La France a été, comme Saint-Domingue, en proie aux factions, et déchirée par la guerre civile, et par la guerre étrangère. Mais tout a changé. Tous les peuples ont embrassé les François, et leur ont juré la paix et l'amitié. Tous les François se sont embrassés aussi, et ont juré d'être tous des amis et des frères. Venez aussi embrasser les François, et vous réjouir de revoir vos

amis et vos frères d'Europe. Le gouvernement vous envoie le capitaine-général *Leclerc*, il amène avec lui de grandes forces, pour vous protéger contre vos ennemis, et contre les ennemis de la république. Si on vous dit: „Ces forces sont destinées à vous ravir votre liberté" répondez: „La république ne souffrira pas, qu'elle nous soit enlevée." Rallier-vous autour du capitaine-général. Il vous rapporte l'abondance et la paix; ralliez-vous autour de lui. Qui osera se séparer du capitaine-général, sera un traître à la patrie, et la colère de la république le dévorera, comme le feu devore vos cannes desséchées!

2.

Voici la lettre du *premier Consul* au général *Toussaint-Louverture*:

LETTRE.

Citoyen général. La paix avec l'Angleterre et toutes les puissances de l'Europe, qui vient d'asseoir la république au premier degré de puissance et de grandeur, met à même le gouvernement, de s'occuper de la colonie de Saint-Domingue. Nous y envoyons le citoyen *Leclerc*, notre beau-frère, en qualité de capitaine-général, comme premier magistrat de la colonie; il est

accompagné de forces convenables, pour faire respecter la souveraineté du peuple françois. C'est dans ces circonstances que nous nous plaisons à espérer, que vous allez nous prouver, et à la France entière, la sincérité des sentimens, que vous avez constamment exprimés dans les différentes lettres, que vous nous avez écrites. Nous avons conçu pour vous de l'estime, et nous nous plaisons à reconnoître et à proclamer les grands services, que vous avez rendus au peuple françois; si son pavillon flotte sur Saint-Domingue c'est à vous et aux braves noirs qu'il le doit. Appelé par vos talens, et la force des circonstances au premier commandement, vous avez détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes féroces, remis en honneur la religion et le culte du Dieu, de qui tout émane. La constitution que vous avez faite, en renfermant beaucoup de bonnes choses, en contient, qui sont contraires à la dignité et à la souveraineté du peuple françois, dont Saint-Domingue ne forme qu'une portion.

Les circonstances, où vous vous êtes trouvé, environné de tous côtés d'ennemis, sans que la métropole pût ni vous secourir, ni vous alimenter, ont rendu légitimes les articles de cette constitution, qui pourroient ne pas l'être. Mais au-

jourd'hui, que les circonstances sont si heureusement changées, vous serez le prémier à rendre hommage à la souveraineté de la nation, qui vous compte au nombre de ses plus illustres citoyens, par les services que vous lui avez rendus, et par les talens et la force de caractère, dont la nature vous a doué. Une conduite contraire seroit inconciliable avec l'idée, que nous avons conçue de vous; elle vous feroit perdre vos droits nombreux à la reconnoissance de la république, et creuseroit sous vos pas un précipice qui, en vous engloutissant, pourroit contribuer au malheur de ces braves noirs, dont nous aimons le courage, et dont nous nous verrions avec peine obligés de punir la rebellion. Nous avons fait connoître à vos enfans et à leur précepteur les sentimens, qui nous animoient; nous vous les renvoyons. Assistez de vos conseils, de votre influence, et de vos talens, le capitaine-général.

Que pourrez-vous désirer? La liberté des noirs? Vous savez, que dans tous les pays, où nous avons été, nous l'avons donnée aux peuples, qui ne l'avoient pas. De la considération, des honneurs, de la fortune? Ce n'est pas, après les services, que vous avez rendus, que vous pouvez rendre encore dans cette circonstance, avec les sentimens particuliers, que nous avons

pour vous, que vous devez être incertain sur votre considération, votre fortune, et les honneurs, qui vous attendent. Faites connoître aux peuples de Saint-Domingue, que la sollicitude, que la France a toujours portée à leur bonheur, a été souvent impuissante par les circonstances impérieuses de la guerre; que les hommes venus du continent, pour l'agiter et alimenter les factions, étoient le produit des factions, qui elles-mêmes déchiroient la patrie; que désormais la paix et la force du gouvernement assurent leur prospérité et leur liberté. Dites-leur, que si la liberté est pour eux le premier des biens, ils ne peuvent en jouir, qu'avec le titre de citoyens françois, et que tout acte, contraire aux intérêts de la patrie, à l'obéissance qu'ils doivent au gouvernement, et au capitaine-général, qui en est le délégué, seroit un crime contre la souveraineté nationale, qui éclipseroit leurs services, et rendroit Saint-Domingue, le théâtre d'une guerre malheureuse, où des pères et des enfans s'entr'égorgeroient.

Et vous, général, songez, que si vous êtes le premier de votre couleur, qui soit arrivé à une si grande puissance, et qui se soit distingué par sa bravoure et ses talens militaires; vous êtes aussi devant Dieu et nous, le principal responsable

de leur conduite. S'il étoit des malveillans, qui dissent aux individus, qui ont joué le principal rôle dans les troubles de Saint-Domingue, que nous venons pour rechercher ce qu'ils ont fait pendant les temps d'anarchie, assurez-les, que nous ne nous informerons que de leur conduite dans cette dernière circonstance; et que nous ne rechercherons le passé que pour connoître les traits, qui les auroient distingués dans la guerre, qu'ils ont soutenue contre les Espagnols et les Anglois, qui ont été nos ennemis. Comptez sans réserve sur notre estime, et conduisez-vous comme doit le faire un des principaux citoyens de la plus grande nation du monde.

3.

Consulte cisalpine à Lyon — *Bonaparte* est nommé président de la république italienne. — Une commission lui présente cette résolution et le rapport, qui l'avoit précédée. — Le *premier Consul* se rend à la séance de la Consulte, et prononce le discours suivant (le 26 Janvier).

DISCOURS.

La république cisalpine, reconnue depuis la paix de Campo-Formio, a déjà éprouvé bien des vicissitudes. Les premiers efforts que l'on a faits pour la constituer, ont mal réussi. Envahie

depuis par des armées ennemies, son existence ne paroissoit plus probable, lorsque le peuple françois, pour la seconde fois, chassa par la force de ses armes, vos ennemis de votre territoire. Depuis ce temps, on a tout tenté pour vous démembrer. La protection de la France l'a emporté. Vous avez été reconnus à Lunéville. Accrus d'un cinquième, vous existez plus puissans, plus consolidés, avec plus d'espérances. Composés de six nations différentes, vous allez être réunis sous le régime d'une constitution, plus adaptée que tout autre à vos moeurs et à vos circonstances.

Je vous ai réunis à Lyon autour de moi, comme les principaux citoyens de la Cisalpine. Vous m'avez donné les renseignemens nécessaires, pour remplir la tâche auguste, que m'imposoit mon devoir, comme premier magistrat du peuple françois, et comme l'homme, qui a le plus contribué à votre création. Les choix, que j'ai faits pour remplir vos premières magistratures, l'ont été indépendamment de toute idée de parti, de tout esprit de localité. Celle de président, je n'ai trouvé personne parmi vous, qui eût encore assez de droits sur l'opinion publique, qui fût assez indépendant de l'esprit de localité, et qui eût enfin rendu d'assez grands services à son pays,

pour la lui confier. Le procès-verbal, que vous m'avez fait remettre par votre comité de trente, où sont analysées avec autant de précision que de vérité, les circonstances extérieures et intérieures, dans lesquelles se trouve votre patrie, *m'a vivement pénétré.*

J'adhère à votre voeu. Je conserverai encore pendant le temps, que les circonstances le voudront, la grande pensée de vos affaires. Au milieu des méditations continuelles, qu'exige le poste, où je me trouve, tout ce qui vous sera relatif, et pourra consolider votre existence et votre prospérité, ne sera point étranger aux affections les plus chères de mon ame. Vous n'avez que des lois particulières; il vous faut désormais des lois générales. Votre peuple n'a que des habitudes locales; il faut qu'il prenne des habitudes nationales. Enfin, vous n'avez point d'armée, les puissances qui pourroient devenir vos ennemis, en ont de fortes; mais vous avez ce qui peut les produire, une population nombreuse, des campagnes fertiles, et l'exemple, qu'à donné, dans toutes les circonstances essentielles, le premier peuple de l'Europe.

4.

Députation du corps législatif, pour féliciter le *premier Consul*, sur l'heureux résultat du con-

grès de Lyon. — Le citoyen Devismes prononça un discours, le *premier Consul* répondit en ces termes :

DISCOURS.

Il étoit de la gloire et de l'intérêt de la France, d'assurer pour toujours le sort d'une république, qu'elle a créée. J'espère, que sa constitution et ses nouveaux magistrats feront son repos et son bonheur. Ce bonheur et ce repos ne seront point étrangers au nôtre. Notre prospérité ne peut désormais être séparée de la prospérité des peuples, qui nous environnent. J'ai recueilli dans mon voyage la plus douce récompense des efforts, que j'ai faits pour la patrie. J'y ai recueilli surtout l'expression libre et franche de l'opinion publique, dans l'abandon de la confiance particulière, dans le langage simple du commerçant, du manufacturier, du cultivateur. Tous demandent, que le gouvernement soit fidèle aux principes qu'il a développés; c'est de là qu'ils attendent leur bonheur. J'étois déja plein de reconnoissance pour les marques d'intérêt, dont la nation a honoré mes premiers efforts. Je reviens pénétré de sentimens encore plus profonds. Le sacrifice de toute mon existence ne sauroit payer les émotions que j'ai senties. J'en

éprouve une bien douce, en vous voyant associer votre voeu, au voeu de la nation.

5.

Voici une lettre du *premier Consul* au gouvernement de la république de Lucques.

LETTRE.

J'ai appris par votre lettre du 5 Janvier, que vous aviez une constitution définitive, et que vos dissentions domestiques avoient cessé, pour faire place à un gouvernement national. Vous formez un petit état; vivez tranquilles, mettez-vous en garde contre l'esprit de faction, et ne soyez animés que de la grande idée, de faire le bonheur de votre peuple, qui de tout temps s'est distingué par son amour pour le travail, et par la douceur de son caractère. Soyez sssurés du désir que j'ai de vous voir heureux! Je vous salue. — *Paris* le 10 Février.

6.

Admission solemnelle du Cardinal-Légat Caprara, à l'audience du *premier Consul* (9 Avril) Le Cardinal fit lecture d'un discours; voici la réponse du *premier Consul*:

DISCOURS.

Les vertus apostoliques qui vous distinguent, monsieur le général, me font vous voir avec plaisir dépositaire d'une aussi grande influence sur les consciences. Vous puiserez dans l'évangile les règles de votre conduite, et par là, vous contribuerez puissamment à l'extinction des haines, à la consolidation de l'union dans ce vaste empire. Le peuple françois n'aura jamais qu'à s'applaudir du concert, qui a eu lieu entre S. S. et moi, dans le choix de votre personne. Le résultat de votre mission sera, pour la religion chrétienne, qui dans tous les siècles a fait tant de bien aux hommes, un nouveau sujet de triomphe. Elle en recevra de nouvelles félicitations du philosophe éclairé, et des véritables amis des hommes.

7.

Voici une proclamation du *premier Consul*, relative au rétablissement du culte et à la conclusion du concordat avec le souverain pontife.

PROCLAMATION.

François, du sein d'une révolution, inspirée par l'amour de la patrie, éclatèrent tout-à-

coup au milieu de vous, des dissentions religieuses, qui devinrent le fléau de vos familles, l'aliment des factions, et l'espoir de vos ennemis. Une politique insensée tenta de les étouffer sous les débris des autels, sous les ruines de la religion même. A sa voix cessèrent ces pieuses solemnités, où les citoyens s'appeloient du doux nom de frères, et se reconnoissoient tous égaux sous la main du Dieu, qui les avoit créés; le mourant seul avec sa douleur, n'entendit plus cette voix consolante, qui appelle les chrétiens à une meilleure vie, et Dieu même sembla exilé de la nature. Mais la conscience publique, mais le sentiment de l'indépendance des opinions, se soulevèrent, et bientôt, égarés par les ennemis du dehors, leur explosion porta le ravage dans nos départemens; des François oublièrent, qu'ils étoient François, et devinrent les instrumens d'une haine étrangère. D'un autre côté, les passions déchaînées, la morale sans appui, le malheur sans espérance dans l'avenir, tout se réunissoit pour porter le désordre dans la société. Pour arrêter ce désordre, il falloit rasseoir la religion sur sa base, et on ne pouvoit le faire que par des mesures avouées par la religion même.

C'étoit au souverain pontife que l'exemple

des siècles et la raison commandoient de recourir, pour rapprocher les opinions, et reconcilier les coeurs. Le chef de l'église a pesé dans sa sagesse, et dans l'intérêt de l'église, les propositions, que l'intérêt de l'état avoit dictées. Sa voix s'est fait entendre aux pasteurs; ce qu'il approuve, le gouvernement l'a consenti, et les législateurs en ont fait une loi de la république. Ainsi disparoissent tous les élémens de discorde; ainsi s'évanouissent tous les scrupules, qui pouvoient allarmer les consciences, et tous les obstacles, que la malveillance pouvoit opposer au retour de la paix intérieure. Ministres d'une religion de paix; que l'oubli le plus profond couvre vos dissentions, vos malheurs, et vos fautes; que cette religion qui vous unit, vous attache tous par les mêmes noeuds, par des noeuds indissolubles, aux intérêts de la patrie. Déployez pour elle tout ce que votre ministère vous donne de force et d'ascendant sur les esprits! Que vos leçons et vos exemples forment les jeunes citoyens à l'amour de nos institutions, au respect et à l'attachement pour les autorités tutélaires, qui ont été créées pour les protéger. Qu'ils apprennent de vous, que le Dieu de la paix est aussi le Dieu des armées, et qu'il combat avec ceux, qui

défendent l'indépendance et la liberté de la France.

Citoyens, qui professez les religions protestantes, la loi a également étendu sur vous sa sollicitude. Que cette morale, commune à tous les chrétiens, cette morale si sainte, si pure, si fraternelle, les unisse tous dans le même amour pour la patrie, dans le même respect pour ses lois, dans la même affection pour tous les membres de la grande famille! Que jamais des combats de doctrine n'altèrent ces sentimens, que la religion inspire et commande! François, soyons tous unis pour le bonheur de la patrie, et pour le bonheur de l'humanité! Que cette religion, qui a civilisé l'Europe, soit encore le lien, qui en rapproche les habitans, et que les vertus, qu'elle exige, soient toujours associées aux lumières, qui nous éclairent!

8.

Paix d'*Amiens* (27 Mars). — Le traité est présenté au corps législatif, avec un projet de loi, relatif à sa promulgation. Ces deux pièces étoient accompagnées du message suivant:

MESSAGE.

Citoyens législateurs, le gouvernement vous adresse le traité, qui met un terme aux dernières

dissentions de l'Europe, et achève le grand ouvrage de la paix. La république avoit combattu pour son indépendance; son indépendance est reconnue; l'aveu de toutes les puissances consacre les droits qu'elle tenoit de la nature, et les limites, qu'elle devoit à ses victoires. Une autre république est venue se former au milieu d'elle, s'y pénétrer de ses principes, et y reprendre à sa source, l'esprit antique des Gaulois. Attachée à la France par le souvenir d'une commune origine, par des institutions communes, et surtout par le bien des bienfaits, la république italienne a pris son rang parmi les puissances, comme parmi nos alliés; elle s'y maintiendra par le courage, et s'y distinguera par les vertus.

La Batavie rendue à l'unité d'intérêts, affranchie de cette double influence, qui tourmentoit ses conseils, et qui égaroit sa politique, a repris son indépendance, et trouve dans la nation qui l'avoit conquise, la garantie la plus fidèle de son existence et de ses droits. La sagesse de son administration lui conservera sa splendeur, et l'active économie de ses citoyens lui rendra toute sa prospérité. La république helvétique, reconnue au dehors, est toujours agitée au dedans, par des factions, qui se disputent le pouvoir. Le gouvernement fidèle aux principes,

n'a dû exercer sur une nation indépendante, d'autre influence, que celle des conseils. Ses conseils jusqu'ici ont été impuissans. Il espère encore, que la voix de la sagesse et de la modération sera écoutée, et que les puissances voisines de l'Helvétie ne seront pas forcées d'intervenir, pour étouffer des troubles, dont la continuation menaceroit leur propre tranquillité.

La république devoit à ses engagemens, et à la fidélité de l'Espagne, de faire tous ses efforts, pour lui conserver l'intégrité de son territoire. Ce devoir, elle l'a rempli dans tout le cours de la négociation, avec toute l'énergie, que lui permettoient les circonstances. Le roi d'Espagne a reconnu la loyauté de ses alliés, et sa générosité a fait à la paix le sacrifice, qu'ils s'étoient efforcés de lui épargner. Il acquiert par là de nouveaux droits à l'attachement de la France, et un titre sacré à la reconnoissance de l'Europe. Déjà le retour du commerce console ses états des calamités de la guerre, et bientôt un esprit vivifiant portera dans ses vastes possessions une nouvelle activité et une nouvelle industrie. Romé, Naples, l'Etrurie, sont rendus au repos et aux arts de la paix. Lucques, sous une constitution, qui a réuni les esprits, et étouffé les haines, a retrouvé le calme et l'indépendance. La Ligu-

rie a posé dans le silence des partis, les principes de son organisation, et Gênes voit rentrer dans son port le commerce et les richesses. La république des Sept-Isles est encore, ainsi que l'Helvétie, en proie à l'anarchie; mais d'accord avec la France, l'Empereur de Russie y fait passer les troupes, qu'il avoit à Naples, pour y reporter les seuls biens, qui manquent à ces heureuses contrées, la tranquillité, le règne des lois, et l'oubli des haines et des factions. Ainsi, d'une extrémité à l'autre, l'Europe voit le calme renaître sur le continent et sur les mers, et son bonheur s'asseoir sur l'union des grandes puissances, et sur la loi des traités.

En Amérique, les principes connus du gouvernement, ont rendu la sécurité la plus entière à la Martinique, à Tabago, à St. Lucie. On n'y redoute plus l'empire de ces lois imprudentes, qui auroient jeté dans les colonies la dévastation et la mort. Elles n'aspirent plus qu'à se réunir à la Métropole, et elles lui rapportent avec leur confiance et leur attachement, une prospérité au moins égale à celle, qu'elle y avoit laissée. A Saint-Domingue, de grands maux ont été faits, de grands maux sont à réparer; mais la révolte est chaque jour plus comprimée. Toussaint, sans places, sans trésor, sans armée, n'est

plus qu'un brigand, errant de morne en morne, avec quelques brigands comme lui, que nos intrépides éclaireurs poursuivent, et qu'ils auront bientôt atteints et détruits. La paix est connue à l'Isle de France et dans l'Inde. Les premiers soins du gouvernement y ont déjà reporté l'amour de la république, la confiance en ses lois, et toutes les espérances de la prospérité. Bien des années s'écouleront désormais pour nous, sans victoires, sans triomphes, sans ces négociations éclatantes, qui font les destinées des états; mais d'autres succès doivent marquer l'existence des nations, et surtout l'existence de la république. Partout l'industrie s'éveille, partout le commerce et les arts tendent à sourir, pour effacer les malheurs de la guerre. Des travaux de tous les genres appellent la pensée du gouvernement. Le gouvernement remplira cette nouvelle tâche avec succès, aussi long-temps, qu'il sera investi de l'opinion du peuple françois. Les années, qui vont s'écouler, seront, il est vrai, moins célèbres, mais le bonheur de la France s'accroîtra des chances de gloire, qu'elle aura dédaignées.

9.

Une députation du tribunat se présente à l'audience du *premier Consul*, pour féliciter le gouvernement. Le citoyen *Siméon* porte la pa-

role, le *premier Consul* répondit en ces termes.

DISCOURS.

Le gouvernement est vivement touché des sentimens, que vous manifestez au nom du tribunat. Cette justice que vous rendez à ses opérations, est le prix le plus doux de ses efforts; il y reconnoît le résultat de ces communications plus intimes, qui vous mettent en état, de mieux apprécier la pureté de ses vues et de ses pensées. Pour moi, je reçois avec la plus sensible reconnoissance le voeu émis par le tribunat. Je ne désire d'autre gloire que celle, d'avoir rempli toute entière la tâche, qui m'est imposée. Je n'ambitionne d'autre récompense, que l'affection *de mes concitoyens*. Heureux, s'ils sont bien convaincus, que les maux qu'ils pourroient éprouver, seront toujours pour moi les maux les plus sensibles; que la vie ne m'est chère que par les services, que je puis rendre à la patrie; que la mort même n'aura point d'amertume pour moi, si mes derniers regards peuvent voir le bonheur de la république aussi assuré que sa gloire!

10.

Délibération du sénat sur la prorogation de la magistrature du *premier Consul*. (8 Mai).

Le décret du senat est présenté à *Bonaparte* — Voici une lettre adressée au sénat.

LETTRE.

Sénateurs, la preuve honorable d'estime, consignée dans votre délibération du 8, sera toujours gravée dans mon coeur. Le suffrage du peuple m'a investi de la suprême magistrature. Je ne me croirais pas assurée de sa confiance, si l'acte qui m'y retiendroit, n'étoit encore sanctionné par son suffrage. Dans les trois années, qui viennent de s'écouler, la fortune a souri à la république; mais la fortune est inconstante, et combien d'hommes, qu'elle avoit comblés de ses faveurs, ont vécu trop de quelques années. L'intérêt de ma gloire, et celui de mon bonheur, sembleroient avoir marqué le terme de ma vie publique, au moment, où la paix du monde est proclamée. Mais la gloire et le bonheur du citoyen doivent se taire, quand l'intérêt de l'état et la bienveillance publique l'appellent. Vous jugez, *que je dois au peuple un nouveau sacrifice*, je le ferai, si le voeu du peuple me commande, ce que votre suffrage autorise. — *Bonaparte.*

11.

Députation du corps législatif pour féliciter

le *premier Consul* sur la résolution du sénat, etc. — Le citoyen Vaublanc porta la parole, le *premier Consul* répondit en ces termes.

DISCOURS.

Les sentimens que vous venez d'exprimer, et cette députation solemnelle, sont pour le *gouvernement* un gage précieux de l'estime du corps législatif. J'ai été appelé à la magistrature suprême dans des circonstances telles, que le peuple n'a pu peser dans le calme de la réflexion, le mérite de son choix. Alors la république étoit déchirée par la guerre civile; l'ennemi menaçoit les frontières; il n'y avoit plus ni sécurité, ni gouvernement. Dans une telle crise, ce choix a pu ne paroître que le produit indélibéré de ses allarmes. Aujourd'hui la paix est rétablie avec toutes les puissances de l'Europe; les citoyens n'offrent plus que l'image d'une famille réunie; et l'expérience, qu'ils ont faite de leur gouvernement, les a éclairés sur la valeur de leur premier choix. Qu'ils manifestent leur volonté dans toute sa franchise, et dans toute son indépendance; elle sera obéie. Quelle que soit ma destinée, consul ou citoyen; je n'existerai que pour la grandeur et la félicité de la France.

12.

Clôture de la séance extraordinaire du corps législatif (20 Mai). Message du *premier Consul*, présenté par trois conseillers d'état. — Voici le texte de cette pièce.

MESSAGE.

Citoyens législateurs, lorsque vous touchez au terme de cette session extraordinaire, il est doux pour les consuls de la république, d'avoir à se féliciter avec vous, sur l'accomplissement des travaux importans, qui en ont été l'objet. Le cours de notre révolution, si féconde d'ailleurs en vicissitudes, n'a point offert de période, marqué par des évènemens plus mémorables, et en même temps plus rapprochés. Dans l'espace de peu de jours, vous avez élevé des monumens, qui doivent influer sur les destins d'une longue postérité. La France étoit sans culte, et cependant l'immense majorité de ses habitans avoient conservé leur croyance; vous savez concouru à faire cesser cette étrange contradiction, et la religion sort triomphante de ses ruines, plus belle et plus sainte après ses malheurs.

L'instruction publique languissoit; l'on avoit abandonné, pour des erremens inconnus, les rou-

tes tracées par une longue expérience, et la confiance des citoyens n'avoit pas suivi les législateurs, dans ces essais hasardeux. Vous avez donné votre sanction à une loi, dans laquelle le gouvernement s'est efforcé de réunir les avantages de l'ancienne discipline, avec les perfectionnemens, dont le progrès des connoissances a fait sentir la possibilité. Vous avez accompli, vous avez agrandi le voeu de la constitution, en donnant aux récompenses nationales, qu'elle décerne aux guerriers, une étendue et une durée, qui d'âge en âge, assure à la patrie une longue suite de héros et de sages. Ainsi, grâces à vos soins, la religion, en épurant les coeurs; la science, en éclairant les esprits; les récompenses civiques, en excitant une généreuse émulation, vont opérer de concert la réforme des moeurs, et l'entier rétablissement de l'ordre social.

Cette session, que des lois si long-temps désirées suffiroient pour rendre à jamais célèbre, le devient encore d'avantage par l'adoption du traité, qui termine la guerre entre la France et la Grande-Bretagne. Déjà de toutes parts, les canaux du commerce se sont r'ouverts; l'industrie reprend une activité nouvelle; la paix reprend surtout ses salutaires influences; et les consuls s'applaudissent, de pouvoir appliquer aux besoins

intérieurs de la république, les ressources si long-temps consacrées à la défendre contre ses ennemis. Le gouvernement, dégagé d'un aussi grand objet de sollicitude, voit arriver avec plaisir l'instant de donner tous ses soins à l'amélioration des lois. Votre session prochaine doit faire jouir la France de celles, dont la nécessité a été sentie dès les premiers jours de la révolution. Le code civil, ceux de la procédure et du commerce, les modifications, que l'expérience a fait regarder comme indispensables dans nos lois criminelles, vont établir enfin un système de législation uniforme et simplifié, dont les annales de la jurisprudence n'ont encore présenté l'exemple chez aucun peuple.

Le gouvernement a puisé dans les anciennes ordonnances, le plus grand nombre des dispositions sages, qui les rendoient recommandables aux yeux des jurisconsultes. Il y a joint tout ce que les lois nouvelles lui ont offert de bon et d'utile. De cette union de la sagesse des temps passés avec les innovations heureuses, que cette même sagesse n'eût point désavouées, résultera un ensemble, adapté à l'esprit de notre constitution républicaine, aux moeurs, aux habitudes, au génie particulier de notre nation. Les projets du code civil et du code du commerce ont

déjà été publiés et soumis, pour ainsi dire, à la discussion des citoyens. Le code judiciaire, et le code criminel, dont la rédaction a été confiée à des hommes recommandables par leurs lumières, vous seront communiqués assez tôt, pour que vous puissiez les méditer avec toute l'attention, qu'exigent des matières aussi importantes et aussi compliquées. Chacun des quatre codes formera probablement un seul projet de loi; ou du moins ils seront divisés en aussi peu de parties, que la nature des choses le permettra.

Vous avez senti vous-mêmes l'inconvénient de morceler de grands ouvrages, qui doivent être considérés dans leur masse, et dans lesquels des irrégularités apparentes de détail sont souvent nécessaires au mérite réel de l'ensemble. Cette marche donnera lieu à un examen plus généralisé, et par conséquent plus conforme à l'essence des objets, sur lesquels vous aurez à prononcer. Il en résultera d'ailleurs une économie de temps, qui n'est point à dédaigner, si l'on ne perd pas de vue, avec quelle ardeur les lois, dont il s'agit, sont attendues, et combien l'état de notre législation en rend la publication urgente et indispensable. Le gouvernement, en reportant sous vos yeux la tâche, que vous avez

accomplie, en vous indiquant d'avance les objets sur lesquels votre attention devra bientôt se fixer, se plaît, pas ces communications intimes, à donner à la France, un témoignage de l'esprit de concorde et d'harmonie, qui a présidé à vos délibérations. Retournez dans vos foyers, citoyens législateurs; la considération et la reconnoissance de vos concitoyens vous y attendent. Allez-vous y préparer pour une carrière nouvelle; et quand l'époque marquée par la constitution, vous rappellera dans cette auguste enceinte, rapportez auprès du gouvernement l'expression du voeu public, qu'il sera toujours jaloux de consulter.

13.

Voici une proclamation du *premier Consul*, à l'occasion de la fête du *quatorze Juillet*:

PROCLAMATION.

François, le 14 Juillet commença, en 1789, les nouvelles destinées de la France. Après treize années de travaux, le 14 Juillet reparoît plus cher pour nous, plus glorieux pour la postérité. Vous avez vaincu tous les obstacles, et votre destinée est remplie. Dans l'intérieur, plus de chef, qui ne se plie sous la loi de l'égalité; à l'extérieur, plus d'ennemi, qui menace votre sûreté et votre

indépendance; plus de colonie françoise, qui ne soit soumise aux lois, sans lesquelles il ne peut exister de colonie. Du sein des ports, le commerce maritime appelle toute votre activité, et vous offre toutes les richesses de la terre. Dans l'intérieur, le génie de la république féconde tous les germes de la prospérité.

François, puisse cette époque être, pour nous et nos enfans, celle d'un bonheur durable; puisse la réunion des vertus, des sciences, et des arts, embellir cette paix; puissent des institutions conformes à notre caractère, investir nos lois d'un rempart impénétrable! Que la jeunesse, avide d'instruction, fréquente nos lycées, pour apprendre à connoître ses devoirs et ses droits! Que l'histoire de nos malheurs la prémunisse contre des erreurs passées; et qu'au sein de la sagesse et de l'union, elle maintienne cet édifice de grandeur, que le courage des citoyens a élevé! Tels sont les voeux et les espérances du gouvernement françois; secondez ses efforts, et la prospérité de la république sera immortelle comme sa gloire. — *Bonaparte.*

14.

Voici une lettre du *premier Consul* adressée au ministre de l'intérieur, qui n'a besoin d'aucun commentaire.

LETTRE.

J'ai intention, citoyen ministre, de fonder un prix, consistant en une médaille de 3000 fr. pour la meilleure expérience, qui sera faite dans le cours de chaque année, sur le fluide galvanique. A cet effet, les mémoires qui détailleront les dites expériences, seront envoyés avant le 1 Fructidor, à la première classe de l'institut national, qui devra dans les jours complémentaires, adjuger le prix à l'auteur de l'expérience, qui aura été la plus utile à la marche de la science. Je désire donner en encouragement, une somme de 60,000 francs à celui qui, par ses expériences et ses découvertes, fera faire à l'électricité et au galvanisme, un pas comparable à celui, qu'ont fait faire à ces sciences Franklin et Volta, et ce, au jugement de la classe. Les étrangers de toutes les nations seront également admis au concours. Faites, je vous prie, connoître ces dispositions au président de la première classe de l'institut national, pour qu'elle donne à ces idées le développement, qui lui paroîtront convenables; mon but spécial étant d'encourager et de fixer l'attention des physiciens sur cette partie de la physique, qui est, à mon

sens, le chemin des grandes découvertes. — *Bonaparte.*

15.

Ouverture de la séance du corps législatif de la république italienne. — Lettre du président au *premier Consul*, pour le remercier de ses bienfaits (30 Juin). Voici la réponse du chef de la république.

LETTRE.

J'ai vu avec une vive satisfaction la réunion du corps législatif. Vous devez dans cette première session jeter les bases de l'administration. Le premier budjet, qui ait été fait en Italie, va vous être présenté. Les recettes, les dépenses, la dette publique, ont également besoin d'un système stable, uniforme, caractère essentiel de la loi. Un objet, que vous jugerez non moins important, c'est la loi, que l'on va vous présenter pour la conscription militaire; une armée nationale peut seule assurer à la république la tranquillité intérieure, et la considération à l'extérieur. Un état voisin, qui n'avoit ni la population, ni la richesse de la république, était parvenu à former une armée, qui s'est souvent acquis de la gloire, et qui l'a placé pendant

long-temps au rang des puissances considérables. Que le corps législatif n'oublie pas, *que la république doit être la première puissance de l'Italie!* Le corps législatif ne peut pas mieux me témoigner la vérité des sentimens, qu'il m'exprime, qu'en travaillant de tous ses efforts à la consolidation de l'état, et en posant les principes, qui doivent assurer sa gloire et sa grandeur.

16.

Napoléon Bonaparte est nommé *premier Consul* à vie (2 Août). Le sénat lui présente le sénatus-consulte, qui proclame la volonté du peuple françois. — Le citoyen Barthélemi porta la parole, le *premier Consul* répondit en ces termes:

DISCOURS.

Sénateurs, la vie d'un citoyen est à sa patrie. Le peuple françois veut, que la mienne toute entière lui soit consacrée; j'obéis à sa volonté. En me donnant un nouveau gage, un gage permanent de sa confiance, il m'impose le devoir d'étayer le système de ses lois, sur des institutions prévoyantes. Par mes efforts, par votre concours, citoyens sénateurs, par le

concours de toutes les autorités, par la confiance et la volonté de cet immense peuple, la liberté, l'égalité, la prospérité de la France seront à l'abri des caprices du sort, et de l'incertitude de l'avenir. Le meilleur des peuples sera le plus heureux, comme il est le plus digne de l'être, et *sa félicité contribuera à celle de l'Europe entière.* Content alors d'avoir été appelé par l'ordre de celui, de qui tout émane, à ramener sur la terre la justice, l'ordre, et l'égalité, j'entendrai sonner la dernière heure sans regret, et sans inquiétude sur l'opinion des générations futures. Sénateurs, recevez mes remercîmens d'une démarche aussi solemnelle. Le sénat a désiré ce que le peuple françois a voulu, et par là il s'est plus étroitement associé à tout ce qui reste à faire pour le bonheur de la patrie. Il m'est bien doux d'en trouver la certitude dans le discours d'un président aussi distingué.

17.

Présentation des principaux corps de l'état, etc. etc. pour féliciter *Napoléon Bonaparte* sur la prorogation de sa magistrature à vie. — Discours de plusieurs présidens, généraux, etc. etc. — Voici les réponses du *premier Consul.*

DISCOURS.

a.

L'union du peuple françois, dans ces circonstances, le rend digne de toute la grandeur et de toute la prospérité, auxquelles il est appelé. Le voeu, formé plusieurs fois par le *corps législatif* et le tribunat, vient d'être rempli par le sénatus-consulte, et les destins du peuple françois sont désormais à l'abri de l'influence de l'étranger qui, jaloux de notre gloire, et ne pouvant nous vaincre, auroit saisi toutes les occasions, pour nous diviser. Le corps législatif est appelé à sa première session, aux discussions les plus chères à l'intérêt public, et le gouvernement attend, pour le convoquer, le moment, où tous les travaux des codes, que le conseil d'état et le tribunat discutent, seront plus avancés. Dans cet intervalle, le peuple organisera les différens collèges, et les membres du corps législatif, qui se trouvent dans leurs départemens, concourront par leurs conseils, à éclairer les assemblées, dont ils font partie sur leurs choix. Le gouvernement accueille avec satisfaction les sentimens, que vous venez de lui exprimer.

b.

La stabilité de nos institutions assure les

destins de la république. La considération des corps dépend toujours des services, qu'ils rendent à la patrie. Le *tribunat* appelé à discuter les projets de lois, proposés par le conseil d'état, constitue avec lui, une des parties les plus essentielles à l'organisation législative. Egal en nombre, divisé comme lui en sections, il continuera de porter dans les discussions, cet esprit de sagesse, ce zèle, ces talens, dont il a donné, dont il donne aujourd'hui un si bel exemple dans l'examen du code civil. Le gouvernement est vivement touché des sentimens, que vous venez d'exprimer. Il y répondra toujours par son dévouement à la patrie.

c.

Le gouvernement a dans la conduite du *tribunal* de cassation, le gage le plus sûr des sentimens, que vous venez de lui exprimer. Ce tribunal est lui-même une des plus heureuses institutions, qui assurent la stabilité de la république. Le premier appui des états, c'est la fidèle exécution des lois. Placés par vos fonctions à la tête des tribunaux, c'est à vous qu'il appartient d'y maintenir les principes, qui vous dirigent, et les vertus, dont vous donnez l'exemple.

d. *)

La stabilité et la force du gouvernement peuvent seules assurer l'état de l'armée, garantir aux défenseurs, qui se sont distingués, les récompenses, qu'ils ont méritées, et enfin maintenir dans la première armée d'Europe, cet esprit, qui la fait vaincre, qui la rend en même temps si chère au peuple entier, et si redoutable à ses ennemis.

e. **)

Je reçois avec plaisir l'expression des sentimens du corps du génie. Je n'oublierai point, combien j'ai eu à me louer des services de ce corps distingué, dont les membres ont toujours fait preuve de courage et d'habileté. C'est sur leur art que repose la conservation des empires, et c'est de leurs talens que peut dépendre la sûreté des états. J'aime à leur donner ici un témoignage éclatant de ma considération.

18.

Voici une lettre du *premier Consul* au dey d'Alger, qui mérite d'être conservée.

*) Réponse au discours prononcé par le Gén. *Mortier* comm. la 1ère divis. milit.

**) Réponse au discours du Gén. *Dambarère*, comm. le corps du génie.

LETTRE.

Je vous écris cette lettre directement, parce que je sais, qu'il y a de vos ministres, qui vous trompent, et qui vous portent à vous conduire d'une manière, qui pourroit vous attirer de grands malheurs. Cette lettre vous sera remise en main propres par un adjudant de mon palais. Elle a pour but de vous demander réparation prompte, et telle que j'ai droit de l'attendre des sentimens que vous ayez toujours montrées pour moi. Un officier françois a été battu dans la rade de Tunis par un de vos rais. L'agent de la république a demandé satisfaction et n'a pu l'obtenir. Deux bricqs de guerre ont été pris par vos corsaires, qui les ont amenés à Alger, et les ont retardés dans leur voyage. Un bâtiment napolitain a été pris par vos corsaires, dans la rade d'Hyères, et par là ils ont violé le territoire François. Enfin du vaisseau, qui a échoué cet hiver sur vos côtes, il me manque encore plus de 150 hommes, qui sont entre les mains des barbares.

Je vous demande réparation pour tous ces griefs, et ne doutant pas, que vous ne preniez toutes les mesures, que je prendrais en pareille circonstance, j'envoie un bâtiment, pour reconduire en France les 150 hommes, qui me man-

quent. Je vous prie aussi de vous méfier de ceux de vos ministres, qui sont ennemis de la France; vous ne pouvez pas avoir de plus grands ennemis. Si je désire vivre en paix avec vous, il ne vous est pas moins nécessaire de conserver cette bonne intelligence, qui vient d'être rétablie, et qui seule peut vous maintenir dans le rang, et dans la prospérité, où vous êtes; *car Dieu a décidé, que tous ceux, qui seroient injustes envers moi, seroient punis.* Si vous voulez vivre en bonne amitié avec moi, il ne faut pas que vous me traitiez comme une puissance faible; il faut que vous fassiez respecter le pavillon François, celui de la république italienne, qui m'a nommé son chef, et que vous me donniez réparation de tous outrages, qui m'ont été faits. Cette lettre n'étant pas à une autre fin, je vous prie de la lire avec attention vous-même, et de me faire connoître par le retour de l'officier, que je vous envoie, ce que vous aurez jugé convenable de faire.

19.

Voici une lettre du *premier Consul* aux dix-huit cantons de la république helvétique, qui n'a besoin d'aucun commentaire.

LETTRE.

Habitans de l'Helvétie, vous offrez depuis deux ans un spectacle affligeant. Des factions

opposées se sont successivement emparées du pouvoir; elles ont signalé leur empire passager par un système de partialité, qui accusoit leur foiblesse et leur inhabileté. Dans le courant de l'an 10. votre gouvernement a désiré, que l'on retirât le petit nombre de troupes Françoises, qui étoient en Helvétie. Le gouvernement François a saisi volontiers cette occasion d'honorer votre indépendance; mais bientôt après, vos différens partis se sont agités avec une nouvelle fureur, le sang des Suisses a coulé par les mains des Suisses. Vous vous êtes disputés trois ans, sans vous entendre; si l'on vous abandonne plus long-temps à vous-mêmes, vous vous tuerez trois ans, sans vous entendre davantage. Votre histoire prouve d'ailleurs, que vos guerres intestines n'ont jamais pu se terminer, que par l'intervention efficace de la France.

Il est vrai, que j'avois pris le parti de ne me mêler en rien de vos affaires; j'avois vu constamment vos différens gouvernemens me demander des conseils, et ne pas les suivre, et quelquefois abuser de mon nom, selon leurs intérêts et leurs passions. Mais je ne puis, ni ne dois rester insensible au malheur, auquel vous êtes en proie; je reviens sur ma résolution; je serai le médiateur de vos différends; mais ma médiation sera efficace, telle qu'il convient aux grands peu-

ples, au nom desquels je parle. Cinq jours après la notification de la présente proclamation, le sénat se réunira à Berne. Toute magistrature, qui se seroit formée à Berne depuis la capitulation, sera dissoute, et cessera de se réunir, et d'exercer aucune autorité. Les préfets se rendront à leur poste. Toutes les autorités, qui auroient été formées, cesseront de se réunir. Les rassemblemens armés se dissiperont. Les 1ère et 2e demi-brigades helvétiques formeront la garnison de Berne. Les troupes qui étoient sur pied depuis plus de six mois, pourront seules rester en corps de troupes. Enfin tous les individus licenciés des armées belligérantes, et qui sont aujourd'hui armés, déposeront leurs armes à la municipalité de la commune de leur naissance. Le sénat enverra trois députés à Paris; chaque canton pourra également en envoyer. Tous les citoyens qui, depuis trois ans, ont été landammans, sénateurs, et ont successivement occupé des places dans l'autorité centrale, pourront se rendre à Paris, pour faire connoître les moyens de ramener l'union et la tranquillité, et de concilier tous les partis. De mon côté, j'ai le droit d'attendre, qu'aucune ville, aucune commune, aucun corps ne voudra rien faire, qui contrarie les dispositions, que je vous fais connoître.

Habitans de l'Helvétie, revivez à l'espérance! Votre patrie est sur le bord du précipice; elle en sera immédiatement tirée; tous les hommes de bien seconderont ce généreux projet. Mais si, ce que je ne puis penser, il étoit parmi vous un grand nombre d'individus, qui eussent assez peu de vertus, pour ne pas sacrifier leurs passions et leurs préjugés à l'amour de la patrie, peuple de l'Helvétie, vous seriez bien dégénérés de vos pères. Il n'est aucun homme sensé, qui ne voie, que la médiation, dont je me charge, est pour l'Helvétie un bienfait de cette providence qui, au milieu de tant de bouleversemens et de chocs, a toujours veillé à l'*existence* et à l'*indépendance* de votre nation, et que *cette médiation est le seul moyen qui vous reste, pour sauver l'une et l'autre.* Car il est temps enfin, que vous songiez, que si le patriotisme et l'union de vos ancêtres fondèrent votre république, le mauvais esprit de vos factions, s'il continue, la perdra infailliblement; et il seroit pénible de penser, qu'à une époque, où plusieurs nouvelles républiques se sont élevées, le destin eût marqué la fin d'une des plus anciennes. — *A Saint-Cloud* le 30 Septembre. — *Bonaparte.*

20.

Présentation des citoyens Courbon, Obrien,

Renaud, Chanal, et Grosbois, prêtres de Lyon. Le *premier Consul* leur parla en ces termes:

DISCOURS.

J'ai vu avec peine les divisions des prêtres du diocèse de Lyon. La religion catholique a cela de *particulier sur toutes* les *religions*, qu'elle prêche l'oubli des offenses. Quelle opinion doivent donc avoir les séculiers des prêtres, qui ont eu réciproquement des sujets de division, et qui ne veulent pas les oublier, et se pardonner. Si l'orgueil veut, qu'on humilie son ennemi, la charité, vertu caractéristique de la religion de J. C. veut, qu'on se réconcilie. Partout donc, où j'entends encore dire, que des prêtres se souviennent d'avoir été, ou de n'avoir pas été constitutionnels; j'en conclus, que ces ministres prêchent une morale, qu'ils ne partiquent pas; qu'ils sont mus, non par des sentimens religieux, mais par des considérations mondaines; car aucun prêtre sensé, s'il est catholique, ne peut méconnoître les principes de sa croyance, qui sont la confiance dans les évêques, nommés par le gouvernement, et institués par le St. Siège. Il me tarde donc d'apprendre, que le clergé du diocèse de Lyon imitera celui de Paris, qui a donné

l'exemple, et parmi lequel il n'y a plus aucune espèce de discorde.

1803.

1.

Le 19 Février sont admis à l'audience du *premier Consul*, les citoyens d'Affry, Glutz, etc. composant les deux commissions de cinq membres, formées par les 56 députés suisses, pour prendre connaissance de l'*acte de médiation*, fait par le *premier Consul* entre les partis, qui divisaient la Suisse. Voici quelques traits du discours, que le *premier Consul* adressa aux députés, lorsqu'il leur fit remettre l'acte de médiation.

DISCOURS.

» Cet acte est une planche de salut, offerte aux naufragés. Si les Suisses s'y tiennent ferme, ils sont sauvés; ils redeviendront un peuple indépendant et estimé, comme l'ont été leurs ancêtres. Mais s'ils déchiroient les feuillets du livre, les suites funestes, qui en résulteroient pour eux, ne peuvent se calculer. — *Vous perdriez*

votre indépendance, ce qui est le plus grand malheur, qui puisse arriver à un peuple. J'ai vu avec plaisir les députés de la Suisse, rassemblés près de moi. Je vous réitère, que je ne désire que le salut et le bienêtre de votre pays, et que je me croirai heureux, si ma médiation y a contribué."

„Je compte sur le bon esprit, que les députés rapporteront dans leur patrie. Leur influence et leur exemple produiront les effets les plus salutaires, s'ils sont pénétrés de la nécessité d'un rapprochement, et d'une réconciliation entre les partis; de l'union et de l'oubli du passé. Ils seroient au contraire nuisibles et désastreux, s'ils rapportoient chez eux le levain de la haine et de l'envie, et l'esprit de vengeance. *Je ne permettrai pas, qu'une faction soutenue par les ennemis de la France, règne en Suisse. Je ne permettrai pas davantage, que ce pays soit livré à l'anarchie et l'arbitraire. S'il venoit à y tomber, je serois obligé de faire rentrer les Suisses dans l'ordre par la force, et en faisant cesser leur indépendance.* Mais j'attends des habitans de l'Helvétie, qu'ils reviendront aux vertus de leurs ancêtres, et qu'ils se rendront de nouveau dignes de la gloire et du bonheur, dont leurs pères ont joui."

2.

Ouverture de la session du corps législatif (21 Février.) Discours du ministre de l'intérieur etc. — Arrêté, qu'une députation de vingt-quatre membres sera chargée de porter au gouvernement le voeu du corps législatif. — Cette députation se rend au palais du gouvernement (23 Févr.) — Elle est reçue dans le cabinet des consuls — Le citoyen Rabaud le jeune porte la parole et prononce un discours. Le *premier Consul* y répond de la manière suivante:

DISCOURS.

» C'est à l'accord, qui a régné entre le gouvernement et le corps législatif, qu'est dû le succès de la mesure la plus importante et la plus populaire, qui ait marqué votre dernière session. Des travaux non moins utiles sont réservés à la session actuelle; *le gouvernement* attend la même harmonie, et les mêmes résultats. *Je* reçois avec la plus grande satisfaction, le témoignage des sentimens, que vous m'exprimez, je les justifierai par le dévouement le plus constant aux intérêts de la *patrie*. «

3.

L'évêque de Gand ayant fait part au *premier*

Consul, de la solemnité, qui avoit eu lieu le jour de Pâques, dans la cathédrale de ce diocèse, pour célébrer l'anniversaire du rétablissement de la religion, le *premier Consul* lui adressa la lettre suivante.

LETTRE.

Mr. l'évêque de Gand. J'ai reçu votre lettre du 10 Avril. J'agrée les sentimens, que vous m'exprimez pour la religion, et pour ma personne, à l'occasion de l'anniversaire du rétablissement du culte. Je vous recommande de continuer à mettre tous vos soins, à concilier et à réunir toutes les consciences. De toutes les vertus, si nécessaires pour l'épiscopat, après de grands déchiremens, la plus essentielle sans contredit, c'est la charité chrétienne.

4.

Le conseil général du canton d'*Uri*, après avoir reçu l'acte de médiation, avoit adressé au *premier Consul*, une lettre pleine de reconnaissance et de dévouement. Voici la réponse du *premier Consul*.

LETTRE.

» Citoyens landamman, et membres du conseil général du canton d'Ury. Tout ce que vous

me dites dans votre lettre du 28 Mars, m'a vivement touché. *J'ai voulu par l'acte de médiation vous éviter de grands maux, et vous procurer de grands biens.* Je n'ai vu que vos intérêts. Oubliez toutes vos divisions; ne formez qu'un seul peuple. Je regarderai comme une de mes occupations les plus importantes de maintenir dans toute son intégrité la vieille amitié, qui depuis tant de siècles vous unit à la nation française. Dites au peuple de votre canton, que je serai toujours prêt à l'aider dans tous les maux, qu'il pourrait éprouver, et qu'en retour, je compte sur la continuation des sentimens, que vous m'exprimez."

5.

Les discussions, qui avoient subsisté entre la France et l'Angleterre, depuis deux mois, amenèrent enfin une rupture absolue. Lord *Whitworth* quitta Paris le 13 Mai, et la guerre fut déclarée de fait. Le 20, le sénat, le corps législatif et le tribunat, furent convoqués extraordinairement. Voici le texte du *message*, qui leur fut porté par les orateurs du gouvernement.

MESSAGE.

„L'ambassadeur d'Angleterre a été rappelé; forcé par cette circonstance, l'ambassadeur de

la république a quitté un pays, où il ne pouvoit plus entendre des paroles de paix. Dans ce moment décisif, le gouvernement met sous vos yeux, il mettra sous les yeux de la France et de l'Europe, ses premières relations avec le ministère britannique, les négociations, qui ont été terminées par le traité d'Amiens, et les nouvelles discussions, qui semblent finir par une rupture absolue. Le siècle présent et la postérité y verront tout ce qu'il a fait, pour mettre un terme aux calamités de la guerre, avec quelle modération, avec quelle patience il a travaillé, à en prévenir le retour. Rien n'a pu rompre le cours des projets formés, pour rallumer la discorde entre les deux nations."

„Le traité d'Amiens avoit été négocié au milieu des clameurs d'un parti, ennemi de la paix. A peine conclu, il fut l'objet d'une censure amère, on le représenta comme funeste à l'Angleterre, parce qu'il n'étoit pas honteux pour la France. Bientôt on sema des inquiétudes, on simula des dangers, sur lesquels on établit la nécessité d'un état de paix tel, qu'il étoit un signal permanent d'hostilités nouvelles. On tint en réserve, on stipendia ces vils scélérats, qui avoient déchiré le sein de leur patrie, et qu'on destine à le déchirer encore. Vains calculs de la haine! Ce

n'est plus cette France, divisée par les factions, et tourmentée par les orages. C'est la France, rendue à la tranquillité intérieure, régénérée dans son administration, et dans ses lois, prête à tomber de tout son poids sur l'étranger, qui osera l'attaquer, et se réunir aux brigands, qu'une atroce politique rejetteroit encore sur son sol pour y organiser le pillage et les assassinats. Enfin un message inattendu *) a tout à coup effrayé l'Angleterre d'armemens imaginaires en France et en Batavie, et supposé des discussions importantes, qui divisoient les deux gouvernemens, tandis qu'aucune discussion pareille n'étoit connue du gouvernement françois. Aussitôt des armemens formidables s'opèrent sur les côtes et dans les ports de la Grande Bretagne; la mer est couverte de vaisseaux de guerre; et c'est au milieu de cet appareil, que le cabinet de Londres demande à la France, l'abrogation d'un article fondamental du traité d'Amiens. Ils vouloient,

*) Allusion au message important, qui fut porté le 8 de mars à la chambre des communes pour Mr. *Addington*. En voici le commencement: „S. M. croit nécessaire d'informer la chambre des communes, qu'attendu les préparatifs considérables, qui se font dans les ports de France et de Hollande, elle a jugé, qu'il étoit expédient de prendre de nouvelles précautions pour la sûreté de ses états."

(*Note de l'éditeur.*)

disoient-ils, des garanties nouvelles, et ils méconnoissoient la sainteté des traités dont l'exécution est la première des garanties, que puissent se donner les nations."

„En vain la France a invoquée la foi jurée, en vain elle a appelé les formes reçues parmi les nations; en vain elle a consenti à fermer les yeux sur l'inexécution actuelle de l'article du traité d'Amiens, dont l'Angleterre prétendoit s'affranchir; en vain elle a voulu remettre à prendre un parti définitif jusqu'au moment, où l'Espagne et la Batavie, toutes deux parties contractantes, auroient manifesté leur volonté; vainement enfin, elle a proposé de réclamer la médiation des puissances, qui avoient été appelées à garantir, et qui ont garanti en effet la stipulation, dont l'abrogation étoit demandée. Toutes les propositions ont été repoussées, et les demandes de l'Angleterre sont devenues plus impérieuses et plus absolues."

„Il n'étoit pas dans les principes du gouvernement de fléchir sous la menace; il n'étoit pas en son pouvoir de courber *la majesté du peuple français* sous des lois, qu'on lui prescrivoit avec des formes si hautaines et si nouvelles. S'il l'eût fait, il auroit consacré pour l'Angleterre le droit d'annuller, par sa seule volonté, toutes

les stipulations, qui l'obligent envers la France. Il l'eût autorisé à exiger de la France des garanties nouvelles, à la moindre allarme, qu'il lui auroit plu de se forger; et delà, deux nouveaux principes, qui se seroient placés dans le droit public de la Grande Bretagne, à côté de celui, par lequel elle a déshérité les autres nations de la souveraineté commune des mers, et soumis à ses lois et à ses règlemens, l'indépendance de leur pavillon."

„Le gouvernement s'est arrêtée à la ligne, que lui ont tracée ses principes et ses devoirs. Les négociations sont interrompues, et nous sommes prêts à combattre, si nous sommes attaqués. Du moins nous combattrons pour maintenir la foi des traités, et pour l'honneur du nom français. Si nous avions cédé à une vaine terreur, il eût fallu bientôt combattre pour repousser des prétentions nouvelles; mais nous aurions combattus déshonorés par une première faiblesse, déchus à nos propres yeux, et avilis aux yeux d'un ennemi, qui nous auroit une fois fait ployer sous ses injustes prétentions. La nation se reposera dans le sentiment de ses forces. Quelles que soient les blessures, que l'ennemi pourra nous faire dans les lieux, où nous n'aurons pu ni le prévenir, ni l'atteindre; le résultat de cette lutte

sera tel, que nous avons droit de l'attendre de la justice de notre cause et du courage de nos guerriers."

6.

Le 25 de Mars, des députations du sénat, du corps législatif, et du tribunat, sont admis à l'audience du *premier Consul*, pour le féliciter sur la sagesse de ses dispositions. Le *premier Consul* s'entretient long-temps avec les membres de ce trois corps de l'état. — Voici quelques passages de cette conversation, qu'on a retenus.

DISCOURS.

„Nous sommes forcés à faire la guerre, pour repousser une injuste aggression. Nous la ferons avec gloire. Les sentimens qui animent les grands corps de l'état, et le mouvement spontané, qui les porte auprès du gouvernement dans cette importante circonstance, sont d'un heureux présage. La justice de notre cause est avouée même par nos ennemis, puisqu'ils se sont refusés à accepter la médiation offerte par l'Empereur de Russie, et le Roi de Prusse, deux Princes dont l'esprit de justice est reconnu par toute l'Europe."

„Le gouvernement anglois paroît même avoir été obligé de tromper la nation, dans la commu-

nication officielle qu'il vient de faire. Il a eu soin de soustraire toutes les pièces, qui étoient de nature à faire connoître au peuple anglois, la modération et les procédés du gouvernement françois dans toute la négociation. Quelques-unes des notes, que les ministres britanniques ont publiées, sont mutilées dans leurs passages les plus importans. Le reste des pièces données en communication au parlement, contient l'extrait des dépêches de quelques agens publics ou secrets. Il n'appartient qu'à ces agens, de contredire, ou d'avouer leurs rapports, qui ne peuvent avoir aucune influence dans des débats aussi importans, puisque leur authenticité est au moins aussi incertaine, que leur véracité. — Une partie des détails qu'ils contiennent, est matériellement fausse, notamment les discours, que l'on suppose avoir été tenus par le *premier Consul*, dans l'audience particulière, qu'il a accordée à Lord Withword. Le gouvernement anglois a pensé, que la France étoit une province de l'Inde, et que nous n'avions le moyen, ni de dire nos raisons, ni de défendre nos justes droits, contre une injuste aggression. Etrange inconséquence d'un gouvernement qui a armé sa nation, en lui disant, que la France vouloit l'envahir."

„On trouve dans la publication faite par le

gouvernement anglois, une lettre du ministre Talleyrand à un commissaire des relations commerciales. C'est une simple circulaire de protocole, qui s'adresse à tous les agens commerciaux de la république. Elle est conforme à l'usage, établi en France depuis Colbert, et qui existe aussi chez la plupart des puissances de l'Europe. Toute la nation sait, si nos agens commerciaux en Angleterre sont comme l'affirme le ministère britannique, des militaires. Avant que ces fonctions leur fussent confiées, ils appartenoient pour la plupart, ou au conseil des prises, ou à des administrations civiles. Si le Roi d'Angleterre est résolu, de tenir la Grande Bretagne en état de guerre, jusqu'à ce que la France lui reconnoisse le droit d'exécuter, ou de violer à son gré les traités, ainsi que le privilège d'outrager *le gouvernement* françois, dans des publications officielles ou privées, sans que *nous* puissions nous en plaindre; il faut s'affliger sur le sort de l'humanité."

„Certainement, nous voulons laisser à nos neveux le nom François toujours honoré, toujours sans tâche. Nous maintiendrons notre droit de faire chez nous tous les règlemens, qui conviennent à notre administration publique, et tels tarifs de douanes, que l'intérêt de notre commerce

et de notre industrie pourra exiger. Quelles que puissent être les circonstances, *nous laisserons toujours à l'Angleterre, l'initiative des procédés violens contre la paix, et l'indépendance des nations, et elle recevra de nous l'exemple de la modération, qui seule peut maintenir l'ordre social.*"

7.

Le grand conseil du canton de *Zurich* avoit écrit au *premier Consul*, pour lui témoigner sa reconnoissance de sa médiation. Voici la réponse du *premier Consul*:

LETTRE.

„Citoyens bourguemaîtres et membres du grand conseil du canton de Zurich. J'ai lu avec le plus vif intérêt votre lettre du 26 Mai. Les sentimens, qu'elle exprime, s'accordent pleinement avec les vues, dont j'étois animé, *quand j'ai répondu à vos voeux*, en me chargeant d'être le médiateur de vos dissentions civiles. Ces dissentions n'existent plus, tout est oublié; vous êtes unis, et du sein de cette union, on voit renaître l'ancienne confédération, et cette amitié non moins ancienne et non moins heureuse, qui vous attachent à la France: Dites aux habitans

de votre canton, que j'attache le plus grand prix à leur affection, et que je compte avec confiance sur la durée des sentimens, que vous m'exprimez en leur nom. — A *Amiens* 27 Juin."

8.

Voici encore une lettre, que le *premier Consul* adressa à la diète générale de la Suisse.

LETTRE.

„Citoyens landamman et membres de la diète générale de la Suisse. Vous me rappeliez l'un des plus heureux momens de ma vie, lorsque vous m'écriviez, que l'acte de médiation vous a épargné la guerre civile. C'est dans cette vue, *que j'avois déféré au voeu de la Suisse entière;* et que j'étois intervenu dans ses discussions. L'expérience a servi de guide pour la base de vos institutions actuelles; elle peut en servir pour la continuation des rapports, qui subsisteront entre la France et votre pays. Ces rapports sont fondés sur des sentimens d'affection et d'estime, dont j'aimerai toujours à donner des témoignages à notre nation. — A *St. Cloud* le 18 Août."

9.

Le *premier Consul* à son passage par Anvers

le 19 Juillet, fut harangué par le citoyen Werbrouck maire, et parut particulièrement satisfait de l'état de la ville. De retour à Paris, il écrivit au citoyen Werbrouck la lettre suivante.

LETTRE.

„Citoyen Werbrouck maire. Je suis satisfait de l'état de la ville d'Anvers, je le suis des sentimens de l'attachement que ses habitans m'ont montré; je vous envoie une écharpe d'honneur, je désire que vous la portiez. Que les Anversois y voient une preuve de la satisfaction, que j'ai éprouvée au milieu d'eux, et du cas particulier, que j'ai fait de votre personne. — A Paris le 25 Août.“

10.

Le corps législatif de la république italienne, se rassemblant pour la seconde fois (le 20 Octobre) avoit écrit au *premier Consul*, pour l'assurer au nom de la nation entière, de son dévouement et de sa reconnoissance. Voici la réponse du *premier Consul.*

LETTRE.

„Citoyens législateurs, j'ai reçu votre message du 20 Octobre. Je suis sensible aux sentimens, que vous y exprimez. Les lois rendue.

dans le cours de votre dernière session, ont contribué, efficacement à consolider l'état de prospérité, où étoit déjà la république. J'attends de pareils résultats de la session actuelle. Il n'y a aucun moment, dans quelque circonstance que je puisse me trouver, où le sort et la prospérité de la république italienne ne fassent l'objet de mes pensées et de ma sollicitude. — A Paris le 25 Novembre."

TROISIÈME PARTIE.

1804—1808.

1804.

1.

La conspiration de Georges, Drake, etc. est découverte le 16 Février. Deux jours après, les trois corps de l'état se rendent au palais du gouvernement, pour exprimer *au premier Consul* les sentimens, dont ils sont pénétrés. Le citoyen Bertholet porte la parole pour le sénat, le citoyen Fontanes pour le corps législatif, le citoyen Jaubert pour le tribunat. Le *premier Consul* répondit à ces discours en ces termes:

Discours.

»Depuis le jour où je suis arrivé à la suprême magistrature, un grand nombre de complots ont été formés contre ma vie. Nourri dans les camps, je n'ai jamais mis aucune importance à des

dangers, qui ne m'inspirent aucune crainte. *Mais je ne puis me défendre d'un sentiment profond et pénible, lorsque je songe dans quelle situation se trouveroit aujourd'hui ce grand peuple, si le dernier attentat auroit pu réussir; car c'est principalement contre la gloire, la liberté, et les destinées du peuple François, qu'on a conspiré.*"

„J'ai depuis long-temps renoncé aux douceurs de la condition privée. Tous mes momens, ma vie entière, sont employés à remplir les devoirs, que *mes destinées* et le peuple François m'ont imposés. Le ciel veillera sur la France, et déjouera les complots des méchans. Les *citoyens* doivent être sans alarmes; *ma vie durera tant qu'elle sera nécessaire à la nation.* Mais ce que je veux, que le peuple françois sache bien, c'est, que l'existence sans sa confiance et sans son amour, seroit pour moi sans consolation, et n'auroit plus aucun but."

2.

Le 19 Février la garde consulaire et les corps de la garnison sont également présentés *au premier Consul.* Le général de Brigade Berthier porte la parole, et exprime les sentimens des officiers, soldats, et administrateurs de la première division militaire et de la Place de Paris. Le *premier Consul,* après avoir remercié des sentimens,

qui venoient d'être exprimés, continue de la manière suivante:

DISCOURS.

»Les soldats de la république, qui ont reçu du peuple françois l'honorable mission de le défendre contre ses ennemis — mission, dont les armées se sont acquittées avec autant de gloire que de bonheur — ont *plus de droit que les autres citoyens*, de s'indigner des trames, que notre plus cruel ennemi a formé jusqu'au sein de la capitale. *Quels que soient les services rendus par des citoyens, ils n'en sont que plus coupables, lorsqu'ils oublient leurs devoirs envers leur patrie et qu'ils ourdissent contre elle des trames criminelles.*"

»Les circonstances actuelles offriront à la postérité deux inconcevables exemples. J'ai été trois jours, sans pouvoir croire à des trames aussi noires, qu'insensées, mais j'ai été forcé de me rendre à l'évidence des faits, et de ne plus arrêter la marche de la justice. *Jamais sous mon gouvernement, des hommes, quels qu'ils soient, quels que soient les services, qu'ils aient rendus,* ne fausseront leurs sermens, et ne pratiqueront impunément des liaisons avec les ennemis de la France. Mais dans les circonstances actuelles,

l'union de tous les François est un spectacle consolant pour mon coeur. Ce n'est pas à eux, que j'ai besoin de répéter, que ces attentats si souvent renouvelés contre ma personne, ne pourront rien, n'eus-je autour de moi que le corps le moins nombreux de l'armée.«

3.

Dans la séance du corps législatif du 24 Mars, il fut résolu sur la proposition du citoyen Marcorelle, de placer le buste en marbre blanc de *Bonaparte* à l'ouverture de la session prochaine, dans le lieu des séances du corps législatif. Le 25 une députation de vingt-quatre membres se rendit auprès *du premier Consul*, pour lui communiquer cet arrêté. C'étoit le citoyen Fontanes, qui porta la parole et lui adressa un discours. Voici la réponse du *premier Consul*.

DISCOURS.

„J'ai vu avec plaisir le bon esprit des François dans ces dernières circonstances. Les conspirateurs n'ont trouvé asyle que parmi cette espèce d'hommes, qui n'a point de patrie. Tous ceux qui mettent du prix à l'honneur, et qui ont des droits à la considération publique, soit par leurs habitudes anciennes, soit par la confiance actuel-

le du gouvernement, se sont éloignés avec horreur des assassins. Nulle classe n'est coupable; quelques individus seront seuls frappés. Les opinions et les erreurs passés, de quelque nature qu'elles soient, ne pourront être recherchées par la justice nationale. Elle ne connoîtra que les délits actuels. Les puissances continentales de l'Europe forment le même voeu que le gouvernement françois; *elles désirent avec lui, que les instrumens de trouble disparoissent à jamais.*"

4.

Le 18 Avril le *premier Consul* adressa au sénat le message suivant.

MESSAGE.

» Sénateurs, le sénateur *Joseph Bonaparte*, grand officier de la légion d'honneur, m'a témoigné le désir de partager les périls de l'armée campée sur les côtes de Boulogne, afin d'avoir part à sa gloire. J'ai cru *qu'il étoit du bien de l'état*, et que le sénat verroit avec plaisir, qu'après avoir rendu à la république d'importans services — soit par la solidité de ses conseils dans les circonstances les plus graves, soit par le savoir, l'habileté, la sagesse, qu'il a déployés dans les négociations successives du traité de Morfontaine, qui a

terminé nos différends avec les états-unis d'Amérique, de celui de Lunéville, qui a pacifié le continent, et dans ces derniers temps de celui d'Amiens, qui avoit rétabli la paix entre la France et l'Angleterre — le sénateur *Joseph Bonaparte* fût mis en mesure, de contribuer à la vengeance, que se promet le peuple français pour la violation de se dernier traité, et se trouvât dans le cas, d'acquérir de plus en plus des titres à l'estime de la nation."

»Ayant déjà servi sous mes yeux dans les premières campagnes de la guerre, et donné des preuves de son courage, et de ses bonnes dispositions pour le métier des armes, dans le grade de chef de bataillon; je l'ai nommé colonel commandant le 4e régiment de ligne, l'un des corps les plus distingués de l'armée, et que l'on compte parmi ceux qui, toujours placés au poste le plus périlleux, n'ont jamais perdu leurs étendards, et ont très-souvent ramené ou décidé la victoire. Je désire en conséquence, que le sénat agrée la demande, que lui fera le sénateur *Joseph Bonaparte*, de pouvoir s'absenter de ses délibérations pendant le temps, où les occupations de la guerre le retiendront à l'armée."

5.

Voici le texte d'un autre message, que le *premier Consul* adressa au sénat le 24 Avril:

MESSAGE.

» Sénateurs, j'ai nommé le sénateur *Serrurier* gouverneur des invalides. Je *désire que vous pensiez*, que les fonctions de cette place ne sont point incompatibles avec celles de sénateur. Rien n'intéresse aussi vivement la patrie, que le bonheur de ces huit mille braves, couverts de tant d'honorables blessures, et échappés à tant de dangers. Eh! à qui pouvoit-il être mieux confié, qu'à un vieux soldat qui, dans les temps les plus difficiles, et en les conduisant à la victoire, leur donna toujours l'exemple d'une sévère discipline, et de cette froide intrépidité, première qualité du général? En voyant leur gouverneur assis parmi les membres d'un corps, qui veille à la conservation de cette patrie, à la prospérité de laquelle ils ont tant contribué; ils auront une nouvelle preuve de ma sollicitude pour tout ce qui peut rendre plus honorable et plus douce la fin de leur glorieuse carrière. "

6.

Le sénat ayant présenté au *premier Consul* le 27 Mars une adresse, dans laquelle, en té-

moignant ses craintes pour l'avenir, il émit son vœu pour l'hérédité; le *premier Consul* envoya à ce corps de l'état, le message suivant, daté du 25 Avril.

MESSAGE.

» Sénateurs, votre adresse du 27 Mars n'a pas cessé d'être présente à ma pensée. Elle e été l'objet de mes méditations les plus constantes. Vous avez jugé l'hérédité de la suprême magistrature nécessaire, pour mettre le peuple françois à l'abri des complots de nos ennemis, et des agitations, qui naîtroient *d'ambitions rivales.* Plusieurs de nos institutions vous ont, en même temps, paru devoir être *perfectionnées* pour assurer sans retour, le triomphe de l'égalité et de la liberté publique, et offrir à la nation et au gouvernement la double garantie, dont ils ont besoin. Nous avons été constamment guidés par cette grande vérité: que la souveraineté réside dans le peuple françois, *en ce sens*, que tout, *tout sans exception, doit être fait pour son intérêt, pour son bonheur, et pour sa gloire.* C'est afin d'atteindre ce but, que la suprême magistrature, le sénat, le conseil d'état, le corps législatif, les collèges électoraux, et les diverses branches de l'administration, sont et doivent être institués. "

»A mesure que j'ai arrêté mon attention sur ces grands objets, je me suis convaincu davantage de la vérité des sentimens que je vous ai exprimés, et j'ai senti de plus en plus, que dans une circonstance aussi nouvelle qu'importante, les conseils de votre sagesse et de votre expérience m'étoient nécessaires, pour fixer toutes mes idées. Je vous invite donc à me faire connoître votre pensée toute entière. Le peuple françois n'a rien à ajouter aux honneurs et à la gloire, dont il m'a environné; mais le devoir le plus sacré pour moi, comme le plus cher à mon coeur, est d'assurer à ses enfans les avantages, qu'il a acquis par cette révolution qui lui a tant coûté, surtout par les sacrifices de ce million de braves, morts pour la défense de ses droits.«

»Je désire que nous puissions lui dire le 14 Juillet de cette année: Il y a quinze ans, par un mouvement spontané, vous courûtes aux armes, vous acquîtes la *liberté*, *l'égalité* et la *gloire*. Aujourd'hui ces premiers biens des nations, *assurés sans retour*, sont à l'abri de toutes les tempêtes. Ils sont conservés à vous et à vos enfans; Des institutions conçues et commencées au sein des orages de la guerre intérieure et extérieure, développées avec constance, viennent se terminer, au bruit des attentats, et des complots de

nos plus mortels ennemis, par l'adoption de tout ce que l'expérience des siècles et des peuples a démontré propre à garantir les droits, que la nation avoit jugé nécessaires à sa dignité, à sa liberté, et à son bonheur."

7.

Ce fut le 18 Mai, que le sénat, présidé par le consul Cambacérès, décréta le sénatus-consulte organique, qui défère le titre d'*Empereur* au *premier Consul*, et qui établit dans sa famille, l'hérédité de la dignité impériale. Le sénat arrêta de se transporter sur l'heure à Saint-Cloud, à l'effet de présenter le sénatus-consulte organique à l'*Empereur*, se mit en marche immédiatement après la fin de la séance, et fut admis aussitôt à l'audience du chef de l'état. Le président, en présentant le sénatus-consulte organique au *premier Consul*, lui adressa un discours. L'*Empereur* répondit en ces termes.

Discours.

„Tout ce qui peut contribuer au bien de la patrie, est essentiellement lié à mon bonheur. J'accepte le titre, *que vous croyez utile à la gloire de la nation.* Je soumets à la sanction du peuple la loi de l'hérédité. J'espère, que la France

ne se repentira jamais des honneurs, dont elle environnera ma famille. Dans tous les cas, mon esprit ne sera plus avec ma postérité, le jour où elle cesseroit de mériter l'amour et la confiance de la grande nation.“

8.

L'Empereur en nommant à la dignité d'archi-chancelier de l'Empire, le consul Cambacérès, et à celle d'archi-trésorier le consul Lebrun, leur adressa la lettre suivante.

LETTRE.

„Citoyen Consul Cambacérès (Lebrun), votre titre va changer; vos fonctions et ma confiance restent les mêmes. Dans la haute dignité d'archi-chancelier (archi-trésorier) de l'Empire, dont vous allez être revêtu, vous manifesterez comme vous l'avez fait dans celle de consul, la sagesse de vos conseils, et les talens distingués, qui vous ont acquis une part aussi importante, dans tout ce que je puis avoir fait de bien. Je n'ai donc à désirer de vous, que la continuation de mêmes sentimens pour l'Etat et pour moi. Donné au palais de St. Cloud, le 19 Mai.„

9.

Le 19 Mai furent présentés à l'*Empereur*

les différens corps, qui composent la garde impériale. Le général Bessières, colonel-général de la garde, porta la parole. Voici quelques traits de la réponse de *l'Empereur*.

DISCOURS.

„Je connois les sentimens de la garde pour ma personne; ma confiance dans la bravoure et dans la fidélité des corps qui la composent est entière. Je vois constamment avec un nouveau plaisir, des compagnons d'armes, échappés à tant de dangers, et couverts de tant d'honorables blessures. J'éprouve toujours un sentiment de contentement, lorsque je puis me dire, en les considérant sous leurs drapeaux, qu'il n'est pas une des batailles, pas un des combats, livrés durant ces quinze dernières années, et dans les quatre parties du monde, qui n'ait eu parmi eux des témoins et des acteurs.“

10.

Le 21 Mai le tribunat se rendit en corps auprès *de l'Empereur*, pour le féliciter sur son avènement. Voici le passage, qu'on a retenu de la réponse de S. M.

DISCOURS.

„Je vous remercie du soin, que vous mettez

à relever le peu de bien, que je puis avoir fait. Le tribunat a contribué par ses travaux, à la perfection des différens actes de la législation de la France, et en cela il a rempli le plus constant de mes voeux. *Je me plais à tout devoir au peuple*; ce sentiment seul me rend cher les nouveaux honneurs, dont je suis revêtu."

11.

Voici la lettre, que *l'Empereur* adressa à l'évêque de Mayence, au sujet de son élevation à la dignité impériale.

LETTRE.

„Monsieur l'évêque de Mayence. Le bonheur des François a toujours été le premier objet de mes pensées, et leur gloire celui de toutes mes entreprises. Me voyant appelé par la providence divine, et les constitutions de la république, à la dignité impériale, je trouve dans ce nouvel ordre des choses de plus grandes ressources, pour assurer la dignité et la prospérité de la nation, tant au dedans, qu'au dehors. Je me repose entièrement à ce sujet sur l'assistance toute puissante du Très-Haut. Il inspirera à ses ministres le désir de me seconder par tous les moyens, qui sont en leur pouvoir. Par leurs

sages instructions, ils éclaireront le peuple, ils graveront dans son coeur l'amour de ses devoirs, l'obéissance aux loix, et l'exercice de toutes les vertus chrétiennes et sociales; ils imploreront la bénédiction du ciel sur la nation et sur son chef suprême."

„Je vous adresse donc cette lettre, pour qu'aussitôt après sa réception, vous fassiez chanter le *Veni Creator*, et un *Te Deum*, dans toutes les églises de votre diocèse. Vous y inviterez toutes les autorités, qui ont coutume d'assister à ces solemnités, et ordonnerez également que le sénatus-consulte du 28 Floréal soit lu dans toutes les églises de votre diocèse. Dans la conviction où je suis, que par votre exemple, vous animerez le zèle et la piété de vos ouailles, je prie Dieu, Monsieur l'évêque de Mayence, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. — Donné à St. Cloud, le 21 Mai."

12.

Voici encore une lettre, que *l'Empereur* fit transmettre au grand-juge en date du 10 Juillet.

LETTRE.

„Monsieur Régnier, grand-juge. Au moment de la paix générale, j'ai réuni le minis-

tère de la police, à celui de la justice. Les circonstances de la guerre et les derniers évènemens m'ont convaincu de sa nécessité, que vous m'avez souvent représentée, de réorganiser ce ministère, et m'ont décidé à céder au désir, que vous m'avez témoigné, d'être laissé tout entier aux fonctions si importantes de grand-juge, ministre de la justice."

„Je ne puis adhérer à votre voeu, sans vous témoigner la satisfaction, que j'ai eue de vos services, comme ministre de la police générale. Rendu à votre ministère naturel, vous ne pourrez y apporter plus de zèle, que vous ne l'avez fait jusqu'à ce jour, mais vous aurez plus de temps à donner à cette partie si essentielle du gouvernement. *La bonne administration de la justice, et la bonne composition des tribunaux, sont dans un état ce qui a le plus d'influence sur la valeur, et la conservation des propriétés, et sur les intérêts les plus chers de tous les citoyens.* Cette lettre n'ayant point d'autre objet, Mr. Régnier, grand-juge, ministre de la justice, je prie Dieu etc.

13.

M. *Chaptal* ayant donné sa démission du ministère de l'intérieur, reçut de S. M. la lettre suivante:

LETTRE.

M. Chaptal, ministre de l'intérieur, je vois avec peine l'intention où vous êtes, de quitter le ministère de l'intérieur, pour vous livrer tout entier aux sciences. Mais je cède à votre désir. Vous remettrez le portefeuille à M. Portalis, ministre des cultes, en attendant que j'aie définitivement pourvu à ce département. Désirant vous donner une preuve de ma satisfaction de vos services, je vous ai nommé sénateur. Dans ces fonctions éminentes, qui vous laissent plus de temps à donner à vos travaux, pour la prospérité de nos arts, et les progrès de notre industrie manufacturière, vous rendrez d'utiles services à l'état et à moi. Sur ce, je prie Dieu etc. — A Calais le 6 Août.

14.

La veille du couronnement (le 1 Décembre) le sénat se rendit en corps au palais des Tuileries. M. François (de Neufchâteau) porta la parole, et adressa un discours de félicitations à S. M. — *L'Empereur* répondit en ces termes:

DISCOURS.

„Je monte au trône, où m'ont appelé le

voeu unanime du sénat, *du peuple et de l'armée*, le coeur plein du sentiment des grandes destinées de ce peuple, que du milieu des camps, j'ai le premier salué du nom de grand. Depuis mon adolescence, mes pensées toutes entières lui sont dévolues; et je dois le dire ici, mes plaisirs et mes peines ne se composent plus aujourd'hui, que du bonheur, ou du malheur de mon peuple. *Mes descendans conserveront long-temps ce trône.* Dans les camps, ils seront les premiers soldats de l'armée, sacrifiant leur vie pour la défense de leur pays. Magistrats, ils ne perdront jamais de vue, que le mépris des lois et l'ébranlement de l'ordre social ne sont que le résultat de la foiblesse et de l'incertitude des princes. Vous sénateurs, dont les conseils et l'appui ne m'ont jamais manqué dans les circonstances les plus difficiles, votre esprit se transmettra à vos successeurs. Soyez toujours les soutiens et les premiers conseillers de ce trône, *si nécessaire au bonheur de ce vaste empire.*"

15.

Le 5 Décembre furent présentés à S. M. les préfets des 108 départemens de l'Empire. S. M. après les avoir presque tous entretenus pendant quelques instans, leur fit connoître, qu'elle le-

avoit vus avec plaisir, et qu'elle étoit satisfaite du zèle, qu'ils avoient apporté dans l'exercice de leurs fonctions. *L'Empereur* leur recommanda spécialement l'exécution de la loi sur la conscription.

a.

„Sans la conscription — dit-il — il ne peut y avoir ni puissance, ni indépendance nationales. Toute l'Europe est assujettie à la conscription. Nos succès et *la force de notre position* tiennent à ce que nous avons une armée nationale. Il faut s'attacher avec soin, à conserver cet avantage.“

A deux heures présentation des présidens des cours d'appel, des procureurs généraux etc. *L'Empereur* termina l'audience en ajoutant:

b.

J'espère, que vous continuerez à rendre bonne, sévère, et impartiale justice; car c'est l'une des principales obligations, que j'ai contractée avec le peuple françois.

16.

Le 16 Décembre furent admis à l'audience de *l'Empereur*, les membres du corps municipal de Paris, les présidens des collèges électoraux et des cantons, et les trente six maires

des principales villes de l'Empire. Voici les réponses de S. M. aux discours qui lui avoient été adressés.

A.

Messieurs du corps municipal, je suis venu au milieu de vous, pour donner à ma bonne ville de Paris, l'assurance de ma protection spéciale. Dans toutes les circonstances, je me ferai un plaisir et un devoir, de lui donner des preuves particulières de ma bienveillance. Car je veux que vous sachiez, que dans les batailles, dans les plus grands périls, sur les mers, au milieu des déserts même, j'ai eu toujours en vue l'opinion de cette grande capitale de l'Europe, après toutefois le suffrage tout-puissant sur mon coeur de la postérité.*

B.

Présidens des cantons, et maires de mes trente-six bonnes villes; n'ayant pu assembler la totalité de mon peuple, je jouis de me trouver entouré des présidens et des maires, accourus de tous les points de ce vaste empire, pour se réunir en famille, et sous le toit paternel, autour de moi. J'ai infiniment à me louer de toutes les assemblées, qui ont eu lieu depuis ma magistrature; elles ont fait cesser les malheurs, qui accabloient la grande nation. Les présidens ont

donné dans ces circonstances, des preuves d'attachement à mon peuple et à ma personne. *Si je n'eusse été assuré, que la forme du gouvernement adopté* fût la meilleure pour la France, je ne me serois jamais décidé à monter sur le trône. Je n'aurois pas cru ce trône digne de moi, si je n'eusse connu la nation françoise, digne d'être conduite dans le chemin de la prospérité et de la gloire. Vous m'aiderez, présidens de cantons, à contribuer à rendre mon peuple heureux. Je suis assuré de votre attachement pour le peuple françois, et de votre fidélité pour ma personne.

Quelques jours avant, l'institut national ayant eu l'honneur de présenter ses félicitations à *l'Empereur*, S. M. répondit en ces termes:

c.

J'agrée les sentimens, que le président de l'institut national me témoigne. *Je me fais gloire* d'être membre de ce corps célèbre. Toutes les fois que j'ai assisté à ses séances, j'ai eu occasion de me convaincre des talens et du bon esprit de ceux, qui le composent. Je vous accorderai toujours la protection, qui vous sera nécessaire, pour maintenir la nation françoise dans l'état d'élévation, où elle est parvenue, sous le rapport des sciences, des lettres et des arts.

17.

Les membres du consistoire de *Genève*, etc. ayant été admis à l'audience de S. M. *l'Empereur* (le 7 Décembre), Mr. *Martin*, doyen des pasteurs, et président du consistoire, lui adressa un discours. Voici un apperçu de la réponse de *l'Empereur*:

Discours.

„Je vois avec plaisir rassemblés ici les pasteurs des églises réformées de France; je saisis avec empressement cette occasion de leur témoigner, combien j'ai toujours été satisfait de tout ce qu'on m'a rapporté de la fidélité et de la bonne conduite des pasteurs et des citoyens des différentes communions protestantes. *Je veux bien qu'on sache, que mon intention et ma ferme volonté sont de maintenir la liberté des cultes. L'empire de la loi finit, où commence l'empire indéfini de la conscience; ni la loi, ni le prince ne peuvent rien contre cette liberté.* Tels sont mes principes et ceux de la nation; et si quelqu'un de ma race devant me succéder, oublioit le serment, que j'ai prêté, et que, trompé par l'inspiration d'une fausse conscience, il vînt à le violer, je le voue ici à l'animadver-

sion publique, et je vous autorise à lui donner le nom de Néron."

18.

Voici la lettre, que S. M. *l'Empereur* adressa aux archevêques et évêques de France, à l'occasion de son couronnement.

LETTRE.

Monsieur l'archevêque (l'évêque). La providence m'a offert de nouvelles forces pour supporter le poids de la couronne, qu'elle a placée sur ma tête, dans la satisfaction que mon peuple a témoignée à l'occasion de mon sacre et couronnement, qui se firent avant-hier avec tout ce que pouvoit ajouter de pompe et de solemnité, la présence de notre T. S. p. le Pape, chef visible de l'église universelle. Les acclamations, qui m'ont accompagné pendant et après cette auguste cérémonie, ont pénétré mon coeur d'un sentiment profond, qui ne s'effacera jamais. C'est pour obtenir de l'Etre suprême, qui protége si visiblement l'Empire, qu'il attache à l'onction sacrée, que je viens de recevoir, toutes les grâces, que ma confiance en sa divine bonté me fait espérer; qu'il m'accorde *la prudence*, la première vertu des souverains, et qu'il maintienne mon peuple dans la paix et tranquillité, qui fe-

ront toujours le plus cher objet de mes soins, et dans lesquelles j'envisagerai toujours la plus solide gloire de mon règne — que je désire, qu'il soit fait des prières publiques dans toutes les églises de l'Empire. Je vous fais donc cette lettre, pour vous dire, de faire chanter le *Te Deum* dans celles de votre diocèse, et que vous ayez à convier aux prières, qui se feront dans votre église, les autorités, qui ont accoutumé d'assister à ces sortes de cérémonies. Sur ce, je prie Dieu etc. etc.

19.

Le 27 Décembre ouverture de la session du corps législatif. Voici le discours, qui fut prononcé par S. M. *l'Empereur*.

DISCOURS.

Messieurs les députés des départemens au corps-législatif, messieurs les tribuns, et les membres de mon conseil d'état. Je viens présider à l'ouverture de votre session. C'est un caractère plus imposant et plus auguste, que je veux imprimer à vos travaux. Princes, magistrats, soldats, citoyens, nous n'avons tous, dans notre carrière, qu'un seul but, l'intérêt de la patrie. Si ce trône, sur lequel la providence et la vo-

lonté de la nation m'ont fait monter, est cher à mes yeux, c'est, *parce que seul, il peut défendre et conserver les intérêts les plus sacrés du peuple françois.* Sans un gouvernement fort et paternel, la France auroit à craindre le retour des maux, qu'elle a soufferts. *La foiblesse du pouvoir suprême est la plus affreuse calamité des peuples.* Soldat ou premier Consul, je n'ai eu qu'une pensée; Empereur, je n'en ai point d'autre; les prospérités de la France. J'ai été assez heureux pour l'illustrer par des victoires, pour la consolider par des traités, pour l'arracher aux discordes civiles, et y préparer la renaissance des moeurs, de la société, et de la religion. Si la mort ne me surprend pas au milieu de mes travaux, j'espère laisser à la postérité un souvenir, qui serve à jamais d'exemple, ou de reproche à mes successeurs.

Mon ministre de l'intérieur vous fera l'exposé de la situation de l'Empire. Les orateurs de mon conseil d'état vous présenteront les différens besoins de la législation. J'ai ordonné qu'on mit sous vos yeux les comptes, que mes ministres m'ont rendus de la gestion de leur département. Je suis satisfait de l'état prospère de nos finances. Quelles que soient les dépenses, elles sont couvertes par les recettes. Quelqu'étendus qu'aient

été les préparatifs, qu'a nécessités la guerre, dans laquelle nous sommes engagés, je ne demanderai à *mon peuple* aucun nouveau sacrifice. Il m'auroit été doux, à une époque aussi solemnelle, de voir la paix régner sur le monde, mais les principes politiques de nos ennemis, leur conduite récente envers l'Espagne, en font assez connoître les difficultés. Je ne veux pas accroître le territoire de la France, mais en maintenir l'intégrité. Je n'ai point l'ambition d'exercer en Europe une plus grande influence, mais je ne veux pas décheoir de celle que j'ai acquise. Aucun état ne sera incorporé dans l'Empire, mais je ne sacrifierai point mes droits, les liens qui m'attachent aux états, que j'ai créés.

En me décernant la couronne, mon peuple a pris l'engagement, de faire tous les efforts, que requéreroient les circonstances, pour lui conserver cet éclat, qui est nécessaire à sa prospérité et à sa gloire, comme à la mienne. Je suis plein de confiance dans l'énergie de la nation, et dans ses sentimens pour moi. Ses plus chers intérêts sont l'objet constant de mes sollicitudes. MM. les députés des départemens au corps législatif, MM. les tribuns, et les membres de mon conseil d'état, votre conduite pendant les sessions précédentes, le zèle qui vous anime pour la patrie,

pour ma personne, me sont garans de l'assistance que je vous demande, et que je trouverai en vous pendant le cours de cette session.

1805.

1.

Le 13 Janvier fut présenté à S. M. l'*Empereur* une députation de l'Institut national, qui lui exprima par l'organe du président, Mr. François de Neufchâteau) les sentimens, dont tous les membres sont pénétrés. Voici quelques traits de la réponse de S. M.

DISCOURS.

— Après des témoignages honorables de son estime pour les travaux de l'Institut, et de nouvelles assurances de sa protection, S. M. a ajouté: — „Quand ces sentimens ne me seroient pas inspirés par mon zèle pour les progrès des lumières, par mon goût pour les sciences et les lettres, et par l'intérêt de la gloire nationale, je pourrois y être porté par quelque intérêt personnel. *Il importe aux souverains, de favoriser les hommes, qui distribuent la gloire, et qui transmet-*

tent à la postérité les actions de ceux, qui ont dévoué leur vie à mériter son estime."

2.

S. M. L'*Empereur* n'écoutant que sa modération, et voulant faire tout ce qui étoit en son pouvoir, pour donner la paix au monde, jugea convenable d'écrire à S. M. le Roi d'Angleterre la lettre suivante:

LETTRE.

„Monsieur mon frère. Appelé au trône de France par la providence et par les suffrages du sénat, du peuple, et de l'armée, mon premier sentiment est un voeu de paix. La France et l'Angleterre usent leur prospérité, elles peuvent lutter des siècles. Mais leurs gouvernemens remplissent-ils bien le plus sacré de leurs devoirs? et tant de sang versé inutilement et *sans la perspective d'aucun but*, ne les accuse-t-il pas dans leur propre conscience? Je n'attache point de déshonneur à faire le premier pas; j'ai assez, je pense, prouvé au monde, que je ne redoute aucune des chances de la guerre, elle ne m'offre d'ailleurs rien, que je doive redouter. La paix est le voeu de mon coeur, mais la guerre n'a jamais été contraire à ma gloire. Je conjure V.

M. de ne pas se refuser au bonheur de donner elle-même la paix au monde; qu'elle ne laisse pas cette douce satisfaction à ses enfans. Car enfin, il n'y eut jamais de plus belle circonstance, ni de moment plus favorable, pour faire taire toutes les passions, et écouter uniquement le sentiment de l'humanité et de la raison. Ce moment une fois perdu, quel terme assigner à une guerre, que tous mes efforts n'auroient pu terminer?

Votre Majesté a plus gagné depuis dix ans en territoire et en richesses, que l'Europe n'a d'étendue; sa nation est au plus haut point de prospérité. Que veut-elle espérer de la guerre? Coaliser quelques puissances du continent? Le continent restera tranquille; une coalition ne feroit qu'accroître la prépondérance, et la grandeur continentale de la France. Renouveller des troubles intérieurs? Les temps ne sont plus les mêmes. Détruire nos finances? Des finances fondées sur une bonne agriculture ne se détruisent jamais. Enlever à la France ses colonies? Les colonies sont pour la France un objet secondaire; et V. M. n'en possède-t-elle déjà pas plus, qu'elle n'en peut garder? Si V. M. veut elle-même y songer, elle verra que la guerre est sans but, sans aucun résultat présumable pour elle. Eh! quelle triste perspective de fai-

re battre les peuples, pour qu'ils se battent? Le monde est assez grand, pour que nos deux nations puissent y vire, et la raison a assez de puissance, pour qu'on trouve les moyens de tout concilier, si de part et d'autre on en a la volonté. J'ai, toutefois rempli un devoir saint et précieux à mon coeur. Que V. M. croie à la sincérité des sentimens que je viens de lui exprimer, et à mon désir de lui en donner des preuves. Sur ce, je prie Dieu etc. etc. *Paris* ce 2 Janvier.

3.

Le Landamman de la Suisse, ayant écrit à S. M. *l'Empereur*, une lettre de félicitation, à l'occasion de son couronnement, reçut de S. M. la lettre suivante:

LETTRE.

Très-cher et grand ami. Au moment où il a plu à la divine providence de m'appeler au trône de France, rien ne me pouvoit être plus agréable, que l'expression des sentimens, par lesquels vous me témoignez la part, que vous prenez à cet événement. Vos députés M. M. Louis d'Affry, Nic. Heer, Jean Reinhard, Am. Jenner, Jacq. Zellweger, Vinc. de Salis, Charl. de Reding, et Nic. Gady, m'ont remis la lettre de

félicitation, que vous m'avez écrite le 3 Août, et ils ont parfaitement répondu, par la manière, dont ils ont rempli leur mission, à la confiance dont vous les honorez. Pendant leur séjour, ils ont pu se convaincre de la ferme intention où je suis, de maintenir constamment les rapports d'amitié, qui unissent les deux états. Je désire, qu'ils vous reportent ces assurances, ainsi que celle de mon estime et de mon affection pour vous. Sur ce, je prie Dieu etc. etc. A Paris le 4 Janvier.

4.

Voici deux messages de *l'Empereur* au sénat, relatifs à l'élévation du maréchal Murat, et du général Eugène Beauharnais, au rang des princes, et des grands dignitaires de l'Empire.

a.

MESSAGE

Sénateurs, nous avons nommé grand-amiral de l'Empire notre beau frère le maréchal *Murat*. Nous avons voulu non seulement reconnoître les services, qu'il a rendus à la patrie, et l'attachement particulier qu'il a montré à notre personne dans toutes les circonstances de sa vie, mais rendre aussi ce qui est dû à l'éclat et à la dignité de notre couronne, en élevant au rang de prince

une personne, qui nous est de si près attachée par les liens du sang. — Au Palais des Tuileries, le 1 Février.

b.

MESSAGE.

„Sénateurs, nous avons nommé notre beau-fils Eugène *Beauharnais*, archi-chancelier-d'état de l'empire. De tous les actes de notre pouvoir, il n'en est aucun qui soit plus doux à notre coeur. Elevé par nos soins et sous nos yeux, depuis son enfance, il s'est rendu digne d'imiter, et avec l'aide de Dieu, de surpasser un jour les exemples et les leçons, que nous lui avons donnés. Quoique jeune encore, nous le considérons dès aujourd'hui, par l'expérience que nous en avons faite dans les plus grandes circonstances, comme un des soutiens de notre trône, et un des plus habiles défenseurs de la patrie. Au milieu des sollicitudes et des amertumes inséparables du haut rang, où nous sommes placés, notre coeur a eu besoin de trouver des affections douces, dans la tendresse et la constante amitié de cet enfant de notre adoption; consolation nécessaire sans doute à tous les hommes, mais plus éminemment à nous, dont tous les instans sont dévoués aux af-

faires des peuples. Notre bénédiction paternelle accompagnera ce jeune prince dans toute sa carrière, et secondé par la providence, il sera un jour digne de l'approbation de la postérité. — Au Palais des Tuileries, le 1 Février."

5.

S. M. *l'Empereur*, après avoir décoré (le 11 Février) du grand cordon de la légion d'honneur, les princes et les grands-dignitaires de l'Empire, leur a parlé en ces termes:

Discours.

„Messieurs, la grande décoration vous rapproche de ce trône, sans exiger de vous des sermens nouveaux; elle ne vous impose point de nouvelles obligations. C'est un complément aux institutions de la légion d'honneur. Cette grande décoration a aussi un but particulier, *celui de lier à nos institutions celles de différens états de l'Europe*, et de montrer le cas et l'estime que je fais, que nous faisons de ce qui existe chez les peuples nos voisins et nos amis."

Bientôt après fut introduite une députation du corps législatif, pour exprimer au nom de tous les membres, combien ils étoient touchés de la

démarche magnanime de S. M. de proposer la paix. C'étoit Mr. Fontanes président, qui fit lecture de l'adresse votée à ce sujet, le 4 de Février. L'*Empereur* y répondit en ces termes:

b.

DISCOURS.

„Messieurs les députés des départemens au corps-législatif. Lorsque j'ai résolu d'écrire au roi d'Angleterre, j'ai fait le sacrifice du ressentiment le plus légitime et des passions les plus honorables. Le désir d'épagner le sang de mon peuple, m'a élevé au-dessus des considérations, qui déterminent ordinairement les hommes. Je serai toujours prêt à faire les mêmes sacrifices. *Ma gloire, mon bonheur, je les ai placés dans le bonheur de la génération actuelle. Je veux, autant que je pourrai y influer, que le règne des idées philanthropiques et généreuses soit le caractère du siècle.* C'est à moi, à qui de tels sentimens ne peuvent être imputés à foiblesse; c'est à nous, c'est au peuple le plus doux, le plus éclairé, le plus humain, de rappeler aux nations civilisées de l'Europe, qu'elles ne forment qu'une même famille, et que les efforts, qu'elles emploient dans leurs dissentions civiles, sont des

atteintes à la prospérité commune. MM. les députés des départemens au corps législatif, je compte sur votre assistance, comme *sur la bravoure de mon armée.*"

La députation du corps législatif s'étant retirée, le grand-maître des cérémonies introduit le tribunat en corps. Mr. Fabre (de l'Aude) président fit lecture de l'adresse votée le 8 pour remercier S.M. de la communication de sa lettre, pleine de générosité (au Roi d'Angleterre). *L'Empereur* répondit en ces termes:

DISCOURS.

„Messieurs les membres du tribunat, la génération actuelle a besoin de bonheur et de repos, et la victoire ne s'obtient qu'avec le sang des peuples. Le bonheur du mien est mon premier sentiment. Je sens vivement tout ce que vous me dites. La plus douce récompense de tout ce que je puis avoir fait de bien, sera toujours pour moi l'union et l'amour de ce grand peuple."

6.

Le 17 Mars. S. M. étant sur le trône, furent introduits M. *Melzi*, vice-président de la

république italienne, accompagné des membres de la consulte d'état, et d'une députation de la république italienne. Portant la parole, et exprimant le voeu unanime de la nation italienne, il supplia S. M. *l'Empereur*, de déclarer le gouvernement de la république, monarchique héréditaire, et accepter le titre Roi d'Italie. *L'Empereur* répondit en ces termes:

DISCOURS.

„Depuis le moment, où nous parûmes pour la première fois dans vos contrées, nous avons toujours eu la pensée, de créer indépendante et libre la nation italienne; nous avons poursuivi ce grand objet au milieu des incertitudes des évènemens. Nous formâmes d'abord les peuples de la rive droite du Pô en république cispadane, et ceux de la rive gauche en république transpadane. Depuis, de plus heureuses circonstances nous permirent de réunir ces états, et d'en former la république cisalpine. Au milieu des soins de toute espèce, qui nous occupoient alors, *nos peuples d'Italie* furent touchés de l'intérêt, que nous portions à tout ce qui pouvoit assurer leur prospérité et leur bonheur; et lorsque quelques années après, nous apprîmes aux bords du Nil, que notre ouvrage étoit renversé, nous fûmes

sensibles aux malheurs, auxquels vous étiez en proie. Grâces à l'invincible courage de nos armées, nous parûmes dans Milan, lorsque *nos peuples d'Italie* nous croyoient encore sur les bords de la Mer-Rouge. Notre première volonté, encore toute couverte du sang, et de la poussière des batailles, fut la réorganisation de la patrie italienne."

„Les statuts de Lyon remirent la souveraineté entre les mains de la consulte et des collèges, où nous avions réuni les différens élémens, qui constituent les nations. Vous crûtes alors nécessaire à vos intérêts, que nous fussions le chef de votre gouvernement; et aujourd'hui persistant dans la même pensée, vous voulez que nous soyons le premier de vos rois. La séparation des couronnes de France et d'Italie, qui peut être utile pour assurer l'indépendance de vos descendans, seroit dans ce moment funeste à votre existence et à votre tranquillité. Je la garderai cette couronne, mais seulement tout le temps, que vos intérêts l'exigeront; et je verrai avec plaisir le moment, où je pourrai la placer sur une plus jeune tête, qui animée de mon esprit, continue mon ouvrage, et soit toujours prête, à sacrifier sa personne et ses intérêts à la sûreté et au bonheur du peuple, sur lequel la providence,

les constitutions du royaume, et *ma volonté* l'auront appelé à régner.“

7.

Le 18 Mars. S. M. *l'Empereur*, accompagné des princes ses frères, des princes grand-dignitaires de l'Empire, des ministres etc. etc. se rendit en grand costume au Palais du sénat. Le ministre des relations extérieures fit un rapport sur les affaires d'Italie, qui fut entendu avec un grand intérêt etc. Enfin le serment d'obéissance ayant été prêté par les membres de la consulte et de la députation italienne, S. M. a prononcé le discours suivant.

DISCOURS.

„Sénateurs, nous avons voulu, dans cette circonstance nous rendre au milieu de vous, pour vous faire connoître sur un des objets les plus importans de l'état notre pensée toute entière. La force et la puissance de l'empire françois sont surpassées par la modération, qui préside à toutes nos transactions politiques. Nous avons conquis la Hollande, les trois quarts de l'Allemagne, *la Suisse, l'Italie toute entière.* Nous avons été modérés au milieu de la plus grande prospérité. De tant de provinces, nous

n'avons gardé que ce qui étoit nécessaire pour nous maintenir au même point de considération et de puissance, où a toujours été la France."

„Le partage de la Pologne, les provinces soustraites à la Turquie, la conquête des Indes, et de presque toutes les colonies, avoient rompu à notre détriment l'équilibre général. Tout ce que nous avons jugé inutile pour le rétablir, nous l'avons rendu, et par là nous avons agi conformément au principe, *qui nous a constamment dirigé, de ne jamais prendre les armes pour de vains projets de grandeur, ni par l'appât des conquêtes.* L'Allemagne a été évacuée, ses provinces ont été restituées aux descendans de tant d'illustres maisons, qui étoient perdues pour toujours, si nous ne leur eussions accordé une généreuse protection. Nous les avons relevées et raffermies, et les princes d'Allemagne ont aujourd'hui plus d'éclat et de splendeur, que n'en ont jamais eu leurs ancêtres. L'Autriche elle-même, après deux guerres malheureuses, a obtenu l'état de Venise. Dans tous les temps, elle eût échangé de gré à gré Venise contre les provinces, qu'elle a perdues."

„A peine conquise, la Hollande a été déclarée indépendante. *La réunion à notre empire eût été le complément de notre système com-*

mercial, puisque les plus grandes rivières de la moitié de notre territoire débouchent en Hollande; cependant la Hollande est indépendante, et ses douanes, son commerce, et son administration, se régissent au gré de son gouvernement. La Suisse étoit occupée par nos armées; *nous l'avions défendue contre les forces combinées de l'Europe.* Sa réunion eût *complétté notre frontière militaire.* Toutefois la Suisse se gouverne par l'acte de médiation, au gré de ses dix-neuf cantons, indépendante et libre."

„La réunion du territoire de la république italienne à l'empire françois eût été *utile au développement de notre agriculture*, cependant après la seconde conquête, nous avons à Lyon, confirmé son indépendance; nous *faisons plus* aujourd'hui, nous proclamons le principe de la séparation des couronnes de France et d'Italie, en assignant pour l'époque de cette séparation, l'instant où elle devient possible et sans danger pour nos peuples d'Italie. Nous avons accepté, et nous placerons sur notre tête cette couronne de fer des anciens Lombards, pour la retremper, pour la raffermir, et pour qu'elle ne soit point brisée au milieu des tempêtes, qui la menaceront, tant que la Méditerranée ne sera pas rentrée dans son état habituel."

„Mais nous n'hésitons pas à déclarer, que nous transmettons cette couronne à un de nos enfans légitimes, soit naturel, soit adoptif, le jour où nous serons sans alarmes sur l'indépendance que nous avons garantie, des autres états de la Méditerranée. Le génie du mal cherchera en vain des prétextes, pour remettre le continent en guerre; ce qui a été réuni à notre Empire par les lois constitutionnelles de l'état, y restera réuni. Aucune nouvelle province n'y sera incorporée, mais les lois de la république batave, l'acte de médiation des dix-neuf cantons suisses, et ce premier statut du royaume d'Italie, seront constamment sous *la protection de notre couronne*, et nous ne souffrirons jamais, qu'il y soit porté atteinte. Dans toutes les circonstances, et dans toutes les transactions, nous montrerons la même modération, et nous espérons, que *notre peuple* n'aura plus besoin de déployer ce courage et cette énergie, qu'il a toujours montrés, pour défendre ses légitimes droits."

8.

Le 24 Mars furent admis à l'audience de *l'Empereur*, les membres de son conseil d'état, M. Defermont portant la parole, adressa un discours à S. M. Voici la réponse de *l'Empereur*:

DISCOURS.

„Je suis bien touché des sentimens, que vient de m'exprimer, au nom du conseil d'état, l'un de ses présidens. Je suis convaincu, que ses membres s'occuperont toujours, avec intérêt et avec zèle, de tout ce qui pourra ajouter au bonheur de mes peuples et à *l'éclat de ma couronne*, car c'est parmi eux, que j'ai toujours trouvé mes amis les plus vrais."

9.

L'administration centrale et municipale de la ville de Verone, ayant écrit à S. M. *l'Empereur*, à l'occasion de son avènement, une lettre de félicitation, en reçut la réponse suivante.

LETTRE.

Messieurs, membres de l'administration centrale de l'Adige, et de la municipalité de Verone. J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite à l'occasion de mon avènement au trône impérial, et j'ai vu avec satisfaction les sentimens et les voeux, que vous y exprimez. La prospérité des peuples confiés à mes soins, sera en tout temps le premier objet de mon attention; mais mon affection distinguera toujours parmi eux ceux qui

se signaleront par leur *attachement à ma personne*, et par un zèle, qui réponde aux *hautes destinées*, auxquelles j'ai l'intention de les élever. Je me plais à croire, que vous et les habitans du pays que vous administrez, ne cesseront de se rendre toujours plus dignes de cette distinction, sur quoi je prie Dieu, qu'il vous prenne en sa sainte garde.

10.

Le 19 Mai furent présentés à S. M. à Milan, les trois collèges des „*possidenti*" des „*dotti*" et des „*commercianti.*" Voici les réponses, données par *l'Empereur et Roi* aux discours prononcés par les trois présidens.

a.

DISCOURS.

„Messieurs les membres du collège des *Possidenti*, je vous vois avec plaisir entourer mon trône, dont je vous regarderai toujours comme les plus fermes soutiens. Je suis satisfait des sentimens, que vous venez de m'exprimer. En vertu de l'acte constitutionnel, vous êtes appelés à nommer les membres, qui doivent compléter votre corps. Ayez en vue, de choisir des hommes, recommandables par leurs principes, et par leur *attachement à ma personne.*"

b.

DISCOURS.

Messieurs les membres du collège des *Dotti*, je vois avec plaisir les sentimens, qui vous animent. Les talens, les lumières de la science, influent plus qu'aucune autre cause, sur la félicité et la bonne conduite des nations, lorsqu'ils sont dirigés par de bons principes et par l'expérience de tous les temps. *Les sciences servent à éclairer la marche des gouvernemens, et à conduire les peuples par le chemin le plus direct et le plus favorable*; mais les fausses théories qui se perdent dans le labyrinthe d'une physique obscure, peuvent souvent devenir funestes aux peuples. Soyez toujours animés du désir de maintenir l'ordre social, ainsi que ce trône qui peut *seul* garantir l'indépendance, la liberté, et tous les principes libéraux, qui sont la base de notre constitution.

c.

DISCOURS.

Messieurs les membres du collège des *Commercianti*, je suis reconnaissant des sentimens, que vous m'exprimez. La prospérité du commerce forme en grande partie celle du peuple.

Je me plairai toujours à le protéger, de même que je trouverai toujours dans votre attachement et dans votre fidélité, les appuis de ce trône.

11.

Le 4 Juin furent admis à l'audience de S. M. *l'Empereur et Roi*, le Doge et la députation du sénat et du peuple de Gênes. Le Doge portant la parole, exprima à S. M. le *voeu unanime* du peuple ligurien, d'être réuni à la France. *L'Empereur et Roi* répondit en ces termes:

DISCOURS.

„Mr. le Doge, et MM. les députés du sénat, et du peuple de Gênes, les circonstances et *votre voeu* m'ont plusieurs fois appelé depuis dix ans, à intervenir dans vos affaires intérieures. J'y ai constamment porté la paix, et cherché à faire prospérer les idées libérales, qui seules auroient pu donner à votre gouvernement cette splendeur, qu'il avoit, il y a plusieurs siècles. Mais je n'ai pas tardé moi-même à me convaincre de l'impossibilité où vous étiez, seuls, de rien faire, qui fût digne de vos pères. Tout a changé. Les nouveaux principes de la législation des mers, que les Anglois ont adoptés, et obligé la plus grande partie de l'Europe à reconnoître;

le droit de blocus qu'ils peuvent étendre aux places non bloquées, et même à des côtes entières et à des rivières, qui n'est autre chose, que d'anéantir à leur volonté le commerce des peuples; les ravages toujours croissans des Barbaresques — toutes ces circonstances ne vous offroient qu'un isolement dans votre indépendance."

„La postérité me saura gré de ce que j'ai voulu rendre libres les mers, et obliger les Barbaresques à ne point faire la guerre aux pavillons foibles, mais à vivre chez eux en agriculteurs et en honnêtes gens. *Je n'étois animé que par l'intérêt et la dignité de l'homme.* Au traité d'Amiens, l'Angleterre s'est refusée à coopérer à ces idées libérales. Depuis, une grande puissance du Continent y a montré tout autant d'éloignement. Seul, pour soutenir ces légitimes principes, il eût fallu avoir recours aux armes; *mais je n'ai le droit de verser le sang de mes peuples*, que pour des intérêts, qui leur sont propres. Dès le moment, où l'Europe ne put obtenir de l'Angleterre, que le droit de blocus fût restreint aux places vraiment bloquées, dès le moment que le pavillon des foibles fut sans défense et livré à la piraterie des Barbaresques; il n'y eut plus d'indépendance mari-

time, et dès-lors, les gens sages prévirent ce qui arrive aujourd'hui. Où il n'existe pas d'indépendance maritime pour un peuple commercant, naît le besoin de se réunir sous un plus puissant pavillon. Je réaliserai *votre voeu;* je vous réunirai à mon grand peuple. Ce sera pour moi un nouveau moyen, de rendre plus efficace la protection, que j'ai toujours aimé à vous accorder."

„Mon peuple vous accueillera avec plaisir. Il sait que dans toutes les circonstances, vous avez assisté ses armées avec amitié, et les avez soutenues de tous vos moyens et de toutes vos forces. Il trouve d'ailleurs chez vous des ports et un accroissement de puissance maritime, qui lui est néoessaire, pour soutenir ses légitimes droits contre l'oppresseur des mers. Vous trouverez dans votre union avec mon peuple un continent, vous qui n'avez qu'une marine et des ports. Vous y trouverez un pavillon, que, quelles que soient les prétentions de mes ennemis, je maintiendrai sur toutes les mers de l'Univers, constamment libre d'insultes et de visites, et affranchi du droit de blocus, que je ne reconnoîtrai jamais, que pour les places véritablement bloquées par terre comme par mer. Vous vous y trouverez enfin absolument à l'abri de ce

honteux esclavage, dont je souffre malgré moi l'existence envers les puissances plus foibles, mais dont je saurai toujours garantir mes sujets. Votre peuple trouvera dans *l'estime, que j'ai toujours eue pour lui*, et dans ces sentimens de père, que je lui porterai désormais, la garantie que tout ce qui peut contribuer à son bonheur, sera fait.

M. le Doge, et MM. les députés du sénat et du peuple de Gênes, retournez dans votre patrie; sous peu de temps je m'y rendrai, et là je scellerai l'union que mon peuple et vous contracterez. Ces barrières, qui vous séparent du continent, seront levées pour l'intérêt commun, et les choses se trouveront placées dans leur état naturel. Les signatures de tous vos citoyens, apposées au bas du *voeu* que vous me présentez, répondent à toutes les objections, que je pourrois me faire; elles constituent le seul droit, que je reconnoisse comme légitime. En le faisant respecter, je ne ferai qu'exécuter la garantie de votre indépendance, que je vous ai promise.

12.

Le 7 Juin s'assembla pour la première fois à Milan, le corps législatif du royaume d'Italie. S. M. *l'Empereur et Roi*, s'étant assis sur le trône,

le chancelier appela individuellement les législateurs au serment. Après le serment, le secrétaire d'état fit lecture des statuts du royaume. Cette lecture étant achevée, le prince *Eugène* prêta son serment en qualité de vice-roi. Après le serment S. M. *l'Empereur et Roi* prononça le discours suivant.

DISCOURS.

Messieurs du corps législatif, je me suis fait rendre un compte détaillé de toutes les parties de l'administration. J'ai introduit dans ses diverses branches la même simplicité, qu'avec le secours de la consulte et de la censure, j'ai portée dans la révision des constitutions de Lyon. *Ce qui est bon, ce qui est beau, est toujours le résultat d'un système simple et uniforme.* J'ai supprimé la double organisation des administrations départementales et des administrations de préfecture, parce que j'ai pensé, qu'en faisant reposer uniquement l'administration sur les préfets, on obtiendroit non seulement une économie d'un million dans les dépenses, mais encore une plus grande rapidité dans la marche des affaires. Si j'ai placé auprès des préfets un conseil pour le contentieux, c'est afin de me conformer à ce principe qui veut, *que l'administration soit le fait d'un seul, et que*

la décision des objets litigieux soit le fait de plusieurs.

Les statuts, dont vous venez d'entendre la lecture, étendent à mes peuples d'Italie le bienfait du code, à la rédaction duquel j'ai moi-même présidé. J'ai ordonné à mon conseil, de préparer une organisation de l'ordre judiciaire, qui rende aux tribunaux l'éclat et la considération, qu'il est dans mon intention de leur donner. Je ne pouvois approuver, qu'un préteur seul fût appelé à prononcer sur la fortune des citoyens, *et que des juges cachés aux regards du public, décidassent en secret, non seulement de leurs intérêts, mais encore de leur vie.* Dans l'organisation, qui vous sera présentée, mon conseil s'étudiera à faire jouir mes peuples de tous les avantages, qui résultent *des tribunaux collectifs, d'une procédure publique, et d'une défense contradictoire.* C'est pour leur assurer une justice plus évidemment éclairée, que j'ai établi, que les juges qui prononceront le jugement, soient aussi ceux, qui auront présidé aux débats. Je n'ai pas cru, que les circonstances, dans lesquelles se trouve l'Italie, me permissent de penser à l'établissement des jurés; mais les juges doivent prononcer comme les jurés d'après leur seule conviction, et sans se livrer à *ce système de semi-preu-*

nes, qui compromet bien plus souvent l'innocence, qu'il ne sert à découvrir le crime. La règle la plus sûre d'un juge qui a présidé aux débats, c'est la conviction de sa conscience.

J'ai veillé moi-même à l'établissement des formes régulières et conservatrices dans les finances de l'Etat, et j'espère que mes peuples se trouveront bien de l'ordre, que j'ai ordonné à mes ministres des finances et du trésor public, de mettre dans les comptes, qui seront publiés. J'ai consenti, que la dette publique portât le nom de Monte-Napoléon, afin de donner une garantie de plus de ma fidélité aux engagemens qui la constituent, et une vigueur nouvelle au crédit. L'instruction publique cessera d'être départementale, et j'ai fixé les bases pour lui donner l'ensemble, l'uniformité, et la direction, qui doit avoir tant d'influence sur les moeurs et les habitudes de la génération naissante. J'ai jugé, qu'il convenoit dès cette année, de mettre plus d'égalité dans la répartition des dépenses départementales, et de venir au secours de ceux de mes départemens, tels que le Mincio et le Bas-Pô, qui se trouvent accablés par la nécessité de se défendre contre les ravages des eaux.

Les finances sont dans la situation la plus prospère, et tous les payemens sont au courant.

Mon peuple d'Italie est, de tous les peuples de l'Europe, le moins chargé d'impositions. Il ne supportera point de nouvelles charges, et s'il est fait des changemens à quelque contribution, si l'enregistrement est établi dans le projet de budget d'après un tarif modéré, c'est afin de pouvoir diminuer des impositions plus onéreuses; le cadastre est rempli d'imperfections qui se manifestent tous les jours. Je vaincrai, pour y porter remède, les obstacles qu'oppose à de telles opérations, beaucoup moins la nature des choses, que l'intérêt particulier; je n'espère cependant point arriver à des résultats tels, qu'ils fassent éviter l'inconvénient d'élever une imposition jusqu'au terme, qu'elle peut atteindre.

J'ai pris des mesures, pour redonner au clergé une dotation convenable, dont il étoit en partie dépourvu depuis dix ans; et si j'ai fait quelques réunions des couvens, j'ai voulu conserver, et mon intention est de protéger ceux qui se vouent à des services d'utilité publique, ou qui placés dans les campagnes, se trouvent dans des lieux et dans des circonstances, où ils suppléent au clergé séculier. J'ai en même temps pourvu à ce que les évêques eussent le moyen d'être utiles aux pauvres, et je n'attends, pour m'occuper du sort des curés, que les rensei-

gnemens, que j'ai ordonné de recueillir promptement sur leur situation véritable; je sais que beaucoup d'entre eux, surtout dans les montagnes, sont dans une pénurie, que j'ai le plus pressant désir de faire cesser. Indépendamment de la route de Simplon, qui sera achevée cette année, et à laquelle quatre mille ouvriers, dans la seule partie qui traverse le royaume d'Italie, travaillent en ce moment; j'ai ordonné de commencer le pont de *Valono*, et que des travaux si importans soient entrepris sans retard et poursuivis avec activité. Je n'ai négligé aucun des objets, sur lesquels mon expérience en administration pouvoit être utile à mes peuples d'Italie.

Avant de repasser les monts, je parcourrai une partie des départemens, pour connoître de plus près leurs besoins. Je laisserai dépositaire de mon autorité ce jeune prince, que j'ai élevé dès son enfance, et qui sera animé de mon esprit. J'ai d'ailleurs pris des mesures, pour diriger moi-même les affaires les plus importantes de l'Etat. Des orateurs de mon conseil vous présenteront un projet de loi, pour accorder à mon chancelier, garde-des-sceaux, *Melzi*, pendant quatre ans, dépositaire de mon autorité comme vice-président, un domaine qui, restant dans sa famille,

atteste à ses descendans la satisfaction, que j'ai eue de ses services. Je crois avoir donné de nouvelles preuves de ma constante résolution, de remplir envers mes peuples d'Italie, tout ce qu'ils attendent de moi. J'espère, qu'à leur tour ils voudront occuper la place, que je leur destine dans ma pensée; et ils n'y parviendront qu'en se persuadant bien, *que la force des armes est le principal soutien des Etats.* Il est temps enfin, que cette jeunesse qui vit dans l'oisiveté des grandes villes, cesse de craindre les fatigues et les dangers de la guerre, et qu'elle se mette en état de faire respecter la patrie, si elle veut, que la patrie soit respectable.

Messieurs du corps législatif, rivalisez de zèle avec mon conseil d'état, et par ce concours de volontés vers l'unique but de la prospérité publique, donnez à mon représentant l'appui, qu'il doit recevoir de vous. Le gouvernement britannique ayant accueilli par une réponse évasive les propositions, que je lui ai faites, et le roi d'Angleterre les ayant aussitôt rendues publiques, en *insultant* mes peuples dans son parlement; j'ai vu considérablement s'affoiblir les espérances, que j'avois conçues du rétablissement de la paix. Cependant les escadres françoises ont depuis obtenu des succès, auxquels je n'attache de l'impor-

tance que parce qu'ils doivent convaincre davantage mes ennemis de l'inutilité d'une guerre, qui ne leur offre rien à gagner et tout à perdre. Les divisions de la flottille et les fregates, construites aux frais des finances de mon royaume d'Italie, et qui font aujourd'hui partie des armées françoises, ont rendu d'utiles services dans plusieurs circonstances. Je conserve l'espoir que la paix du continent ne sera pas troublée, et toutefois je me trouve en position, de ne redouter aucune des chances de la guerre. Je serai au milieu de vous au moment même, où ma présence deviendroit nécessaire au salut de mon royaume d'Italie.

13.

Le 24 juin furent introduits à l'audience de S. M. *l'Empereur et Roi*, le gonfalonier et une députation de la république de *Lucques*. Mr. Belluomini, gonfolanier, portant la parole, exprima le *voeu* unanime du peuple Lucquois, de se mettre sous la protection de S. M. Voici la réponse de *l'Empereur*.

DISCOURS

Monsieur le gonfalonier, Messieurs les députés des anciens et du peuple de Lucques, mon

ministre près votre république m'a prévenu de la démarche que vous faites. Il m'en a fait connoître toute la sincérité. La république de Lucques, sans force et sans armée, a trouvé sa garantie, pendant les siècles passés, dans la loi générale de l'Empire, dont elle dépendoit. Je considère aujourd'hui comme une charge attachée à ma couronne, l'obligation de concilier les différens partis, qui peuvent diviser l'intérieur de votre patrie. Les républiques de Florence, de Pise, de Sienne, de Bologne, et toutes les autres petites républiques qui, au quatorzième siècle, partageoient l'Italie, ont eu à éprouver les mêmes inconvéniens; toutes ont été agitées par la faction populaire, et par celle des nobles. Cependant ce n'est que de la conciliation de ces différens intérêts, que peuvent naître la tranquillité et le bon ordre. La constitution que vous avez depuis trois ans, est foible, je ne me suis point dissimulé, qu'elle ne pouvoit atteindre son but, Si je n'ai jamais répondu aux plaintes, qui m'ont été portées souvent par les différentes classes de vos citoyens; c'est que j'ai senti, qu'il est des inconvéniens, qui naissent de la nature des choses, et auxquels il n'est de remède, que lorsque les différentes classes de l'Etat éclairées sont toutes réunies dans une même pensée, celle de trouver une ga-

rantie dans l'établissement d'un gouvernement fort et constitutionnel.

J'accomplirai donc votre voeu. Je confierai le gouvernement de vos peuples à une personne, qui m'est chère par les liens du sang. Je lui imposerai l'obligation de respecter constamment vos constitutions. Elle ne sera animée que du désir de remplir *ce premier devoir des princes, l'impartiale distribution de la justice.* Elle protégera également tous les citoyens qui, s'ils sont inégaux par la fortune, seront tous égaux à ses yeux. Elle ne reconnoîtra d'autre différence entre eux, *que celle provenant de leur mérite, de leur service, et de leurs vertus.* De votre côté, le peuple de Lucques sentira toute la confiance, que je lui donne, et aura pour son nouveau prince les sentimens, que des enfans doivent à leur père; des citoyens à leur magistrat suprême, et des sujets à leur prince. Dans le mouvement général des affaires, ce sera pour moi un sentiment doux et consolant de savoir, que le peuple de Lucques est heureux, content, *et sans inquiétude sur son avenir;* je continuerai d'être pour votre patrie un protecteur, qui ne sera jamais indifférent à son sort.

14.

Le Landamman de la Suisse, ayant écrit à

S. M. *l'Empereur et Roi*, une lettre de félicitation sur son avènement au trône d'Italie, S. M. lui fit transmettre la réponse suivante:

LETTRE.

Très-cher et grand ami, nous avons reçu avec une satisfaction bien sensible, la lettre qui nous a été présentée par la députation admise à notre audience, tant en votre nom, qu'en celui de la confédération helvétique. Les nouveaux témoignages que vous nous donnez de l'attachement respectueux, et du dévouement, qui vous animent pour notre personne, nous sont de sûrs garans de la sincérité de vos voeux, pour la prospérité de notre empire, et de nos peuples d'Italie. Nous ne devons pas vous laisser ignorer, que vos députés se sont acquittés très-dignement de la mission, dont vous les avez honorés. Nous ne doutons pas, qu'ils ne se fassent un devoir de vous rendre compte, ainsi qu'à la confédération helvétique, des dispositions, où nous sommes, de *resserrer* et de *perpétuer* les liens, qui unissent les deux gouvernemens, et du désir que nous avons, de favoriser tout ce qui pourra concourir à la prospérité, et au bonheur de votre république. Nous profitons avec plaisir de cette occa-

sion, pour vous renouveller l'assurance de notre sincère attachement et de notre affection. Sur ce nous prions etc. etc. — A Milan le 21 Mai 1805 de notre règne le premier.

15.

Le 23 Septembre séance extraordinaire du sénat. — *L'Empereur* s'y rendit avec un cortège brillant, et prononça le discours qu'on va lire. Ce fut à la veille de son départ pour l'Allemagne, la guerre avec l'Empereur d'Autriche étant déclarée de fait.

DISCOURS.

Sénateurs, dans les circonstances présentes de l'Europe, j'éprouve le besoin de me trouver au milieu de vous, de vous faire connoître mes sentimens. Je vais quitter ma capitale, pour me mettre à la tête de l'armée, porter un prompt secours à mes alliés, et défendre les intérêts les plus chers de mes peuples. Les voeux des éternels ennemis du Continent sont accomplis, la guerre a commencé au milieu de l'Allemagne. L'Autriche et la Russie se sont réunis à l'Angleterre, et notre génération est entraînée de nouveau dans toutes les calamités de la guerre. Il y a peu de jours, j'espérois encore, que la paix ne seroit point troublée; les menaces et les ou-

trages m'avoient trouvé impassible; mais l'armée autrichienne a passé l'Inn, Munich est envahie, l'Electeur de Bavière est chassé de sa capitale; toutes mes espérances se sont évanouies. C'est dans cet instant, que s'est dévoilée la méchancheté des ennemis du Continent. Ils craignoient encore la manifestation de mon profond amour pour la paix; ils craignoient que l'Autriche, à l'aspect du gouffre, qu'ils avoient creusé sous ses pas, ne revînt à des sentimens de justice et de modération, ils l'ont précipité dans la guerre. Je gémis du sang, qu'il va en coûter à l'Europe; mais le nom françois en obtiendra un nouveau lustre.

Sénateurs, quand à *votre voeu, à la voix du peuple françois tout entier*, j'ai placé sur ma tête la couronne impériale, j'ai reçu de vous, de tous les citoyens, l'engagement de la maintenir pure et sans tache. Mon peuple m'a donné dans toutes les circonstances, des preuves de sa confiance et de son amour. Il volera sous les drapeaux de son Empereur et de son armée, qui dans peu de jours auront dépassé les frontières. Magistrats, soldats, citoyens, tous veulent maintenir la patrie hors de l'influence de l'Angleterre, qui, si elle prévaloit, ne nous accorderoit qu'une paix environnée d'ignominie et de honte, et dont

les principales conditions seroient l'incendie de nos flottes, le comblement de nos ports, et l'anéantissement de notre industrie. *Toutes les promesses, que j'ai faites au peuple françois, je les ai tenues.* Le peuple françois, à son tour, n'a pris aucun engagement avec moi, qu'il n'ait surpassé. Dans cette circonstance si importante pour sa gloire et pour la mienne, il continuera à mériter ce nom de grand-peuple, dont je le saluai au milieu des champs de bataille. François, votre Empereur fera son devoir, *mes soldats* feront le leur, vous ferez le vôtre.

16.

Dans la séance du sénat du 5 Octobre, on fit lecture du message suivant.

MESSAGE.

Sénateurs, j'ai délegué au grand électeur les pouvoirs nécessaires, pour présider les séances et les conseils d'administration du sénat. J'ai été fort aise de trouver l'occasion, de donner à ce prince une preuve de mon estime pour ses talens, et de ma confiance illimitée dans son attachement à ma personne, et à vous sénateurs, un garant que mon absence ne retardera en rien la marche des affaires. J'ai pensé aussi, que le

bien de la patrie exigeoit, que pendant que je serai sur les frontières, le grand électeur restât au milieu de vous.

17.

Voici la lettre, que S. M. *l'Empereur et Roi* écrivit au chef magistrat de la république batave, au sujet de la guerre, qui venoit d'éclater entre la France et l'Autriche:

LETTRE.

„Très-cher et grand ami, j'ai été obligé de retirer mon armée de Hollande, pour faire face à une coalition impie, que l'or et les intrigues de l'Angleterre ont formée contre moi et contre mes alliés. J'ai ordonné dans mon empire la formation des gardes nationales pour la défense de mes frontières. Vous sentirez, que dans la circonstance présente les amis de leur patrie doivent courir aux armes, pour repousser de son sein les hordes avides de pillage, que l'Angleterre voudroit y jeter. Cependant que les citoyens de Hollande soient sans inquiétude; mes réserves de Boulogne et de Mayence sont plus que suffisantes, pour venir au secours des troupes, qui défendent leurs côtes, et empêcher de se réembarquer l'armée, qui violeroit le territoire batave.

Je compte, très-cher et grand ami, sur votre zèle et sur votre patriotisme dans les circonstances, où nous nous trouvons. Les soins de la guerre n'absorbent pas tellement mon attention, que je ne veille constamment sur les intérêts de la patrie batave. Une armée pourroit débarquer sans doute, mais soyez certain, qu'elle ne se réembarqueroit pas. Cependant j'en appelle aux patriotes bataves, pour confondre la haine des tyrans des mers, et mettre cette portion du continent à l'abri des invasions des pirates. Sur ce, je prie Dieu etc. etc. — *Strasbourg* le 29 Septembre.

18.

A la veille de la journée décisive du 14 Octobre (*Ulm*) *l'Empereur* adressa à son armée la proclamation suivante.

PROCLAMATION.

Soldats, il y a un mois, que nous étions campés sur l'océan en face de l'Angleterre, mais une ligue impie nous a obligés de voler sur le Rhin. Il n'y a pas quinze jours, que nous l'avons passé, et les *Alpes wurtembergeoises*, le Necker, le Danube, et le Lech, barrières si célèbres de l'Allemagne, n'ont pas

retardé notre marche d'un jour, d'une heure, d'un instant. L'indignation contre un prince, que nous avons deux fois réassis sur son trône, quand il ne tenoit qu'à nous de l'en précipiter, nous a donné des ailes. L'armée ennemie trompée par nos manoeuvres, par la rapidité de nos mouvemens, est entièrement tournée. Elle ne se bat que pour son salut, elle voudroit bien pouvoir échapper et retourner chez elle; il n'est plus temps. Les fortifications qu'elle a élevées à grands frais le long de l'Iller, nous attendant par le débouché de la forêt noire, lui deviennent inutiles, puisque nous arrivons par les plaines de la Bavière.

Soldats, sans cette armée, que vous avez devant vous, *nous serions aujourd'hui à Londres*; nous eussions vengé six siècles d'outrages et rendu la liberté aux mers. Mais souvenez-vous demain, que vous vous battez contre les alliés de l'Angleterre; que vous avez à vous venger des affronts d'un prince parjure, dont les propres lettres respiroient la paix, quand il faisoit marcher son armée contre notre allié; qui nous a supposés assez lâches pour croire, que nous verrions sans rien dire son passage de l'Inn, son entrée à Munich, et son agression contre l'Electeur de Bavière. Il nous croyoit occupés

ailleurs; qu'il apprenne pour la troisième et dernière fois, que nous savons être partout, où la patrie a des ennemis à combattre. Soldats, la journée de demain sera *cent fois plus célèbre* que celle de Marengo: J'ai placé l'ennemi dans la même position. Souvenez-vous, *que la postérité la plus reculée tiendra note de ce que chacun de vous fera dans cette mémorable journée;* vos neveux, même d'ici à *cinq cents ans*, qui viendront se ranger sous ces aigles qui vous rallient, *sauront en détail* tout ce que votre corps aura fait demain, et de quelle manière votre courage les aura à jamais illustrés. Ce sera l'objet perpétuel de leur entretien, et *vous serez cités d'âge en âge à l'admiration des générations futures.*

Soldats, si je n'avois voulu que vaincre l'ennemi, je n'aurois pas cru devoir faire un appel à votre courage et à votre amour pour la patrie et pour moi; mais, le vaincre ce n'est rien faire d'assez digne de vous, ni de votre Empereur. Il faut que pas un homme de l'armée autrichienne n'échappe, que ce gouvernement qui a trahi tous ses devoirs, n'apprenne sa catastrophe que par votre arrivée sous les murs de Vienne, et qu'à cette funeste nouvelle, s'il écoute le cri de la conscience, elle lui dise qu'il a trahi et les

sermens de la paix, et les premiers devoirs, que lui avoient légués ses ancêtres, avec le pouvoir d'être le boulevard de l'Europe contre les irruptions des Cosaques. Soldats qui avez donné aux combats de Wertingen et de Günzbourg, j'ai été content de votre conduite. Tous les corps feront comme vous, et je pourrai dire à mon peuple: votre Empereur et votre armée ont fait leur devoir; faites le vôtre! et les deux cent mille conscrits, que j'ai appelés, courront à marches forcées, pour renforcer notre deuxième ligne.

19.

Voici une lettre de *l'Empereur* aux préfets et maires de la ville de Paris.

LETTRE.

Messieurs les préfets et maires de notre bonne ville de Paris, nos troupes ayant, au combat de Wertingen, défait douze bataillons de grenadiers, l'élite de l'armée autrichienne; toute son artillerie étant restée en notre pouvoir, ainsi qu'un grand nombre de prisonniers et huit drapeaux; nous avons résolu de faire présent des drapeaux à notre bonne ville de Paris, et de deux pièces de canon, pour rester à l'hôtel de ville. Nous désirons, que notre bonne ville de Paris

voie dans ce ressouvenir et dans ce cadeau, qui lui sera d'autant plus précieux, que c'est son gouverneur, qui commandoit nos troupes au combat de Wertingen, l'amour que nous lui portons. Cette lettre n'étant à d'autre fin, nous prions Dieu etc. etc. Au quartier impérial d'Augsbourg, ce 19 Octobre.

20.

Voici la proclamation de S. M. *l'Empereur et Roi* à l'armée d'Italie.

PROCLAMATION.

Soldats d'Italie! La guerre de la troisième coalition a commencé. L'armée autrichienne a passé l'Inn, envahi Munich, et chassé de sa capitale l'Electeur de Bavière, notre allié. Vous avez dû accourir en marches forcées pour la défense de l'Adige. Soldats d'Italie, vous êtes sur le même champ de bataille, où par une poignée d'hommes l'aigle autrichien fut constamment humilié, *un contre trois nous avons toujours été victorieux.* Vous serez dignes de la première armée d'Italie. Nous ne ferons plus de paix sans garantie; notre générosité ne trompera plus notre politique. *Votre Empereur* est en Allemagne, au milieu de l'armée, dont vous

formez la droite. Le général qui vous commande, a toute ma confiance; environnez-le de la vôtre. Quelles que soient les fatigues, que vous aurez à supporter, les marches forcées, que vous aurez à faire, les privations, que vous aurez à souffrir; rappelez vous, que par ce chemin seul on arrive à la gloire. Soldats d'Italie! Qu'il n'y ait plus de repos pour vous, avant d'avoir été vainqueurs; que je n'entende parler de vous, que pour apprendre les victoires que vous avez remportées, le nombre des prisonniers que vous avez faits, les pays que vous avez conquis. (Publiée le 17 Octobre)

21.

Voici encore un message de S. M. *l'Empereur* au sénat.

MESSAGE.

Sénateurs, je vous envoie quarante drapeaux, conquis par mon armée dans les différens combats, qui ont eu lieu depuis celui de Wertingen. C'est un hommage que moi et mon armée faisons aux sages de l'Empire, c'est un présent que des enfans font à leurs pères. Sénateurs, voyez-y une preuve de ma satisfaction, pour la manière dont vous m'avez constamment secondé dans les affaires les plus importantes de l'Empire. Et vous, François, faites marcher vos frères; faites

qu'ils accourent combattre à nos côtés, afin que sans effusion de sang, sans efforts, nous puissions repousser loin de nous toutes les armées, que forme l'or de l'Angleterre, et confondre les auxiliaires des oppresseurs des mers.

Sénateurs, il n'y a pas encore un mois, que je vous ai dit, que votre Empereur et son armée feroient leur devoir, il me tarde de pouvoir dire, mon peuple a fait le sien. Depuis mon entrée en campagne, j'ai dispersé une armée de cent mille hommes, j'en ai fait près de la moitié prisonnière; le reste est tué, blessé, ou déserté et réduit à la plus grande consternation. Ces succès éclatans, je les dois à l'amour de mes soldats, à leur constance à supporter la fatigue. Je n'ai pas perdu *quinze cents* hommes tués ou blessés. Sénateurs, le premier objet de la guerre est déja rempli, l'Electeur de Bavière est rétabli *sur son trône*. Les injustes agresseurs ont été frappés comme de la foudre, et avec l'aide de Dieu, j'espère dans un court espace de temps, triompher de mes autres ennemis. — De mon camp impérial *d'Elchingen*, le 18 Octobre.

22.

Le 21 Octobre, avant de partir d'Elchin-

gen; *l'Empereur* adressa à l'armée la proclamation suivante.

PROCLAMATION.

Soldats de la grande armée, en quinze jours nous avons fait une campagne. Ce que nous nous proposions, est rempli. Nous avons chassé les troupes de la maison d'Autriche de la Bavière, et rétabli notre allié dans la souveraineté de ses états. Cette armée qui avec *autant d'ostentation que d'imprudence*, étoit venue se placer sur nos frontières, est anéantie. Mais qu'importe à l'Angleterre? Son but est rempli, nous ne sommes plus à Boulogne et son subside ne sera ni plus, ni moins grand. De cent mille hommes, qui composoient cette armée, 60,000 sont prisonniers, ils iront remplacer nos conscrit dans les travaux de nos campagnes; 200 pièces de canon, tout le parc, 90 drapeaux, tous les généraux sont en notre pouvoir; il ne s'est échappé de cette armée 15,000 hommes. Soldats, je vous avois annoncé une grande bataille; mais grâces aux mauvaises combinaisons de l'ennemi, j'ai pu obtenir les mêmes succès sans courir aucune chance, et *ce qui est sans exemple dans l'histoire des nations*, un aussi grand ré-

sultat ne nous affoiblit pas de plus de 1500 hommes hors de combat.

Soldats! Ce succès est dû à votre confiance sans bornes dans votre Empereur, à votre patience à supporter les fatigues et les privations de toute espèce, à votre rare intrépidité. Mais nous ne nous arrêterons pas là; vous attendez avec impatience l'ouverture d'une seconde campagne. Cette armée russe, que l'or de l'Angleterre a amenée des contrées les plus éloignées du monde, éprouvera le même sort. Dans cette lutte, l'infanterie surtout pourra se distinguer honorablement, et la question, si l'infanterie françoise tient le second ou le premier rang en Europe, sera décidée pour la seconde fois, ainsi qu'elle l'a été pour la première fois en Suisse et en Hollande. *Dans cette armée il n'y a point de généraux, vis-à-vis desquels je pourrois acquérir de l'honneur.* Je n'aurai en conséquence d'autre soin, que d'acheter la victoire avec peu de sang. Mes soldats sont mes enfans.

23.

Voici la proclamation, que *l'Empereur* fit mettre à l'ordre, le 1 Décembre, veille de la bataille d'Austerlitz:

PROCLAMATION.

Soldats, l'armée russe se présente devant vous, pour venger l'armée autrichienne d'Ulm. Ce sont ces mêmes bataillons, que vous avez battus à Hollabrunn, et que depuis vous avez poursuivis constamment jusqu'ici. Les positions que nous occupons sont formidables, et pendant qu'ils marcheront pour tourner ma droite, ils me présenteront le flanc. Soldats, je dirigerai moi-même tous vos bataillons, je me tiendrai loin du feu, si avec votre bravoure accoutumée, vous portez le désordre et la confusion dans les rangs ennemis; mais si la victoire étoit un moment incertaine, vous verriez votre *Empereur* s'exposer aux premiers coups; car la victoire ne sauroit hésiter dans cette journée surtout, où il y va de l'honneur de l'infanterie françoise, qui importe tant à l'honneur de toute la nation. Que sous prétexte d'emmener les blessés, on ne dégarnisse pas les rangs, et que chacun soit bien pénétré de cette pensée, qu'il faut vaincre ces stipendiés de l'Angleterre, qui sont animés d'une si grand haine contre notre nation. Cette victoire finira notre campagne, et nous pourrons reprendre nos quartiers d'hiver, où nous serons joints par les nouvelles armées qui se forment en France; et alors

la paix que je ferai, sera digne de mon peuple, de vous, et de moi.

24.

Voici la lettre de S. M. *L'Empereur et Roi* au cardinal archevêque de Paris.

LETTRE.

Mon cousin! Nous avons pris 45 drapeaux sur nos ennemis, le jour de l'anniversaire de notre couronnement, de ce jour où le St. Père, ses cardinaux, et tout le clergé de France firent des prières, dans le sanctuaire de Notre-Dame, pour la prospérité de notre règne. Nous avons résolu de déposer les dits drapeaux dans Notre-Dame, Métropole de notre bonne ville de Paris. Nous avons ordonné en conséquence, qu'ils vous soyent adressés, pour que la garde en soit confiée à votre chapitre métropolitain. Notre intention est, que tous les ans, au dit jour, un office solemnel soit chanté dans la dite métropolitaine, en mémoire des braves morts pour la patrie dans cette grande journée; lequel office sera suivi d'actions de grâces pour la victoire, qu'il a plu à Dieu de nous accorder. Cette lettre n'étant pas à une autre fin, nous prions Dieu, etc. etc. — De notre palais de Brunn le 11 Décembre.

25.

Voici encore une proclamation de *l'Empereur* à son armée, pour lui annoncer la signature de la paix.

PROCLAMATION.

Soldats! J'ai signé la paix avec *l'Empereur d'Autriche*; j'ai fait deux campagnes dans cette dernière saison; vous avez rempli toute mon attente. Je pars pour retourner dans ma capitale, j'ai destiné des avancemens à ceux, qui se sont distingués; *je tiendrai tout ce que je vous ai promis.* Vous avez vu partager à votre Empereur vos périls et vos travaux, je veux aussi, que vous le voyiez entouré de la grandeur et du lustre, qui conviennent au souverain du *premier peuple du monde.* J'ordonnerai à Paris une grande fête pour le premier jour de mai; *vous y assisterez tous; c'est alors que nous verrons, où nous appellera le salut de notre patrie, et l'intérêt de votre gloire.*

Soldats, soyez pendant les trois mois, dont vous aurez besoin, pour retourner en France, le modèle de toutes les armées; ce ne sont plus des preuves de courage et d'intrépidité, que vous avez à donner, mais des exemples de la plus sévère

discipline. *Mes alliés n'auront point à se plaindre de votre passage;* et quand vous serez arrivés sur cette terre sacrée, conduisez-vous comme des enfans au milieu de leur famille. *Mon peuple* se conduira envers vous, comme il doit se conduire envers ses héros et ses défenseurs.

Soldats! L'espérance qu'avant six mois je vous verrai tous rassemblés autour de mon palais, est chère à mon coeur, et j'en ai sens déjà en ce moment les pressentimens les plus doux. Nous célébrerons la mémoire de ceux, qui sont morts au champ de l'honneur pendant ces deux campagnes, et l'univers nous verra tous prêts à imiter leur exemple, et à faire plus encore que nous n'avons fait jusqu'ici, s'il étoit nécessaire, *pour humilier ceux qui attaqueraient notre honneur, ou qui se laisseroient éblouir par l'or brillant des ennemis perpétuels du continent.* *Schoenbrunn* le 27 Décembre.

26.

Le même jour (27 Décembre) *l'Empereur* adressa aux habitans de Vienne, la proclamation suivante.

PROCLAMATION.

Habitans de Vienne! J'ai signé la paix avec *l'Empereur d'Autriche.* Sur le point de retour-

ner dans ma capitale, je veux vous témoigner encore une fois l'estime que j'ai pour vous, ainsi que la satisfaction que m'a causée votre bonne conduite, pendant tout le temps que vous avez été sous mes ordres. Je vous ai donné un exemple, *inouï jusqu'à présent dans les annales des nations.* Dix mille hommes de votre garde nationale sont restés sous les armes, et ont gardé vos portes. Votre arsenal est resté en entier en votre pouvoir, et pendant ce même temps; je me suis reposé sur vos sentimens d'honneur, de fidélité, de loyauté.

Vous avez justifié ma confiance, habitans de Vienne! Je sais, que vous avez tous désapprouvé la guerre, que des ministres vendus à l'Angleterre, ont allumé de nouveau sur le continent. Votre souverain est éclairé sur les manoeuvres de ces ministres. Il s'abandonne entièrement à l'impulsion des grandes qualités qui le distinguent, et dès ce moment, j'espère pour vous et pour le continent des jours plus heureux.

Habitans de Vienne! Je me suis peu montré parmi vous, non par défaut d'estime, ou par orgueil, mais *parce que je n'ai voulu détourner aucun des sentimens que vous devez à un prince, avec lequel je voulois conclure une prompte paix.* Recevez à mon départ, comme un présent qui

vous prouve mon estime, votre arsenal dont les droits de la guerre avoient fait ma propriété, et qui est resté intact; servez-vous en pour le maintien de l'ordre. Attribuez tous les maux, que vous avez soufferts, aux malheurs inséparables de la guerre. C'est à l'estime, que vous vous êtes acquise, que vous devez *tous les ménagemens*, dont mon armée a usé envers votre pays.

1806.

1.

Voici deux lettres de S. M. *l'Empereur et Roi*, au sénat, touchant le mariage, et l'établissement du prince Eugène.

LETTRE.

Sénateurs, la paix a été conclue à Presbourg et ratifiée à Vienne entre moi et l'Empereur d'Autriche. Je voulois dans une séance solemnelle, vous en faire connoître moi-même les conditions; mais ayant *depuis long-temps* arrêté avec le roi de Bavière, le mariage de mon fils le Prince Eugène avec la princesse Auguste sa fille, et me

trouvant à Munich au moment, où la célébration dudit mariage devoit avoir lieu; je n'ai pu résister au plaisir d'unir moi-même les jeunes époux, qui sont tous deux le modèle de leur sexe. Je suis d'ailleurs bien-aise de donner à la maison royale de Bavière, et à ce brave peuple bavarois, qui dans cette circonstance m'a rendu tant de services, et montré tant d'amitié, et dont les ancêtres furent constamment unis de politique et de coeur à la France, cette preuve de ma considération et de mon estime particulier. Le mariage aura lieu le 15 Janvier. Mon arrivée au milieu de mon peuple sera donc retardée de quelques jours. Ces jours paroîtront longs à mon coeur; mais après avoir été sans cesse livré aux devoirs d'un soldat, j'éprouve un tendre délassement à m'occuper des détails et des devoirs d'un père de famille. Mais ne voulant point retarder davantage la publication du traité de paix, j'ai ordonné, en conséquence de nos statuts constitutionnels, qu'il vous fût communiqué sans délai, pour être ensuite publié comme loi de l'Empire. — Donné à Munich, le 6 Janvier.

8.

LETTRE.

Sénateurs, le sénatus-consulte organique

du 18 floréal an 12 a pourvu à tout ce qui étoit relatif à l'hérédité de la couronne impériale en France. Le premier statut constitutionnel de notre royaume d'Italie, en date du 19 Mars 1805, a fixé l'hérédité de cette couronne dans notre descendance directe et légitime, soit naturelle, soit adoptive. Les dangers que nous avons courus au milieu de la guerre, et que se sont encore exagérés nos peuples d'Italie, ceux que nous pouvons courir en combattant les ennemis, qui restent encore à la France, leur font concevoir de vives inquiétudes; ils ne jouissent pas de la sécurité que leur offre la modération et la libéralité de nos lois, parce que leur avenir est encore incertain.

Nous avons considéré comme un de nos premiers devoirs de faire cesser ces inquiétudes. Nous nous sommes en conséquence déterminés à adopter comme notre fils, le prince Eugène, archi-chancelier d'état de notre empire, et vice-roi de notre royaume d'Italie. Nous l'avons appelé, après nous et nos enfans naturels et légitimes, au trône d'Italie, et nous avons statué, qu'à défaut, soit de notre descendance directe, légitime, et naturelle, soit de la descendance du prince Eugène notre fils, la couronne d'Italie sera dévolue au fils, ou au parent le plus proche de celui des princes de notre sang qui, le cas arrivant, se trou-

vera alors régner en France. Nous avons jugé de notre dignité, que le Prince Eugène jouisse de tous les honneurs attachés à notre adoption, quoiqu'elle ne lui donne des droits que sur la couronne d'Italie; entendant que dans aucun cas, ni dans aucune circonstance, notre adoption ne puisse autoriser ni lui, ni ses descendans, à élever des prétentions sur la couronne de France, dont la succession est irrévocablement réglée par les constitutions de l'Empire. . . . . .

L'histoire de tous les siècles nous apprend, que *l'uniformité des lois nuit essentiellement à la force et à la bonne organisation des empires, lorsqu'elle s'étend au-delà de ce que permettent, soit les moeurs des nations, soit les considérations géographiques.* Nous nous réservons d'ailleurs de faire connoître, par des dispositions ultérieures, les liaisons, que nous entendons qu'il existe après nous, entre *tous les états fédératifs de l'empire français.* Les différentes parties indépendantes entre elles, ayant un intérêt commun, doivent avoir un lien commun. Nos peuples d'Italie accueilleront avec des transports de joie les nouveaux témoignages de notre sollicitude. Ils verront un garant de la félicité dont ils jouissent, dans la permanence du gouvernement de ce jeune prin-

ce qui, dans des circonstances si orageuses, et surtout dans *ces premier momens, si difficiles pour les hommes même expérimentés*, a su gouverner par l'amour, et faire chérir nos lois.

Il nous a offert un spectacle, dont tous les instans nous ont vivement intéressé. Nous l'avous vu mettre en pratique, dans des circonstances nouvelles, les principes que nous nous étions étudiés à inculquer dans son esprit et dans son coeur, pendant tout le temps, où il a été sous nos yeux. Lorsqu'il s'agira de défendre nos peuples d'Italie, il se montrera également digne d'imiter et de renouveler ce que nous pouvons avoir fait de bien dans l'art si difficile des batailles. Au même moment, où nous avons ordonné, que votre quatrième statut constitutionnel fût communiqué aux trois collèges d'Italie, il nous a paru indispensable, de ne pas différer un instant à vous instruire des dispositions, qui asseoient la prospérisé et la durée de *l'Empire*, sur l'amour et l'intérêt *de toutes les nations, qui le composent.* Nous avons aussi été persuadés, que tout ce qui est pour nous un sujet de bonheur et de joie, ne sauroit être indifférent ni à vous, ni à mon peuple. — Donné à Munich le 12 Janvier.

2.

Le 28 Janvier S. M. *L'Empereur et Roi*

étant arrivé dans sa capitale, reçut sur son trône, les hommages et félicitations des principales autorités constituées. Voici quelques-unes de ses réponses aux discours, qui lui furent adressés par ces divers corps.

DISCOURS.

a.

Je remercie *le sénat* des sentimens, que le président vient d'exprimer. Je mets mon unique gloire à *fixer les destinées* de la France, de manière que dans les âges les plus reculés, elle soit toujours reconnue par la seule dénomination du Grand-Peuple.

b.

Je suis bien sensible aux sentimens, que le *tribunat* me témoigne. Je désire, qu'on ne se ressouvienne de ce qui a été fait de bien dans ces derniers mois, qu'au moment où *mon* armée rentre en France; afin que *mes* soldats soient alors accueillis, comme doivent l'être des enfans, qui sont la gloire et l'honneur de leurs familles. Il faut en ce moment s'occuper uniquement de perfectionner la législation, parce que les bonnes lois sont la cause la plus durable de la prospérité des peuples.

c.

Je connois tout l'attachement, que les habitans de ma bonne ville de Paris ont pour ma personne, et j'ai senti, qu'il n'étoit par en leur pouvoir d'ajouter, par leurs démonstrations, à l'opinion que j'en ai conçue. Mais si la *destinée* avoit été contraire à mes armes, c'est alors que j'aurois fait une entrée solemnelle, pour que mes soldats eussent reconnu aux acclamations, qui se seroient fait entendre, et au nombre des François qui se seroient pressés autour de moi, les ressources, que j'aurois trouvées dans l'amour de mes sujets. Revenant victorieux, j'ai obéi au sentiment, qui me pressoit de rentrer dans mon palais, pour m'occuper sans retard des plus chers intérêts de mes sujets.

3.

Voici la proclamation de S. M. *l'Empereur* à l'armée, au sujet de la guerre avec le Roi de Naples.

PROCLAMATION.

Soldats, depuis dix ans, j'ai tout fait pour sauver le Roi de Naples; il a tout fait pour se perdre. Après la bataille de Dego, de Mondovi, de Lodi, il ne pouvoit m'opposer qu'une foible résistance. Je me fiai aux paroles de ce prince

et *fus généreux envers lui.* Lorsque la seconde coalition fut dissoute à Marengo, le Roi de Naples, qui le premier avoit commencé cette injuste guerre, abandonné à Lunéville par ses alliés, resta seul et sans défense. Il m'implora; *je lui pardonnai une seconde fois.* Il y a peu de mois, vous étiez aux portes de Naples. J'avois d'assez légitimes raisons, et de suspecter la trahison qui se méditoit, et de venger les outrages, qui m'avoient été faits. *Je fus encore généreux.* Je reconnus la neutralité de Naples, je vous ordonnai d'évacuer ce royaume, et pour la troisième fois la maison de Naples fut raffermie et sauvée. Pardonnerons-nous une quatrième fois? Non! Non! La dynastie de Naples a cessé de régner; *son existence est incompatible avec le repos de l'Europe et l'honneur de ma couronne.*

Soldats, marchez, précipitez dans les flots, si tant est qu'ils vous attendent, ces débiles bataillons des tyrans des mers. Montrez au monde de quelle manière nous punissons les parjures. Ne tardez pas à m'apprendre, que l'Italie toute entière est soumise à mes lois, ou à celles de mes alliés; que le plus beau pays de la terre est affranchi du joug des hommes les plus perfides; que la sainteté des traités est vengée, et que les mânes de mes braves soldats égorgés dans les

ports de Sicile, à leur retour d'Egypte, après avoir échappé aux périls des naufrages, des déserts, et de cent combats, sont enfin appaisés. Soldats, mon frère marchera à votre tête, il *connoît mes projets*; il est le dépositaire de mon autorité; il a toute ma confiance, environnez-le de toute la vôtre.

4.

Le 2 Mars S. M. *l'Empereur et Roi* fit l'ouverture du corps législatif par le discours suivant;

DISCOURS.

Messieurs les députés des départemens au Corps-Législatif, messieurs les tribuns, et les membres de mon Conseil-d'Etat, depuis votre dernière session la *plus grande partie de l'Europe* s'est coalisée avec l'Angleterre. Mes armées n'ont cessé de vaincre, que lorsque je leur ai ordonné de ne plus combattre; j'ai vengé les droits des Etats foibles, opprimés par les forts. Mes alliés ont augmenté en puissance et en considération; mes ennemis ont été humiliés et confondus; la maison de Naples a perdu sa couronne sans retour; la presqu'île de l'Italie toute entière fait partie du *Grand-Empire*. J'ai *ga-*

ranti comme chef suprême, les souverains et les constitutions qui en gouvernent les différentes parties. La Russie ne doit le retour des débris de son armée, qu'au bienfait de la capitulation, que je lui ai accordée. Maître de renverser le trône impérial d'Autriche, je l'ai raffermi. La conduite du cabinet de Vienne sera telle, que la postérité ne me reprochera pas d'avoir manqué de prévoyance. J'ai ajouté une entière confiance aux protestations qui m'ont été faites par son souverain. *D'ailleurs les hautes destinées de ma couronne ne dépendent pas des sentimens et des dispositions des cours étrangères.*

Mon peuple maintiendra toujours ce trône à l'abri des efforts de la haine et de la jalousie; aucun sacrifice ne lui sera pénible pour assurer ce premier intérêt de la patrie. Nourri dans les camps, et dans des camps toujours triomphans, je dois dire cependant, que dans ces dernières circonstances, mes soldats ont surpassé mon attente; mais il m'est doux de déclarer aussi, que mon peuple a rempli tous ses devoirs. Au fond de la Moravie, je n'ai pas cessé un instant d'éprouver les effets de son amour et de son enthousiasme. Jamais il ne

m'en a donné des marques, qui n'aient pénétré mon coeur des plus douces émotions.

François, je n'ai pas été trompé dans mon espérance. Votre amour, plus que l'étendue et la richesse de votre territoire, fait ma gloire. Magistrats, prêtres, citoyens, tous se sont montrés dignes des *hautes destinées* de cette belle France, qui depuis deux siècles est l'objet des ligues et de la jalousie de ses voisins. Mon ministre de l'intérieur vous fera connoître les évènemens, qui se sont passés dans le cours de l'année. Mon Conseil d'Etat vous présentera des projets de lois, pour améliorer les différentes branches de l'administration. Mes ministres des finances et du trésor public vous communiqueront les comptes, qu'ils m'ont rendus; vous y verrez l'état prospère de nos finances.

Depuis mon retour, je me suis occupé sans relâche, de rendre à l'administration ce ressort et cette activité, qui portent la vie jusqu'aux extrémités de ce vaste Empire. Mon peuple ne supportera pas de nouvelles charges, mais il vous sera proposé de nouveaux développemens au système des finances, dont les bases ont été posées l'année dernière. J'ai intention de diminuer les impositions directes,

qui pèsent uniquement sur le territoire, en remplaçant une partie de ces charges par des perceptions indirectes.

Les *tempêtes* nous ont fait perdre *quelques* vaisseaux *après* un combat imprudemment engagé. Je ne saurois trop me louer de la grandeur d'âme, et de l'attachement que le roi d'Espagne a montré dans ces circonstances pour la cause commune. Je désire la paix avec l'Angleterre. De mon côté, je n'en retarderai jamais le moment. Je serai toujours prêt à la conclure, en prenant pour bases les stipulations du traité d'Amiens. Messieurs les députés du corps législatif, l'attachement que vous m'avez montré, la manière dont vous m'avez secondé dans les dernières sessions, ne me laisse point de doute sur votre assistance. Rien ne vous sera proposé, qui ne soit nécessaire pour garantir la gloire et la sûreté de mes peuples.

5.

Voici un message de S. M. *l'Empereur et Roi*, touchant l'adoption de la Princesse Stéphanie.

MESSAGE.

Sénateurs, voulant donner une preuve de l'affection, que nous avons pour la princesse

Stéphanie, nièce de notre épouse bien-aimée, nous l'avons fiancée avec le prince Charles, prince héréditaire de Bade, et nous avons jugé convenable, dans cette circonstance, d'adopter ladite princesse Stéphanie-Napoléon comme notre fille. Cette union, résultat de l'amitié qui nous lie depuis plusieurs années à l'Electeur de Bade, nous a aussi paru *conforme à notre politique et au bien de nos peuples.* Nos départemens du Rhin verront avec plaisir une alliance, qui sera pour eux un nouveau motif de cultiver leurs relations de commerce, et de bon voisinage avec les sujets de l'Electeur. Les qualités distinguées du prince Charles de Bade, et l'affection particulière qu'il nous a montrée dans toutes les circonstances, nous sont un sûr garant du bonheur de notre fille. Accoutumé à vous voir partager tout ce qui nous intéresse, nous avons pensé ne devoir pas tarder davantage, à vous donner connoissance d'une alliance, qui nous est très-agréable. — Donné en notre palais des Tuileries, ce 4 Mars 1806.

6.

L'Empereur étant à Munich écrivit au Roi de Bavière la lettre suivante, mais qui n'a été rendue publique, que deux mois après.

LETTRE.

Monsieur mon frère! Au moment où les troupes de V. M. retournent dans votre royaume, et cessent par conséquent d'être sous mes ordres, je me sens obligé de leur témoigner la satisfaction, que m'ont procurée leurs services et leur bravoure, dans les différentes rencontres avec le corps de Kienmayer, avant le passage de l'Inn, et puis dans les batailles de Lofer et d'Iglau. Désirant donner une preuve de cette satisfaction, je vous prie, Monsieur mon frère, de me permettre de donner une pension au général Deroi; le rang de grand-officier de ma légion d'honneur au général Wrede; et aux braves qui se sont distingués le plus, 40 places dans ma dite légion d'honneur, dont 20 seront pour des officiers, et 20 pour des soldats, avec la jouissance des appointemens y attachés, conformément aux statuts de cette légion. Il est vrai, que ces récompenses ne sont pas en proportion avec les services rendus; mais elles seront une preuve de mon estime pour vos armées, qui inspirées par la justice de notre cause et par le sentiment intime, qu'elles avoient à défendre leur souverain et leur patrie, *étoient tout-à-faite dignes de faire par-*

tie de la grande-armée. Sur ce, je prie Dieu, etc. etc.

7.

Voici encore une lettre de S. M. *l'Empereur et Roi*, au Landamman de la Suisse.

LETTRE.

Très-cher et grand-ami. Nous avons reçu avec sensibilité les deux lettres, que vous nous avez écrites le 28 Janvier 1806 pour nous féliciter sur le mariage du Prince Eugène-Napoléon, notre fils adoptif, avec la princesse Auguste de Bavière, et sur la paix signée à Presbourg. Vous avez pu apprécier l'intérêt, que nous prenons à la confédération helvétique, par le soin que nous avons eu de faire reconnoître dans ce traité, l'indépendance des dix-neuf cantons, régis par l'acte de médiation. Nous sommes charmés, d'avoir pu vous donner ce nouveau gage de notre *bienveillance impériale*, et nous vous renouvelons avec plaisir l'assurance, de saisir toujours avec empressement les occasions de vous donner des preuves de notre sincère attachement et de notre affection. Sur ce, nous prions Dieu, etc. etc.

8.

L'Empereur ayant reçu une lettre de l'é-

vêque de Trevise, y répondit dans les termes suivans.

LETTRE.

Monsieur l'évêque de Trevise. J'ai reçu votre lettre du 22 Janvier, et j'agrée les sentimens, que vous y exprimez. Je suis déjà informé de vos bonnes qualités, et je ne doute pas que vous ne continuiez à maintenir par vos discours, par l'exemple, et par les prières, le bon ordre, les bonnes moeurs, et les véritables vertus chrétiennes dans le diocèse, que vous administrez. En secondant ainsi le soin le plus doux de mon coeur, celui du bonheur de mes peuples, vous pouvez être assuré, que je serai toujours disposé à saisir toutes les occasions de vous prouver ma satisfaction. Avec cela je prie Dieu, etc. —

9.

Voici un message de S. M. *l'Empereur et Roi* au sénat, touchant différens actes à être transcrits sur les registres de ce corps de l'état.

MESSAGE.

Sénateurs, nous avons chargé notre cousin, l'archi-chancelier de l'Empire, de vous

donner connoissance, pour être transcrits sur vos registres: 1. Des statuts qu'en vertu de l'article XIV de l'acte des constitutions de l'Empire (en date du 28 Floréal an 12) nous avons jugé convenable d'adopter: ils forment la loi de notre famille impériale; 2. de la disposition que nous avons faite du *royaume de Naples et de Sicile*, des duchés de Berg et de Clèves, du duché de Guastalla et de la principauté de Neufchâtel, que différentes *transactions politiques* ont mis entre nos mains; 3. de l'accroissement de territoire, que nous avons trouvé à-propos de donner tant à notre royaume d'Italie, en y incorporant tous les Etats vénitiens, qu'à la principauté de Lucques.

Nous avons jugé dans ces circonstances, devoir imposer plusieurs obligations, et faire supporter plusieurs charges à notre couronne d'Italie, au roi de Naples, et au prince de Lucques. Nous avons ainsi trouvé moyen, de concilier les intérêts, et la dignité de notre trône, et le sentiment de notre reconnoissance pour les services, qui nous ont été rendus dans la carrière civile, et dans la carrière militaire. Quelle que soit la puissance, à laquelle la divine Providence et l'amour de nos peuples nous ont élevé, elle est insuffisante pour récompenser tant de braves, et

pour reconnoître les nombreux témoignages de fidélité et d'amour, qu'ils ont donnés à notre personne.

Vous remarquerez dans plusieurs des dispositions, qui vous seront communiquées, que nous ne nous sommes pas uniquement abandonnés aux sentimens affectueux, dont nous étions pénétrés, et au bonheur de faire du bien à ceux, qui nous ont si bien servi. Nous avons été principalement guidés par la grande pensée, *de consolider l'ordre social et notre trône, qui en est le fondement et la base*; et de donner des centres de correspondance et d'appui à ce grand Empire. Elle se rattache à nos pensées les plus chères, à celle à laquelle nous avons dévoué notre vie entière; la grandeur et la prospérité de nos peuples. — Donné en notre palais des Tuileries, le 30 Mars.

10.

Voici encore un Message de S. M. *l'Empereur et Roi*, non moins remarquable, que le précédent.

MESSAGE.

Sénateurs, conformément à l'art. LVII §. IV de l'acte des constitutions, en date du 28 Floréal an 12, nous avons nommé et nommons

membres du sénat: MM. Demont, général de division, blessé à la bataille d'Austerlitz, D'Hautpoul, général de division, Ordonner, général de division, commandant nos gardes à cheval; Petiet, conseiller d'Etat, intendant-général de la grande armée. — La grande armée verra dans ces choix, que nous avons toujours présent le souvenir de ses grands et glorieux services. — MM. Barral archevêque de Tours; Primat, archevêque de Toulouse. — Le clergé reconnoîtra dans cette nomination la satisfaction, que nous éprouvons du zèle, qu'il a montré dans toutes les circonstances *pour notre couronne*, et pour le service de la patrie. — MM. Faletti-Barolle, l'un des plus grands propriétaires des départemens au delà des Alpes, président de l'académie de Turin, D'Aremberg, l'un des plus grands propriétaires des départemens de la ci-devant Belgique; Deloë, conseiller d'état, des départemens de la rive gauche du Rhin. — Les nouveaux départemens de l'Empire François reconnoîtront dans ces choix, *que nous ne mettons aucune différence entre les anciens et les nouveaux départemens;* ils y verront une nouvelle preuve de notre satisfaction pour l'affection, qu'ils nous ont montrée dans toutes les circonstances, pour le zèle avec lequel ils con-

courent au bien de l'Etat, et à la défense de la patrie. Nous désirons aussi, que notre conseil d'état voie dans le choix de deux de ses membres, un témoignage de la satisfaction, que nous éprouvons de ses services. Au palais de St. Cloud, le 19 Mai.

11.

Le 7 Juin S. M. *L'Empereur et Roi* donna la première audience à Monhib Effendi, ambassadeur extraordinaire de la sublime porte, et répondit au compliment, qui lui fut adressé, de la manière suivante:

DISCOURS.

Monsieur l'ambassadeur, votre mission m'est agréable. Les assurances que vous me donnez des sentimens du Sultan Selim, votre maître, vont à mon coeur. Un des plus grands, des plus précieux avantages, que je veux retirer des succès, qu'ont obtenus mes armes, c'est de soutenir et d'aider le *plus utile* comme le plus ancien de mes alliés. Je me plais à vous en donner publiquement et solemnellement l'assurance. Tout ce qui arrivera d'heureux ou de malheureux aux Ottomans, sera heureux ou malheureux pour la France. Monsieur l'ambassadeur, transmettez ces paroles au Sultan Selim; qu'il s'en sou-

vienne toutes les fois que mes ennemis, qui sont aussi les siens, voudront arriver jusqu'à lui. Il ne peut jamais rien avoir à craindre de moi; uni avec moi, il n'aura jamais à redouter la puissance d'aucun de ses ennemis.

12.

Le même jour furent admis à l'audience de S. M. les ambassadeurs extraordinaires de L. H. P. les états de Hollande. C'étoit le vice-amiral Verhuel, président de la députation, qui porta la parole, exprimant à S. M. le *voeu unanime* des représentans du peuple batave. " — Nous supplions V. M. de nous accorder, comme chef suprême de notre république, comme Roi de Hollande, le prince Louis Napoléon, frère de V. M. " — Voici la réponse de *l'Empereur*.

DISCOURS.

„J'ai toujours regardé comme le premier intérêt de ma couronne de *protéger* votre patrie. Toutes les fois que j'ai dû intervenir dans vos affaires intérieures, j'ai d'abord été frappé des inconvéniens attachés à la forme incertaine de votre gouvernement. Gouvernée par une assemblée populaire, elle eût été influencée par les intrigues, et agitée par les puissances voisines. Gouvernée

par une magistrature élective, tous les renouvellemens de cette magistrature eussent été des momens de crise pour l'Europe, et le signal de nouvelles guerres maritimes. Tous ces inconvéniens ne pouvoient être parés, que par un gouvernement héréditaire. Je l'ai appelé dans votre patrie par mes conseils, lors de l'établissement de votre dernière constitution; et *l'offre* que vous faites de la couronne de Hollande au prince Louis, est conforme aux vrais intérêts de votre patrie, aux miens, et propre à assurer le repos général de l'Europe. La France a été assez généreuse pour *renoncer à tous les droits*, que les évènemens de la guerre lui avoient donnés sur vous, *mais je ne pouvois confier les places fortes, qui couvrent ma frontière du nord, à la garde d'une main infidelle ou même douteuse.* MM. les représentans du peuple batave, j'adhère au voeu de L. H. P. Je proclame roi de Hollande le prince Louis.

Vous prince, régnez sur ces peuples; leurs pères n'acquirent leur indépendance, que par les secours constans de la France. Depuis, la Hollande fut l'alliée de l'Angleterre, elle fut conquise; elle dut encore à la France son existence. Qu'elle vous doive donc des rois qui protègent ses libertés, ses lois, et sa religion. *Mais ne ces-*

sez jamais d'être François. La dignité de Connétable de l'Empire sera possédée par vous et par vos descendans; elle vous retracera les devoirs, que vous avez à remplir envers moi, et *l'importance, que j'attache à la garde des places fortes, qui garantissent le nord de mes états*, et que je vous confie. Prince, entretenez parmi vos troupes cet esprit que je leur ai vu sur les champs de bataille. Entretenez dans vos nouveaux sujets, des sentimens d'union et d'amour pour la France. *Soyez l'effroi des méchans, et le père des bons*; c'est le caractère des grands rois.

13.

Voici le message de S. M. *L'Empereur et Roi* au sénat, touchant la proclamation du prince Louis Napoléon Roi de Hollande, et l'élection du Cardinal Fesch, coadjuteur du primat de Germanie.

MESSAGE.

Messieurs. Nous avons chargé notre cousin, l'archi-chancelier de l'Empire, de vous faire connoître, qu'adhérant au voeu de leurs hautes puissances, nous avons proclamé le prince Louis-Napoléon, notre bien-aimé frère, Roi de Hollande, pour ladite couronne être héré-

ditaire en toute souveraineté, par ordre de primogéniture, dans sa descendance naturelle, légitime, et masculine; notre intention étant en même temps, que le Roi de Hollande et ses descendans conservent la dignité de Connétable de l'Empire. Notre détermination dans cette circonstance nous a paru conforme aux intérêts de nos peuples. Sous le point de vue militaire, la Hollande possédant toutes les places fortes qui garantissent notre frontière du Nord, il importoit à la sûreté de nos états, que la garde en fût confiée à des personnes, sur l'attachement desquelles nous ne pussions concevoir aucun doute. Sous le point de vue commercial, la Hollande étant située à l'embouchure des grandes rivières, qui arrosent une partie considérable de notre territoire, il falloit, que nous eussions la garantie, que le traité de commerce, que nous conclurons avec elle, seroit fidellement exécuté, afin de concilier les intérêts de nos manufactures, et de notre commerce avec ceux du commerce de ces peuples. Enfin, *la Hollande est le premier intérêt politique de la France.* Une magistrature élective auroit eu l'inconvénient de livrer fréquemment ce pays aux intrigues de nos ennemis, et chaque élection seroit devenue le si-

gual d'une guerre nouvelle. Le prince Louis, *n'étant animé d'aucune ambition personnelle*, nous a donné une preuve de l'amour, qu'il nous porte, et de son estime pour les peuples de Hollande, en acceptant un trône, qui lui impose de si grandes obligations.

L'archi-chancelier de l'Empire d'Allemagne, électeur de Ratisbonne et primat de Germanie, nous ayant fait connoître, *que son intention étoit* de se donner un coadjuteur, et que *d'accord* avec ses ministres et les principaux membres de son chapitre, il avoit pensé, qu'il étoit du bien de la religion et de l'Empire germanique, qu'il nommât à cette place notre oncle et cousin, le cardinal Fesch, notre grand-aumônier et archevêque de Lyon, nous avons accepté ladite nomination au nom dudit cardinal. Si cette détermination de l'électeur archi-chancelier de l'Empire germanique est utile à l'Allemagne, *elle n'est pas moins conforme à la politique de la France.* Ainsi le *service de la patrie* appelle loin de nous, nos frères et nos enfans; mais le bonheur et les prospérités *de nos peuples* composent aussi nos plus chères affections. En notre palais de St. Cloud le 5 Juin.

14.

Voici encore un message de S. M. au sénat,

relatif à l'élévation de MM. Talleyrand et Bernadotte à la dignité de princes et de ducs.

MESSAGE.

Sénateurs, les duchés de Benevent et de Ponte-Corvo, étoient un sujet de litige entre le Roi de Naples et la cour de Rome; nous avons jugé convenable de mettre un terme à ces difficultés, en érigeant ces duchés en *fiefs immédiats* de notre Empire. Nous avons saisi cette occasion de récompenser les services, qui nous ont été rendus par notre grand-chambellan et ministre de relations extérieures Talleyrand, et par notre cousin, le maréchal de l'Empire, Bernadotte; nous n'entendons pas cependant, par ces dispositions, porter aucune atteinte aux droits du Roi de Naples et de la cour de Rome, notre intention étant de les indemniser l'un et l'autre. Par cette mesure, les deux gouvernemens, sans éprouver aucune perte, verront disparoître les causes de mésintelligence, qui en différens temps ont compromis leur tranquillité, et qui encore aujourd'hui sont un sujet d'inquiétude pour l'un et pour l'autre de ces états, surtout pour le royaume de Naples, dans le territoire duquel ces deux principautés se trouvent enclavées. En notre palais de Saint-Cloud le 5 Juin.

15.

Voici une lettre de S. M. *L'Empereur et Roi*, au Prince Primat de Germanie, relative aux communications avec les princes de la confédération du Rhin.

LETTRE.

Mon frère, les formes de nos communications en notre qualité de protecteur, avec les souverains réunis en congrès à Francfort, n'étant pas encore déterminées, nous avons pensé, qu'il n'en étoit aucune, qui fût plus convenable, que d'adresser la présente à V. A. E, afinqu'elle en fasse part aux deux colléges. En effet, quel organe pouvions-nous plus naturellement choisir, que celui d'un prince, à la sagesse duquel a été confié le soin de préparer le premier statut fondamental? Nous aurions attendu, que ce statut eût été arrêté par le congrès, et nous eût été donné en communication, s'il ne devoit pas contenir des dispositions, qui nous regardent personnellement. Cela seul a dû nous porter à prendre nous-même l'initiative, pour soumettre nos sentimens et nos réflexions à la sagesse des princes confédérés.

Lorsque nous avons *accepté* le titre de pro-

tecteur de la confédération du Rhin, nous n'avons eu en vue, que *d'établir en droit ce qui existe de fait depuis plusieurs siècles.* En l'acceptant, nous avons contracté la double obligation, de garantir le territoire de la confédération contre les troupes étrangères, et le territoire de chaque confédéré contre les entreprises des autres. Ces obligations toutes conservatrices plaisent à notre coeur; elles sont conformes à ces sentimens de bienveillance et d'amitié, dont nous n'avons cessé, dans toutes les circonstances de donner des preuves aux membres de la confédération. Mais là se bornent nos devoirs envers elle.

Nous n'entendons en rien nous arroger la portion de souveraineté, qu'exerçoit L'Empereur d'Allemagne comme suzerain. Le gouvernement des peuples, que la providence nous a confiés, occupant tous nos momens, nous ne saurions voir croître nos obligations, sans en être alarmé. Comme nous ne voulons pas, qu'on puisse nous attribuer le bien, que les souverains font dans leurs Etats, nous ne voulons pas non plus, qu'on nous impute les maux, que la vicissitude des choses humaines peut y introduire. Les affaires intérieures de chaque Etat ne nous regardent pas. Les princes de la confédération du Rhin sont des souverains, qui n'ont point de suzerain. Nous les

avons reconnus comme tels. Les discussions, qu'ils pourroient avoir avec leurs sujets, ne peuvent donc être portées à un tribunal étranger. La diète est le tribunal politique, conservateur de la paix entre les différens souverains, qui composent la confédération.

Ayant reconnu tous les autres princes, qui formoient le corps germanique, comme souverains indépendans, nous ne pouvons reconnoître qui que ce soit, comme leur suzerain. Ce ne sont point des rapports de suzeraineté qui nous lient à la confédération du Rhin, mais des rapports de simple protection. Plus puissant que les princes confédérés, nous voulons user de la supériorité de notre puissance, non pour restreindre leurs droits de souveraineté, mais pour leur en garantir la plénitude. Sur ce nous prions Dieu etc. etc. — Donné en notre palais impérial de Saint-Cloud le 11 Septembre.

16.

Voici encore une lettre de S. M. *L'Empereur et Roi*, au Roi de Bavière.

LETTRE.

Monsieur mon frère. Il y a plus d'un mois, que la Prusse arme, et il est connu de tout le monde, qu'elle arme contre la France et contre

la confédération du Rhin. Nous cherchons les motifs, sans pouvoir les pénétrer. Les lettres, que S. M. prussienne nous écrit, sont amicales; son ministre des affaires étrangères a notifié à notre envoyé extraordinaire, et ministre plénipotentiaire, qu'elle reconnoissoit la confédération du Rhin, et qu'elle n'avoit rien à objecter contre les arrangemens, faits dans le midi de l'Allemagne.

Les armemens de la Prusse sont-ils le résultat d'une coalition avec la Russie, ou seulement des intrigues des différens partis, qui existent à Berlin, et de l'irréflexion du cabinet? Ont-ils pour objet de forcer la Hesse, la Saxe, et les villes anséatiques à contracter des liens, que ces deux dernières puissances paraissent ne pas vouloir former? La Prusse voudroit-elle nous obliger nous-mêmes, à nous départir de la déclaration que nous avons faite, que les villes anséatiques ne pourront entrer dans aucune confédération particulière; déclaration fondée sur l'intérêt du commerce de la France et du midi de l'Allemagne, et sur ce que l'Angleterre nous a fait connoître, que tout changement dans la situation présente des villes anséatiques, seroit un obstacle de plus à la paix générale?

Nous avons aussi déclaré, que les princes

de l'Empire germanique, qui n'étoient point compris dans la confédération du Rhin, devoient être maîtres de ne consulter que leurs intérêts et leurs convenances; qu'ils devoient se regarder comme parfaitement libres; que nous ne ferions rien pour qu'ils entrassent dans la confédération du Rhin, mais que nous ne souffririons point, que qui que ce fût, les forçât de faire ce qui seroit contraire à leur volonté, à leur politique, aux intérêts de leurs peuples. Cette déclaration si juste, auroit-elle blessé le cabinet de Berlin, et voudroit-il nous obliger à la rétracter? Entre tous ces motifs, quel peut être le véritable? Nous ne saurions le deviner, et l'avenir seul pourra révéler le secret d'une conduite aussi étrange, qu'elle étoit inattendue. Nous avons été un mois, sans y faire attention. Notre impassibilité n'a fait qu'enhardir tous les brouillons, qui veulent précipiter la cour de Berlin dans la lutte la plus inconsidérée.

Toutefois les armemens de la Prusse ont amené le cas, prévu par l'un des articles du traité du 12 Juillet; et nous croyons nécessaire, que tous les souverains qui composent la confédération du Rhin, arment pour défendre ses intérêts, pour garantir son territoire, et en maintenir l'inviolabilité. Au lieu de 200,000 hom-

mes, que la France est obligée de fournir, elle en fournira 300,000, et nous venons d'ordonner que les troupes nécessaires pour compléter ce nombre, soient transportées en poste sur le Bas-Rhin. Les troupes de V. M. étant toujours restées sur le pied de guerre, nous invitons V. M. à ordonner, qu'elles soient mises, sans délai, en état, de marcher avec tous leurs équipages de campagne, et de concourir à la défense de la cause commune, dont le succès, nous osons le croire, répondra à sa justice; si toutefois, contre nos désirs, et même contre nos espérances, la Prusse nous met dans la nécessité de repousser la force par la force. Sur ce, nous prions Dieu, etc. etc. Donné à Saint-Cloud le 21. Septembre.

17.

S. M. *l'Empereur et Roi* s'approchant des avant-postes de l'armée prussienne, adressa à son armée la proclamation suivante.

PROCLAMATION.

Soldats! Les mesures pour votre retour en France étoient déjà prises, vous vous approchiez des frontières; des fêtes triomphales vous attendoient, et les préparatifs de votre réception étoient déjà faits dans la capitale. Mais pendant que nous

nous retirions avec tant de confiance, on formoit, sous le masque de l'amitié et de l'alliance, de nouvelles intrigues, le cri de la guerre se faisoit entendre à Berlin; depuis deux mois nous sommes provoqués chaque jour. La même faction, le même esprit d'envahissement qui, à la faveur de nos dissentions internes, a conduit, il y a quatorze ans, les Prussiens dans les plaines de la Champagne, domine leurs décrets. Si ce n'est plus Paris, qu'ils veulent incendier et détruire, ce sont aujourdhui les capitales de nos alliés, où ils prétendent arborer leurs drapeaux; c'est la Saxe, qu'ils veulent forcer, par une convention honteuse, à renoncer à son indépendance, et à descendre au rang d'une de leurs provinces; ce son enfin les lauriers, qu'ils veulent arracher de vos fronts.

Devons-nous retirer nos troupes de l'Allemagne? — Les insensés! — Qu'ils sachent donc qu'il est bien plus facile de ruiner la capitale, que de souiller l'honneur des enfans de la grande nation, et de ses alliés. Leurs plans furent jadis déconcertés, ils trouvèrent dans les plaines de la Champagne la défaite, la mort, et l'opprobre. Mais les leçons de l'expérience restent sans effet, et il y a des hommes, dans lesquels le sentiment de la haine et de la jalousie ne s'éteint jamais.

Soldats! Il n'y en a aucun parmi vous, qui veuille retourner en France par un autre chemin, que celui de l'honneur; ce n'est que sous des arcs de triomphe, que nous devons y rentrer. Comment, n'avons-nous bravé les saisons, les mers, et les déserts; vaincu plusieurs fois *l'Europe* liguée contre nous, porté notre gloire de l'Orient à l'Occident, que pour abandonner aujourdhui nos alliés, pour rentrer comme des fugitifs dans notre patrie, et pour entendre dire, que les aigles françois ont été saisis d'effroi, à l'aspect de l'armée prussienne? —

Mais elle est déjà avancée vers nos avant-postes. — En avant donc, puisque la modération n'a pas pu adoucir un tel orgueil. Que l'armée prussienne éprouve le même sort, qu'elle a éprouvé il y a quatorze ans; qu'elle apprenne, qu'il est aisé de s'agrandir en pays et en puissance, par l'amitié de la grande nation; mais que son inimitié (qui ne peut être provoquée, qu'en abandonnant toute sagesse et toute prudence) est plus terrible que les tempêtes de l'Océan. — Fait dans notre quartier-général impérial à *Bamberg*, le 6. Octobre.

18.

S. M. *L'Empereur et Roi*, s'avançant avec son armée vers les frontières de la Saxe, adressa

l'appel suivant aux peuples de cette partie de l'Allemagne.

PROCLAMATION.

Saxons! Les Prussiens ont envahi votre territoire; j'y entre pour vous délivrer. Ils ont dissous violemment le lien, qui unissoit vos troupes, et ils les ont réunies à leurs armées. Vous devez répandre votre sang, non seulement pour *des intérêts étrangers*, mais même pour des *intérêts, qui vous sont contraires*. Mes armées étoient sur le point de quitter l'Allemagne, lorsque votre territoire fut violé; elles retourneront en France, lorque la Prusse aura reconnu votre indépendance, et renoncé au plan, qu'elle a formé contre vous.

Saxons! Votre prince avoit refusé jusqu'à ce moment, de former des engagemens aussi opposés à ses devoirs; s'il y a consenti depuis, c'est qu'il y a été forcé par l'invasion des Prussiens. Je fus sourd à la vaine provocation que la Prusse dirigea contre mon peuple; j'y fus sourd aussi long-temps, qu'elle n'arma que dans ses états, et ce n'est qu'après qu'elle eut violé votre territoire, que mon ministre quitta Berlin.

Saxons! Votre sort est maintenant dans vos mains. Voulez vous rester incertains entre ceux, qui vous mettent sous le joug, et ceux qui veu-

lent vous protéger? Mes armées assureront l'existence et l'indépendance de votre prince, de votre nation. Les succès des Prussiens vous imposeroient d'éternelles chaînes. Demain ils demanderoient la Lusace, et après-demain la rive de l'Elbe. Mais que dis-je? N'ont-ils pas tout demandé? N'ont-ils pas tenté depuis longtemps de forcer votre souverain, à reconnoître une souveraineté, qui vous étant imposée immédiatement, vous effaceroit du rang des nations? Votre indépendance, votre constitution, votre liberté, n'existeroient plus alors qu'en souvenir, et les mânes de vos ancêtres, des braves Saxons, s'indigneroient de vous voir réduits, sans résistance, par vos rivaux à un esclavage, préparé depuis si long temps, et votre pays abaissé jusqu'à devenir une province prussienne. Donné en notre quartier impérial à Ebersdorf le 10 Octobre.

19.

Voici une lettre de S. M. *L'Empereur* et *Roi* au sénat, pour l'instruire de la résolution de S. M. à repousser la force par la force.

LETTRE.

Sénateurs! Nous avons quitté notre capitale, pour nous rendre au milieu de notre armée d'Al-

lemagne, dès l'instant, que nous avons su avec certitude, qu'elle étoit menacée sur ses flancs, par des mouvemens inopinés. A peine arrivé sur les frontières de nos états, nous avons eu lieu de reconnoître, combien notre présence y étoit nécessaire, et de nous applaudir des mesures défensives, que nous avions prises avant de quitter le centre de notre Empire. Déjà les armées prussiennes, portées au grand complet de guerre, s'étoient ébranlées de toutes parts; elles avoient dépassé leurs frontières, la Saxe étoit envahie, et le sage prince qui la gouverne, étoit forcé d'agir contre sa volonté, contre l'intérêt de ses peuples. Les armées prussiennes étoient arrivées devant les cantonnemens de nos troupes. Des provocations de toute espèce, et même des voies de fait, avoient signalé l'esprit de haine, qui animoit nos ennemis, et la modération de nos soldats, qui tranquilles à l'aspect de tous ces mouvemens, étonnés seulement de ne recevoir aucun ordre, se reposoient dans la double confiance, que donne le courage et le bon droit.

Notre premier devoir a été de passer le Rhin nous-mêmes, de former nos camps, et de faire entendre le cri de la guerre. Il a retenti au coeur de tous nos guerriers. Des marches combinées et rapides les ont portés en un clin-d'oeil au

lieu, que nous leur avions indiqué. Tous nos camps sont formés; nous allons marcher contre les armées prussiennes, et repousser la force par la force... Toutefois nous devons le dire, notre coeur est péniblement affecté de cette prépondérance constante, qu'obtient en Europe le génie du mal, occupé sans cesse à traverser les desseins, que nous formons pour la tranquillité de l'Europe, le repos et le bonheur de la génération présente, assiégeant tous les cabinets par tous les genres de séduction, et égarant ceux, qu'il n'a pu corrompre, les aveuglant sur leurs véritables intérêts, et les lançant au milieu des partis, sans autre guide que les passions, qu'il a su leur inspirer.

Le cabinet de Berlin lui-même n'a point choisi avec délibération le parti qu'il prend; il y a été jeté avec art et avec une malicieuse adresse. Le roi s'est trouvé tout à coup à cent lieues de la capitale, aux frontières de la confédération du Rhin, au milieu de son armée, et vis-à-vis des troupes françoises, dispersées dans leurs cantonnemens, et qui croyoient devoir compter sur les liens, qui unissoient les deux états, et sur les protestations prodiguées en toutes circonstances par la cour de Berlin. Dans une guerre aussi juste, où nous ne prenons les

armes, que pour nous défendre, que nous n'avons provoquée par aucun acte, par aucune prétention, et dont il nous seroit impossible d'assigner la véritable cause, nous comptons entièrement sur l'appel des lois, et sur celui de nos peuples, que les circonstances appellent à nous donner de nouvelles preuves de leur amour, de leur dévouement et de leur courage. De notre côté, aucun sacrifice personnel ne nous sera pénible, aucun danger ne nous arrêtera, toutes les fois qu'il s'agira d'assurer les droits, l'honneur, et la prospérité de nos peuples. — Donné en notre quartier impérial à *Bamberg* le 7 Octobre.

20.

Voici la lettre de *l'Empereur* au Roi de Prusse, écrite deux jours avant la bataille décisive de Jena. On se souvient, que cette lettre fut portée par Mr. Montesquiou, officier d'ordonnance de *l'Empereur*, qui arriva au camp du prince Hohenlohe le 13 Octobre, à 4 heures de l'après-midi, mais qu'elle ne fut remise au Roi, qu'après la journée du 14.

LETTRE.

Monsieur mon frère, je n'ai reçu que le 7 la lettre de V. M. du 25 Septembre. Je suis fâché, qu'on lui ait fait signer cette espèce de pamphlet

Je ne lui réponds que pour lui protester, que jamais je n'attribuerai à elle les choses, qui y sont contenues; toutes sont contraires à son caractère et à l'honneur de tous deux. Je plains et dédaigne les rédacteurs d'un pareil ouvrage. J'ai reçu immédiatement après, la note de son ministre, du premier Octobre. Elle m'a donné rendezvous le 8; en bon chevalier je lui ai tenu parole; je suis au milieu de la Saxe. Qu'elle m'en croie, j'ai des forces telles, que toutes ses forces ne peuvent balancer long-temps la victoire. Mais pourquoi répandre tant de sang? A quel but? Je tiendrai à V. M. le même langage, que j'ai tenu à l'Empereur Alexandre, deux jours avant la bataille d'Austerlitz. Fasse le ciel que des hommes vendus ou fanatisés, plus les ennemis d'elle et de son règne, qu'ils ne le sont des miens et de ma nation, ne lui donnent pas les mêmes conseils, pour la faire arriver au même résultat.

Sire, j'ai été votre ami depuis six ans. Je ne veux point profiter de cette espèce de vertige, qui anime ses conseils, et qui lui ont fait commettre des erreurs politiques, dont l'Europe est encore toute étonnée, et des *erreurs militaires*, de l'énormité desquelles l'Europe ne tardera par à retentir. Si elle m'eût demandé des choses possibles par sa note, je les lui eusse accordées; elle

a demandé mon déshonneur; elle devoit être certaine de ma réponse. La guerre est donc faite entre nous, l'alliance rompue pour jamais. Mais pourquoi faire égorger nos sujets? Je ne prise point une victoire, qui sera achetée par la vie d'un bon nombre de mes enfans. Si j'étois à mon début dans la carrière militaire, et si je pouvois craindre les hasards des combats, ce langage seroit tout-à-fait déplacé. Sire, V. M. sera vaincue, elle aura compromis le repos de ses jours, l'existence de ses sujets sans l'ombre d'un prétexte. Elle est aujourd'hui intacte, et peut traiter avec moi d'une manière conforme à son rang, *elle traitera avant un mois dans une situation différente*; elle s'est laissé aller à des irritations, qu'on a calculées et préparées avec art; elle m'a dit qu'elle m'avoit souvent rendu des services. Eh bien, je veux lui donner la plus grande preuve du souvenir que j'en ai. Elle est maîtresse de sauver à ses sujets les ravages et les malheurs de la guerre à peine commencée. Elle peut la terminer, et elle fera une chose dont l'Europe lui saura gré. Si elle écoute les furibonds qui, il y a quatorze ans, vouloient prendre Paris, et qui aujourd'hui l'ont *embarquée* dans une guerre, et immédiatement après dans des plans offensifs également

inconcevables, elle fera à son peuple un mal, que le reste de sa vie ne pourra guérir.

Sire, je n'ai rien à gagner contre V. M. je ne veux rien et n'ai rien voulu d'elle: *la guerre actuelle est une guerre impolitique.* Je sens, que peut-être j'irrite dans cette lettre une certaine susceptibilité naturelle à tout souverain; mais les circonstances ne demandent aucun ménagement, je lui dis les choses, comme je les pense. Et d'ailleurs, que V. M. me permette de lui dire, ce n'est pas pour l'Europe une grande découverte, que d'apprendre, que la France est du triple plus populeuse, et aussi brave et aguerrie, que les états de V. M. Je ne lui ai donné aucun sujet réel de guerre. Qu'elle ordonne à cet essaim de malveillans et d'inconsidérés, de se taire à l'aspect de son trône dans le respect qui lui est dû; et qu'elle rende la tranquillité à elle et à ses états. Si elle ne retrouve plus jamais en moi un allié, elle retrouvera un homme désireux *de ne faire que des guerres indispensables à la politique* de mes peuples, et de ne point répandre le sang dans une lutte avec des souverains, *qui n'ont avec moi aucune opposition d'industrie, de commerce, et de politique.* Je prie V. M. de ne voir dans cette lettre, que le désir que j'ai d'épargner le sang des

hommes, et d'éviter à une nation, qui *géographiquement ne sauroit être ennemie de la mienne*, l'amer repentir d'avoir trop écouté des sentimens éphémères, qui s'excitent, et se calment avec tant de facilité parmi les peuples. Sur ce je prie Dieu etc. etc. — De mon camp impérial de Géra le 12 Octobre.

21.

L'armée françoise avoit passé l'Elbe. *L'Empereur* étoit arrivé à Potsdam. Voici la Proclamation, qu'il fit mettre à l'ordre.

PROCLAMATION.

Soldats! Vous avez surpassé mon attente, et vous vous êtes montrés dignes de la confiance du peuple françois. Vous avez supporté toutes les privations et toutes les fatigues avec autant de courage, que vous avez témoigné d'intrépidité et de sang-froid au milieu des batailles. Vous êtes les dignes défenseurs de l'honneur de ma couronne, et de la gloire de la grande nation; aussi long-temps que vous serez animés de cet esprit, personne ne pourra vous résister. La cavalerie a rivalisé avec l'infanterie et l'artillerie, et je ne sais à qui donner la préférence. Vous êtes tous de braves Soldats; apprenez à présent les suites de nos travaux.

Une des premières puissances de l'Europe,

qui nous proposoit, il y a peu de temps, des négociations honteuses, est anéantie. Les bois, les passages de la Franconie, la Saale, l'Elbe, que nos prédécesseurs n'ont pas pu passer en sept ans, nous les avons passés en sept jours, et nous avons livré pendant ce temps quatre combats et une grande bataille. Berlin et Potsdam étoient entre nos mains avant que le bruit de nos victoires y eût pénétré. Nous avons fait 60,000 prisonniers, dont plus de 20 généraux, nous avons pris 65 drapeaux, parmi lesquels ceux de la garde prussienne, 600 pièces de canon, et trois forteresses. Cependant la *moitié* de vous se plaint de n'avoir pas encore tiré un coup. Toutes les provinces prussiennes jusqu'à l'Oder sont en notre pouvoir. Soldats! les Russes se vantent de venir au-devant de nous, mais nous nous hâterons d'aller à leur rencontre; nous leur épargnerons la moitié du chemin; ils retrouveront Austerlitz au milieu de la Prusse. Une nation — qui a oublié si vite la générosité, avec laquelle nous l'avons traitée après cette bataille, où leur Empereur, leur cour, et les débris de leur armée n'ont dû leur salut, qu'à la capitulation, que nous leur avons accordée — est une nation, qui ne *combattra jamais avec succès contre nous.*

Cependant tantis que nous marchions au-devant des Russes, de nouvelles armées se formant dans l'intérieur de l'Empire, viennent pour garder nos conquêtes. Tout mon peuple s'est levé en masse, indigné des propositions honteuses, que les ministres prussiens nous ont fait dans leur délire. Nos grandes routes, nos places fortes sont remplies de conscrits, qui brûlent d'envie de marcher sur vos traces. Nous ne serons plus à l'avenir le jouet d'une paix perfide, et nous ne déposerons les armes, que lorsque nous aurons forcé les Anglois, nos ennemis éternels, à renoncer au projet d'inquiéter le Continent, et à la tyrannie des mers. Soldats! Je ne saurois mieux vous exprimer mes sentimens pour vous, qu'en vous disant, que je porte sans cesse dans mon coeur — l'affection que vous me témoignez. — Dans notre camp impérial de Potsdam, le 26 Octobre.

22.

Le 2 Décembre, le prince archi-chancelier se rendit au sénat, et prononça un discours analogue au message suivant, dont il fut fait lecture par le sénateur Porcher, l'un des secrétaires.

MESSAGE.

Sénateurs! Nous voulons, dans les circons-

tances, où se trouvent les affaires générales de l'Europe, faire connoître à vous et à la nation, *les principes que nous avons adoptés comme règle de notre politique.* Notre extrême modération, après chacune des trois premières guerres, a été la cause de celle, qui leur a succédé. C'est ainsi que nous avons eu à lutter contre une quatrième coalition, neuf mois après que la troisième avoit été dissoute, neuf mois après ces victoires éclatantes, que nous avoit accordées la Providence, et qui devoient assurer un long repos au Continent. Mais un grand nombre de cabinets de l'Europe est plus tôt ou plus tard influencé par l'Angleterre, et sans une solide paix avec cette puissance, notre peuple ne sauroit jouir des bienfaits, qui sont le premier but de nos travaux, l'unique objet de notre vie. Aussi, malgré notre situation triomphante, nous n'avons été arrêtés, dans nos dernières négotiations avec l'Angleterre, ni par l'arrogance de son langage, ni par les sacrifices, qu'elle a voulu nous imposer. L'île de Malte, à laquelle s'attachoit, pour ainsi dire, l'honneur de cette guerre, et qui retenue par l'Angleterre au mépris des traités, en étoit la première cause, nous l'avions cédée, nous avions consenti à ce qu'à la possession de Ceylon et de l'Empire du Mysore, l'An-

gleterre joignit celle du cap de Bonne-Espérance.

Mais tous nos efforts ont dû échouer, lorsque les conseils de nos ennemis ont cessé d'être animés de la noble ambition, de concilier le bien du monde avec la prospérité présente de leur patrie; avec une prospérité durable. Cependant aucune prospérité ne peut être durable pour l'Angleterre, lorsqu'elle sera fondée sur une politique exagérée et injuste qui dépouilleroit soixante millions d'habitans, leurs voisins, riches et braves, de tout commerce et de toute navigation. Immédiatement après la mort du principal ministre de l'Angleterre, il nous fut facile de nous appercevoir, que la continuation des négociations n'avoit plus d'autre objet, que de couvrir les trames de cette quatrième coalition étouffée dès sa naissance. Dans cette nouvelle position, nous avons pris pour principes invariables de notre conduite, de ne point évaquer ni Berlin, ni Varsovie, ni les provinces, que la force des armes a fait tomber en nos mains, avant que la paix générale ne soit conclue, que les colonies espagnoles, hollandoises et françoises ne soient rendues; que les fondemens de la puissance ottomane ne soient raffermis, et l'indépendance ab-

solue de ce vaste Empire, premier intérêt de notre peuple, irrévocablement consacrée.

Nous avons mis les Isles-Britanniques en état de blocus, et nous avons ordonné contre elles des dispositions, qui répugnoient à notre coeur. Il nous en a coûté, *de faire dépendre les intérêts des particuliers de la querelle des rois*, et de revenir, après tant d'années de civilisation, aux principes qui caractérisent la barbarie des âges des nations. Mais nous avons été contraints pour le bien de nos peuples et de nos alliés, à opposer à l'ennemi commun les mêmes armes, dont il se servoit contre nous. Ces déterminations, commandées par un juste sentiment de réciprocité, n'ont été inspirées ni par la passion, ni par la haine. Ce que nous avons offert, après avoir dissipé les trois coalitions, qui avoient tant contribué à la gloire de nos peuples, nous l'offrons encore aujourd'hui, que nos armes ont obtenu de nouveaux triomphes. Nous sommes prêts à faire la paix avec l'Angleterre, nous sommes prêts à la faire avec la Russie, avec la Prusse; mais elle ne peut être conclue que sur des bases telles, qu'elle ne permette à qui que se soit, de s'arroger aucun droit de suprématie à notre égard, qu'elle rende les colonies à leur métropole, et qu'elle garantisse à notre commerce et

à notre industrie la prospérité, à laquelle ils doivent atteindre.

Si l'ensemble de ces dispositions éloigne de quelque temps encore le rétablissement de la paix générale, quelque court que soit ce retard, il paroîtra long à notre coeur. Mais nous sommes certains, que nos peuples apprécieront la sagesse de nos motifs politiques, qu'ils jugeront avec nous, qu'*une paix partielle n'est qu'une trève, qui nous fait perdre tous nos avantages acquis, pour donner lieu à une nouvelle guerre*, et qu'enfin ce n'est que dans une paix générale, que la France peut trouver le bonheur. Nous sommes dans un de ces instans importans pour la destinée des nations, et le peuple françois se montrera digne de celle qui l'attend. Le Sénatus-consulte, que nous avons ordonné de vous proposer, et qui mettra à notre disposition, dans les premiers jours de l'année, la conscription de 1807 — qui dans les circonstances ordinaires ne devoit être levée qu'au mois de Septembre — sera exécuté avec empressement par les pères, comme par les enfans. Et dans quel plus beau moment pourrions-nous appeler aux armes les jeunes François? ils auront à traverser, pour se rendre à leurs drapeaux, les capitales de nos ennemis, et les champs de bataille, illustrés par les

victoires de leurs aînés. Donné à Berlin le 21 Novembre.

23.

Voici la proclamation, que S. M. *L'Empereur* et *Roi* adressa à l'armée, du quartier-général de *Posen* en date du 2 Décembre.

PROCLAMATION.

Soldats, il y a aujourd'hui un an, que vous étiez sur le mémorable champ de bataille d'Austerlitz. *Les troupes russes fuyoient dans l'épouvante, et enveloppées de toutes parts, elles mettoient bas les armes devant leurs vainqueurs.* Le jour suivant, elles manifestèrent le désir de la paix; mais ce désir n'étoit pas sincère. Par une grandeur d'âme, peut-être hors de saison, elles échappèrent alors au malheur, qu'une troisième coalition avoit attiré sur elles; et cependant elles en ont déjà formé une quatrième. L'allié, sur la tactique duquel elles avoient fondé leurs espérances, est déjà totalement défait; ses forteresses, ses principales villes, ses magazins, ses arsenaux, 280 drapeaux, 700 pièces de campagne, et sept places fortes sont en notre pouvois. Ni l'Oder, ni la Warthe, ni les déserts de la Pologne, et l'intempérie de la saison, n'ont

pu arrêter vos progrès. Vous avez tout bravé; vous avez surmonté tous les obstacles, tout s'est enfui à votre approche.

C'est en vain que les Russes ont voulu défendre la capitale de l'ancien et illustre royaume de Pologne; l'aigle françois plane maintenant sur la Vistule. A votre aspect, le brave et malheureux Polonois, croit voir l'armée de Sobieski, revenant victorieuse de son expédition. Soldats, nous ne mettrons bas les armes, qu'après qu'une paix générale aura procuré à nos alliés une sûreté entière, et à nous-mêmes la liberté du commerce et de nos colonies. Nous avons conquis sur l'Elbe et sur l'Oder, Pondichéri, nos possessions dans l'Inde, le Cap de bonne espérance, et les colonies espagnoles. Quel droit auroient les Russes de régler notre sort? Comment pourroient-ils être autorisés à s'opposer à des vues légitimes? Eux et nous, ne sommes-nous pas les mêmes, qui ont combattu à Austerlitz?

1807.

1.

Voici une lettre de S. M. *L'Empereur et Roi* au sénat, relative à diverses transactions diplomatiques avec les princes de la maison de Saxe.

LETTRE.

Sénateurs, nous avons ordonné à notre ministre des relations extérieures, de vous communiquer les traités, que nous avons faits avec le roi de Saxe, et avec les différens princes souverains de cette maison. La *nation saxonne* avoit perdu son indépendance le 24 Octobre 1756; elle l'a recouvrée le 14 Octobre 1806. Après cinquante années, la Saxe garantie par le traité de Posen, a cessé d'être province prussienne. Le duc de Saxe-Weimar, sans déclaration préalable, a embrassé la cause de nos ennemis. Son sort devoit servir de règle aux petits princes qui, sans être liés par des lois fondamentales, se mêlent des querelles des grandes nations; mais nous avons cédé au désir, de voir notre réconciliation avec la maison de Saxe entière et sans mélange. Le prince de Saxe-Cobourg est mort. Son fils se

trouvant dans le camp de nos ennemis, nous avons fait mettre le séquestre sur sa principauté. Nous avons aussi ordonné, que le rapport de notre ministre des relations extérieures, sur les dangers de la Porte ottomane fût mis sous vos yeux. Témoins, dès les premiers temps de notre jeunesse, de tous les maux, que produit la guerre; *notre bonheur, notre gloire, notre ambition, nous les avons placés dans les conquêtes, et les travaux de la paix.* Mais la force des circonstances, dans lesquelles nous nous trouvons, mérite notre principale sollicitude. Il a fallu quinze ans de victoires, pour donner à la France des équivalens de ce partage de la Pologne, qu'une seule campagne, faite en 1778, auroit empêché.

Eh! qui pourroit calculer la durée des guerres, le nombre de campagnes qu'il faudroit faire un jour, pour réparer les malheurs, qui résulteroient de la perte de l'Empire de Constantinople, si l'amour d'un lâche repos et des délices de la grande ville l'emportoit sur les conseils d'une sage prévoyance? Nous laisserions à nos neveux un long héritage de guerres et de malheurs. La tiare grecque, relevée et triomphante, depuis la Baltique jusqu'à la Méditerranée, on verroit de nos jours nos provinces attaquées, par une nuée de fanatiques et de barbares; et si dans cette lut-

te trop tardive, l'Europe civilisée venoit à périr, notre coupable indifférence exciteroit justement les plaintes de la postérité, et seroit un titre d'opprobre dans l'histoire.

L'Empereur de Perse, tourmenté dans l'intérieur de ses états, comme le fût pendant soixante ans la Pologne, comme l'est depuis vingt ans la Turquie, par la politique du cabinet de Petersbourg, est animé des-mêmes sentimens que la Porte, a pris les mêmes résolutions, et marche en personne sur le Caucase, pour défendre ses frontières. Mais déjà l'ambition de nos ennemis a été confondue, leur armée a été défaite à Pultusk et à Golymin, et leurs bataillons épouvantés fuient au loin à l'aspect de nos aigles. Dans de pareilles positions, la paix pour être sûre pour nous, doit garantir l'indépendance entière de ces deux grands Empires. Et si par l'injustice et l'ambition démésurée de nos ennemis, la guerre doit se continuer encore, nos peuples se montreront constamment dignes par leur énergie, par leur amour pour notre personne, *des hautes destinées, qui couronneront tous nos travaux;* et alors seulement une paix stable et longue fera succéder pour nos peuples, à ces jours de gloire, des jours heureux et

paisibles. — Donné en notre camp impérial de Varsovie, le 29 Janvier.

2.

Voici la proclamation que S. M. *L'Empereur* adressa à son armée, huit jours après la bataille de Preussisch-Eylau.

PROCLAMATION.

Soldats, nous commencions à prendre un peu de repos dans nos quartiers d'hiver, lorsque l'ennemi a attaqué le premier corps, et s'est présenté sur la basse Vistule. Nous avons marché à lui. Nous l'avons poursuivi l'épée dans les reins, pendant l'espace de *quatre-vingt* lieues. Il s'est réfugié sous les remparts de ses places, et a repassé la Prégel. Nous lui avons enlevé aux combats de Bergfried, de Deppen, de Hoff, à la bataille d'Eylau, 65 pièces de canon, 16 drapeaux, et tué, ou blessé, ou pris 40,000 hommes. Les braves, qui de notre côté sont restés sur le champ d'honneur, sont morts d'une mort glorieuse; c'est la mort des vrais Soldats. Leurs familles auront des droits constans à notre sollicitude, et à nos bienfaits. Ayant ainsi déjoué tous les projets de l'ennemi, nous allons nous rapprocher de la Vistule, et rentrer dans nos cantonnemens. Qui

osera en troubler le repos, s'en repentira. Car au delà de la Vistule, comme au delà du Danube, au milieu des frimats de l'hiver, comme au commencement de l'automne, nous serons toujours les soldats françois, et les soldats de la grande armée.

3.

Voici un message de S. M. I. et R. au sénat, relatif à la conscription de 1808.

MESSAGE.

Sénateurs, nous avons ordonné, qu'un projet de sénatus-consulte, ayant pour objet d'appeler dès ce moment la conscription de 1808, vous soit présenté. Le rapport que nous a fait notre ministre de la guerre, vous donnera à connoître *les avantages de toute espèce*, qui résulteront de cette mesure. Tout s'arme autour de nous. L'Angleterre vient d'ordonner une levée extraordinaire de deux cent mille hommes; d'autres puissances ont recours également à des recrutemens considérables. Quelque formidables, quelque nombreuses que soient nos armées, les dispositions contenues dans ce projet de sénatus-consulte, nous paroissent, sinon nécessaires, du moins utiles et convenables. Il faut qu'à la vue de cet-

paisibles. — Donné en notre [illegible] de Varsovie, le 29 Janvier.

2.

Voici la proclamatio[illegible] *pereur* adressa à son ar[illegible] bataille de Preussisch-[illegible]

PRO[illegible]

Soldats, r[illegible]ce. Tout peu de repos [illegible]e d'un si beau l'ennemi a a[illegible] commander, et a senté sur [illegible] jeunesse, des sénateurs, à lui. N[illegible]és dans la carrière des armes, pendan[illegible], que vous reconnoissiez dans cet- réfug[illegible]ation, la confiance sans bornes, que sé l[illegible]ettons en vous. Ces sénateurs enseigne- d[illegible] aux jeunes conscrits, que la discipline, et [illegible] patience à supporter les fatigues, et les travaux de la guerre, sont les premiers garans de la victoire: Ils leur apprendront à tout sacrifier *pour la gloire du trône* et le bonheur de la patrie, eux, membres d'un corps, qui en est le plus ferme appui.

Nous avons été victorieux de tous nos ennemis. En six mois nous avons passé le Mein, la

l'Oder, la Vistule, nous avons
es plus formidables de l'Euro-
ameln, Spandau, Stettin,
, Schweidnitz, Brieg;
ns un grand nombre
grandes batailles
ièces de canon
irigé vers la
o drapeaux prus-
e 200,000 prisonniers
de la Prusse, les solitudes
s pluies de l'automne, les fri-
r, rien n'a rallenti leur ardent dé-
parvenir à la paix par la victoire, et de
oir ramener sur le territoire de la patrie par
des triomphes.

Cependant nos armées d'Italie, de Dalmatie, de Naples, nos camps de Boulogne, de Bretagne, de Normandie, du Rhin, sont restés intact. Si nous demandons aujourd'hui à nos peuples de nouveaux sacrifices, pour ranger autour de nous de nouveaux moyens de puissance, nous n'hésitons pas à le dire, ce n'est point pour en abuser, en prolongeant la guerre. *Notre politique est fixe*, nous avons offert la paix à l'Angleterre, avant qu'elle eût fait éclater la quatrième coalition, cette même paix, nous la lui offrons encore. Le

te triple barrière de camps, qui environnera notre territoire, comme à l'aspect du triple rang de places fortes, qui garnissent nos plus importantes frontières, nos ennemis ne reçoivent l'espérance d'aucun succès, se découragent, et soient ramenés enfin, par l'impuissance de nous nuire, à la justice, à la raison.

L'empressement avec lequel nos peuples ont exécuté les sénatus-consultes du 24 Septembre 1805, et du 4 Décembre 1806, a vivement excité en nous le sentiment de la reconnoissance. Tout Fançois se montrera également digne d'un si beau nom. Nous avons appelé à commander, et à diriger cette intéressante jeunesse, des sénateurs, qui se sont distingués dans la carrière des armes, et nous désirons, que vous reconnoissiez dans cette détermination, la confiance sans bornes, que nous mettons en vous. Ces sénateurs enseigneront aux jeunes conscrits, que la discipline, et la patience à supporter les fatigues, et les travaux de la guerre, sont les premiers garans de la victoire: Ils leur apprendront à tout sacrifier *pour la gloire du trône* et le bonheur de la patrie, eux, membres d'un corps, qui en est le plus ferme appui.

Nous avons été victorieux de tous nos ennemis. En six mois nous avons passé le Mein, la

Saale, l'Elbe, l'Oder, la Vistule, nous avons *conquis* les places les plus formidables de l'Europe, Magdebourg, Hamelin, Spandau, Stettin, Custrin, Glogau, Breslau, Schweidnitz, Brieg; nos soldats ont triomphé dans un grand nombre de combats, et dans plusieurs grandes batailles rangées; ils ont pris plus de 800 pièces de canon sur le champ de bataille; ils ont dirigé vers la France 4000 pièces de siège, 400 drapeaux prussiens ou russes, et plus de 200,000 prisonniers de guerre. Les sables de la Prusse, les solitudes de la Pologne, les pluies de l'automne, les frimats de l'hiver, rien n'a rallenti leur ardent désir, de parvenir à la paix par la victoire, et de se voir ramener sur le territoire de la patrie par des triomphes.

Cependant nos armées d'Italie, de Dalmatie, de Naples, nos camps de Boulogne, de Bretagne, de Normandie, du Rhin, sont restés intact. Si nous demandons aujourd'hui à nos peuples de nouveaux sacrifices, pour ranger autour de nous de nouveaux moyens de puissance, nous n'hésitons pas à le dire, ce n'est point pour en abuser, en prolongeant la guerre. *Notre politique est fixe*, nous avons offert la paix à l'Angleterre, avant qu'elle eût fait éclater la quatrième coalition, cette même paix, nous la lui offrons encore. Le

principal ministre, qu'elle a employé dans ses négociations, a déclaré authentiquement dans des assemblées publiques, que cette paix pouvoit être pour elle honorable et avantageuse; il a ainsi mis en évidence la justice de notre cause. Nous sommes prêts à conclure avec la Russie aux mêmes conditions, que son négociateur avoit signées, et que les intrigues et l'influence de l'Angleterre l'ont contrainte à repousser. Nous sommes prêts à rendre à ces huit millions d'habitans, conquis par nos armes, la tranquillité, et au roi de Prusse sa capitale.

Mais si tant de preuves de modération si souvent renouvelées, ne peuvent rien contre les illusions, que la passion suggère à l'Angleterre, si cette puissance ne peut trouver la paix, que dans notre abaissement; il ne nous reste plus qu'à gémir sur les malheurs de la guerre, et à en rejeter l'opprobre et le blâme sur cette nation, qui alimente son monopole avec le sang du Continent. Nous trouverons dans notre énergie, dans le courage, le dévouement, et la puissance de nos peuples, des moyens assurés, pour rendre vaines les coalitions, qu'ont cimentées l'injustice et la haine, et pour les faire tourner à la confusion de leurs auteurs. François, nous bravons tous les périls pour la gloire et le repos de nos enfans.

Donné en notre camp impérial *d'Osterode*, le 20 Mars.

4.

Voici une lettre de S. M. *L'Empereur et Roi* à son ministre des cultes, sur la mort de M. Meyneau-Pancemont, évêque de Vannes.

LETTRE.

Monsieur Portalis. Nous avons appris avec une profonde douleur la mort de notre bien-aimé évêque de Vannes, Meyneau-Pancemont. A la lecture de votre lettre, les vertus qui distinguoient ce digne prélat, les services qu'il a rendus à notre sainte religion, à notre couronne, à nos peuples, la situation des églises et des consciences dans le Morbihan, au moment où il arriva à l'épiscopat; tout ce que nous devons à son zèle, à ses lumières, à cette charité évangélique, qui dirigeait toutes ses actions; tous ces souvenirs se sont présentés à-la-fois à notre esprit. Nous voulons, que vous fassiez placer sa statue en marbre dans la cathédrale de Vannes; elle excitera ses successeurs à suivre l'exemple, qu'il leur a tracé. Elle fera connoître tout le cas, que nous faisons des vertus évangéliques d'un véritable évê-

que, et couvrira de confusion *ces faux pasteurs, qui ont vendu leur foi aux ennemis éternels de la France, et de la religion catholique, apostolique et romaine, dont toutes les paroles* appellent l'anarchie, la guerre, le désordre et la rebellion. Enfin elle sera pour nos peuples du Morbihan, une nouvelle preuve de l'intérêt, que nous prenons à leur bonheur. De toutes les parties de notre Empire, c'est une de celles, qui sont les plus souvent présentes à notre pensée, parce que c'est une de celles, qui ont le plus souffert des malheurs des temps passés. Nous regrettons de n'avoir pu encore la visiter; mais un de nos premiers voyages, que nous ferons à notre retour dans nos états, ce sera de voir par nos propres yeux cette partie si intéressante de nos peuples. Cette lettre n'étant pas à autre fin, nous prions Dieu, etc. etc. — De notre camp impérial de Finkenstein, le 5 Mai.

5.

S. M. I. R. ayant reçu du Landamman de la Suisse, une lettre relative au recrutement des régimens suisses au service de France, adressa à ce magistrat la réponse suivante.

LETTRE.

Très-grand et cher ami, je reçois votre let-

tre du 24 avril. Je ne puis que vous remercier du soin, que vous prenez de m'instruire du zèle, que mettent les différens cantons dans le recrutement des régimens suisses. J'espère, qu'incessamment les quatre régimens seront complets, et que les Suisses de nos jours, comme leurs pères, paroîtront avec gloire sur le champ d'honneur. Je fais cas de la bravoure, de la fidélité, et de la loyauté des Suisses. C'est ce sentiment qui m'a porté à décider, que tous les régimens seroient composés de citoyens du pays, sans aucun mélange de déserteurs ou d'autres hommes étrangers. Car ce n'est pas le nombre des soldats, qui fait la force des armées, mais leur fidélité et leur bonne disposition. *L'acte de médiation sera constamment pour moi une loi sacrée;* j'en remplirai tous les devoirs scrupuleusement, et je ne puis que me confirmer tous les jours davantage dans ces idées, puisqu'il me paroît, que cet ouvrage, auquel vous avez concouru, a rencontré la sanction du temps, et considérablement amélioré la situation de votre patrie.

Si j'avois un désir à former, désir que je regrette de n'avoir pas proposé dans l'acte de médiation, ce seroit, que les Suisses ne permissent le recrutement dans le pays à aucune puissance étrangère, hormis à l'Espagne, à la Hollande,

et aux états dont le système est lié au mien. Je désirerois d'autant plus, que cette prohibition passât en loi, que tous les hommes éclairés ne peuvent voir qu'avec douleur, le frère combattre contre le frère. Les personnes qui ont légèrement et à tort blâmé les Suisses, de passer au service étranger, ont appuyé sur cet inconvénient qui est grave, et blesse le caractère de tous les hommes bien nés. Si vous soumettiez cette pensée à la prochaine diète, une décision sur cet objet me seroit agréable, parce qu'elle seroit conforme à la dignité et à l'honneur des Suisses. Je me souviens avec grand plaisir des lumières et du caractère, que vous avez montrés dans la circonstance où je vous ai connu. Comptez sur mon estime et sur mon désir de vous être agréable, et assurez les cantons de mon amitié et de ma protection constante. Cette lettre n'étant pas à autre fin, je prie Dieu, très-cher et grand ami, etc. etc. A Finkenstein le 18 Mai.

6.

Voici une lettre adressée par S. M. *l'Empereur et Roi*, à MM. les archevêques et évêques de France, à l'occasion de la prise de Danzig.

LETTRE.

M. l'évêque de — après la mémorable vic-

toire d'Eylau, qui a terminé la dernière campagne, l'ennemi, chassé à plus de quarante lieues de la Vistule, *n'a pu porter aucun secours* à la ville de Danzig. Malgré la rigueur de la saison, nous en avons fait sur le champ commencer le siège. Après quarante jours de tranchée, cette importante place est tombée au pouvoir de nos armes. Tout ce que nos ennemis ont pu entreprendre pour la secourir, a été déjoué. La victoire a constamment suivi nos drapeaux. Des magasins immenses de subsistances et d'artillerie, une des villes les plus riches et les plus commerçantes du monde, se trouvent par là en notre pouvoir, dès le début de la campagne.

Nous ne pouvons attribuer des succès si prompts et si éclatans, qu'à cette protection spéciale, dont la divine Providence nous a donné tant de preuves. Notre volonté est donc, qu'au reçu de la présente, vous ayez à vous concerter avec qui de droit, et à réunir nos peuples, pour adresser des solennelles actions de grâces au Dieu des armées, afin qu'il daigne continuer à favoriser nos armes, et à veiller sur le bonheur de notre patrie. Que nos peuples prient aussi, *que ce cabinet persécuteur de notre sainte religion*, tout autant qu'ennemi éternel de notre nation, cesse d'avoir de l'influence dans les cabinets du Continent; afin

qu'une paix solide et glorieuse, digne de nous, et de notre grand-peuple, console l'humanité, et nous mette à même, *de donner un plein essor à tous les projets que nous méditons pour le bien de la religion*, et de nos peuples. Cette lettre n'étant pas à autre fin, nous prions Dieu, etc. etc. — En notre camp impérial de Finkenstein, le 28 Mai.

7.

Voici un message de S. M. I. R. au sénat, relatif à la proclamation du maréchal Lefebvre, duc de Danzig.

MESSAGE.

Sénateurs, par nos décrets du 30 Mars de l'année 1806 nous avons institué des duchés, pour récompenser les grands services civils et militaires, qui nous ont été ou qui nous seront rendus, et pour donner de *nouveaux appuis à notre trône*, et environner notre couronne d'un nouvel éclat. C'est à nous à songer à assurer l'état et la fortune des familles, qui se dévouent entièrement à notre service, et qui sacrifient constamment leurs intérêts aux nôtres. Les honneurs permanens, la fortune *légitime*, honorable, et glorieuse, que nous voulons donner à ceux, qui nous rendent des ser-

vices éminens, soit dans la carrière civile, soit dans la carrière militaire, contrasteront avec la fortune *illégitime*, cachée, honteuse de ceux qui, dans l'exercice de leurs fonctions, ne chercheroient que leur intérêt, au lieu d'avoir en vue celui de nos peuples, et le bien de notre service.

Sans doute, la conscience d'avoir fait son devoir, et les biens attachés à notre estime, suffisent pour retenir un bon François dans la ligne de l'honneur; mais l'ordre de notre société est ainsi constitué, qu'à des distinctions apparentes, à une grande fortune, sont attachés une considération et un éclat, dont nous voulons, que soient environnés ceux de nos sujets, *grands par leurs talens, par leurs services, et par leur caractère*, ce premier don de l'homme. Celui, qui nous a le plus secondé dans cette première journée de notre règne, et qui, après avoir rendu des services dans toutes les circonstances de sa carrière militaire, vient d'attacher son nom à un siège mémorable, où il a déployé des talens et un brillant courage, nous a paru mériter une éclatante distinction. Nous avons aussi voulu consacrer une époque si honorable pour nos armes, et par les lettres-patentes, dont nous chargeons notre cousin l'archi-chancelier, de vous donner communica-

tion, nous avons créé notre cousin, le maréchal et sénateur Lefebvre, duc de Danzig.

Que ce titre porté par ses descendans, leur retrace les vertus de leur père, et qu'eux-mêmes, ils s'en reconnoissent indignes, s'ils préféroient jamais un lâche repos, et l'oisiveté de la grande ville, aux périls, et à la noble poussière des camps, si jamais leurs premiers sentimens cessoient d'être pour la patrie et pour *nous*. Qu'aucun d'eux ne termine sa carrière, sans avoir versé son sang pour la gloire et l'honneur de notre belle France, que dans le nom, qu'ils portent, ils ne voient jamais un privilège, mais des devoirs envers nos peuples, et envers *nous*. A ces conditions, notre protection et celle de nos successeurs, les distinguera dans tous les temps. Sénateurs, nous éprouvons un sentiment de satisfaction en pensant, que les premières lettres patentes qui, en conséquence de notre sénatus-consulte du 14 Août 1806, doivent être inscrites sur vos registres, consacrent les services de votre préteur. Donné en notre camp impérial de Finkenstein, le 28 Mai.

8.

Voici la proclamation de S. M. *l'Empereur et Roi*, adressée à l'armée, après la conclusion de l'armistice le 22 Juin.

PROCLAMATION.

Soldats, le 5 Juin nous avons été attaqués dans nos cantonnemens par l'armée russe. L'ennemi s'est mépris sur les causes de notre inactivité. Il s'est apperçu trop tard, que notre repos étoit celui du lion; il se repent de l'avoir troublé. Dans les journées de Guttstadt, de Heilsberg, dans celle à jamais mémorable de Friedland, dans dix jours de campagne enfin, nous avons pris 120 pièces de canon, 7 drapeaux; tué, blessé, ou fait prisonniers 60,000 Russes; enlevé à l'armée ennemie tous ses magazins; ses hôpitaux, ses ambulances, la place de Königsberg, les 300 bâtimens qui étoient dans ce port, chargés de toute espèce de munitions; 160,000 fusils que l'Angleterre envoyoit pour armer nos ennemis. Des bords de la Vistule, nous sommes arrivés sur ceux du Niemen, avec la rapidité de l'aigle. Vous célébrâtes à Austerlitz l'anniversaire du couronnement, vous avez cette année dignement célébré celui de la bataille de Marengo, qui mit fin à la guerre de la seconde coalition. Français, vous avez été dignes de vous et de moi. Vous rentrerez en France, couverts de tous vos lauriers, et après avoir obtenu une paix glorieuse, qui porte avec elle la garantie de sa durée. Il est temps, que no-

tre patrie vive en repos, à l'abri de la maligne influence de l'Angleterre. Mes bienfaits vous prouveront ma reconnoissance et toute l'étendue de l'amour, que je vous porte. — Au camp impérial de Tilsit.

9.

Le 9 Août fut admise à l'audience de S. M. une députation du royaume d'Italie. M. le patriarche de Venise adressa un discours à S. M. Voici la réponse de *l'Empereur*.

DISCOURS.

J'agrée les sentimens, que vous m'exprimez au nom de mes peuples d'Italie. J'ai éprouvé une joie particulière dans le cours de la campagne dernière, de la conduite distinguée, qu'ont tenue mes troupes italiennes. Pour la première fois depuis bien des siècles, les Italiens se sont montrés avec honneur sur le grand théâtre du monde. J'espère, qu'un si heureux commencement excitera l'émulation de la nation; que les femmes elles-mêmes renverront d'auprès d'elles, cette jeunesse oisive, qui languit dans leurs boudoirs, ou du moins ne les y recevront, que lorsqu'ils seront couverts d'honorables cicatrices. Du reste, j'espère avant l'hiver aller faire un tour dans mes états

d'Italie, et je me fais un plaisir tout particulier, de me trouver au milieu des habitans de ma bonne ville de Venise. Le vice-roi ne m'a pas laissé ignorer les bons sentimens, qui les animent, et les preuves d'amour, qu'ils m'ont données.

10.

Le 16 Août ouverture de la session du corps-législatif. S. M. prononce le discours suivant.

DISCOURS.

Messieurs les députés des départemens au corps législatif; Messieurs les tribuns, et les membres de mon conseil d'état. Depuis votre dernière session, de nouvelles guerres, de nouveaux triomphes, de nouveaux traités de paix, ont changé la face de l'Europe politique. Si la maison de Brandebourg qui, la première, se conjura contre notre indépendance, règne encore, elle le doit à la sincère amitié, que m'a inspirée le puissant Empereur du Nord. Un prince françois régnera sur l'Elbe, il saura concilier les intérêts de ses nouveaux sujets, avec ses premiers et ses plus sacrés devoirs. La maison de Saxe a recouvré, après cinquante ans, l'indépendance qu'elle avoit perdue. Les peuples du duché de Varsovie, de la

ville de Danzig, ont recouvré leur patrie et leurs droits. Toutes les nations se réjouissent d'un commun accord, de voir l'influence malfaisante, que l'Angleterre exerçoit sur le Continent, détruite *sans retour*.

La France est unie aux *peuples de l'Allemagne*, par les lois de la confédération du Rhin, à *ceux des Espagnes*, de la Hollande, de la Suisse, et *des Italies*, par les lois de notre système fédératif. Nos nouveaux rapports avec la Russie sont cimentés par l'estime réciproque de ces deux grandes nations. Dans tout ce que j'ai fait, j'ai eu *uniquement* en vue le bonheur de mes peuples, plus cher à mes yeux, que ma propre gloire. Je désire la paix maritime. Aucun ressentiment n'influera jamais sur mes déterminations; je n'en saurois avoir contre une nation, jouet et victime des partis, qui la déchirent, et trompée sur la situation de ses affaires, comme sur celle de ses voisins. Mais quelle que soit l'issue, que les décrets de la providence aient assignée à la guerre maritime; mes peuples me trouveront toujours le même; et je trouverai toujours mes peuples dignes de moi.

François, votre conduite dans ces derniers temps, où votre Empereur étoit éloigné de plus de 500 lieues, a augmenté mon estime, et l'opinion

que j'avois conçue de votre caractère. Je me suis senti fier, d'être le premier parmi vous. Si, pendant ces dix mois d'absence et de périls, j'ai été présent à votre pensée, les *marques d'amour que vous m'avez données*, ont excité constamment mes plus vives émotions. Toutes mes sollicitudes, tout ce qui pouvoit avoir rapport à la conservation de ma personne, ne me touchoit que par l'intérêt, que vous y portiez, et par l'importance, dont elles pouvoient être pour vos futures destinées. Vous êtes un bon et grand peuple.

J'ai médité différentes dispositions, pour simplifier et perfectionner nos institutions. La nation a éprouvé les plus heureux effets de l'établissement de la légion d'honneur. J'ai créé différens titres impériaux, pour donner un nouvel éclat aux principaux de mes sujets, pour honorer d'éclatans services, par d'éclatantes récompenses, et aussi *pour empêcher le retour de tout titre féodal, incompatible avec nos constitutions.* Les comptes de mes ministres de finances, et du trésor public, vous feront connoître l'état prospère de nos finances. Mes peuples éprouveront une considérable décharge sur la contribution foncière. Mon ministre de l'intérieur vous fera connoître les travaux, qui ont été commencés ou finis, mais ce qui reste à faire est bien plus impor-

tant encore. Car je veux, que dans toutes les parties de mon Empire, même dans le plus petit hameau, l'aisance des citoyens, et la valeur des terres, se trouvent augmentées par l'effet du système général d'amélioration, que j'ai conçu. MM. les députés des départemens au corps-législatif, votre assistance me sera nécessaire pour arriver à ce grand résultat, et j'ai le droit d'y compter constamment.

SUPPLÉMENT

renfermant un recueil choisi de pièces officielles, rapports, discours etc. etc.

de

M. M. TALLEYRAND, CRETET, CHAMPAGNY, CHAPTAL, MARBOIS, FONTANES, etc.

1797.

I.

DISCOURS

prononcé par le Ministre des relations extérieures, le Citoyen *Talleyrand*, lors de la réception solennelle du général *Bonaparte*, au palais du directoire exécutif, le 21 Décembre.

Citoyens directeurs. J'ai l'honneur de présenter au directoire exécutif le citoyen Bonaparte, qui apporte la ratification du traité de paix, conclu avec l'Empereur. En nous apportant ce gage certain de la paix, il nous rappelle, malgré lui, les innombrables merveilles, qui ont amené un si grand évènement. Mais qu'il se rassure; je veux bien taire en ce jour tout ce qui fera l'honneur de l'histoire, et l'admiration de la postérité; je veux même ajouter, pour satisfaire à ses voeux impatiens, que cette gloire, qui jette sur la France entière un si grand éclat, appartient à la révolution. *Sans elle, en effet, le génie du vainqueur de l'Italie, eut langui dans de vulgaires honneurs.* Elle appartient au gouvernement qui, né

comme lui de cette grande mutation, qui a signalé la fin du siècle dix-huitième, a su deviner Bonaparte, et le fortifier de toute sa confiance. Elle appartient à ces valeureux soldats, dont la liberté a fait d'invincibles héros. Elle appartient enfin à tous les François dignes de ce nom; car c'étoit aussi, n'en doutons point, pour conquérir leur amour et leur vertueuse estime, qu'il se sentoit pressé de vaincre, et ces cris de joie des vrais patriotes, à la nouvelle d'une victoire, reportés vers Bonaparte, devenoient là les garans d'une victoire nouvelle.

Ainsi tous les François ont vaincu en Bonaparte, *ainsi sa gloire est la prospérité de tous;* il n'est aucun républicain, qui ne puisse en revendiquer sa part. Il est bien vrai, qu'il faudra lui laisser ce coup d'œil, qui déroboit tout au hazard, et cette prévoyance, qui le rendoit maître de l'avenir; et ces soudaines inspirations, qui déconcertoient, par des ressources inespérées, les plus savantes combinaisons de l'ennemi; et cet art de ranimer en un instant les courages ébranlés, sans que lui perdit rien de son sang froid; et ces traits d'une audace sublime, qui nous faisoient frémir encore pour ses jours, long-temps après qu'il avoit vaincu; et cet héroisme si nouveau, qui plus d'une fois, lui a fait mettre un frein à la victoire, alors qu'elle lui promettoit

ses plus belles palmes triomphales. — Tout cela sans doute étoit à lui; mais *cela encore étoit l'ouvrage de cet amour insatiable de la patrie et de l'humanité.* C'est là un fonds toujours ouvert, que les belles actions, loin de l'épuiser, remplissent chaque jour davantage, et d'où chacun pourra toujours tirer des trésors de vertu, de grandeur véritable, et de magnanimité.

On doit remarquer, et peut-être avec quelque surprise, tous mes efforts en ce moment pour expliquer, pour atténuer presque la gloire de Bonaparte; il ne s'en offensera pas. Le dirai-je? J'ai craint un instant pour lui cette ombrageuse inquiétude qui, dans une république naissante, s'allarme de tout ce qui semble porter une atteinte quelconque à l'égalité. Mais je m'abusois. La grandeur personnelle, loin de blesser l'égalité, en est le plus beau triomphe; et dans cette journée même, les républicains françois doivent tous se trouver plus grands. Et quand je pense à tout ce qu'il fait, pour se faire pardonner cette gloire; *à ce goût antique de la simplicité qui le distingue*, à son amour pour les sciences abstraites, à ses lectures favorites, à ce *sublime Ossian*, qui semble le détacher de la terre; quand personne n'ignore *son mépris profond pour l'éclat, pour le luxe, pour le faste,* ces méprisables ambitions

des ames communes. — Ah loin de redouter ce qu'on voudroit appeler son ambition; je sens, qu'il nous faudra peut-être le solliciter un jour, pour l'arracher aux douceurs de sa studieuse retraite. La France entière sera libre; peut-être lui ne le sera jamais; telle est sa destinée.

Dans ce moment, un nouvel ennemi l'appelle; il est célèbre par sa haine profonde pour les François, et par son insolente tyrannie envers tous les peuples de la terre. Que par le génie de Bonaparte, il expie promptement l'une et l'autre, et qu'enfin une paix, digne de toute la gloire de la république, soit imposée à ces tyrans des mers; qu'elle venge la France, et qu'elle rassure le monde! Mais entraîné par le plaisir de parler de vous, général, je m'apperçois trop tard, que le public immense, qui vous entoure, est impatient de vous entendre, et vous aussi, devez me reprocher, de retarder le plaisir, que vous aurez à écouter celui, qui a le droit de vous parler au nom de la France entière, et la douceur de vous parler encore au nom d'une ancienne amitié.

II.

LETTRE

adressée par le Ministre des relations extérieures, *Talleyrand-Perigord*, à tous les agens diplo-

matiques et consulaires de la république française.

Des puissances coalisées contre la liberté françoise, l'Angleterre est la seule, qui nous reste à combattre. Une grande expédition se prépare contre elle. Il faut que tous les employés, tous les fonctionnaires secondent en ce point les vues du directoire; il faut que toutes les parties de la république françoise fassent en ce moment la guerre à l'Angleterre. Dans ce mouvement général, vous ne pouvez, ni ne devez rester inactifs. *Vous savez, que depuis long-temps, l'arme diplomatique, terrible dans les mains du ministère anglois, languit émoussée dans les nôtres.* Le directoire exécutif veut rendre à ce département, son lustre et sa vigueur; la paix de Campo-Formido doit en être l'époque; le congrès de Rastadt doit y mettre le sceau; vous devez tous y concourir. Il faut, citoyens, que vous attaquiez avec courage la puissance de l'Angleterre dans sa force fédérative; tandis que de leur côté, nos armées s'élançant sur son territoire, dévoileront aux yeux des gouvernemens de l'Europe, auxquels sa jactance en impose, le vrai secret de sa faiblesse. Voici quelle est dans cette vue, la marche, que vous devez suivre. Mettez votre conduite en

opposition directe avec celle des envoyés du cabinet de Londres; attachez-vous à cette règle, qui ne sauroit vous égarer.

Ce n'est pas seulement ses injures de plusieurs siècles, que la France veut venger aujourd'hui sur le gouvernement anglois; c'est pour l'intérêt de l'Europe, et de l'humanité entière, qu'elle veut rétablir la liberté des mers. Plus les agens de l'Angleterre se montreront impérieux, fourbes et remuans; plus vous devez montrer de droiture et de loyauté. Epiez toutes leurs démarches, empêchez, qu'ils ne puissent ourdir contre la république quelque nouvelle trame, qu'ils vous trouvent partout et sans cesse sur leur chemin; suivez-les sans relâche au sein même des cabinets. En ce qui vous concerne personnellement, citoyens, sachez vous faire aimer, estimer, respecter. Ne heurtez point les moeurs, les usages, les préjugés des pays, où vous êtes; mais, en gardant les convenances, conservez aussi les usages et les moeurs des républicains. L'objet de cette circulaire est surtout de former, entre tous les agens de la diplomatie françoise, une ligue active et zélée contre le dernier ennemi, que la république ait à vaincre, et de remplir ainsi les vues du directoire.

III.

ADRESSE

au peuple françois décrétée par le corps législatif, le 10 Novembre 1799, le lendemain de la révolution du 18 Brumaire (9 Novembre.)

François, la république vient encore une fois d'échapper aux fureurs des factieux. Vos fidèles représentans ont brisé le poignard dans les mains parricides, mais après avoir détourné les coups, dont vous étiez immédiatement menacés, ils ont senti, qu'il falloit enfin prévenir pour toujours une éternelle agitation, et ne prenant conseil que de leur devoir et de leur courage, ils osent dire, qu'ils se sont montrés dignes de vous. François, votre liberté toute déchirée, toute sanglante encore des atteintes du gouvernement révolutionnaire, venoit de chercher un asyle dans les bras d'une constitution, qui lui promettoit du moins quelque repos. Le besoin de ce repos étoit alors généralement senti, il restoit une terreur profonde dans toutes les ames, des crises dont vous sortiez à peine. Votre gloire militaire pourroit effacer les plus gigantesques souvenirs de l'antiquité. Dans l'étonnement de l'admiration, les peuples de l'Europe tressailloient de votre gloire,

et bénissoient secrétement le but de vos exploits; enfin vos ennemis vous demandoient la paix; tout en un mot sembloit se réunir, pour vous assurer enfin la jouissance tranquille de la liberté et du bonheur; le bonheur et la liberté qui peut seule le garantir, sembloient prêts à payer dignement tant de généreux efforts. Mais des hommes séditieux, ont attaqué sans cesse avec audace les parties foibles de votre constitution; ils ont habilement saisi celles, qui pouvoient porter à des commotions nouvelles. *Le régime constitutionnel n'a bientôt plus été qu'une suite de révolutions dans tous les sens, dont les différens partis se sont successivement emparés.* Ceux même, qui vouloient le plus sincèrement le maintien de cette constitution, ont été forcés de la violer à chaque instant, pour l'empêcher de périr. De cet état d'instabilité du gouvernement, est résulté l'instabilité plus grande encore dans la législation, et les droits les plus sacrés de l'homme social ont été livrés à tous les caprices des factions et des évènemens.

Il est temps de mettre un terme à ces orages; il est temps de donner des garanties solides à la liberté des citoyens, à la souveraineté du peuple, à l'indépendance des pouvoirs constitutionnels, à la république enfin, dont le nom n'a

servi que trop souvent à consacrer la violation de tous les principes. Il est temps que la grande nation ait un gouvernement digne d'elle, un gouvernement ferme et sage, qui puisse vous donner une prompte et solide paix, et vous faire jouir d'un bonheur véritable. François, telles sont les vues, qui ont dicté les énergiques déterminations du corps législatif. Afin d'arriver plus rapidement à la régénération définitive et complète de toutes les parties de l'établissement public, un gouvernement provisoire est institué. Il est revêtu d'une force suffisante, pour faire respecter les lois, pour protéger les citoyens paisibles, pour comprimer tous les conspirateurs et les malveillans. Le royalisme ne relevera point la tête, les traces hideuses du gouvernement révolutionnaire seront effacées, la république et la liberté cesseront d'être de vains noms; une ère nouvelle va commencer. François, ralliez-vous autour de vos magistrats! Il ne se rallentira point, le zèle de ceux, qui ont osé concevoir pour vous de si belles et de si grandes espérances. C'est maintenant de votre confiance, de votre union, de votre sagesse, que dépend tout le succès. Soldats de la liberté, vous fermerez l'oreille à toute insinuation perfide, vous poursuivrez le cours de vos victoires, vous acheverez la conquête

de la paix, pour revenir bientôt au milieu de vos frères, jouir de tous les biens que vous leur aurez assurés, et recevoir de la connoissance publique les honneurs et les récompenses, réservés à vos glorieux travaux. Vive la république!

IV.

PROCLAMATION

adressée aux François par les Consuls de la république, le 12 Novembre.

La constitution de l'an 3 périssoit; elle n'avoit su ni garantir vos droits, ni se garantir elle-même. Des atteintes multipliées lui ravissoient sans retour le respect du peuple; des factions haineuses et cupides se partageoient la république. La France approchoit enfin du dernier terme d'une désorganisation générale. Les patriotes se sont entendus. Tout ce qui pouvoit vous nuire, a été écarté, tout ce qui étoit *resté* pur dans la représentation nationale, s'est réuni sous les bannières de la liberté. François, la république raffermie et replacée dans l'Europe au rang qu'elle n'auroit jamais dû perdre, verra se réaliser toutes les espérances des citoyens, et accomplira ses glorieuses destinées. Prêtez avec nous le serment que nous faisons d'être fidèles

à la république une et indivisible, fondée sur l'égalité, la liberté, et le système représentatif. — Roger Ducos, *Bonaparte*, Sieyès.

V.

LETTRE

du ministre de la guerre, le Citoyen *Carnot* aux généraux en chef des armées de la république. (Paris le 25 Juin.)

Je m'empresse, citoyen général, de vous transmettre, par ordre des consuls, les arrêtés, que le sénat conservateur et le tribunat ont pris, à l'occasion de la mémorable journée de *Marengo*. La renommée a semé dans toute la France les détails de cette victoire qui, en faisant tomber en un seul jour dans nos mains, presque toutes les forteresses d'Italie, a décidé du sort de cette partie de l'Europe. L'armée de réserve s'est acquis cette gloire; elle a rempli sa destinée, elle a fait tout ce qu'on devoit attendre d'une armée qui marchoit, ayant à sa tête le premier Consul lui-même, et commandée par les anciens compagnons de ses premiers triomphes. La gloire de cette journée est telle, que toutes les armées de la république se vanteront d'y avoir participé;

elles s'enorgueilleront toutes, d'avoir tiré de leur sein des colonnes qui, grossies par les conscrits, sensibles à la voix de l'honneur et de la patrie, ont formé cette armée qui, sous un nom modeste, est allée conquérir l'Italie et la paix.

La victoire de Maringo étoit un signal pour l'armée du Rhin; l'armée du Rhin l'a entendu, et elle y a répondu par de nouveaux succès. Mais dans ce concours de victoires, la France entière, comme l'armée de réserve, déplore la perte de ce généreux *Désaix*, dont l'Europe et l'Afrique célèbrent les exploits, et dont tous les coeurs bien nés regrettent les vertus. S'il est un sentiment, qui puisse adoucir l'amertume de ces regrets; c'est l'idée, que la victoire, à laquelle il a contribué par la perte de sa vie, peut être regardé comme le présage d'une paix glorieuse et solide. L'armistice accordé par le premier Consul en est le premier degré; le voeu émis par la France est près d'être rempli, et son premier magistrat ne s'est acquis de nouveau le nom de vainqueur, que pour commencer à y joindre celui de pacificateur. — Salut et fraternité.

VI.

EXPOSÉ

de la situation de la république, présenté au corps législatif le 23 Novembre.

C'est avec une douce satisfaction, que le gouvernement offre à la nation le tableau de la situation de la France, pendant l'année qui vient de s'écouler. Tout, au dedans et au dehors, a pris une face nouvelle, et de quelque côté que se portent les regards, s'ouvre une longue perspective d'espérance et de bonheur. Dans l'Ouest et dans le Midi, des restes de brigands infestoient les routes, et désoloient les campagnes, invisibles à la force armée qui les poursuivoit, ou protégés contr'elle par la terreur même, qu'ils inspiroient à leurs victimes. Jusqu'au sein des tribunaux, si quelquefois ils y étoient traduits, leur audace glaçoit d'effroi les accusateurs et les témoins, les jurés et les juges. Des mains de la justice, ces monstres impunis s'élançoient à de nouveaux forfaits.

Il falloit contre ce fléau destructeur de toute société, d'autres armes que les formes lentes et graduées, avec lesquelles la vindicte publique

poursuit des coupables isolés, qui se cachent dans le silence et dans l'ombre. Des tribunaux spéciaux ont été créés, dont l'action plus rapide et plus sûre pût les atteindre et les frapper. De grands coupables ont été saisis; les témoins ont cessé d'être muets, les juges ont obéi à leur conscience, et la société a été vengée. Ceux qui ont échappé à la justice, fuient désormais de repaires en repaires, et chaque jour, la république vomit de son sein cette dernière écume des vagues, qui l'ont si long-temps agitée. Cependant, l'innocence n'a eu rien à redouter; la sécurité des citoyens n'a point été alarmée des mesures, destinées à punir leurs oppresseurs; et les sinistres présages, dont on avoit voulu épouvanter la liberté, ne se sont réalisés, que contre le crime. Du mois de Floréal an 9 jusqu'au 1 Vendémiaire an 10 sept cent vingt quatre jugemens ont été prononcés par les tribunaux spéciaux; dix-neuf seulement ont été rejetés par le tribunal de cassation, à raison d'incompétence. On ne peut donc leur reprocher, ni excès de pouvoir, ni invasion de la justice ordinaire.

Le gouvernement, dès les premiers jours de son institution, proclama la liberté des consciences. Cet acte solennel porta le calme dans des ames, que des rigueurs imprudentes avoient effa-

touchées. Il a depuis annoncé la fin des dissentions religieuses; et en effet, des mesures ont été concertées avec le souverain pontife de l'église catholique, pour réunir dans les mêmes sentimens ceux qui professent une commune croyance. En même temps, un magistrat chargé de tout ce qui concerne les cultes, s'est occupé de droits de tous. Il a recueilli, dans des conférences avec des ministres luthériens et calvinistes, les lumières nécessaires pour préparer les règlemens, qui assureront à tous la liberté qui leur appartient, et la publicité que l'intérêt de l'ordre social autorise à leur accorder. Des mesures égales pourvoiront à l'entretien de tous les cultes; rien ne sera laissé à la disposition arbitraire de leurs ministres, et le trésor public n'en sentira point de surcharge.

Si quelques citoyens avoient été alarmés par de vaines rumeurs; qu'ils se rassurent! Le gouvernement a tout fait, pour rapprocher les esprits; mais il n'a rien fait, qui pût blesser les principes et l'indépendance des opinions. La paix continentale fixa ce qui restoit encore d'inquiétude, et de craintes vagues dans les esprits. Déjà heureux de tout le bonheur qu'ils attendoient encore; les citoyens se reposèrent au sein de la constitution, et y attachèrent toute leur destinée.

Des administrateurs éclairés et fidèles ont bien secondé cette disposition des esprits ; presque partout l'action de l'autorité, transmise par eux, n'a rencontré qu'empressement, amour, et reconnoissance. Delà dans le gouvernement, cette securité qui a fait sa force. Il n'a pas plus douté de l'opinion publique que de ses propres sentimens, et il a osé la provoquer, sans craindre sa réponse. Ainsi, un prince, issu d'un sang, qui régna sur la France, a traversé nos départemens, a séjourné dans la capitale, a reçu du gouvernement les honneurs, qui étoient dûs à sa couronne, a reçu des citoyens tous les égards, qu'un peuple doit à un autre peuple, dans la personne de celui, qui est appelé à le gouverner ; et aucun soupçon n'a altéré le calme du commandement, aucune rumeur n'a troublé la tranquillité des esprits ; partout on a vu la contenance d'un peuple libre, et les affections d'un peuple hospitalier. Les étrangers, les ennemis de la patrie, ont reconnu, *que la république étoit dans le coeur des François, et qu'elle y avoit déjà toute la maturité des siècles.*

La rentrée de nos guerriers sur le territoire de la France a été une suite de fêtes et de triomphes. Ces vainqueurs si redoutés dans les combats, ont été parmi nous des amis et des frè-

res; heureux du bonheur public, jouissant sans orgueil de la reconnoissance, qu'ils avoient méritée, et se montrant, par la plus sévère discipline, dignes de victoires, qu'ils avoient obtenues. Dans la guerre, qui nous restoit encore à soutenir, les évènemens ont été mêlés de succès et de revers. Réduite à lutter contre la marine d'Angleterre avec des forces inégales, notre marine s'est montrée avec courage sur la Méditerranée, couverte de flottes ennemies. Elle a rappelé sur l'Océan quelques souvenirs de son ancien éclat; elle a, par une glorieuse resistance, étonné l'Angleterre, accourue sur ses rives, pour être témoin de sa défaite; et sans le retour de la paix, il lui étoit permis d'espérer, qu'elle vengeroit ses malheurs passés, et les fautes qui les avoient produits.

En Egypte, les soldats de l'armée d'Orient ont cédé, mais ils ont cédé aux circonstances plus qu'aux forces de la Turquie et de l'Angleterre; et certainement ils eussent vaincu, s'ils avoient combattu réunis. Enfin ils rentrent dans leur patrie; ils y rentrent avec la gloire qui est due à quatre années de courage et de travaux; ils laissent à l'Egypte d'immortels souvenirs, qui peut-être un jour y reveilleront les arts et les institutions sociales. L'histoire du moins ne taira pas

ce qu'ont fait les François pour y reporter la civilisation et les connoissances de l'Europe. Elle dira, par quels efforts ils l'avoient conquise, par quelle sagesse, par quelle discipline ils l'ont si long-temps conservée; et peut-être, elle en déplorera la perte, comme une nouvelle calamité du genre humain. Vingt-huit mille François entrèrent en Egypte pour la conquérir; d'autres y ont été depuis envoyés à différentes époques, mais d'autres, en nombre à-peu-près égal, en étoient revenus. Vingt-trois mille rentrent en France après l'évacuation, non compris les étrangers, qui ont suivi leur fortune. Ainsi, quatre campagnes, de nombreux combats, et les maladies, *n'auront pas enlevé un cinquième* de l'armée d'Orient.

Après la guerre continentale, tout ce que les circonstances ont permis de réformes dans le militaire, le gouvernement les a opérées. Des congés absolus sont accordés; ils le sont sans préférence, sans faveur, et dans un ordre irrévocablement fixé. Ceux qui les premiers ont pris les armes pour obéir aux lois de la réquisition, en obtiennent les premiers. Pour remplir le vide, que ces congés laisseront dans l'armée, il sera nécessaire d'appeler des conscrits de l'an 9 et de l'an 10, et dans cette session, un projet de loi sera proposé au corps

législatif, pour les mettre à la disposition du gouvernement; mais le gouvernement n'en appellera que le nombre, qui sera strictement nécessaire, pour maintenir l'armée au complet de l'état de paix. Nous jouirons de la paix, mais la guerre nous laissera un fardeau, qui pesera long-temps sur nos finances. Acquitter des dépenses, qui n'ont pu être prévues, ni calculées, récompenser les services de nos défenseurs, ranimer les travaux dans nos arsenaux et dans nos ports, rendre une marine à la France, recréer tout ce que la guerre a détruit, tout ce que le temps a consumé, porter enfin tous nos établissemens au point, où les demandent la grandeur et la sûreté de la république; tout cela ne peut se faire qu'avec un accroissement de revenus. Les revenus s'accroîtront d'eux-mêmes avec la paix, le gouvernement les menagera avec la plus sévère économie; mais si l'accroissement naturel des revenus, si l'économie la plus sévère, ne peuvent suffire, la nation jugera les besoins, et le gouvernement proposera les ressources, que les circonstances rendront nécessaires.

Dans tout le cours de l'an 9, à peine quelques communications rares ont existé entre la métropole et ses colonies. La Guadeloupe a

conservé un reste de culture et de prospérité; mais la souveraineté de la république y a reçu plus d'un outrage. En l'an 8 un agent unique y commandoit; il est déporté par une faction. Trois agens lui succèdent, deux déportent le troisième, et le remplacent par un homme de leur choix. Un autre meurt, et les deux qui restent, s'investissent seuls du pouvoir, qui devoit être exercé pas trois. Sous cette agence mutilée et illégale, l'anarchie, le despotisme, règnent tour à tour; les colons, les alliés l'accusent, et lui imputent des erreurs et des crimes. Le gouvernement a tenté d'organiser une administration nouvelle, un capitaine général, un préfet, un commissaire de justice, subordonnés entre eux, mais se succédant l'un à l'autre, si les circonstances l'exigent, offrent un pouvoir unique, qui a une sorte de censure, mais point de rivalité qui en trouble l'action, et en paralyse la force. Cette administration existe, et bientôt on saura, si elle a justifié les espérances qu'on avoit conçues. Dès son arrivée, le capitaine général a eu à combattre l'esprit de faction; il a cru devoir envoyer en France treize individus, artisans de trouble et moteurs de déportations. Le gouvernement a pensé, que de pareils hommes seroient dangereux en France, et a ordonné, qu'ils fussent renvoyés dans celle

des colonies, qu'ils voudroient choisir, la Guadeloupe exceptée.

A St. Domingue, des actes irréguliers ont alarmé la soumission. Sous des apparences équivoques, le gouvernement n'a voulu voir que l'ignorance, qui confond les noms et les choses, qui usurpe quand elle ne croit qu'obéir; mais une flotte et une armée qui s'apprêtent à partir des ports de l'Europe, auront bientôt dissipé tous les nuages, et St. Domingue rentrera toute entière sous les lois de la république. A St. Domingue et à la Guadeloupe, il n'est plus d'esclaves; tout y est libre, tout y restera libre. La sagesse et le temps y rameneront l'ordre et y rétabliront la culture et les travaux. A la Martinique, ce seront des principes différens. La Martinique à conservé l'esclavage, et l'esclavage y sera conservé. *Il en a trop coûté à l'humanité, pour tenter encore, dans cette partie, une révolution nouvelle.* La Guyanne a prospéré sous un administrateur actif et vigoureux; elle prospérera davantage sous l'empire de la paix, et agrandie d'un nouveau territoire, qui appelle la culture et promet des richesses. Les isles de France et de la Réunion sont restées fidelles à la métropole, au milieu des factions, et sous une administration foible, incertaine, telle que le hasard l'a faite,

et qui n'a reçu du gouvernement ni impulsion ni secours. Ces colonies si importantes sont rassurées; elles ne craignent plus *que la métropole, en donnant la liberté aux noirs, ne constitue l'esclavage des blancs.*

L'ordre établi, dès l'année dernière, dans la perception des revenus, et dans la distribution des dépenses, n'avoit laissé que peu d'améliorations à faire dans cette partie. Une surveillance active a porté la lumière sur des dilapidations passées, et sur des abus présens; des coupables ont été dénoncés à l'opinion publique et aux tribunaux. L'action des régies a été concentrée, et de là plus d'énergie et d'ensemble dans l'administration, plus de célérité dans les informations et dans les résultats. Des mesures ont été prises pour accélérer encore les versemens dans les caisses publiques, pour assurer plus de régularité dans l'acquittement des dépenses, pour en rendre la comptabilité plus simple et plus active. L'art des faussaires a fait des progrès allarmans pour la société. Avec des pièces fausses, on établissoit des fournitures, qui n'avoient jamais été faites; on en établissoit sur des pièces achetées à Paris; et avec ces titres, on trompoit les liquidateurs, et on dévoroit la fortune publique. Pour prévenir désormais ces abus et ces crimes, le gouver-

nement a voulu, que les liquidations faites dans les bureaux des ministres, fussent soumises à une nouvelle épreuve, et ne constituassent la république débitrice, qu'après qu'elles auroient été vérifiées dans un conseil d'administration.

Le ministre des finances est rendu tout entier aux travaux, qu'exigent la perception des revenus, et le système de nos contributions. Un autre veille immédiatement sur le dépôt de la fortune publique, et sa responsabilité personnelle en garantit l'inviolabilité. La caisse d'amortissement a reçu une organisation plus complette. Un seul homme en dirige les mouvemens; mais quatre administrateurs en surveillent les détails; conseils et s'il le falloit, censeurs de l'agent, qu'ils doivent seconder. La propriété la plus précieuse de la république, les forêts nationales ont été confiées à une administration qui, toute entière à cet objet unique, y portera des yeux plus exercés, des connoissances plus positives, et une surveillance plus sévère.

L'instruction publique a fait quelques pas à Paris, et dans un petit nombre de départemens; dans presque tous les autres, elle est ou languissante, ou nulle. Si nous ne sortons pas de la route tracée, bientôt il n'y aura de lumières que sur quelques points, et ailleurs ignorance et bar-

barie. Un système d'instruction publique plus concentré a fixé les pensées du gouvernement. Des écoles primaires, affectées à une ou plusieurs communes, si les circonstances locales permettent cette association, offriront partout aux enfans des citoyens, ces connoissances élémentaires, sans lesquelles l'homme n'est guère qu'un agent aveugle et dépendant de tout ce qui l'environne. Les instituteurs y auront un traitement fixe, fourni par les communes, et un traitement variable, formé de rétributions convenues avec les parens, qui seront en état de les supporter. Quelques fonctions utiles pourront être assignées à ces instituteurs, si elles peuvent se concilier avec leur fonction première et nécessaire.

Dans des écoles secondaires, s'enseigneront les élémens des langues anciennes, de la géographie, de l'histoire, et du calcul. Ces écoles se formeront ou par des entreprises particulières, avouées de l'administration publique, ou par le concours des communes. Elles seront encouragées par des concessions d'édifices publics, par des places gratuites dans les écoles supérieures, accordées aux élèves, qui se seront le plus distingués; et enfin, par des gratifications accordées à un nombre déterminé de professeurs, qui auront fourni le plus d'élèves

aux écoles supérieures. Trente écoles, sous le nom de Lycées, seront formées, et entretenues aux dépens de la république, dans les villes principales qui, par leur situation et les moeurs de leurs habitans, seront plus favorables à l'étude des lettres et des sciences. Là seront enseignées les langues savantes, la géographie, l'histoire, la logique, la physique, la géométrie, les mathématiques; dans quelques-unes, les langues modernes, dont l'usage sera indiqué par leur situation.

Six mille élèves de la patrie seront distribués dans ces trente établissemens, entretenus et instruits aux dépens de la république. Trois mille seront des enfans des militaires ou des fonctionnaires, qui auront bien servi l'état. Trois mille autres seront choisis dans les écoles secondaires, d'après des examens et des concours déterminés, et dans un nombre proportionné à la population des départemens qui devront les fournir. Les élèves des départemens réunis seront appelés dans les lycées de l'intérieur, s'y formeront à nos habitudes et à nos moeurs, s'y nourriront de nos maximes, et reporteront dans leurs familles, l'amour de nos institutions et de nos lois. D'autres élèves y seront reçus, entretenus, et instruits aux frais de leurs parens. Six millions seront desti-

nées chaque année à la formation et à l'entretien de ces établissemens; à l'entretien et à l'instruction des élèves de la patrie; au traitement des professeurs, au traitement des directeurs, et des agens comptables. Les écoles spéciales formeront le dernier degré d'instruction publique; il en est qui sont déjà constituées, et qui conserveront leur organisation; d'autres seront établies dans les lieux, que les convenances indiqueront, et pour les professions, auxquelles elles seront nécessaires.

Tel est en raccourci le système qui a paru au gouvernement réunir le plus d'avantages, le plus de chances de succès, et que dans cette session, il proposera au corps législatif, réduit en sujet de loi. Sa surveillance peut suffire à trente établissemens; un plus grand nombre échapperoit à ses soins et à ses regards; mais surtout un plus grand nombre ne trouveroit aujourd'hui ni ces professeurs distingués, qui font la réputation des écoles, ni des directeurs capables d'y maintenir une sévère discipline, ni des conseils assez éclairés pour en diriger l'administration. Trente lycées, sagement distribués sur le territoire de la république, en embrasseront toute l'étendue par leurs rapports, répandront sur toutes ses parties l'éclat de leurs lumières et de leurs succès, *frap-*

peront jusqu'aux regards de l'étranger, et seront pour eux ce qu'étoient naguère pour nous quelques écoles célèbres d'Allemagne et d'Angleterre, ce que furent quelques universités fameuses qui, vues dans le lointain, commandoient l'admiration et le respect de l'Europe.

Le code civil fut annoncé l'année dernière aux délibérations du corps législatif; mais le travail s'accrut sous la main des rédacteurs. Les tribunaux furent appelés à le perfectionner; et enrichi de leurs observations, il est soumis dans le conseil d'état à une sévère discussion. Toutes les parties, qui le composent, seront successivement présentées à la sanction des législateurs; ainsi cet important ouvrage aura subi toutes les épreuves, et sera le résultat de toutes les lumières. Les ateliers se multiplient dans les maisons d'arrêt et de détention, et le travail en bannit l'oisiveté, qui corrompt encore ceux qui étoient déjà corrompus. Dans nombre de départemens, il n'y a plus de mendicité. Les hospices sortent peu à peu de cet état de détresse, qui faisoit la honte de la nation et la douleur du gouvernement. Déjà la bienfaisance particulière les enrichit de ses offrandes, et atteste le retour de ces sentimens fraternels, que des lois imprudentes et de longs

malheurs sembloient avoir bannis pour toujours.

Sur toutes les grandes communications, les routes ont été, ou seront bientôt réparées. Le produit de la taxe d'entretien éprouve partout des accroissemens progressifs. Le plus intéressant de tous les canaux est creusé aux dépens du trésor public, et d'autres seront bientôt creusés par l'industrie particulière. Les lettres et les arts ont reçu tout ce que les circonstances ont permis de leur donner d'encouragement et de secours. Des projets ont été conçus pour l'embellissement de Paris, et déjà quelques-uns s'exécutent. Une association particulière, formée par le zèle bien plus que par l'intérêt, lui construit des ponts, qui ouvriront des communications utiles ou nécessaires. Une autre association lui donnera un canal et des eaux salubres, qui manquent encore à cette capitale. Les départemens ne seront point négligés. De tous côtés on recherche, quels travaux sont nécessaires, pour les orner, ou les féconder. Des collections de tableaux sont destinées à former des muséums dans les villes principales; leur vue inspirera aux jeunes citoyens le goût des arts, et ils arrêteront la curiosité des voyageurs.

Au moment où la paix générale va rendre

aux arts et au commerce toute leur activité, le devoir le plus cher au gouvernement est d'éclairer leur route, d'encourager leurs travaux, d'écarter tout ce qui pourroit arrêter leur essor. Il appellera sur ces grands intérêts toutes les lumières, il réclamera tous les conseils de l'expérience; il fixera auprès de lui, pour les consulter, les hommes qui, par des connoissances positives, par une probité sévère, par des vues désintéressées, seront dignes de sa confiance et de l'estime publique. Heureux si le génie national seconde son ardeur et son zèle; si par ses soins, la prospérité de la république égale un jour ses triomphes et sa gloire.

Dans nos relations extérieures, le gouvernement ne craindra point de dévoiler ses principes et ses maximes. Fidélité pour nos alliés, *respect pour leur indépendance*, franchise et loyauté avec nos ennemis; telle a été sa politique. La Batavie reprochoit à son organisation, de n'avoir pas été conçue pour elle. Mais depuis plusieurs années, cette organisation régissoit la Batavie. Le principe du gouvernement est, que rien n'est plus funeste au bonheur des peuples, que l'instabilité de leurs institutions; et quand le directoire batave l'a pressenti sur des changemens, il l'a constamment rappelé à ce principe. Mais enfin le peuple batave a voulu changer, et il a adopté une consti-

tution nouvelle. Le gouvernement l'a reconnue cette constitution, et il a dû la reconnoître, parce qu'elle étoit dans la volonté d'un peuple indépendant. Vingt-cinq mille François devoient rester en Batavie, aux termes du traité de la Haye, jusqu'à la paix générale. Les Bataves ont désiré, que ces forces fussent réduites, et en vertu d'une convention récente, elles ont été réduites à dix mille hommes.

L'Helvétie a donné pendant l'an 9 le spectacle d'un peuple déchiré par les partis, et chacun de ces partis, invoquant le pouvoir et quelquefois les armes de la France. Nos troupes ont reçu l'ordre, de rentrer sur notre territoire, quatre mille hommes seulement restent encore en Helvétie, d'après le voeu de toutes les autorités locales, qui ont réclamé leur présence. Souvent l'Helvétie a soumis au premier Consul des projets d'organisation; souvent elle lui a demandé des conseils; toujours il l'a rappelée à son independance. „Souvenez-vous seulement, a-t-il dit quelques fois, du courage et des vertus de vos pères; ayez une organisation simple, comme leurs moeurs. Songez à ces religions, à ces langues différentes, qui ont leurs limites marquées, à ces vallées, à ces montagnes, qui vous séparent, à tant de souvenirs attachés à ses bornes naturelles, et qu'il reste

de tout cela une empreinte dans votre organisation. Surtout pour l'exemple des peuples de l'Europe, conservez la liberté et l'égalité à cette nation, qui leur a la première appris à être indépendans et libres." Ce n'étoit là que des conseils, et ils ont été froidement écoutés; l'Helvétie est restée sans pilote au milieu des orages. Le ministre de la république n'a montré qu'un conciliateur aux partis divisés, et le genéral de nos troupes a refusé aux factions l'appui de ses forces.

La Cisalpine, la Ligurie, ont enfin arrêté leur organisation. L'une et l'autre craignent, dans les mouvemens des premières nominations, le réveil des rivalités et des haines. Elles ont paru désirer, que le premier Consul se chargeât de ces nominations. Il tâchera de concilier ce voeu de deux républiques, qui sont chères à la France, avec les fonctions plus sacrées, que sa place lui impose. Lucques a expié dans les angoisses d'un régime provisoire les erreurs, qui lui méritèrent l'indignation du peuple françois. Elle s'occupe aujourd'hui à se donner une organisation définitive. Le roi de Toscane, tranquille sur son trône, est reconnu par de grandes puissances, et le sera bientôt par toutes. Quatre mille François lui gardent Livourne, et attendent, pour l'évacuer, qu'il ait organisé une armée nationale. Le Piémont

forme notre 27e division militaire, et sous un régime plus doux, oublie les malheurs d'une longue anarchie. Le Saint-Père, souverain de Rome, possède ses états dans leur intégrité. Les places de Pesaro, de Fano, de Castel-Saint Leone, qui avoient été occupées par les troupes cisalpines, lui ont été restituées. Quinze cents François sont encore dans la citadelle d'Ancone, pour en assurer les communications avec l'armée du Midi.

Après la paix de Lunéville, la France pouvoit tomber de tout son poids sur le royaume de Naples, punir le souverain d'avoir le premier rompu les traités, et le faire repentir des affronts, que les François avoient reçus dans le port même de Naples. Mais le gouvernement se crut vengé dès qu'il fut maître de l'être; il ne sentit plus que le désir et la nécessité de la paix. Pour la donner, il ne demanda que les ports d'Otrante, nécessaires à ses desseins sur l'Orient, depuis que Malthe étoit occupée par les Anglois. Paul I. avoit aimé la France, il vouloit la paix de l'Europe, il vouloit surtout la liberté des mers. Sa grande ame fut émue des sentimens pacifiques, que le premier Consul avoit manifestés; elle le fut depuis de nos succès et de nos victoires; de là de premiers liens, qui l'attachèrent à la république.

Huit mille Russes avoient été faits prisonniers, en combattant avec les alliés; mais le ministère, qui dirigeoit alors l'Angleterre, avoit refusé de les échanger contre des prisonniers françois. Le gouvernement s'indigna de ce refus, il résolut de rendre à leur patrie, ces braves guerriers, abandonnés de leurs alliés; il les rendit d'une manière digne de la république, digne d'eux et de leur souverain. De là des noeuds plus étroits, et un approchement plus intime. Tout à coup la Russie, le Danemark, la Suède, la Prusse s'unissent; une coalition est formée pour garantir la liberté des mers; le Hanovre est occupé par les troupes prussiennes; de grandes, de vastes opérations se préparent; mais Paul I. meurt subitement.

La Bavière s'est hâtée de réformer les liens, qui l'unissoient à la France. Cet allié important pour nous, a fait de grandes pertes sur la rive gauche du Rhin; l'intérêt et le désir de la France sont, que la Bavière obtienne sur la rive droite une juste et entière indemnité. De grandes discussions se sont élevées à Ratisbonne, sur l'exécution du traité de Lunéville, mais ces discussions ne regardent pas immédiatement la république. La paix de Lunéville, conclue avec l'Empire, et ratifiée par

la diète, a fixé irrévocablement de ce côté là tous les intérêts de la France. Si la république prend encore part aux discussions de Ratisbonne, ce n'est que comme garant des stipulations, contenues dans l'article 7 du traité de Lunéville, et pour maintenir un juste équilibre dans la Germanie. La paix avec la Russie a été signée, et rien ne troublera désormais les relations de deux grands peuples, qui avec tant de raisons de s'aimer, n'en ont aucune de se craindre, et que la nature a placés aux deux extrémités de l'Europe, pour être le contrepoids du Nord et du Midi. La Porte rendue à ses véritables intérêts, et à son inclination pour la France, a retrouvé son allié le plus ancien et le plus fidèle. Avec les Etats-Unis d'Amérique, toutes les difficultés ont été aplanies. Enfin, des préliminaires de paix avec l'Angleterre ont été ratifiés.

La paix avec l'Angleterre devoit être le produit de longues négociations, soutenues d'un système de guerre qui, quoique lent dans ses préparatifs, étoit infaillible dans ses résultats. Déjà la plupart de ses alliés l'avoient abandonnée. Le Hanovre, seule possession de son souverain sur le continent, étoit toujours au pouvoir de la Prusse; la Porte menacée par nos positions importantes sur l'Adriatique, avoit entamé une négociation parti-

culière. Le Portugal lui restoit, soumis depuis si long-temps à l'influence et au commerce exclusif des Anglois; le Portugal n'étoit plus en effet qu'une province de la Grande-Bretagne. C'étoit là que l'Espagne devoit trouver une compensation pour la restitution de l'isle de la Trinité. Son armée s'avance, une division des troupes de la république campe sur la frontière du Portugal, pour appuyer ses opérations. Mais après les premières hostilités, et quelques légères escarmouches, le ministère espagnol ratifie séparément le traité de Badajoz. Dès-lors on dut pressentir pour l'Espagne la perte de la Trinité; dès-lors en effet, l'Angleterre la regarda comme une possession, qui lui étoit acquise et désormais écarta de la négociation tout ce qui pouvoit en supposer la restitution possible. Avant de ratifier le traité particulier de la France avec le Portugal, le gouvernement fit connoître au cabinet de Madrid cette détermination de l'Angleterre. L'Angleterre s'est refusée avec la même inflexibilité à la restitution de Ceylon. Mais la république batave trouvera dans les nombreuses possessions qui lui sont rendues, le rétablissement de son commerce et de sa puissance.

La France a soutenu les intérêts de ses alliés avec autant de force que les siens; elle a été jusqu'à sacrifier des avantages plus grands, qu'elle

auroit pu obtenir pour elle-même; mais elle a été forcée de s'arrêter au point, où toute négociation devenoit impossible. Ses alliés épuisés ne lui offroient plus de ressources pour la continuation de la guerre, et les objets, dont la restitution leur étoit refusée par l'Angleterre, ne balançoient pas pour eux les chances d'une nouvelle campagne, et toutes les calamités; dont elle pouvoit les accabler. Ainsi dans toutes les parties du monde, la république n'a plus que des amis, ou des alliés, et partout son commerce et son industrie rentrent dans leurs canaux accoutumés. Dans tout le cours de la négociation, le ministère actuel de l'Angleterre a montré une volonté franche, de mettre un terme aux malheurs de la guerre; le peuple anglois a embrassé la paix avec enthousiasme; les haines de la rivalité sont éteintes; il ne restera que l'émulation des grandes actions et des entreprises utiles. Le gouvernement avoit mis son ambition à replacer la France dans ses rapports naturels avec toutes les nations; il mettra sa gloire à maintenir son ouvrage, et à perpétuer une paix, qui fera son bonheur, comme celui de l'humanité.

VII.

DISCOURS.

prononcé par le Cit. *Barthélemy*, président du sénat lors de la présentation solennelle du sénatus-consulte, qui constate l'inamobilité de la magistrature du premier Consul (3 Août).

Citoyen premier Consul, le peuple françois reconnoissant des immenses services, que vous lui avez rendus, veut que la première magistrature de l'état soit inamovible entre vos mains. En s'emparant ainsi de votre vie toute entière, il n'a fait qu'exprimer la pensée du sénat, déposée dans son sénatus-consulte du 18 Floréal. La nation, par cet acte solennel de gratitude, vous donne la mission de consolider nos institutions. Une nouvelle carrière commence pour le premier Consul. Après des prodiges de valeur et de talens militaires, il a terminé la guerre, et obtenu partout les conditions de paix les plus honorables. Les François sous ses auspices ont pris l'attitude et le caractère de la véritable grandeur. Il est le pacificateur des nations, et le restaurateur de la France. Son nom seul est une grande puissance. Déjà une administration de moins de trois années a presque fait oublier cette époque d'anarchie et de calamités, qui sem-

bloit avoir tari les sources de la prospérité publique. Mais il reste des maux à guérir, et des inquiétudes à dissiper.

Les François, après avoir étonné le monde par des exploits guerriers, attendent de vous, citoyen premier Consul, tous les bienfaits de la paix, que vous leur avez procurée. S'il existoit encore des semences de discorde, la proclamation du consulat perpétuel de Bonaparte, les fera disparoître. Tout est maintenant rallié autour de lui. Son puissant génie saura tout maintenir, et tout conserver. Il ne respire que pour la prospérité et le bonheur des François. Il ne leur donnera jamais que l'élan de la gloire, et le sentiment de la grandeur nationale. En effet, quelle nation mérite mieux le bonheur? Et de quel peuple plus éclairé et plus sensible pourroit-on désirer l'estime et l'attachement? Le sénat-conservateur s'associera à toutes les pensées généreuses du gouvernement. Il secondera de ses moyens toutes les améliorations, qui auront pour but de prévenir le retour des maux, qui nous ont affligés si long-temps, d'étendre et de consolider les biens, que vous avez ramenés parmi nous. C'est un devoir pour lui, de concourir ainsi à l'accomplissement des voeux du peuple, qui vient de manifester d'une manière si éclatante son zèle et son dis-

cernement. Le sénatus-consulte, que le sénat en corps vient vous remettre, citoyen premier Consul, contient l'expression de sa reconnoissance particulière. Organe de la volonté souveraine, il a cru devoir, pour mieux remplir les intentions du peuple françois, appeler les arts *) à perpétuer le souvenir de ce mémorable événement.

VIII.

Exposé

de la situation de la république, présenté au corps législatif le 22 Février 1803.

Les événemens n'ont point trompé les voeux et l'attente du gouvernement. Le corps-législatif, au moment où il reprend ses travaux, retrouve la république plus forte de l'union des citoyens, plus active dans son industrie, plus confiante dans sa prospérité. L'exécution du concordat, sur laquelle des ennemis de l'ordre public avoient encore fondé de coupables espérances, a donné presque

*) Allusion au second article du sénatus-consulte, en vertu duquel seroit élevée une statue de la paix, tenant d'une main le laurier de la victoire, et de l'autre le décret du sénat.

partout les résultats les plus heureux. Les principes d'une religion éclairée, la voix du souverain pontife, la constance du gouvernement, ont triomphé de tous les obstacles; des sacrifices mutuels ont réuni les ministres du culte. L'église-gallicane renaît par les lumières et par la concorde, et déjà un changement heureux se fait sentir dans les moeurs publiques. Les opinions et les coeurs se rapprochent; l'enfance redevient plus docile à la voix de ses parens; la jeunesse plus soumise à l'autorité des magistrats; la conscription s'exécute aux lieux, où le nom seul de la conscription soulevait les esprits, *et servir la patrie, est une partie de la religion.*

Dans les départemens, qu'a visités le premier Consul, il a recueilli partout le témoignage de ce retour aux principes, qui font la force et le bonheur de la société. Dans l'Eure, dans la Seine-Inférieure, dans l'Oise, on est fier de la gloire nationale; on sent dans toute leur étendue les avantages de l'égalité, on bénit le retour de la paix, on bénit le rétablissement du culte public. C'est par tous ces lieux, que les coeurs ont été rattachés à l'état et à la constitution. Le devoir du gouvernement est de nourrir, et d'éclairer ces heureuses dispositions. Les autres cultes s'organisent, et des consistoires se composent de cito-

yens éclairés, défenseurs connus de l'ordre public, de la liberté civile, et de la liberté religieuse. L'instruction publique, cet appui nécessaire des sociétés, est partout demandée avec ardeur. Déjà s'ouvrent plusieurs lycées, déjà, comme le gouvernement l'avoit prévu, une multitude d'écoles particulières s'élèvent au rang des écoles secondaires. Tous les citoyens sentent, qu'il n'est point de bonheur sans lumières; que sans talens et sans connoissances, il n'y a d'égalité que celle de la misère et de la servitude.

Une école militaire recevra de jeunes défenseurs de la patrie. Soldats, ils apprendront à supporter la vie des camps et les fatigues de la guerre. Par une longue obéissance, ils se formeront à l'art de commander, et apporteront aux armées la force et la discipline, unies aux connoissances et aux talens. Dans les lycées, comme dans l'école militaire, la jeunesse des départemens nouvellement incorporés à la république, vivra confondue avec la jeunesse de l'ancienne France. De la fusion des esprits et des mœurs, de la communication des habitudes et des caractères, du mélange des intérêts, des ambitions, et des espérances, naîtra cette fraternité qui, de plusieurs peuples, *ne fera qu'un seul peuple, destiné par sa position, par son courage, par ses*

vertus, à être le lien et l'exemple de l'Europe. L'institut national, qui a tant de puissance sur l'instruction publique, a reçu une direction plus utile, et désormais il déploiera, sur le caractère de la nation, sur la langue, sur les sciences, sur les lettres et les arts, une influence plus active.

Pour assurer la stabilité de nos institutions naissantes, pour éloigner des regards des citoyens, ce spectre de la discorde, qui leur apparoissoit encore dans le retour périodique des élections à la suprême magistrature, les amis de la patrie appeloient le consulat à vie sur la tête du premier magistrat. Le peuple consulté a répondu à leur appel, et le sénat a proclamé la volonté du peuple. Le système des listes d'éligibilité n'a pu résister au creuset de l'expérience, *et à la force de l'opinion publique.* L'organisation du sénat étoit incomplète. La justice nationale étoit disséminée dans des tribunaux sans harmonie, sans dépendance mutuelle; point d'autorité, qui les protégeât, ou qui pût les réformer, point de lien qui les assujettît à une discipline commune. Il manquoit enfin à la France un pouvoir, que réclamoit la justice même, celui de faire grâce. Combien de fois depuis dix ans il avoit été invoqué. Combien de malheureux avoient succombé victimes d'une inflexibilité, que les sages reprochoient

à nos lois. Combien de coupables, qu'une funeste indulgence avoit acquittés, parce que les peines étoient trop sévères.

Un sénatus-consulte a rendu au peuple l'exercice des droits, que l'assemblée constituante avoit reconnus, mais il les lui a rendus environnés de précautions, qui le défendent de l'erreur, ou de la précipitation de ses choix, qui assurent l'influence de la propriété, et l'ascendant des lumières. Que les premières magistratures viennent à vaquer, les devoirs et la marche du sénat sont tracés, des formes certaines garantissent la sagesse et la liberté de son choix, et la soudaineté de ce choix ne laisse ni à l'ambition le moyen de conspirer, ni à l'anarchie le moyen de détruire. Le ciment du temps consolidera chaque jour cette institution tutélaire. Elle sera le terme de toutes les inquiétudes, et le but de toutes les espérances, comme elle est la plus belle des récompenses, promises aux services, et aux vertus publiques.

La justice embrasse d'une chaîne commune tous les tribunaux; ils ont leur subordination et leur censure; toujours libres dans l'exercice de leurs fonctions, *toujours indépendans du pouvoir, et jamais indépendans des lois.* Le

droit de faire grâce, quand l'intérêt de la république l'exige, ou quand les circonstances commandent l'indulgence, est remis aux mains du premier magistrat, mais il ne lui est remis que sous la garde de la justice même; il ne l'exerce que sous les yeux d'un conseil, et après avoir consulté les organes les plus sévères de la loi. Si les institutions doivent être jugées pas leurs effets; jamais institution n'eut un résultat plus important, que le sénatus-consulte organique. C'est à compter de ce moment, *que le peuple françois s'est confié à sa destinée*, que les propriétés ont repris leur valeur première, que se sont multipliées les longues spéculations. Jusques-là tout sembloit flotter encore. On aimoit le présent, on doutoit du lendemain, et les ennemis de la patrie nourrissoient toujours des espérances. Depuis cette époque, il ne leur reste que de l'impuissance et de la haine.

L'isle d'Elbe avoit été cédée à la France; elle lui donnoit un peuple doux, industrieux, deux ports superbes, une mine féconde et précieuse; mais séparée de la France, elle ne pouvoit être intimement attachée à aucun de ses départemens, ni soumise aux règles d'une administration commune. On a fait fléchir les principes sous la nécessité des circonstances; on a établi pour l'Isle d'Elbe les exceptions, que commandoient ses positions et

l'intérêt public. L'abdication du souverain, le voeu du peuple, la nécessité des choses, avoient mis le Piémont au pouvoir de la France. Au milieu des nations, qui l'environnoient, avec les élémens, qui composoient sa population, le Piémont ne pouvoit supporter, ni le poids de sa propre indépendance, ni les dépenses d'une monarchie. Réuni à la France, il jouira de sa sécurité et de sa grandeur; ses citoyens laborieux, éclairés, développeront leur industrie et leurs talens, dans le sein des arts et de la paix.

Dans l'intérieur de la France règnent le calme et la sécurité. La vigilance des magistrats, une justice sévère, une gendarmerie fortement constituée, et dirigée par un chef, qui a vieilli dans la carrière de l'honneur, ont imprimé *partout* la terreur aux brigands. L'intérêt particulier s'est élevé jusqu'au sentiment de l'intérêt public. Les citoyens ont osé attaquer ceux, qu'autrefois ils redoutoient, lors même qu'ils étoient enchaînés aux pieds des tribunaux. Des communes entières se sont armées, et les ont détruits. L'étranger *envie la sûreté* de nos routes, et cette force publique, qui souvent invisible, mais toujours présente, veille sur ses pas, et le protège, sans qu'il la réclame. Dans le cours d'une année difficile, au milieu d'une pénurie générale, le pauvre

ne s'est point défié des soins du gouvernement; il a supporté avec courage des privations nécessaires, et les secours, qu'il avoit su attendre, il les a reçus avec reconnoissance. Le crime de faux n'est plus encouragé par l'espoir de l'impunité. Le zèle des tribunaux, chargés de la frapper, et la juste sévérité des lois ont enfin arrêté les progrès de ce fléau, qui menaçoit la fortune publique et les fortunes particulières.

Notre culture se perfectionne, et défie les cultures les plus vantées de l'Europe. Dans tous les départemens, il est des cultivateurs éclairés, qui donnent des leçons et des exemples. L'éducation des chevaux a été encouragée par des primes, l'amélioration des laines, par l'introduction des troupeaux de races étrangères. Partout des administrateurs zélés recherchent et révèlent les richesses de notre sol, et propagent les méthodes utiles, et les résultats heureux de l'expérience. Nos fabriques se multiplient, s'animent, et s'éclairent; émules entre elles, bientôt sans doute, elles seront les rivales des fabriques les plus renommées dans l'étranger. Il ne manque désormais à leur prospérité, que des capitaux moins chèrement achetés. Mais déjà les capitalistes abandonnent les spéculations hasardeuses de l'agiotage, et retournent à la terre, et aux entre-

prises utiles. Plus de 20,000 ouvriers françois, qui étoient dispersée dans l'Europe sont rappelés par les soins et les bienfaits du gouvernement, et vont être rendus à nos manufactures.

Parmi nos fabriques, il en est une plus particulière à la France, que Colbert échauffa de son génie. Elle avoit été ensevelie sous les ruines de Lyon, le gouvernement a mis tous ses soins, à l'en retirer. Lyon renaît à la splendeur et à l'opulence, et déjà du sein de leurs ateliers, ses fabricans imposent des tributs au luxe de l'Europe. Mais le principe de leurs succès est dans le luxe même de la France; c'est dans la mobilité de nos goûts et dans l'inconstance de nos modes, que le luxe étranger doit trouver son aliment; c'est là ce qui fait mouvoir et vivre une population immense qui, sans cela, iroit se perdre dans la corruption et dans la misère. Il y aura à Compiegne, il s'élevera bientôt sur les confins de la Vendée, des prytanées, où la jeunesse se formera pour l'industrie et pour les arts mécaniques. De-là nos chantiers, nos manufactures, tireront un jour les chefs de leurs ateliers et de leurs travaux.

Quatorze millions produits de la taxe des barrières, et dix millions d'extraordinaire, ont été, pendant l'an 10, employés aux routes publiques.

Les anciennes communications ont été réparées et entretenues. Des communications nouvelles ont été ouvertes. Le Simplon, le Mont-Cénis, le Mont-Genèvre, nous livreront bientôt un triple et facile accès en Italie. Un grand chemin conduira de Gênes à Marseille. Une route est tracée du Saint-Esprit à Gap; une autre de Rennes à Brest par Pontivy. A Pontivy s'élèvent des établissemens, qui auront une grande influence sur l'esprit public des départemens, dont se composoit l'ancienne Bretagne; un canal y portera le commerce et une prospérité nouvelle. Sur les bords du Rhin, de Bingen à Coblentz, une route nécessaire est taillée dans des rochers inaccessibles. — Les communes voisines associent leurs travaux aux sacrifices du trésor public, et les peuples de l'autre rive, qui rioient de la folie de l'entreprise, restent confondus de la rapidité de l'exécution.

De nombreux ateliers sont distribués sur le canal de Saint-Quentin. Le canal de l'Ourcq vient de s'ouvrir, et bientôt Paris jouira de ses eaux, de la salubrité et des embellissemens, qu'elles lui promettent. Le canal destiné à unir la navigation de la Seine, de la Saône, du Doubs et du Rhin, est presque entièrement exécuté jusqu'à Dôle, et le trésor public reçoit déjà, dans l'augmentation du prix des bois, auxquels ce ca-

nal sert de débouché, une somme égale à celle, qu'il a fournie pour en continuer les travaux. Les canaux d'Aigues-Mortes et du Rhône, le desséchement des marais de la Charente-Inférieure, sont commencés, et donneront de nouvelles routes au commerce, et de nouvelles terres à la culture. On travaille à réparer les digues de l'isle de Cadsand, celles d'Ostende, celles des Côtes-du-Nord, et à rétablir la navigation de nos rivières. Cette navigation n'est déjà plus abandonnée aux seuls soins du gouvernement. Les propriétaires des bateaux qui les fréquentent, ont enfin senti, qu'elle étoit leur patrimoine, et ils appellent sur eux-mêmes les taxes, qui doivent en assurer l'entretien.

Sur l'Océan, des forts s'élèvent, pour couvrir la rade de l'isle d'Aix, et défendre les vaisseaux de la république. Partout des fonds sont affectés à la réparation, et au nettoiement de nos ports; un nouveau bassin et une écluse de chasse termineront le port du Hâvre, et en feront le plus beau port de commerce de la Manche. Une compagnie de pilotes se forme pour assurer la navigation de l'Escaut, et l'affranchir de la science et du danger des pilotes étrangers. A Anvers vont commercer les travaux, qui doivent rendre à son commerce, son ancienne célébrité, et dans

la pensée du gouvernement, sont les canaux, qui doivent lier la navigation de l'Escaut, de la Meuse, et du Rhin, rendre à nos chantiers, à nos besoins, des bois qui croissent sur notre sol, et à nos fabriques une consommation, que des manufactures étrangères leur disputent sur notre propre territoire.

Les isles de la Martinique, de Tabago, de Sainte-Lucie, nous ont été rendues avec tous les élémens de la prospérité; la Guadeloupe, reconquise et pacifiée renaît à la culture; la Guyanne sort de sa longue enfance, et prend des accroissemens marqués. Saint-Domingue étoit soumise, et l'artisan de ses troubles étoit au pouvoir de la France. Tout annonçoit le retour de sa prospérité; mais une maladie cruelle l'a livrée a de nouveaux malheurs; enfin le fléau qui désoloit notre armée, a cessé ses ravages; les forces qui nous restent dans la colonie, et celles qui y arrivent de tous nos ports, nos garantissent, qu'elle sera bientôt rendue à la paix et au commerce. Des vaisseaux partent pour les Isles de France et de la Réunion, et pour l'Inde. Notre commerce maritime recherche les traces de ses anciennes liaisons, en forme de nouvelles, et s'enhardit par des essais. Déjà une heureuse expérience

et des encouragemens ont ranimé les armemens pour la pêche, qui fut long-temps le patrimoine des François. Des expéditions commerciales plus importantes sont faites ou méditées pour les colonies occidentales, pour l'Isle de France et pour les Indes.

Des chambres de commerce ont été rendues aux villes, qui en avoient autrefois; il en a été établi dans celles qui, par l'étendue de leurs opérations, et l'importance de leurs manufactures, ont paru les mériter. Dans ces associations formées par d'honorables choix, renaîtront l'esprit et la science du commerce. Là se développeront ses intérêts, toujours inséparables des intérêts de l'état. Le négociant y apprendra à mettre avant les richesses, la considération qui les honore, et avant les jouissances d'un vain luxe, cette sage économie, qui fixe l'estime du citoyen, et la confiance de l'étranger. Des députés choisis dans ces différentes chambres, discuteront sous les yeux du gouvernement, les intérêts du commerce et des manufactures, et les lois et règlemens qu'exigeront les circonstances.

Dans nos armées de terre et de mer, se propagent l'instruction et l'amour de discipline, la comptabilité s'épure dans les corps militaires,

une administration domestique a succédé au régime dilapidateur des entreprises et des fournitures. Le soldat, mieux nourri, mieux vêtu, connoît l'économie, et les épargnes qu'il verse dans la caisse commune, l'attachent à ses drapeaux, comme à sa famille. Toutes les sources de nos finances deviennent plus fécondes. La perception des contributions directes est moins rigoureuse pour le contribuable. On comptoit en l'an 6, cinquante millions en garnisaires et en contraintes, et les recouvremens étaient arriérés de trois ou quatre années. Aujourd'hui, on n'en compte pas trois millions, et les contributions sont au courant. Toutes les régies, toutes les administrations donnent des produits toujours croissans. La régie de l'enregistrement est d'une fécondité, qui atteste le mouvement rapide des capitaux, et la multiplicité des transactions.

Au milieu de tant de signes de prospérité, on accuse encore l'excès des contributions directes. Le gouvernement a reconnu avec tous les hommes éclairés en administration, que la surcharge étoit surtout dans l'inégalité de la répartition. Des mesures sont arrêtées, et déjà s'exécutent, pour constater les inégalités réelles, qui existent entre les divers départemens. Au plus tard dans le cours de l'an 12, des opérations régu-

lières et simultanées nous auront appris, quel est le rapport des contributions entre un département, et un département, et quel est dans chaque département, le taux moyen de la contribution foncière. Une fois assuré d'un résultat certain, le gouvernement proposera les rectifications, que réclame la justice. Mais dès cette session, et sans attendre les résultats, il proposera une diminution importante sur la contribution foncière. Des innovations sont proposées encore dans notre système de finances; *mais tout changement est un mal, s'il n'est pas démontré jusqu'à l'évidence, que des avantages certains doivent en résulter.* Le gouvernement attendra, du temps et des discussions les plus approfondies, la maturité de ces projets, que hazarde souvent l'inexpérience, qu'on appuye sur l'exemple d'un passé, dont les traces sont déjà effacées, pour la plupart des esprits, et sur la doctrine financière d'une nation qui, par des efforts exagérés, a rompu toutes les mesures des contributions et des dépenses publiques.

Avec un accroissement incalculé de revenus, des circonstances extraordinaires ont amené des besoins, qu'il n'avoit pas été donné de prévoir. Il a fallu reconquérir deux de nos colonies, et rétablir dans toutes le pouvoir et le gouvernement de la métropole; il a fallu par des moyens

soudains, et trop étendus pour être dirigés avec la précision d'une sévère économie, assurer des subsistances à la capitale et à un grand nombre des départemens; mais du moins le succès a répondu aux efforts du gouvernement, et de ces vastes opérations, il lui reste des ressources, pour garantir désormais la capitale du retour de la même pénurie, et pour se jouer des combinaisons du monopole.

Dans le compte raisonné du ministre des finances, on trouvera l'ensemble des contributions annuelles, et des diverses branches du revenu public, ce qu'elles ont dû produire dans l'année révolue, ce qu'on doit attendre d'amélioration, soit des mesures de l'administration, soit du progrès de la prospérité publique; quels ont été dans les divers départemens du ministère, les élémens de la dépense pour l'an 10; quelles sommes sont encore à solder sur cette année et les années antérieures; quelles ressources restent pour les couvrir, soit dans les recouvremens à faire sur le passé, soit dans les fonds extraordinaires, qui avoient été assignés à la dépense de ces années, et qui n'ont point encore été consommés; quel est l'état actuel de la dette publique; quels en ont été les accroissemens, quelles en ont été les extinctions naturelles;

quelles ont été enfin celles, qu'a opérées la caisse d'amortissement.

Dans le compte du ministre du trésor public, on verra, dans leur réalité, les recettes et les paiemens effectués dans l'an 10, ce qui appartient aux diverses branches de revenus, ce qui doit être imputé à chaque année, et à chaque partie de l'administration. Des comptes réunis de ces deux ministères, sortira le tableau le plus complet de notre situation financière. Le gouvernement le présente avec une égale confiance à ses amis, et à ses détracteurs, aux citoyens, et aux étrangers. Après avoir autorisé les dépenses prévues de l'an 12 et approprié les revenus nécessaires à ces dépenses, des objets du plus grand intérêt occuperont la session du corps législatif. Il faut rétablir l'ordre de notre système monétaire; il faut donner au système de nos douanes, une nouvelle force, et une nouvelle énergie, pour comprimer la contrebande. Il faut enfin donner à la France ce code civil depuis long-temps promis, et trop long-temps attendu. Sur toutes ces matières, des projets de lois ont été formées sous les yeux du gouvernement, et mûris dans des conférences, où des commissions du conseil d'état et du tribunat n'ont porté que l'amour de la vérité, et le sentiment de l'intérêt public. Le

même sentiment, les mêmes principes dirigeront les délibérations des législateurs, et garantissent à la république la sagesse et l'impartialité des lois, qu'ils auront adoptées.

Sur le continent, tout nous offre des gages de repos et de tranquillité. La république italienne, depuis les comices de Lyon, se fortifie par l'union toujours plus intime des peuples, qui la composent. L'heureux accord des autorités qui la gouvernent, son administration intérieure, sa force militaire, lui donnent déjà le caractère et l'attitude d'un état formé depuis long-temps; et si la sagesse les conserve, ils garantissent une destinée toujours prospère. La Ligurie, placée sous une constitution mixte, voit à sa tête et dans le sein de ses autorités, ce qu'elle a de citoyens les plus recommandables par leurs vertus, par leurs lumières, et par leur fortune. De nouvelles secousses ont ébranlé la république helvétique. Le gouvernement devoit son secours à des voisins, dont le repos importe à son repos; et il fera tout pour assurer le succès de sa médiation, et le bonheur d'un peuple, dont la position, les habitudes, et les intérêts, en font l'allié nécessaire de la France.

La Batavie rentre successivement dans les colonies, que la paix lui a conservées. Elle se

souviendra toujours, que *la France ne peut être pour elle, que l'amie la plus utile, ou l'ennemie la plus funeste.* En Allemagne se consomment les dernières stipulations du traité de Lunéville. La Prusse, la Bavière, tous les princes séculiers, qui avoient des possessions sur la rive gauche du Rhin, obtiennent sur la rive droite de justes indemnités. La maison d'Autriche trouve dans les évêchés de Salzbourg, d'Eichstädt, de Trente, et de Brixen, et dans la plus grande partie de celui de Passau, plus qu'elle n'a perdu dans la Toscane. Ainsi par l'heureux concours de la France et de la Russie, tous les intérêts permanens sont conciliés, et du sein de cette tempête, qui sembloit devoir l'anéantir, l'Empire germanique, *cet Empire si nécessaire à l'équilibre et au repos de l'Europe*, se relève plus fort, composé d'élémens plus homogènes, mieux combinés, et mieux assortis aux circonstances présentes, ainsi qu'aux idées de notre siècle.

Un ambassadeur françois est à Constantinople, chargé de resserrer et de fortifier les liens, qui nous attachent à une puissance qui semble chanceler, mais qu'il est de notre intérêt de soutenir et de rasseoir sur ses fondemens. Des troupes britanniques sont toujours dans Alexandrie et dans Malthe, le gouvernement avoit le droit de s'en

plaindre, mais il apprend, que les vaisseaux, qui doivent les ramener en Europe, sont dans la Méditerranée. Le gouvernement garantit à la nation la paix du continent, et il lui est permis d'espérer la continuation de la paix maritime. Cette paix est le besoin et la volonté de tous les peuples; pour la conserver, le gouvernement fera tout ce qui est compatible avec l'honneur national, essentiellement lié à la stricte exécution des traités. Mais en Angleterre deux partis se disputent le pouvoir. L'un a conclu la paix, et paroît décidé à la maintenir; l'autre a juré à la France une haine implacable; de-là cette fluctuation dans les opinions et dans les conseils, et cette attitude à-la-fois pacifique et menaçante. Tant que durera cette lutte des partis, il est des mesures, que la prudence commande au gouvernement de la république.

Cinq cent mille hommes doivent être et seront prêts à la défendre, et à la venger. Etrange nécessité, que de misérables passions imposent à deux nations, qu'un intérêt et une égale volonté attachent à la paix. Quel que soit à Londres le succès de l'intrigue, elle n'entraînera point d'autres peuples dans des ligues nouvelles, et le gouvernement le dit avec un juste orgueil, seule, l'Angleterre ne sauroit aujourd'hui lutter contre

la France. Mais ayons de meilleures espérances, et croyons plutôt, qu'on n'écoutera dans le conseil britannique, que les conseils de la sagesse et la voix de l'humanité. Oui sans doute, la paix se consolidera tous les jours davantage; les relations de deux gouvernemens prendront ce caractère de bienveillance, qui convient à leurs intérêts mutuels. Un heureux repos fera oublier les longues calamités d'une guerre désastreuse, et la France et l'Angleterre, en faisant leur bonheur réciproque, mériteront la reconnoissance du monde entier.

IX.

Voici le discours prononcé par le président du collège électoral du département de la Seine, le Citoyen *Lucien Bonaparte*, au moment de clôre la séance.

DISCOURS.

Citoyens, à la simple lecture de la liste électorale, j'ai senti combien la présidence de ce collège étoit honorable, et je crois vous devoir l'expression de ce sentiment, puisqu'il est le résultat de l'estime et de la considération personnelle, qui vous sont dues. Aujourd'hui sur le point de clôre notre session, je suis encore plus pénétré de

l'honneur, que j'ai reçu. A peine trois jours sont écoulés, et déjà citoyens, vos opérations sont terminées. Dans un intervalle aussi court, votre zèle, votre patriotisme, votre union touchante, ont donné le plus bel exemple à tous les collèges de la république, et vous avez rempli l'attente du gouvernement, par les choix les plus distingués. Des magistrats recommandables, des jurisconsultes célèbres, des propriétaires philantropes et bienfaisans, remplissent votre liste d'élection; et quoique le nombre fût bien loin d'être épuisé parmi vous, vous avez cependant senti, qu'il étoit juste et convenable, de fixer vos suffrages sur quelques candidats pris parmi ces hommes, dont nos armées et nos ennemis ont appris à connoître les noms sur le champ de bataille, et qui de retour dans leurs foyers, paisibles citoyens, ont su joindre la palme civique aux lauriers militaires. Ainsi vous avez satisfait à tous les devoirs; vous avez été prompts, justes, impartiaux; et vous devez éprouver une satisfaction bien douce, en vous trouvant parvenus au bout de la carrière.

Mais avant de nous séparer, avant de quitter cette salle, où reposent tant de souvenirs, parcourons d'un coup d'oeil le cercle infini d'assemblées diverses, qui ont eu lieu depuis quinze ans, et livrons-nous à cette douce idée, que désor-

mais les réunions politiques ne peuvent plus offrir qu'une perspective consolante. En effet, citoyens, les principes de notre nouveau système électoral, conçus fortement et d'un seul jet, ne reposent plus sur des idées chimériques, mais sur la base même de l'association civile, *sur la propriété*, qui inspire un sentiment conservateur de l'ordre public, puisque c'est de l'ordre public, que dépendent la sûreté et la prospérité des propriétés particulières; aujourd'hui le droit d'élire est devenu, d'une manière graduelle et tempérée, le partage exclusif de la classe la plus éclairée et la plus intéressée au bon ordre.

Un véritable esprit de fraternité doit donc nécessairement s'établir entre des hommes, chargés pendant toute leur vie des mêmes fonctions, et revêtus également de la confiance de leurs concitoyens. Aussi citoyens, pour atteindre le but de cette belle et grande institution, tous les membres des collèges doivent se regarder comme désignés plus spécialement à la bienveillance du gouvernement, qui doit toujours les trouver auprès de lui au premier appel; et même hors de l'exercice de nos fonctions, nous devons entretenir avec soin ces rapports d'estime et d'affection réciproque, qui réunissent les foibles individus en un faisceau. Cet esprit s'est déjà développé dans

cette enceinte; puisse-t-il s'étendre dans tous les collèges, et puissions-nous en formant une masse de force conservatrice, présenter à tous les bons François, une nouvelle garantie de la stabilité du gouvernement et de la prospérité de la république.

1804.

X.

Voici le discours prononcé par le Citoyen *Fontanes*, président du corps législatif, à l'ouverture de la session le 12 Janvier.

DISCOURS.

Citoyens législateurs, la distinction que j'ai reçue de vous, suffisoit à mes voeux; je voyois mon nom associé aux noms les plus recommandables; quel que fût le concurrent préféré, je me préparois à l'applaudir, et mon coeur étoit content, puisqu'enfin on ne pourroit plus m'ôter la preuve éclatante de votre estime et de votre amitié. Le gouvernement achève ce que vous avez commencé pour moi. J'accepte les devoirs qu'il m'impose, comme un moyen d'acquitter ma det

te envers vous. Je ne dois sans doute cette nouvelle faveur, qu'à mon zèle souvent manifesté pour la gloire du corps législatif, comme je ne dois vos suffrages, qu'à mon attachement pour nos institutions actuelles, et à mon enthousiasme pour celui qui les perfectionne de jour en jour. N'en doutons point; ces institutions fondées par le génie d'un grand homme, se perpétueront avec sa renommée; nous ne les verrons plus disparoître sous la volonté capricieuse des factions, qui imposa quelquefois silence à la volonté générale. *Une main ferme et sage ôte la force à tous les partis, pour accroître celle de la nation.*

La liberté revient dans les assemblées nationales sous les auspices de la raison et de l'expérience. Elle y parle avec autorité, mais sans violence, et choisit dans tous les rangs ceux, qui donnent à la patrie le gage d'une propriété connue et d'une éducation éclairée. De longues tempêtes avoient bouleversé les élémens du système social; ils se recomposent, se remettent à leur place, et déjà retrouvent leur équilibre. Les principales autorités de la république vont acquérir, dans une proportion convenable, l'importance, l'éclat, et la stabilité, dignes du grand peuple, qu'elles gouvernent et représentent. Au dessous de la première magistrature, s'élèvent

des dignités intermédiaires, qui ne peuvent humilier personne, puisqu'elles sont communes à tous les genres de mérite. Le corps législatif, à son tour, va recevoir un nouveau lustre. Nos délibérations mieux motivées auront une influence plus utile; et pour l'augmenter encore, le premier consul viendra lui-même, imprimer à l'ouverture de vos sessions, un caractère plus grand et plus solennel. L'ouvrage de législateur n'est point interrompu par les soins, qui occupent le guerrier. Ainsi le plus grand homme de notre histoire, conquérant et fondateur à la fois, comme celui qui nous gouverne, écrivoit dans le tumulte des camps, les lois qui devoient maintenir la paix des familles, et méditoit de nouvelles victoires, en ouvrant les paisibles assemblées du Champ-de-Mars.

Charle-Magne, né dans des temps de barbarie, eut plus d'une fois la gloire de penser comme dans les temps éclairés. Mais le chef de l'état aujourd'hui, par un effort plus difficile peut-être, emploie toutes les lumières de son siècle à découvrir ce qu'il y a de plus instructif, et de plus sûr dans les exemples des siècles passés. Législateurs, nous seconderons avec empressement des desseins si généreux; vos pensées s'uniront à toutes les pensées d'un gouvernement réparateur

et prévoyant. C'est vous qui, après avoir observé de près sa marche et ses intentions bienfaisantes, irez propager dans les départemens, l'amour et l'admiration, qu'il mérite de tous les François.

Au moment, où nous commençons les travaux de cette session mémorable, la France est prête à se mesurer contre son implacable ennemi, et la France est sans alarmes. Combien est différent l'aspect de l'Angleterre! Elle apperçoit les François sur l'autre rivage, et le trouble est dans ses assemblées, l'épouvante dans ses villes, et la confusion dans ses conseils. Au contraire, entourés de tout l'appareil des combats, nous jouissons de tous les biens de la paix, et cette tranquillité intérieure doit causer autant d'effroi à nos ennemis, que la valeur de nos armées. Je ne vous entretiens point, en finissant, mes chers collègues, de ma reconnoissance; elle est trop vive, et trop profonde pour l'exprimer. Je demande pour moi de votre part l'attachement que j'ai pour vous; je n'accepterois point la place importante où je suis élevé, si vous ne promettiez tous d'environner de vos conseils votre président et votre ami.

XI.

Voici le discours, que le Citoyen *Fontanes*

adressa au *premier Consul*, à la tête d'une députation du corps législatif, le 22 Janvier.

DISCOURS.

Citoyen *premier Consul*, le tableau de notre situation intérieure est celui de vos bienfaits. Le corps législatif vous remercie, au nom du peuple françois, de tant d'utiles travaux, commencés en faveur de l'agriculture et de l'industrie, et que la guerre n'a point interrompus. L'habitude des grandes idées fit négliger quelquefois aux esprits supérieurs les détails de l'administration. La postérité ne vous adressera point ce reproche. La pensée et l'action de votre gouvernement sont partout à la fois, et dans les campagnes fécondées par ces canaux qu'on achève ou qu'on prépare, et dans les cités qui s'embellissent de nouveaux monumens, et dans les arsenaux militaires, et dans les ateliers paisibles des arts, et dans les camps et dans les ports, et dans les asyles, où repose la vieillesse de nos guerriers, et dans les écoles, où s'instruit la jeunesse de leurs successeurs, et dans les hôpitaux, qui rassemblent toutes les misères humaines, et dans les temples, où elles sont toutes consolées.

Ainsi les fondemens de la société se relèvent

en moins de temps, qu'ils n'ont été détruits. Des lois sages vont former les moeurs, les moeurs maintiendront les lois, l'autorité des opinions religieuses affermira les lois et les moeurs. Tout se perfectionne, les haines s'éteignent, les oppositions s'effacent, et sous l'influence victorieuse d'un génie, qui entraîne tout, les choses, les systèmes, et les hommes, qui paroissoient les plus éloignés, se rapprochent, se confondent, et servent de concert à la gloire de la patrie. Les habitudes anciennes, et les habitudes nouvelles se mettent d'accord. On conserve tout ce qui doit maintenir l'égalité des droits civils et politiques, on reprend tout ce qui peut accroître la splendeur et la dignité d'un grand empire. Ces bienfaits, Citoyen *premier Consul*, sont l'ouvrage de quatre années. Tous les rayons de la gloire nationale, qui palissoient depuis cent ans, ont repris un éclat, qu'ils n'avoient point eu jusqu'à Vous. L'appareil de la guerre ne trouble pas cette sécurité, que nous vous devons. Votre ame semble avoir passé dans celle de tous les François. Un siècle de gloire peut suivre un moment de danger, et c'est assez, pour qu'ils soient invincibles.

Je ne sais, quel sentiment de confiance et d'audace s'est emparé de la nation, et fait taire les allarmes. Ce que le présent a déjà manifesté,

nous défend de craindre ce que l'avenir nous cache encore; *il est permis de tout oser, à celui, qui sait tout prévoir.* Les sentimens, que je vous exprime, sont ceux du corps législatif tout entier; c'est par un mouvement unanime, qu'il a voté la députation, dont je suis l'interprète. Il se félicite d'une nouvelle organisation, qui lui permet de communiquer plus immédiatement avec vous, tour à tour il s'approchera du chef de l'état, pour les intérêts de la nation, et de la nation pour les intérêts d'un gouvernement, digne d'elle. Des formes plus imposantes ne donneroient pas au corps législatif une dignité, qu'il n'auroit point eue par lui-même. Il la doit depuis long-temps à son zèle pour la patrie. C'est par la sécurité générale, que peut s'accroître la majesté de ses délibérations. C'est par la prospérité publique, que vous préparerez l'amour, et le respect des lois, sur lesquelles il va délibérer.

XII.

Voici une adresse de M. *Fontanes* au *premier Consul.* Elle est relative à l'élévation de Napoléon Bonaparte au trône impérial, et elle fut présentée au nom du corps législatif.

ADRESSE

Citoyen *premier Consul.* Les membres du

corps législatif ne sont plus réunis, mais ils communiquent toujours ensemble par le même zèle pour la patrie; et dans cette grande circonstance, ils ne peuvent rester indifférens au voeu national, qui se manifeste de toutes parts. Répandus sur les divers points de ce vaste empire, ils en peuvent mieux juger les besoins et les habitudes. Ils savent, que la force et l'action de la puissance qui gouverne, doivent être proportionnées à l'immensité du sol et de la population. Quand ce premier rapport établi par la nature, est négligé par le législateur, son ouvrage ne dure pas. Le premier bien des hommes est le repos, et le repos n'est que dans les institutions permanentes. La dignité suprême qui les garantit, doit donc être à l'abri du caprice des élections. Tout gouvernement électif est incertain, violent, et foible, comme les passions des hommes; tandis que l'hérédité donne *en quelque sorte* au système social la force, la durée, et la consistance des desseins de la nature. La succession non interrompue du pouvoir dans la même famille, maintiendra la paix et l'existence de toutes. Il faut, pour que leurs droits soient à jamais assurés, que l'autorité qui les protège, soit immortelle. *Le peuple qui joint le caractère le plus mobile aux plus éminentes qualités*, doit surtout préférer un système

qui fixera ses vertus, en réprimant son inconstance. L'histoire montre *partout*, à la tête des grandes sociétés, un chef unique et héréditaire. Mais cette haute magistrature n'est instituée que pour l'avantage commun. Si elle est foible, elle tombe, si elle est violente, elle se brise, et dans l'un et l'autre cas, elle mérite sa chute, car elle opprime le peuple, ou ne sait plus le protéger. En un mot, cette autorité, qui doit être essentiellement tutélaire, cesse d'être légitime, dès qu'elle n'est plus nationale.

Non sans doute, ils ne sont pas des dieux, ces êtres puissans, que l'intérêt général a rendus sacrés, et qu'il relègue à dessein dans une sphère éclatante et inaccessible, pour que la loi proclamée de si haut, par leur organe, ait plus d'éclat, d'empire, et de persuasion. Mais si la grandeur monarchique ne se fonde plus sur les mensonges brillans, qui séduisoient l'imagination de la multitude, elle se montre appuyée par toutes les vérités politiques, qu'ont fait triompher enfin la leçon du malheur et la voix des sages. Les illusions antiques ont disparu; mais en a-t-il besoin celui, qu'appelle notre choix? Il compte à peine trente quatre ans, et déjà les évènemens de sa vie sont plus merveilleux que les fables, dont on entoura

le berceau des anciennes dynasties. La victoire et la volonté nationale ne peuvent trouver de résistance. Ces changemens extraordinaires ne sont pas nouveaux. C'est au bruit des trônes qui tombent, se relèvent, et doivent tomber encore, que les générations méditent sur l'inconstance des choses humaines. Les vieux empires se renouvellent dans ces crises salutaires, et le chef d'une autre dynastie semble leur communiquer le mouvement de son ame et la vigueur de ses desseins.

N'en doutons point, une longue carrière de prospérités et de gloire s'ouvre encore pour nos descendans. Le dix-neuvième siècle, en commençant, donne à l'univers le plus grand spectacle et la plus mémorable leçon. Il consacre le principe de l'hérédité et de l'unité pour le bien de la France, dont il finit la révolution, et pour l'exemple de l'Europe, dont il prévient les erreurs. *L'esprit humain travaillé de la pire de toutes les maladies, je veux dire celle de la perfection, a voulu faire d'autres hommes, une autre société, un autre monde.* Mais bientôt, épouvanté de tout ce qu'il a produit, et las de tant d'efforts, il est venu se remettre à la suite de l'expérience, et sous l'autorité des siècles. C'est au moment, qu'il reconnoît ses

limites, que l'esprit humain s'est véritablement agrandi, c'est aujourd'hui, qu'il dirigera bien l'emploi de sa force, puisqu'il sait, où doit s'arrêter sa foiblesse. Le souvenir de ses écarts lui donnera une utile prévoyance, et la crainte de retomber dans ses premiers excès, ne le précipitera pas dans des excès contraires. *On ne verra point le silence de la servitude, succéder au tumulte de la démocratie.*

Non, citoyen *premier Consul*, vous ne voulez commander qu'à un peuple libre; il le sait, et c'est pour cela, qu'il vous obéira toujours. Les corps de l'état se balanceront avec sagesse; ils conserveront tout ce qui peut maintenir la liberté, et rien de ce qui peut la détruire. Le gouvernement impérial confirmera tous les bienfaits du gouvernement consulaire, et va les accroître encore. Le premier n'aura pas besoin d'employer la même force que le second. La sécurité du pouvoir héréditaire en adoucit tous les mouvemens; il est moins rigoureux, car il a moins d'obstacles à vaincre, et moins de dangers à combattre; plus il se modère, et mieux il se maintient, et s'il veut trop s'étendre, il se relâche, et se détruit. Ainsi les prérogatives de l'Empereur, mieux définies, seront *plus limitées* que celles du premier Consul. Le dan-

ger des factions avoit nécessité l'établissement d'une dictature passagère. Ces temps ne sont plus, la monarchie renaît, la liberté ne peut mourir, la dictature cesse, et l'autorité naturelle commence.

XIII.

Voici le discours prononcé par le Consul *Cambacérès*, président du sénat, en présentant au *premier Consul* le sénatus-consulte organique, qui lui donne le titre d'*Empereur*, et établit dans sa famille le gouvernement héréditaire. (18 Mai.)

DISCOURS.

Sire, le décret que le sénat vient de rendre, et qu'il s'empresse de présenter à V. M. Impériale, n'est que l'expression authentique d'une volonté déjà manifestée par la nation. Ce décret, qui vous défère un nouveau titre, et qui, après vous, en assure l'hérédité à votre race, n'ajoute rien ni à votre gloire, ni à vos droits. L'amour et la reconnoissance du peuple françois ont, depuis quatre années, confié à V. M. les rênes du gouvernement; et les constitutions de l'état se reposoient déjà sur vous, du choix d'un successeur. La dénomination plus imposante, qui vous est décernée, n'est donc qu'un tribut, que la na-

tion paie à sa propre dignité, et au besoin qu'elle sent, de vous donner chaque jour des témoignages d'un respect et d'un attachement, que chaque jour voit augmenter.

Eh! comment le peuple françois, pourroit-il trouver des bornes pour sa reconnoissance, lorsque vous n'en mettez aucune à vos soins et à votre sollicitude pour lui? Comment pourroit-il, conservant le souvenir des maux qu'il a soufferts, lorsqu'il fut livré à lui-même, *penser sans enthousiasme au bonheur qu'il éprouve, depuis que la Providence lui a inspiré de se jeter dans vos bras?* Les armées étoient vaincues; les finances en désordre; le crédit public anéanti; les factions se disputoient les restes de notre antique splendeur; les idées de religion et même de morale s'étoient obscurcies, l'habitude de donner et de reprendre le pouvoir, laissoit les magistrats sans considération, et même avoit rendue odieuse toute espèce d'autorité.

Votre Majesté a paru. Elle a rappelé la victoire sous nos drapeaux; elle a établi la règle et l'économie dans les dépenses publiques; la nation, rassurée par l'usage, que vous en avez su faire, a repris confiance dans ses propres ressources; votre sagesse a calmé la fureur des partis; la religion a vu relever ses autels; les notions du juste

et de l'injuste se sont réveillées dans l'ame des citoyens, quand on a vu la peine suivre le crime, et d'honorables distinctions récompenser et signaler les vertus. Enfin, et c'est là sans doute le plus grand des miracles opérés par votre génie, ce peuple, que l'effervescence civile avoit rendu indocile à toute contrainte, ennemi de toute autorité, vous avez su lui faire chérir et respecter un pouvoir, qui ne s'exerçoit que pour sa gloire et son repos.

Le peuple françois ne prétend point s'ériger en juge des constitutions des autres états. Il n'a point de critiques à faire, point d'exemples à suivre, l'expérience désormais devient sa leçon. Il a, pendant des siècles, goûté les avantages, attachés à l'hérédité du pouvoir, il a fait une épreuve courte, mais pénible, du système contaire; il rentre, par l'effet d'une délibération libre et réfléchie, dans un sentier conforme à son génie. Il use librement de ses droits, pour déléguer à V. M. I. une puissance, que son intérêt lui défend d'exercer par lui-même. Il stipule pour les générations à venir; et par un acte solennel, il confie le bonheur de ses neveux, à des rejetons de votre race. Ceux-ci imiteront vos vertus; ceux-là hériteront de notre amour et de notre fidélité.

Heureuse la nation qui, après tant de troubles et d'incertitudes, trouve dans son sein un homme digne d'appaiser la tempête des passions, de concilier sous les intérêts, et de réunir toutes les voix! Heureux le prince, qui tient son pouvoir de la volonté, de la confiance, et de l'affection des citoyens! S'il est dans les principes de notre constitution, et déjà plusieurs exemples semblables ont été donnés, de soumettre à la sanction du peuple la partie du décret, qui concerne l'établissement d'un gouvernement héréditaire; le sénat a pensé, qu'il devoit supplier V. M. I. d'agréer, que les dispositions organiques reçussent immédiatement leur exécution, et pour la gloire, comme pour le bonheur de la république, il proclame à l'instant même, *Napoléon Empereur des François*.

XIV.

Voici le discours, que M. *Fontanes*, président du corps législatif adressa au St. Père à l'audience du 1 Décembre.

DISCOURS.

Très-Saint-Père. Quand le vainqueur de Marengo conçut au milieu du champ de bataille, le dessein de rétablir l'unité religieuse, et de ren-

dre aux François leur culte antique, il préserva d'une ruine entière les principes de la civilisation. Cette grande pensée, survenue dans un jour de victoire, enfanta le concordat, et le corps-législatif, dont j'ai l'honneur d'être l'organe auprès de Votre Sainteté, convertit le concordat en loi nationale. Jour mémorable, également cher à la sagesse de l'homme d'état, et à la foi du chrétien! C'est alors que la France, abjurant de trop grandes erreurs, donna les plus utiles leçons au genre humain. Elle sembla reconnoître devant lui, que *toutes les pensées irréligieuses sont des pensées impolitiques*, et que tout attentat contre le christianisme est un attentat contre la société. Le retour de l'ancien culte prépara bientôt celui d'un gouvernement plus naturel aux grands états, et plus conforme aux habitudes de la France. Tout le système social, ébranlé par les opinions inconstantes de l'homme, s'appuya de nouveau sur une doctrine immuable, comme Dieu même. C'est la religion, qui poliçoit autrefois les sociétés sauvages, mais il étoit plus difficile aujourd'hui, de réparer leurs ruines, que de fonder leur berceau. Nous devons ce bienfait à un double prodige. La France a vu naître un de ces hommes extraordinaires, qui sont envoyés de loin en loin au secours des Empires, qui sont prêts à tomber;

tandis que Rome en même temps a vu briller sur le trône de St. Pierre, toutes les vertus apostoliques du premier âge.

Leur douce autorité se fait sentir à tous les coeurs. Des hommages universels doivent suivre un Pontife aussi sage que pieux, qui sait à-la-fois tout ce qu'il faut laisser au cours des affaires humaines, et tout ce qu'exigent les intérêts de la religion. Cette religion auguste vient consacrer avec lui, les nouvelles destinées de l'Empire français, et prend le même appareil, qu'au siècle des Clovis et des Pepins. Tout a changé autour d'elle, seule elle n'a point changé. Elle voit finir les familles des rois, comme celles des sujets; mais sur les débris des trônes qui s'écroulent, et sur les degrés des trônes qui s'élèvent, elle admire toujours la manifestation successive des desseins éternels, et leur obéit avec confiance. Jamais l'Univers n'eut un plus imposant spectacle, jamais les peuples n'ont reçu de plus grandes instructions. Ce n'est plus de temps, où le sacerdoce et l'Empire étoient rivaux. Tous les deux se donnent la main, pour repousser les doctrines funestes, qui ont menacé l'Europe d'une subversion totale. Puissent-elles céder pour jamais à la double influence de la religion et de la politique réunies. Ce voeu sans doute ne sera point trom-

pé. Jamais en France la politique n'eut tant de génie, et jamais le trône pontifical n'offrit au monde chrétien, un modèle plus respectable et plus touchant.

1805.

XV.

Voici l'exposé de la situation de l'Empire, présenté au corps législatif par M. *Champagny*, ministre de l'intérieur.

EXPOSÉ.

Messieurs, je vais avoir l'honneur de vous faire l'exposé de la situation actuelle de l'Empire françois. La situation intérieure de la France est aujourd'hui ce qu'elle fut dans les temps les plus calmes. Point de mouvement, qui puisse allarmer la tranquillité publique, point de délit, qui appartienne aux souvenirs de la révolution; partout des entreprises utiles, partout l'amélioration des propriétés publiques et privées, attestent les progrès de la confiance et de la sécurité. Le levain des opinions n'aigrit plus les esprits, le sentiment de l'intérêt général, les principes de l'ordre social, mieux reconnus et plus épurés, ont attaché tous les coeurs à la prospérité commune. C'est ce que proclament tous les administrateurs;

c'est ce qu'a reconnu l'Empereur dans tous les départemens, qu'il a parcourus, c'est ce qui vient d'être démontré de la manière la plus éclatante.

Toutes les armées se sont vues à-la-fois séparées de leurs généraux, tous les corps militaires de leurs chefs; les tribunaux supérieurs, privés de leurs premiers magistrats, le ministère public de ses premiers organes, les églises de leurs principaux pasteurs; les villes, les campagnes, délaissés simultanément par tout ce qui a du pouvoir, et de l'influence sur les esprits; le peuple partout abandonné à son génie, et le peuple partout s'est montré voulant l'ordre et les lois. Dans le même moment, le souverain Pontife traversoit la France. Des rives du Pô jusqu'aux bords de la Seine, partout il a été l'objet d'un hommage religieux, que lui a rendu avec amour et respect cette majorité qui, fidelle à l'antique doctrine, voit un père commun, et le centre de la commune croyance dans celui, que toute l'Europe révère, comme un souverain élevé au trône par sa piété et ses vertus.

Une trame ourdie par un gouvernement implacable, alloit replonger la France dans l'abyme des guerres civiles et de l'anarchie. A la découverte de cette horrible trame, la France entière s'est émue; des inquiétudes mal assoupies se sont

réveillées; et dans tous les esprits à-la-fois, se sont retrouvés des principes, qui ont été ceux de tous les sages, et qui furent constamment les nôtres, avant que l'erreur et la foiblesse eussent aliéné les esprits, et que de coupables intrigues eussent égaré les opinions. On avoit éprouvé, que le pouvoir partagé étoit sans accord et sans force; on avoit senti que, confié pour un temps, il n'étoit que précaire, et ne permettoit ni les longs travaux, ni les longues pensées; que confié pour la vie d'un seul homme, il s'affoiblissoit avec lui, et ne laissoit après lui, que des chances de discorde et d'anarchie; on a reconnu enfin, qu'il n'y avoit pour les grandes nations de salut, que dans le pouvoir héréditaire; que seul, il assuroit leur vie politique, et embrassoit dans sa durée les générations et les siècles. Le sénat a été, comme il devoit l'être, l'organe de l'inquiétude commune. Bientôt a éclaté ce voeu d'hérédité, qui étoit dans tous les coeurs vraiment françois, il a été proclamé par les collèges électoraux, par les armées. Le conseil d'état, les magistrats, les hommes les plus éclairés, ont été consultés, et leur réponse a été unanime.

La *nécessité* du pouvoir héréditaire, dans un état aussi vaste que la France, avoit été *depuis long-temps appercue par le premier Consul.* Vai-

nement il avoit résisté à la force des principes; vainement il avoit tenté d'établir un système d'élection, qui pût perpétuer l'autorité, et la transmettre sans danger et sans trouble. L'inquiétude publique, les espérances de nos ennemis, accusoient son ouvrage. Sa mort devoit être la ruine de ses travaux. C'étoit à ce terme, que nous attendoit la jalousie de l'étranger, et l'esprit de discorde et d'anarchie. La raison, le sentiment, l'expérience disoient également à tous les François, qu'il n'y avoit de transmission certaine du pouvoir que celle, qui s'opéroit sans intervalle, qu'il n'y avoit de succession tranquille que celle qui étoit réglée par les lois de la nature. Lorsque de tels motifs appuyoient des voeux aussi pressans, la détermination du premier Consul ne pouvoit être douteuse. Il résolut donc d'accepter, pour lui et pour deux de ses frères après lui, le fardeau, que lui imposoit la nécessité des circonstances.

De ses méditations mûries par des conférences avec les membres du sénat, par des discussions dans les conseils, par les observations des hommes les plus sages, s'est formée une série de dispositions, qui fixe l'hérédité du trône impérial, qui assigne aux princes leurs droits et leurs devoirs; qui promet à l'héritier de l'Empire

une éducation réglée par les lois, et telle, qu'il sera digne de ses hautes destinées; qui désigne ceux qui, dans le cas de minorité, seront appelés à la régence, et marque les limites de leur pouvoir; qui *place entre le trône et les citoyens, des dignités et des offices accessibles à tous, encouragemens et récompenses des vertus publiques;* qui donne aux hommes honorés de grandes distinctions, ou revêtus d'une grande autorité, des juges assez grands, pour ne fléchir, ni devant leur autorité, ni devant leurs distinctions; qui donne aux délits contre la sûreté publique et les intérêts de l'Empire, des juges essentiellement attachés à la sûreté de l'Empire et à ses intérêts; qui met plus d'éclat et plus de poids dans les fonctions du législateur, plus de développement et plus d'étendue dans la discussion publique des lois; qui rappelle les tribunaux et leurs jugemens à ces antiques dénominations, qui avoient obtenu le respect des siècles; qui garantit enfin les droits du prince et du peuple, par des sermens, gardiens éternels de tous les intérêts.

Ces dispositions ont été décrétées par le sénatus-consulte du 28 Floréal dernier. Le peuple françois a manifesté *sa volonté libre et indépendante;* il a voulu l'hérédité de la dignité impériale, dans la descendance directe, légitime, et

adoptive de Napoléon Bonaparte, dans la descendance directe et légitime de Joseph Bonaparte, dans la descendance directe et légitime de Louis Bonaparte. Dès ce moment, Napoléon a été, au plus juste des titres, Empereur des François; *nul autre acte n'étoit nécessaire, pour constater ses droits, et consacrer son autorité.* Mais il a voulu rendre à la France ses formes antiques, rappeler parmi nous ces institutions, que la Divinité semble avoir inspirées, et imprimer au commencement de son règne, le sceau de la religion même. Pour donner aux François une preuve éclatante de sa tendresse paternelle, le chef de l'Eglise a voulu prêter son ministère à cette auguste cérémonie.

Quelles impressions profondes et durables elle a laissées dans l'ame de l'Empereur, et dans le souvenir de la nation! *Quels entretiens pour les races futures! Et quel sujet d'admiration pour l'Europe!* Napoléon prosterné au pied des autels, qu'il vient de relever; le souverain pontife implorant sur la France et sur lui, les bénédictions célestes, et dans ses vœux pour la félicité d'une nation, embrassant la félicité de toutes les nations; des pasteurs et des prêtres naguères divisés, unissant à ses supplications leur reconnoissance et leurs voix; les sénateurs, les législa-

teurs, les tribuns, des magistrats, des guerriers, les administrateurs du peuple, et ceux qui président à ses assemblées, confondant ensemble leurs opinions, leurs espérances et leurs voeux; des souverains, des princes, des ambassadeurs, frappés par ce grand spectacle de la France, rassise sur ses anciens fondemens, et par son repos, assurant le repos de leur patrie; au milieu de cette pompe, et sous les regards de l'Eternel, *Napoléon* prononçant le serment immuable, qui assure l'intégrité de l'Empire, la stabilité des propriétés, la perpétuité des institutions, le respect des lois, et le bonheur de la nation!

Le serment de *Napoléon* sera à jamais la terreur des ennemis et l'égide des François. Si nos frontières sont attaquées, il sera répété à la tête de nos armées, et nos frontières ne craindront plus l'invasion étrangère; il sera présent à la mémoire des délégués de l'autorité, il leur rappellera le but de leurs travaux et la règle de leurs devoirs; et s'il ne garantit pas leur administration de quelques erreurs, il en assurera la prompte réparation. Les principes, qu'il consacre, sont ceux de notre législation. Désormais, moins de lois nouvelles seront proposées aux délibérations du corps législatif. Le code civil a rempli l'atten-

te publique; il est dans la mémoire des citoyens, il éclaire leur marche et leurs transactions, et partout il est célèbre comme un bienfait. Un projet de code criminel, achevé depuis deux ans, a été soumis à la censure des tribunaux, et subit en ce moment les dernières discussions du conseil d'état. Le code de la procédure, et le code du commerce en sont encore, où les avoient laissés les travaux de l'année précédente.

Des soins plus pressans ont appelé l'Empereur, et il est dans ses maximes, de ne proposer aux délibérations des législateurs, que des projets de lois, mûris par de longues et sages discussions. Les écoles de législation vont s'ouvrir; des inspecteurs sont nommés, qui en éclaireront l'enseignement, et empêcheront, qu'il ne dégénère en vaines et stériles épreuves; les lycées, les écoles secondaires se remplissent d'une jeunesse avide d'instruction. De Fontainebleau est déjà sortie une milice, qui marque dans nos armées par sa tenue, par ses connoissances, par son respect pour la discipline. L'école polytechnique peuple de sujets utiles, nos arsenaux, nos ports, et nos ateliers. A Compiegne, l'école des arts et métiers obtient tous les jours de nouveaux succès. Celle qui va se former sur les limites de la Ven-

dée, y est attendue avec impatience, et bientôt y sera en pleine activité. Des prix ont été décernés aux sciences, aux lettres et aux arts, et dans une période de dix ans, assignée aux travaux, que S. M. veut récompenser, elle a droit d'attendre, que le génie françois enfantera des chefs-d'oeuvre. Dans les départemens des ponts et chaussées, les ouvrages commencés ont été poursuivis avec constance, d'autres sont méditésés, et chaque année prépare aux années suivantes, de nouveaux projets pour la prospérité de l'Etat.

Mais l'intempérie des saisons a trompé la prévoyance et le zèle de l'administration. Des pluies, des torrens, ont dégradé les routes avec plus de rapidité, qu'on n'a pu en mettre à réparer leurs ravages. Quelques travaux ont été détruits, d'autres ont été un moment suspendus, de grandes calamités ont affligé quelques départemens, et surtout celui de Rhin et Moselle. Un préfet judicieux, interprète des intentions de l'Empereur, a porté les premiers secours aux malheureux, qui en ont été les victimes. S. M. a relevé leur courage par sa présence, et les a consolés par ses bienfaits. Le fléau de la contagion affligeoit des contrées voisines, la vigilance de l'administration en a préservé notre territoire, il s'ap-

paise dans les lieux, où il exerçoit ses ravages. En maintenant les mesures, que commandent encore la prudence et l'intérêt de la santé publique, on préviendra l'invasion du mal, sans interrompre la communication nécessaire à l'aliment de notre commerce et de nos manufactures.

Au centre de la Vendée s'élève une nouvelle ville, destinée à être le siège de l'administration. De-là elle portera sur tous les points une surveillance active et sûre; de-là les lumières et les principes se propageront dans tout ce département, où l'ignorance et le défaut d'instruction ont livré si souvent des ames simples et honnêtes aux intrigues de la malveillance. Des décrets de l'Empereur ont rappelé le commerce sur la rive gauche du Rhin, et ont donné à Mayence et à Cologne, tous les avantages des entrepôts réels, sans les dangers des versemens frauduleux dans l'intérieur de la France. Les manufactures se perfectionnent, et tandis que, dans de vaines déclamations, les mercénaires soudoyés par le gouvernement britannique, vantent ses ressources lointaines, et ses ressources précaires, dispersées sur les mers et dans les Indes; tandis qu'ils peignent nos ateliers déserts, et nos ouvriers mourant de misère, notre industrie étend ses racines sur notre propre sol, repousse l'industrie angloise

loin de nos frontières, est parvenue à l'égaler dans ce qui faisoit sa gloire et ses succès, la perfection de ses machines, et s'apprête à lui disputer des consommateurs dans tous les lieux, où elle pourra la rencontrer, et l'atteindre.

Notre manufacture première, l'agriculture, s'agrandit et s'éclaire, un système d'exportation, tellement combiné, qu'il s'ouvre ou se ferme au gré de nos besoins, assure au cultivateur le prix de son travail, et l'abondance à nos marchés. De nouveaux encouragemens préparent l'amélioration de la race de nos chevaux; nos laines se perfectionnent, nos campagnes se couvrent de bestiaux, et sur tous les points de l'Empire, se multiplient ses véritables richesses. Avec la richesse, la sécurité renaissante a donné un plus libre essor à l'active bienfaisance. Excitée par la religion, et par le souvenir de nos malheurs, celle-ci ne se borne plus à des charités du moment. Elle embrasse l'avenir, et confie ses trésors au gouvernement, qui lui en garantit un emploi conforme à ses voeux. Jamais tant de legs, de donations pieuses n'ont été faits en faveur des hospices, et des établissemens de bienfaisance.

Quelques-unes de ces institutions ont été créées ou rétablies par de simples particuliers, jamais l'humanité souffrante n'a trouvé plus d'amis,

ni l'indigence plus de secours. Ils sont distribués avec autant de lumière que de zèle, et les hospices de Paris dirigés avec une intelligence, qui multiplie les soins, en économisant les fonds, soulagent tous les besoins, guérissent beaucoup de maux, et ne sont plus ces asyles meurtriers, qui dévoroient leur nombreuse et misérable population. Aussi le nombre des indigens de la capitale, est-il de trente-deux mille au dessous de ce qu'il étoit en 1791, et de vingt-cinq mille de ce qu'il étoit en 1803. La religion a repris son empire; elle ne l'exerce que pour le bien de l'humanité; une sage tolérance l'accompagne, et les ministres des différens cultes, qui adorent le même Dieu, s'honorent par les témoignages d'un respect réciproque, et ne connoissent plus d'autre rivalité, que celle des vertus.

Telle est notre position en dedans; au dehors le courage françois, secondé par la loyauté espagnole, nous conserve Santo-Domingo; la Martinique brave les menaces des ennemis, et sous un gouvernement paternel, se rétablissent plus durables et plus forts, les liens, qui l'attachoient à la mère-patrie. La Guadeloupe s'est enrichie des dépouilles du commerce britannique, et la Guyanne prospère toujours sous une active et vigoureuse administration. Les Isles de France

et de la Réunion seroient aujourd'hui le dépôt des richesses de l'Asie, Londres seroit dans les convulsions et le désespoir, si l'inexpérience ou la foiblesse n'avoient trompé le projet le plus habilement concerté. Du moins les Isles de France et de la Réunion s'alimentent encore des prises, que nous avons faites sur nos ennemis.

Nos armées sont toujours dignes de leur réputation. Avec la même valeur et la même discipline, elles ont acquis cette patience, qui attend sans murmure les occasions, et se confie à la prudence, et aux desseins du chef, qui les conduit. Nos soldats, nos officiers, apprennent à maîtriser l'élément, qui les sépare de cette île, objet de tous leurs ressentimens. Leur audace et leur adresse étonne les marins les plus vieux et les plus expérimentés. Nos flottes, dans des manoeuvres continuelles, préludent aux combats; et tandis que celles de nos ennemis s'usent contre les vents et les tempêtes, les nôtres apprennent, sans se détruire, à lutter contre elles. Enfin, depuis la guerre, vous avons gagné le Hanovre, nous sommes plus en état, que jamais, de porter des coups décisifs à nos ennemis. Notre marine est en meilleur état, qu'elle ne l'a été depuis dix ans; sur terre, notre armée plus nombreuse, et mieux

tenue, plus approvisionnée de tout ce qui donne la victoire, qu'elle ne l'a jamis été.

Dans le département des finances, c'est toujours la même activité dans les recettes, la même régularité dans les régies, le même ordre dans l'administration du trésor, et presque toujours la même fixité dans la valeur de la dette publique. La guerre nécessite des dépenses premières, des dépenses extraordinaires; mais elles ont été faites sur notre propre sol, et nous ont donné des vaisseaux, des ports, et tout ce qui est nécessaire au développement de nos forces contre nos ennemis. Aujourd'hui, ces dépenses extraordinaires cessent; et celles qu'exige notre attitude guerrière, seront dirigées désormais avec une économie, que ne permettoit pas l'urgence des préparatifs, nécessaires à l'attaque et à la défense. Les revenus de la couronne supporteront toutes les dépenses du sacre et du couronnement de l'Empereur, et celles que demandera encore la splendeur du trône. L'éclat qui l'environne, ne sera jamais une charge pour la nation.

La situation de l'Europe n'a éprouvé qu'un changement important. L'Espagne reposoit dans une neutralité, que la France avoit consentie, et que le cabinet britannique avoit avouée. Tout-à-coup ses vaisseaux ont été attaqués, et le

traité d'Amiens a été violé pour elle, comme il avoit été pour la France. S. M. Catholique a pris le parti, que lui commandoient la dignité de son trône, la foi trahie, et l'honneur de la nation généreuse, dont il dirige la destinée. L'Empereur d'Autriche consacre à la restauration de ses finances, à la prospérité de ses provinces, aux progrès de leur commerce, le repos, que lui conseillent la loyauté de son caractère, et l'intérêt de ses sujets. La république italienne, administrée et gouvernée par les mêmes principes que la France, demande comme elle, une organisation définitive, qui assure à la génération présente, et aux générations futures, tous les avantages du pacte social. Uni à cette république par les devoirs qui lui sont imposés, et comme Président, et comme fondateur de cet Etat, l'Empereur répondra à la confiance, qu'elle témoigne, et *assurera ses destinées*, et *son indépendance*, en servant les intérêts du peuple françois, auquel aussi elle doit son existence, et en conciliant les intérêts des deux peuples amis, avec les intérêts *bien entendus* des puissances limitrophes. Par ces changemens, que réclament la volonté d'une nation, et l'intérêt de toutes, tomberont enfin d'absurdes calomnies, et la France, ayant elle-même élevé des

barrières, là où elle avoit posé ses limites, ne sera plus accusée, de vouloir les franchir.

L'Helvétie jouit en paix des bienfaits de sa constitution, de la sagesse de ses citoyens et de notre alliance. La Batavie gémit encore sous un gouvernement olygarchique, sans union dans ses vues, sans patriotisme, et sans vigueur. Ses colonies — ont été vendues une seconde fois, et livrées sans un coup de canon à l'Angleterre; mais cette nation a de l'énergie, des moeurs, et l'économie; il ne lui manque qu'un gouvernement ferme, patriote et éclairé. Le Roi de Prusse, dans toutes les occasions, s'est montré l'ami de la France, et l'Empereur a saisi toutes celles, qui se sont présentées, de consolider cette heureuse harmonie. Les électeurs, et tous les membres du corps germanique, entretiennent fidellement les rapports de bienveillance et d'amitié, qui les unissent à la France. Le Danemarck suit les conseils d'une politique toujours sage, modérée et judicieuse.

L'Esprit de Catherine-la-Grande veillera sur les conseils d'Alexandre Ier; il se souviendra que l'amitié de la France est pour lui un contrepoids nécessaire dans la balance de l'Europe; que placé loin d'elle, il ne peut ni l'atteindre, ni troubler son repos, et que son grand intérêt

est de trouver dans ses relations avec elle, un écoulement nécessaire aux productions de son Empire. La Turquie est vacillante dans sa politique; elle suit par crainte un système, que son intérêt désavoue. Puisse-t-elle ne pas apprendre aux dépens de sa propre existence, que la crainte et l'incertitude accélèrent la chute des empires; plus funestes mille fois, que les dangers et les pertes d'une guerre malheureuse. Quels que soient les mouvemens de l'Angleterre, les destins de la France sont fixés. Forte de son union, forte de ses richesses, et du courage de ses défenseurs, elle cultivera fidèlement l'alliance des peuples amis, et saura ni mériter des ennemis, ni les craindre. Lorsque l'Angleterre sera convaincue de l'impuissance de ses efforts, pour agiter le Continent, lorsqu'elle saura, qu'elle n'a qu'à perdre dans une guerre sans but, comme sans motifs; lorsqu'elle sera convaincue, que *jamais* la France n'acceptera d'autres conditions, que celles d'Amiens, et ne consentira *jamais* à lui laisser le droit de rompre à plaisir les traités, en s'appropriant *Malte*, l'Angleterre alors arrivera à des sentimens pacifiques; la haine, l'envie n'ont qu'un temps.

XVI.

Voici le discours, prononcé par le président du corps législatif, M. *Fontanes*, lors de l'inauguration du buste de *l'Empereur*, le 14 Janvier.

DISCOURS.

La gloire obtient aujourd'hui la plus juste récompense, et le pouvoir en même temps reçoit les plus nobles instructions. Ce n'est point au grand capitaine, ce n'est point au vainqueur de tant de peuples, que ce monument est érigé; le corps-législatif le consacre au restaurateur des lois. Des esclaves tremblans, des nations enchaînées, ne s'humilient point aux pieds de cette statue, mais une nation généreuse y voit avec plaisir les traits de son libérateur. Périssent les monumens élevés par l'orgueil et la flatterie! Mais que la reconnoissance honore toujours ceux, qui sont le prix de l'héroïsme et des bienfaits.

Eh! quel bienfait plus mémorable que celui d'un code uniforme, donné à trente millions d'hommes. Le jour où le code civil reçut dans cette enceinte la sanction nationale, fut le premier jour qui fixa nos destinées. On n'a pu croire à la stabilité du nouveau gouvernement de la France, que lorsque toutes les factions désar-

mées ont été contraintes d'obéir aux mêmes lois. Les trophées guerriers, les arcs de triomphe, en conservant des souvenirs glorieux, rappellent les malheurs des peuples vaincus. Mais dans cette solennité d'un genre nouveau, tout est consolant, tout est paisible, tout est digne du lieu, qui nous rassemble. L'image du vainqueur de l'Egypte et de l'Italie est sous vos regards; mais elle ne paroît point environnée des attributs de la force et de la gloire. Ce héros ne porte ici dans sa main tant de fois triomphante, que le livre de la loi, qui doit commander à la force et à la victoire elle-même.

Malheur à celui, qui voudroit affoiblir l'admiration et la reconnoissance, que méritent les vertus militaires! Loin de moi une telle pensée! Pourrois-je la concevoir devant cette statue, et l'anniversaire même du jour, où le vainqueur de Rivoli défit en quelques heures deux armées ennemies, qui se croyoient sûres de l'envelopper, et décida ce grand succès par une de ces heureuses inspirations, qui sont envoyées aux grands capitaines sur le champ de bataille, en présence de tous les dangers et de tous les obstacles? Comment ne pas honorer la valeur au milieu des guerriers, qui ont vaincu sous lui, et de ses plus illustres lieutenans? Mais j'ose le dire devant eux, et je suis sûr, qu'ils ne

me démentiront point — car l'intérêt de la patrie leur est plus cher, que celui de leur propre renommée — les talens militaires pouvoient tout contre les ennemis du dehors, et ne pouvoient rien contre les ennemis du dedans.

Invincibles sur la frontière, nos plus vaillans généraux succomboient quelquefois sous l'audace des factieux, qui déchiroient la France. Ce n'étoit point assez pour notre salut, de ces légions victorieuses, qui nous protégeoient contre l'Europe. Il étoit temps, qu'on vît paroître un législateur, *qui nous protégeât contre nous-mêmes.* Ce législateur est venu, et nous n'avons respiré que sous son empire. Que d'autres vantent ses hauts faits d'armes, que toutes les voix de la renommée se fatiguent à dénombrer ses conquêtes! Je ne veux célébrer aujourd'hui que les travaux de sa sagesse! Son plus beau triomphe dans la postérité sera, *d'avoir défendu contre toutes les révoltes de l'esprit humain, le système social prêt à se dissoudre.* Il a vaincu les fausses doctrines; elles commencent à s'éloigner devant son génie; et bientôt il achevera leur défaite entière, en prouvant, que la liberté publique n'est bien garantie, que par un monarque premier sujet de la loi.

Dans le chaos de tant d'opinions, et sous

les ruines de tout un empire, combien il étoit difficile, de retrouver le principe conservateur, qui l'anima pendant quatorze siècles. La première place étoit vacante, le plus digne a dû la remplir. En y montant, il n'a détrôné que l'anarchie, qui régnoit seule dans l'absence de tous les pouvoirs légitimes. La fête, qui nous rassemble, est donc, s'il m'est permis de dire, celle de la renaissance de la société. Les lois civiles l'ont en effet raffermie sur ses fondemens, et c'est alors, que le caractère national s'est hâté de reparoître. Lorsqu'un peuple, long-temps séduit par de faux guides, se rallie autour de la gloire; lorsqu'il recommence à honorer les grandes actions, par des monumens durables; les sentimens du juste et du beau rentrent dans tous les coeurs, et l'ordre social est rétabli.

Les statues, qu'on érige à ces hommes privilegiés, qui sont faits pour conduire la foule, indiquent à tous les autres le chemin du véritable honneur. Autour de ces monumens, dressés par la reconnoissance publique, on voit se manifester les affections les plus douces et les plus nobles du coeur humain. L'enthousiasme de la gloire et de la vertu se communique à toutes les ames, élève toutes les pensées, agrandit tous les talens, et peut enfanter tous les prodiges.

Tel est l'état de la société réparée. Au contraire, quand le corps politique tombe en ruines, tout ce qui fut obscur, attaque tout ce qui fut illustre. La bassesse et l'envie parcourent les places publiques, en outrageant les images révérées, qui les décorent. On persécute la gloire des grands hommes, jusques dans le marbre et l'airain, qui en reproduisent les traits. Leurs statues tombent, on ne respecte pas même leurs tombeaux. Le citoyen fidèle ose à peine dérober en secret quelques-uns de ces restes sacrés; il y cherche en pleurant l'ancienne gloire de la patrie, et leur demande pardon de tant d'ingratitude. Cependant, il ne désespère jamais du salut de l'état, et même au milieu de tous les excès, il attend le réveil de tous les sentimens généreux.

Ces sentimens se sont ranimés de toutes parts; mais leur retour fut préparé par l'homme supérieur, qui nous rendit *peu à peu toutes nos anciennes habitudes*. C'est lui qui, dans les premiers jours de son gouvernement, honora les cendres de Turenne, et fit placer dans son palais les bustes de tous ces héros, dont il égale la renommée. Déjà les artistes, animés par sa voix, se préparent à relever sur nos places désertes, les statues des plus grands hommes françois. Celui qui montra tant de respect pour leur mé-

moire, a mérité, que la sienne vive à jamais. Que ses leçons et ses exemples se perpétuent; que ses successeurs, formés par des frères dignes de lui, obtiennent un jour les mêmes honneurs!

Le souvenir de cette solennité peut former une race de héros. Il nous sera toujours présent, il se confondra pour nous, avec celui du jour solennel, où l'Empereur ouvrit notre session. Quand son trône s'élevoit à cette même place, quand sa grande ame s'exprimoit toute entière dans des paroles, si dignes de ses actions, rien ne manquoit sans doute à notre gloire, mais il manquoit quelque chose à notre bonheur. Celle, dont la présence embellit toutes les fêtes, n'étoit point dans cette enceinte, aujourd'hui nos yeux peuvent la contempler, les émotions de son coeur en ce moment répandent un nouveau charme sur elle, et chacun de nous en la regardant, aime encore mieux celui dont elle partage la grandeur, et dont nous venons d'inaugurer l'image.

XVII.

Voici le rapport présenté par M. *Talleyrand*, ministre des relations extérieures, au sénat, dans la séance du 4 Février.

RAPPORT.

La solennité nationale du couronnement, ce *noble et nécessaire complément de nos institutions sociales*, tenoit à des sentimens trop profonds et trop universels, pour ne pas occuper l'attention entière de toutes les classes de l'Etat. Aux approches, à la suite de ce grand évènement intérieur — qui vient d'assurer à jamais les destins de la France, en consacrant, par la voix des hommes, et par celle du ciel; tout ce que nous avons acquis de gloire, de grandeur, et d'indépendance — on a généralement et comme par une commune impression, senti diminuer et s'affoiblir l'intérêt de tous les autres évènemens. La pensée même de la guerre, au sein d'une nation, qui doit tant à ses victoires, a semblé disparoître. Tout est accompli, l'Empire est fondé, et en reprenant les soins extérieurs, et en rappelant les esprits aux intérêts de la guerre, le premier sentiment de l'Empereur a été de s'élever au dessus de toutes les passions, et de justifier la grande destinée, que la providence lui réserve, en se montrant inaccessible à la haine, à l'ambition, à la vengeance. S'il existe des hommes, qui ont conçu le projet de nous combattre avec les armes du crime, qui ont, autant qu'il a été en eux, réa-

lisé cette cruelle pensée, qui ont soudoyé des assassins, et qui, dans ce moment encore, salarient nos ennemis; c'est de ses passions même, que l'Empereur a voulu triompher. Plus il est naturel et commun, de ressentir une vive irritation contre des attaques personnelles; plus il a senti, qu'il étoit d'une ame supérieure, de s'y montrer inaccessible.

Cette détermination est grande, mais elle s'éloigne des règles ordinaires; et dans une aussi rare circonstance, je dois oublier un instant le principe de bienséance, qui dans d'autres temps, me défendroit d'offenser par des louanges le souverain, dont j'ai l'honneur d'être ministre. Ici, je ne puis expliquer des démarches, dont la générosité suppose l'oubli des lois communes de la prudence, sans les justifier; et sans qu'il y ait de mon intention, mes justifications sont des éloges. L'Empereur a fait les premières avances vers un gouvernement, qui a eu le tort de l'agression, qui a manifesté sans motif, et sans ménagement, envers lui, et envers nous, les sentimens d'une haine exaltée. Pour bien comprendre une telle modération, il faut se rapporter aux souvenirs du passé, et suivre la marche de notre auguste souverain, dans toute l'étendue de sa noble carrière. Les hommes qui ont fait une étude de son carac-

tère, n'ont-ils pas reconnu dans l'essor audacieux, dans l'exécution vigoureuse et constante de toutes ses entreprises, un fonds de calme et de prudence, qui les tempéroit, une retenue, qui prévenoit tout abus, une verve enfin de justice et d'humanité, qui tendoit sans cesse à modérer les effets, et à rapprocher le terme des violences nécessaires?

Ainsi après une suite d'avantages, arrivés sur les bords de la Drave, loin de se laisser entraîner à des espérances, dont la fortune la plus libérale sembloit vouloir l'enivrer, il calcula, qu'il étoit plus utile à la France et à ses ennemis de s'entendre. *Il combattit le grand attrait de la gloire, pas le grand intérêt de l'humanité.* Il entendit les cris des victimes, qui devoient incessamment être immolées dans les derniers débats d'une guerre implacable, et il fit des propositions de paix. Dès-lors, avec cette vue d'avenir, qui devance les évènemens, et les distingue dans les causes mêmes, qui doivent les produire, il avoit vu tout le sang, qui devoit couler sur le champ de Marengo, sur celui d'Hohenlinden; et insensible aux présages, qui promettoient à la France, à sa brave armée de nouveaux lauriers et de nouvelles conquêtes; il n'écouta que la sagesse et l'huma-

nité, qui légitiment la gloire, mais commandent des sacrifices. Le même principe lui inspira la même magnanimité, lorsqu'appelé à prendre les rênes du gouvernement, il réunit le titre de premier Consul à la renommée de son généralat, et les pouvoirs de la première magistrature, à l'ascendant immense de la gloire, qu'il avoit acquise. Partout il adressa des paroles de paix, et il réussit à se faire entendre.

Le Continent pacifié, il restoit encore un ennemi à la France. Le cinq Ventôse de l'an huit (26 Déc. 1799) il proposa la paix au roi d'Angleterre. Le vainqueur généreux de l'an 5, le premier Consul, pacificateur de l'an 8, devoient se retrouver avec la même modération magnanime, dans l'auguste souverain, à qui le ciel a confié nos destinées. Les degrés du pouvoir, la diversité des positions ne changent rien à ces qualités éminentes, qu'on pourroit justement appeler des vertus de caractère; et l'Empereur a dû proposer une troisième fois la paix, pour prouver, que ce n'étoit pas en vain, qu'il avoit dit dans une occasion solennelle, ces paroles à jamais mémorables: „Soldat ou premier Consul, je n'ai eu qu'une pensée; Empereur, e n'en ai point d'autre." Depuis deux ans la uerre est déclarée, et n'a pu commencer encore.

Toutes les actions ont été en préparatifs, en projets; mais le moment étant arrivé, où l'exécution devoit amener des évènemens réels, et faire naître les plus terribles chances; l'Empereur a pensé, qu'il étoit dans les principes de cette *religion politique*, — qui sans doute attire sur les pensées et sur les efforts des princes justes et généreux, l'assistance du ciel — de faire tout ce qui étoit en son pouvoir, pour prévenir de grandes calamités, en faisant la paix. J'ai l'ordre, de vous communiquer la lettre que, dans cette vue de modération et d'humanité, S. M. l'Empereur a jugé convenable d'écrire à S. M. le Roi d'Angleterre *).

En calculant les avantages de notre position, et en pensant à cet élan *unanime* d'affection et de respect qui, dans les dernières circonstances, nous a fait voir *la France entière, toute disposée à se dévouer*, pour maintenir l'honneur du nom françois, la gloire du trône, et la puissance de l'Empire; je ne cacherai pas, qu'étant seul admis, comme ministre, dans la confiance d'une telle détermination, j'ai dû pour l'apprécier toute entière, la considérer moins en elle-même, que dans son principe héroïque, et la voir plutôt comme

*) Voyez ci-haut, l'Année 1805. No. 2.

conséquence de caractère, que comme application d'une maxime d'Etat. Si tout autre prince m'eût manifesté une telle disposition, j'eusse cru, que l'honneur de ma place, et mon dévouement personnel me faisoient une loi de la combattre par mes conseils.

Et en effet, quelle est notre position, et de quel côté sont les avantages de la guerre? Nous n'avons rien perdu; au dedans et au dehors, tout s'est amélioré parmi nous. Nos flottilles, dont la création sembloit une chimère, dont la réunion paroissoit impossible, ont été créées et réunies comme par prestige. Nos soldats sont devenus marins; on diroit que les rivages se transforment en villes, où les soldats de terre et de mer se livrent en pleine sûreté, et comme pendant la paix, aux terribles et périlleux exercices de la guerre. Nous avons, sans doute, moins de vaisseaux, que l'Angleterre, mais leur nombre suffit, pour que leur union, sagement préparée, puisse porter des coups mortels à l'ennemi.

L'Espagne, engagée dans la lutte, par des provocations sans prétexte et sans excuse, nous a donné pour auxiliaires, la désapprobation de l'Europe contre une injuste agression, l'indignation d'un peuple généreux, et les forces d'un grand royaume. Invulnérables sur notre terri-

toire, nous avons éprouvé, que la vigilance et une énergie, qui ne se dément jamais, suffisent à notre sûreté. Nos colonies sont à l'abri de toute attaque. La Guadeloupe, la Martinique, l'Isle de France, résisteroient à une expédition de 20,000 hommes. Nos villes, nos campagnes, nos ateliers prospèrent; la perception constante et facile des impôts atteste la fécondité inépuisable de l'agriculture et de l'industrie. Le commerce, accoutumé depuis dix ans à se passer de ses coûteuses relations avec l'Angleterre, se fait à une autre assiette, et trouve à remplacer ces relations, par des communications plus profitables, plus indépendantes, et plus sûres. Point de nouveaux impôts, point d'emprunts! Une dette, qui ne peut augmenter, et qui doit décroître, une réunion enfin de moyens suffisans, pour soutenir pendant dix ans l'état actuel de la guerre; telle est la position de la France.

Cette guerre a donc été peu offensive; mais elle est loin d'avoir été inactive, la France a été garantie. Elle s'est créé des forces jusqu'à ce jour inconnues. Elle a perpétué, dans le sein du pays ennemi, un principe d'inquiétude sans remède, et par une prudence et une énergie sans relâche, elle a conquis pour toujours *la confiance* du Continent, d'abord un peu ébranlée par le dé-

but d'une guerre incendiaire, qui pouvoit mettre l'Europe en feu, et dont le progrès a été arrêté par des efforts assidus de surveillance, de modération, de fermeté, et de sagesse. Quelle est la situation de l'ennemi? Le peuple est en armes, et pendant que le besoin, secondé du génie, nous a fait inventer une nouvelle espèce de marine, le besoin et la frayeur ont forcé le cabinet anglois, de substituer partout les piques aux armes ordinaires de la guerre. Ce cabinet est partagé entre des projets d'invasion, et des projets de défense. Il prodigue d'inutiles retranchemens, il hérisse les côtes de forteresses, il établit et déplace sans cesse ses batteries; il cherche, s'il ne pourroit pas arrêter, ou détourner le cours des fleuves. Il projette des inondations sur ces propres campagnes. L'indolence des villes est dans ses camps, la turbulence des camps est dans ses villes. l'Irlande, les Indes, les rivages même de l'Angleterre, sont un objet perpétuel et indéterminé d'inquiétudes.

Tout ce qui appartient à l'Angleterre est incessamment menacé par 1500 bâtimens, qui composent notre flottille aujourd'hui, par 60 vaisseaux de ligne, et par une armée valeureuse, que les premiers généraux de l'Univers commandent. La plus effrayante de toutes les menaces, ne seroit-

elle pas celle de la patience facile, qui nous feroit persister pendant dix ans, dans cet état d'arrêt et d'attente, qui laisse à nos hostilités l'intelligence et le choix des lieux, du temps, et des moyens de nuire? Ces considérations et ce contraste eussent dû, ce me semble, inspirer au gouvernement anglois la sage résolution, de faire les premières démarches, pour prévenir les hostilités; il ne l'a point fait. Il a laissé à l'Empereur tout l'avantage de cette initiative honorable. Toutefois, il a répondu aux propositions, qui lui ont été faites; et si on compare sa réponse aux déclamations si honteusement célèbres de Lord Grenville, en l'an 8, j'aime à le dire, elle n'est pas dépourvue de modération et de sagesse.

Le caractère qui domine dans cette réponse, est vague et sans détermination. Une seule idée se montre avec quelque précision; celle du recours à des puissances étrangères; et cette idée n'est point pacifique. Une intervention superflue ne doit point être réclamée, si on n'a pas l'envie d'embrasser les discussions, et de les rendre interminables. Le résultat ordinaire de toutes les négociations compliquées est d'aigrir les esprits, de lasser les bonnes intentions, et de rejeter les états dans une guerre, devenue plus ardente par le dépit d'une tentative de rapprochement sans succès.

Cependant dans une question, qui tient à une multitude d'intérêts et de passions, qui sont loin d'avoir jamais été en harmonie, il ne faut pas s'arrêter à un seul indice. Le temps nous dévoilera bientôt le secret des résolutions du gouvernement d'Angleterre. Si ces résolutions sont justes et modérées, nous verrons finir les calamités de la guerre; si au contraire cette première apparence de rapprochement n'étoit qu'une lueur trompeuse, destinée seulement à servir des spéculations de crédit, à faciliter un emprunt, des rentrées d'argent, des achats et des entreprises; alors nous saurions sans incertitude, à quel point les dispositions de l'ennemi sont implacables et obstinées, et nous n'auriont plus qu'à rejeter loin de nous, des espérances d'un attrait dangereux, et à nous confier sans réserve en la bonté de notre cause, à la justice de la Providence, et au génie de l'Empereur.

En attendant que de nouvelles lumières nous éclairent sur l'obscurcité de la situation actuelle des affaires, S. M. L'Empereur a pensé, que la révélation imparfaite, que S. M. le Roi d'Angleterre a jugé à propos de faire des premières démarches de la France, exigeoit de sa part une exposition complette de ce qu'elle a voulu, de ce qu'elle a fait, et de la réponse du gouverne-

ment anglois. En même temps elle me charge d'annoncer, qu'elle trouvera toujours une satisfaction réelle et chère à son coeur, de faire connoître au sénat et à son peuple, par des communications franches, entières, et jamais douteuses, tout ce qui tiendra aux grands intérêts de sa prospérité et de sa gloire, toutes les fois que cette communication sera compatible avec les principes de la politique et avec les règles de la prudence.

XVIII.

Rapport fait à S. M. *l'Empereur*, en séance de Sénat, par M. *Talleyrand*, ministre des relations extérieures, (18 Mars).

RAPPORT.

Sire, les pensées, dont je vais occuper V. M. tiennent à ses affections les plus chères, comme aux intérêts les plus importans de l'Empire, et en même temps l'objet de ces pensées se lie, par les plus intimes rapports, aux grands principes de la politique extérieure, à la sûreté d'un grand nombre d'Etat, qui ne peuvent se maintenir et prospérer sans votre appui, et enfin à la tranquillité de toutes les puissances du Continent. Depuis plusieurs mois, l'Europe entière a les yeux fixés sur l'Italie. Les plus grands souvenirs,

une longue suite de malheurs, et l'immense gloire, que V. M. y a recueillie, attachent tous les esprits à sa destinée. On se demande, si le sort de cette belle contrée, qui si long-temps gouverna le monde, qui depuis qu'elle est déchue de sa première grandeur, de siècle en siècle, est devenue le théâtre et le jouet de toutes les ambitions, sera enfin déterminé. De *toutes parts*, on entend éclater le *voeu* généreux, que l'Italie retire de l'honneur, d'avoir décidé du sort de la dernière guerre, l'avantage inespéré, d'exister par elle-même, de se conduire par les règles d'une politique indépendante, et enfin de rester pour *toujours* étrangère aux débats, à la mésintelligence, à la jalousie des grandes puissances.

Sire, sous un règne, tel que le vôtre, toutes les conjectures, qui s'attachent à des choses justes et grandes, ne sont que le pressentiment et le présage des desseins magnanimes du souverain. L'Italie, ses intérêts, ses besoins, n'ont cessé d'être l'objet de votre *sollicitude*, et on peut l'annoncer avec confiance, le sort que vous lui destinez, comblera toutes les espérances, qu'elle put former, lorsqu'à la suite de vos belles victoires, la première entre toutes les nations, elle fit éclater son admiration et sa reconnoissance, et vous exprima le voeu, de s'attacher pour toujours à

votre grande destinée. Ce fut par suite de ce voeu souvent renouvellé, que vingt peuples réunis, impatiens de *consolider leur liberté*, et de *consolider* leur obéissance, par la solennité d'une transaction publique, reçurent à Lyon une organisation commune, et déférèrent à V. M. la première magistrature.

Cette institution, indéterminée par sa dénomination, et indécise par sa durée, ne répondoit qu'à l'intérêt et au besoin d'associer les affections, et d'appaiser les inquiétudes du moment; mais si l'organisation de la France avoit permis à ces peuples, de s'ouvrir sans réserve sur le gouvernement qu'ils préféroient, dès-lors ils auroient exprimé à V. M. tout ce que, depuis la fondation de l'Empire, l'armée italienne, les autorités constituées, et des réunions nombreuses de citoyens, doués de prévoyance et de lumières, lui ont unanimement exposé dans leurs adresses, que même, quand le système héréditaire ne seroit pas établi en France, le nombre, la diversité, la rivalité, la foiblesse, les habitudes, les opinions des peuples, qui habitent l'Italie, y rendoient son rétablissement indispensable. De telles considérations ont dû prévaloir sur soutes les théories. V. M. vouloit assurer à ce peuple une existence indépendante. Elle a senti que quelle que fût la force

de son autorité, et celle de son génie, elle ne pourroit remplir ce généreux dessein, si elle entreprenoit de lutter contre l'empire de toutes les circonstances, et contre la tendance de toutes les opinions, et la monarchie italienne a été fondée.

Mais un autre obstacle s'opposoit à l'accomplissement des destinées de cet état. Deux trônes réunis ont paru présenter à V. M. une complication difficile et dangereuse de puissance et de devoirs; et elle a voulu, que la séparation des couronnes fût positivement déterminée. A regret ses sujets d'Italie ont dû se soumettre à cette disposition; mais ils ont hautement demandé, que l'exécution en fût différée. — „Sire! — vous ont-ils dit — „Il n'appartient à aucun homme, quelque grand qu'il puisse être, de subordonner à des vues de modération, les sentimens libres et unanimes des peuples. Il n'appartient à aucun homme, quelque puissant qu'il soit, de devancer la marche du temps. Plus d'un grand dessein a échoué par l'effet d'une précipitation peu réfléchie; plus d'une nation a manqué sa destinée, parce qu'on a voulu accélérer pour elle, ce qui, faute de patience et de durée, n'avoit pu acquérir une suffisante maturité."

„Nous nommes un peuple nouveau, et vous

êtes le souverain d'un grand Empire. En séparant aujourd'hui les deux couronnes, que deviendrons-nous, éloignés que nous sommes des regards immédiats de notre fondateur, et délaissés, sans appui, et sans guide, au milieu des discussions, qui peuvent s'élever dans notre sein, et autour de nous? Qui nous défendra des agitations, suite nécessaire d'une situation long-temps indécise? Qui nous préservera du tort, de trop nous défier de nous-mêmes, ou du malheur d'une trop aveugle confiance? La séparation des deux couronnes déterminera-t-elle l'éloignement des troupes françoises de notre territoire? Mais le royaume d'Italie n'est pas isolé, il est contigu à de puissans voisins. Il se compose d'un grand nombre d'élémens autrefois ennemis, récemment incorporés. Il touche à des rivages, qui peuvent être exposés à des invasions soudaines. La formation d'une armée nouvelle, quelle que soit sa fidélité, quel que soit son courage, calmera-t-elle toutes les alarmes, qui peuvent s'élever? Garantira-t-elle l'état contre la possibilité de toute entreprise? Et si la séparation des couronnes ne détermine que dans un avenir indéfini, l'éloignement des troupes françoises; il n'en faut pas douter, une confiance juste, mais fâcheuse par ses suites, en nous rendant moins nécessaire le devoir

pénible et dispendieux, de pourvoir nous-mêmes à notre défense, éloignera peut-être pour jamais l'établissement d'une armée nationale, sans laquelle cependant toute nation, quelles que soient sa population et son étendue, perd le droit de prendre la part qui lui appartient, dans les sentimens réciproques de considération et de respect, que les peuples se doivent les uns aux autres."

„Si de ces considérations nous passons à celles, que présente la politique extérieure, le danger devient plus pressant; une armée françoise occupe l'Etat de Naples, où elle n'a rien à faire. Elle y existe pour observer une armée angloise, qui occupe Malte, et une armée russe, qui peut-être n'existe dans les îles ïoniennes, que pour observer l'armée françoise. Dans cette attente confuse d'évènemens, dans cette complication de rapports incertains, et lorsqu'une fausse mesure, de quelque part qu'elle vienne, peut attirer sur nous les plus grandes calamités, couvrir notre pays de sang et de deuil, nous rendre victimes de la guerre, et ce qui est plus effrayant encore, nous rendre peut-être victimes de la paix; que pouvons-nous faire, que de nous attacher, tant que le danger existe, à notre seul garant, à notre seule espérance, à notre seul défenseur, et de l'enchaîner, s'il se peut, par sa généreuse volonté,

à l'ouvrage de son génie et de sa bienfaisance ? "

Sire, tels sont les voeux de vos peuples d'Italie; ils sont si pressans, si décisifs, et si légitimes, que vous avez dû les exaucer. Ainsi V. M. régnera en Italie, et pendant quelque temps encore, l'empire et le royaume que vous avez institués, liés par les mêmes affections, engagés par les mêmes sermens, s'élèveront, se raffermiront à l'abri du même pouvoir. Mais le temps étant venu, où cette association ne sera plus indispensable en Italie, ne sera d'aucun intérêt pour la France, et n'importera plus à la tranquillité de l'Europe, elle sera rompue. V. M. en a marqué irrévocablement le terme. Sur ce point elle a résisté aux plus vives, aux plus touchantes sollicitations. Elle n'a voulu laisser aucun doute, aucune illusion, aucune espérance à ses peuples d'Italie. Elle a sagement pensé, que dans d'aussi grands intérêts, et dans une aussi solennelle circonstance, il lui convenoit avant tout, de faire un digne et libre usage de sa puissance.

Tout n'est pas incertain dans l'avenir. Les ames fortes et les esprits élevés savent y distinguer ce qui est du domaine de leur prudence, et ce qui appartient au grand arbitre des évènemens. V. M. prévoit avec certitude l'évènement futur de *l'affranchissement de Malte*, et de l'indépendan-

ce légitime de la république ïonienne. Elle ne veut pas mettre un prix à la séparation des couronnes d'Italie et de France, et c'est pour cela même, qu'elle en détermine l'époque, pour ne pas l'exposer un jour, à s'entendre proposer l'alternative offensante de la séparation des couronnes, ou de la guerre; car alors le soin de sa dignité lui imposeroit, de faire prévaloir la voix de l'honneur sur le voeu même de l'humanité. La générosité est un sentiment qui, dans les ames élevées, s'associe toujours à une sorte de délicatesse jalouse. Renoncer à une couronne, dissoudre soi-même ces liens de dépendance et de fidélité, d'autant plus flatteurs, qu'ils sont un résultat légitime, et comme un mouvement consacré d'une grande gloire, acquise par des efforts heureux de courage et de génie, abdiquer enfin le suprême pouvoir, est une détermination assez grande, pour qu'on ait le droit de vouloir, que rien n'altère la satisfaction noble et pure de l'avoir prise, par la simple et libre impulsion d'une disposition magnanime et modérée.

La France, sur qui doit rejaillir l'éclat d'une telle modération, ne peut que sentir avec orgueil et reconnoissance, toute la grandeur de la position, à la quelle V. M. l'élève. Cette noble détermination l'honore et l'agrandit autant,

et plus, que la plus brillante conquête. Elle peut se dire, et dire à l'univers, qu'ainsi que l'Océan, elle a vu poser les bornes de sa puissance, et les limites de l'ascendant de son souverain, dans ses propres lois, dans la mesure de ses droits, dans la règle de ses intérêts, et non pas dans de vaines digues qui pourroient être élevées par les prétentions de la jalousie, de la susceptibilité, et de la haine. L'avenir, le passé, sont pour la malveillance un texte inépuisable de mensonges; elle calomnie par de vains présages; elle calomnie par de vaines comparaisons. N'a-t-elle pas souvent affecté d'abuser de l'éclat des victoires de V. M. en exagérant leurs résultats? N'a-t-elle pas cherché à répandre l'alarme, en rappelant la gloire, le nom, et la destinée d'Alexandre et de Charlemagne?

Frivoles et trompeuses analogies! Charlemagne n'a eu ni successeurs, ni voisins; son empire ne lui a pas survécu; il fut partagé, et il devoit l'être. Charlemagne a été conquérant, et non pas fondateur. Les fondateurs gouvernent pendant leur vie, et ensuite pendant des siècles. Charlemagne vivoit à une époque, où l'esprit humain, affoibli par l'ignorance, ne pouvoit se porter sur l'avenir. Alexandre en reculant sans cesse les limites de ses conquêtes, ne fit que se prépa-

rer des funérailles sanglantes; la grande, l'héroïque pensée de succession n'entra jamais dans son esprit. Charlemagne, Alexandre leguèrent leur empire à l'anarchie. Comme ces grands hommes, nous avons vu V. M. porter avec rapidité ses armes en Europe et en Asie; son activité comme la leur, a su embrasser en peu de temps, la plus vaste étendue, et franchir les plus grandes distances. Mais dans ses plus glorieuses expéditions, et dans ses plus hardies entreprises, a-t-elle été entraînée par une passion vague et indéfinie de dominer et d'envahir?

Non sans doute, et l'histoire l'a déjà inscrit dans ses fastes. Dès le début de sa noble carrière, V. M. voulut rappeler la France à des idées d'ordre, et l'Europe à des idées de paix. Elle vit avec honneur une guerre, qui menaçoit de ramener la barbarie, et avec effroi, une révolution, qui couvroit la France de deuil, de destruction, et de débris; et elle crut, que la Providence l'avoit suscitée, pour mettre un terme à ces deux grandes calamités. En Italie, elle a vaincu pour réconcilier l'Allemagne avec la France; elle est allée vaincre en Asie, pour *attendre* le temps, où elle pourroit en revenir triomphante, et à son retour réconcilier la France avec elle-même.

Telles ont été les vues, telle a été la noble

ambition de V. M. Agissant toujours d'après l'impulsion d'un caractère, incapable de se démentir, aujourd'hui, en organisant un état nouveau, V. M. est occupée du désir, de manifester encore à tous les peuples, ses principes de stabilité, de conservation et de justice, et en même temps, elle donne à la paix future, un gage généreux de ses invariables dispositions. J'ose l'assurer à V. M. quelque effort que l'on puisse faire, pour égarer l'opinion; cet irrésistible penchant, qui entraîne tous les esprits vers la gloire des nobles actions, et qui attache tous les coeurs par l'enthousiasme, qu'inspirent les grands sacrifices, triomphera de toutes les mécréances. La France, l'Italie vous chérissent, comme fondateur de leurs lois, et comme défenseur de leurs droits et de leur puissance. L'Europe révère en vous le conservateur de ses intérêts, et pourquoi craindrai-je de le dire, un temps viendra, où l'Angleterre même vaincue par l'ascendant de votre modération, abjurera ses haines, et à l'exemple de tous les peuples contemporains, ne manifestera plus envers vous, que le sentiment de l'estime, de l'admiration et de la reconnoissance, qu'en secret, même aujourd'hui, les hommes justes et éclairés de cette nation ne refusent pas à V. M.

1806.

XIX.

Voici le discours prononcé le 13 Mai, à l'assemblée générale de la banque de France, par M. le conseiller d'état *Cretet*, gouverneur de la banque.

DISCOURS.

Il n'est qu'un seul genre de banque solide et durable, celui d'une association simple et dégagée de toute fiction, formée sur des capitaux réels. C'est une maison de commerce, mais supérieure par son capital, ses privilèges, son crédit, à toutes les maisons privées, qui pourroient exister. Une telle banque, conduite par des règles fixes, ne fait que les affaires limitées et déterminées par ses statuts. Rien ne peut l'entraîner dans des spéculations contraires à son but et à ses intérêts, ni dans aucune opération, qui puisse l'exposer, à peine de sa honte et de sa ruine, à jamais différer le remboursement de ses engagemens; telle est la banque de France. Mais afin qu'une banque de cette espèce soit éminemment utile dans un vaste Empire, riche en industrie, elle doit posséder un capital assez étendu, pour qu'elle

puisse devenir le centre de la réalisation de tous les genres de crédit. La banque de France sera complètement pourvue à cet égard, lorsque les circonstances lui auront permis, d'exécuter l'Art. II. de la loi du 22 Avril, et de doubler son capital actuel, formé de 45 millions en capital primitif, et d'un fonds de réserve de près de 5 millions.

On se demande, on s'interroge sur les moyens, que prendra la banque pour former le doublement de son capital, et l'on paroît craindre, que cette opération se fasse dans un sens opposé à l'intérêt de ses actionnaires actuels. Mais pourquoi pourroit-on croire que, lorsque la loi n'a fixé aucune époque, pour l'émission des nouvelles actions, l'administration de la banque seroit assez aveugle, pour méconnoître la sagesse et la modération de cette même loi, et pour n'adopter aucune mesure intempestive, qui d'ailleurs resteroit sans succès, par la raison qu'elle seroit contraire aux intérêts des actionnaires anciens, et à ceux de leurs nouveaux associés? Nous dirons donc en général, que l'émission des nouvelles actions n'aura lieu, qu'à l'époque, où l'accroissement du capital de la banque sera nécessaire et praticable; l'une et l'autre de ces circonstances dépendent de l'étendue que prendront ses affaires.

Je dois ici vous rappeler les motifs, qui ren-

dront utile et nécessaire cette augmentation du capital. Dans l'état actuel du commerce, le capital de la banque seroit plus que suffisant, si par un système déjà condamné, elle devoit borner ses affaires à l'escompte limité des effets, présentés par le commerce. Mais les véritables destinées de la banque sortent aujourd'hui de l'obscurité. Elle est générale, et dans ce sens appelée à escompter toutes les valeurs publiques et privées qui, pourvues de toutes les conditions d'une réalisation assurée, seront par elle admises à l'escompte, dans la mesure de ses facultés, de ses capitaux et de sa sûreté. On conçoit que dans de pareilles vues la banque doit désirer, que le trésor public veuille lui donner une préférence non interrompue, et même exclusive, si la chose devient possible, pour les services, que jusqu'à ce jour, il a dispersé à plusieurs intermédiaires.

Une telle centralisation produiroit des avantages immenses; elle produiroit en faveur du commerce et des transactions en général, la réduction et plus de fixité dans le taux de l'intérêt de l'argent; elle affranchiroit le trésor public de la nécessité, de souscrire à des conditions variables, et toujours onéreuses, qui à raison de la grande étendue de ses opérations, deviennent le type indéclinable de l'intérêt. Cette centralisation seroit

éminemment utile au trésor public; plus d'incertitude pour lui sur ses escomptes; il sortiroit de toute dépendance relativement à la situation des capitaux, à l'opinion, et aux prétentions des capitalistes; son service seroit assuré, immuable, et il y auroit pour lui une économie considérable. Enfin cette même centralisation seroit tout aussi utile aux actionnaires, qui par la relation de la banque avec le trésor public, profiteroient de la dépense, qu'il doit faire, pour assurer son service.

On peut à cet égard se livrer à quelques calculs hypothétiques. Les frais de service du trésor public sont évalués annuellement à quinze millions. On peut supposer, que les conditions modérées que pourroit faire la banque, réduiroient ces mêmes frais à 10, 11 ou 12 millions. Supposons encore, que sur 10 millions par exemple, la banque auroit à supporter 4 millions de déboursés de toute nature; il lui resteroit en produit effectif 6 millions par an, à distribuer en dividende. Mais pour recueillir des fruits aussi étendus, il faut qu'elle possède un capital, qui suffise à des dépenses aussi considérables. On a calculé, que ce capital ne devroit pas être moindre de 90 millions; d'où l'on doit conclure, que le seul service du trésor donneroit aux actionnaires de la banque, un dividende de 12½ pour cent, si ce service étoit

praticable avec un capital de 45 millions; mais que, ne pouvant être fait en totalité qu'avec un capital de 90 millions, il donnera un dividende de 6¼ pour cent; auquel étant ajoutés les produits de l'escompte au commerce, les actionnaires auront à espérer un dividende tel, qu'aucun autre placement ne produiroit ni autant d'avantages, ni autant de sûreté.

Je ne saurois me déterminer à considérer comme une objection sérieuse les craintes dictées par une doctrine sans autorité, ou par des préventions sans fondement, sur l'alliance incompatible de la banque, avec les intérêts du gouvernement, et sur les dangers de son intervention dans ses affaires. Le gouvernement, quant à son rapport avec la banque, n'a de contact avec elle que par son trésor, qui de son côté n'aura sur elle d'influence que celle, qui sera réglée par des conventions librement débattues et contractées; hors de là, l'action du gouvernement sur la banque est la même que celle, qui doit exercer pour l'ordre général sur tous les individus, et particulièrement sur la corporation, à laquelle il a confié la faculté, de créer un genre de monnoie, dont l'abus dangereux et possible rend sa surveillance éminemment nécessaire. Quant aux conventions libres à faire avec le trésor, la banque traitera avec lui de

manière à ne prendre que des engagemens, conformes à l'intérêt général, et à celui de ses actionnaires. La banque par son institution ne sera jamais sollicitée à prêter au gouvernement; elle violeroit par cela même les lois et les statuts, dont il exige l'exécution. Elle n'admet, et n'admettra, que les valeurs très-sûres, qui remplissent les portefeuilles du trésor, et qui sont fondées sur le recouvrement des contributions publiques, valeurs, qui depuis long-temps sont considérées comme les meilleures, par le capitalistes les moins confians et les plus sourcilleux.

Que dire ensuite des terreurs passagères, que l'aveuglement, les préjugés, ou l'ignorance pourroient répandre sur l'espèce d'alliance, que la banque contracteroit envers le trésor public, en ce que le gouvernement pourroit, à certaines époques, solliciter en faveur de ses besoins, l'exagération de l'émission des billets de la banque? On ne supposera certainement pas, qu'une mesure aussi fausse et aussi misérable puisse jamais être conçue par le chef auguste de l'Empire françois. Nous connoissons ses maximes sages et éclairées sur les banques; nul ne sait mieux que lui, que de leur crédit dépend leur existence, et que violer une banque, au préjudice de la justice, de l'intérêt général, et de la propriété des actionnai-

res, c'est la détruire; or il ne détruira pas celui de ses ouvrages, auquel il promet au contraire sa plus haute protection. Voudroit-on supposer, que dans des temps plus éloignés, tous les principes pourroient être tellement oubliés, qu'un gouvernement violent, ou mal éclairé sur ses véritables intérêts, tenteroit de convertir en papier-monnoie forcé, le papier libre de la Banque? Mais une telle époque seroit une de ces grandes calamités, dans lesquelles tous les genres de propriété seroient aussi exposés que celles de la banque; la prudence humaine ne peut conjurer de tels dangers, heureusement fort rares. Pourquoi d'ailleurs supposer, qu'un gouvernement, qui voudroit faire du papier-monnoie, employeroit une violence gratuite envers la banque, pour se procurer un secours, qu'il pourroit créer lui-même, avec cette différence, que le papier de banque forcé ne subsisteroit pas vingt-quatre heures avec quelque crédit, et que celui que le gouvernement formeroit lui-même, pourroit être modifié de manière à lui procurer quelques avantages?

XX.

Voici le rapport du ministre du trésor public Barbe-Marbois), présenté à S. M. *l'Empereur*, le 17 Mai.

RAPPORT.

Sire, le compte que j'ai l'honneur de présenter à V. M., est le tableau fidèle de tous les recouvremens et de tous les payemens, faits par le trésor public pendant l'an 13, et pour les cent premiers jours de l'an 14, sur l'exercice de l'an 13, et années antérieures. Ce compte ne diffère de celui qu'avoit préparé mon prédécesseur, que par quelques modifications, que V. M. a prescrites, lorsqu'en me donnant ses premiers ordres, et me traçant tous mes devoirs, elle n'a pas dédaigné d'éclairer elle-même mon inexpérience, sur les formes de la comptabilité du trésor public. Par l'effet de ces modifications, une balance plus exacte est établie entre les dépenses réelles, et les moyens, dont se sont composées les recettes. Des payemens déjà effectués cessent d'être confondus avec des payemens exigibles. Les formules d'écritures, par lesquelles le trésor public se calomnioit en quelque sorte, en se déclarant débiteur de sommes acquittées, *sauf régularisation*, sont remplacées par des définitions plus correctes, et par des résultats plus éclairés.

Au rang des mesures de crédit, dont V. M. m'a surtout prescrit le maintien, je dois placer l'ordre qu'elle m'a donné, en me rappelant son

décret de Fructidor an 11, de faire exactement acquitter, dans le délai de dix jours, les ordonnances ministérielles payables à Paris, et dans celui de trente ou quarante jours au plus, celles qui sont payables dans les départemens. Cette disposition trop peu connue, qui place les ordonnances au rang des engagemens, exigibles à terme fixe, ne peut être trop souvent présentée à l'attention publique. Les porteurs de ces titres apprendront avec reconnoissance, que V. M. protège leurs droits, et qu'elle surveille l'accomplissement des devoirs du trésor public envers eux.

Le compte du trésor public présente cette année, Sire, la preuve arithmétique d'un fait bien remarquable, et qui ne pouvoit appartenir qu'au règne de V. M. Lorsqu'une nation voisine, qui a la prétention d'étonner par ses ressources, est forcée d'ajouter, chaque année, quelques centaines de millions d'emprunt à ses énormes impôts, et cela seulement, pour solder des évolutions maritimes; V. M. sait offrir des résultats bien différens à l'étonnement du monde, et à la reconnoissance de ses peuples. C'est que cette immense entreprise militaire, qui a porté vos étendards jusqu'aux extrémités de l'Allemagne, a été consommée sans nouveaux impôts,

sans secours extraordinaires, sans qu'aucune distribution de fonds ait été écartée par le besoin de la guerre, de sa destination ordinaire. Le compte du trésor public prouve, qu'une modique avance, faite en Fructidor, a suffi à tous les préparatifs de la campagne, et qu'une partie de cette somme a été produite par un fonds de réserve, formé par V. M. depuis l'an 9; il prouve que, pendant les cent premiers jours de l'an 14, la grande armée qui occupoit si glorieusement l'attention du monde, n'occupoit plus l'attention du trésor public, du soin de pourvoir à ses besoins; qu'ainsi aucune somme n'a été détournée, pour son service, des caisses de la banque; qu'aucun envoi de fonds ne lui a été fait, et que les nobles et glorieuses dépouilles, que rapporte la grande armée, sont pour l'Empire une richesse nouvelle, qui n'a été achetée par aucun sacrifice pécuniaire.

Mais par quelles circonstances, la banque a-t-elle donc été réduite à manquer au premier de ses devoirs, à suspendre le payement de ses billets en monnoie réelle, presque au moment, où V. M. venoit de quitter sa capitale? Je remplis un pénible devoir, Sire, en révélant les manœuvres, par lesquelles des hommes aventureux, qui cumuloient le titre de banquiers du trésor, et celui de fournisseurs, ont abusé pendant plus d'une année,

de la confiance, qui leur étoit accordée; ils avoient inondé la place de leurs traites collusoires; ils avoient, au nom du service public, provoqué la banque à des escomptes imprudens; et la banque, ayant admis, par une préférence presque exclusive, les porteurs des actions à ses escomptes, ne pouvoit plus opposer aux faiseurs de service, le principe de la loi, qui la constitue, puisqu'ils s'étoient munis d'une grande quantité d'actions.

Ce n'étoit pas pour aider le trésor de France, que ces faiseurs de service couvroient la place de billets de circulation; ils employoient au contraire les effets qu'ils tenoient de la confiance du trésor, à des spéculations, et à des services qui, quoiqu'ils fussent faits pour le compte de puissances alliées, étoient entièrement étrangers au trésor de France; ils avoient altéré partout la proportion des changes, pour se créer des crédits au-dehors; ils ont enfin comblé la mesure de leurs fautes, par un débet de plus de cent millions envers le trésor public; débet qu'ils n'ont couvert qu'en substituant au produit des impôts, dont ils disposoient, des valeurs étrangères et d'une réalisation difficile.

Telle est l'unique et déplorable cause de la crise, qu'a éprouvée la banque dans les derniers mois de l'an 1805. Et déjà, Sire, la trace de ce

moment de désordre semble effacée; l'avantage du change est rétabli partout en faveur de la France; les places de l'intérieur, et toutes les places du monde, reprennent avec la capitale de votre Empire leurs rapports de commerce; le fléau de traites de circulation a disparu; le taux de l'intérêt tend chaque jour à se rapprocher de la limite, que lui avoient tracée les époques les plus prospères du crédit public; et la banque de France, éclairée par ses écarts, qui ne trompoient pas la prévoyance de V. M. devra à sa nouvelle organisation le bienfait et l'honneur d'allier au service, qu'elle continuera de rendre à la capitale, par des escomptes désormais conformes aux règles, un second service distinct, qui accroîtra ses rapports, ses profits, son crédit, par le meilleur emploi du capital de ses actionnaires.

1807.

XXI.

Le 18 Mai translation à l'hôtel des Invalides, de l'épée et des décorations de Frédéric le grand, etc. A cette occasion, Mr. *Fontanes*, président du corps législatif, prononça le discours suivant:

DISCOURS.

Jamais une plus noble fête ne fut donnée par la victoire, et jamais la fortune n'offrit en même temps, un plus mémorable exemple de ses catastrophes et de ses jeux. O vanité des jugemens humains! O courtes et fausses prospérités! Toutes les voix célébrèrent cinquante ans la gloire de la monarchie prussienne. On donnoit pour modèle à tous les états, et les tactiques de son armée, et les épargnes de son trésor, et les lumières de son gouvernement. Le 18me. siècle étoit fier de compter le plus illustre des rois, parmi les élèves de sa philosophie! Vingt ans se sont écoulés à peine, et dès le premier choc, ce gouvernement, *où l'on trouvoit plutôt une armée, qu'un peuple*, a laissé voir sa foiblesse véritable. Une seule bataille a fait succomber *ces* phalanges, tant de fois victorieuses, *qui* dans la guerre de sept ans, avoient surmonté les efforts de l'Autriche, de la Russie, et de la France conjurées.

Est-ce donc là ce qu'avoient promis ces talens éprouvés, cette longue expérience des plus vieux généraux de l'Europe, ces camps annuels, où toutes les théories militaires étoient développées, ces revues si fameuses, ces manoeuvres si savantes, que d'un bout de l'Europe à l'autre, les capitaines

les plus instruits venoient étudier, sur les rives de la Sprée? Ce nouvel art de la guerre, dont on alloit chercher à grand bruit, tous les secrets à Potsdam, vient de céder aux combinaisons d'un art encore plus vaste et plus hardi. Jouissons d'un si grand triomphe, mais honorons après les avoir conquis, ces restes de la grandeur prussienne, où sont encore empreints tant de souvenirs héroïques, et sur lesquels semble gémir l'ombre de Frédéric le grand.

Lorsqu'autrefois dans cette ville, maîtresse du monde, un illustre Romain *) venoit suspendre aux murs du Capitole, les dépouilles du royaume de Macédoine, il ne put se défendre d'une profonde émotion, en songeant aux exploits d'Alexandre, et en contemplant les calamités répandues sur sa maison. Le héros de la France n'a pas été *moins attendri*, quand il est entré dans ces palais tristes et déserts, que remplissoit autrefois de tant d'éclat, le héros de la Prusse. On l'a vu saisir avec un *religieux enthousiasme*, cette épée, dont il fait un si noble don à ses vétérans; mais il a défendu, que les armes et les aigles prussiennes, que tout cet amas de trophées, conquis sur les descendans d'un grand roi, traversât les

*) Paul Emile.

lieux, où sa cendre repose, de peur d'affliger ses mânes, et d'insulter son tombeau!

Je crois donc entrer dans la pensée du vainqueur, en rendant hommage aux vaincus, devant ces drapeaux même, qu'ils n'ont pu défendre, mais qu'ils ont teints d'un sang glorieux. Si des régions élevées qu'ils habitent, les grands hommes que la terre a perdus, s'intéressent encore aux choses humaines; Frédéric a pu reconnoître, jusque dans leurs derniers soupirs, les vieux compagnons formés à son école, et morts dignement sur les ruines de sa monarchie. Il n'a point vu tomber sans gloire, ces jeunes princes de sa maison, qui ont mordu la poussière aux champs d'Jena, ou qui, après d'illustres faits d'armes, ont signé des capitulations, et reçu des fers honorables. O comme il est juste de plaindre la valeur malheureuse, o comme il est doux, de pouvoir estimer les ennemis, qu'on a défaits! Oui, et jaime à le dire au milieu de tous ces juges de la vraie gloire, dont je suis environné; oui, le monarque prussien lui-même, aujourd'hui sans capitale, et presque sans armée, a pourtant soutenu sa dignité dans la bataille, qui lui fut si funeste, et n'a manqué ni aux devoirs d'un chef, ni à ceux d'un soldat.

Mais ces dernières étincelles du génie de

Frédéric n'avoient point assez de force et d'activité, pour ranimer une monarchie, dont la puissance artificielle manquoit peut-être de ces institutions politiques, et de ces principes conservateurs, qui maintiennent les sociétés. Des sages, je ne peux le dissimule, on t fait quelques reproches à Frédéric. S'ils admirent en lui l'administrateur infatigable et le grand capitaine; ils n'ont pas la même estime pour quelques opinions du philosophe roi. Ils auroient voulu, qu'il connût mieux *les droits des peuples, et la dignité de l'homme.* Aux écrits du philosophe de Sans-Souci, ils opposent avec avantage ce livre où Marc-Aurèle, qui fut aussi guerrier et philosophe, rend grâces au ciel, en commençant de lui avoir donné une mère pieuse et de bons maîtres, qui lui ont inspiré la crainte et l'amour de la Divinité. Au lieu de cette philosophie dédaigneuse et funeste, qui livre au ridicule les traditions les plus respectées, les sages dont je parle, aiment à voir régner cette philosophie grave et bienfaisante, qui s'appuie sur la doctrine des âges, qui enfante les beaux sentimens, qui donne un prix aux belles actions, et qui fit plus d'une fois, en montant sur le trône, les délices et l'honneur du genre humain. Ils pensent en un mot, qu'un roi ne peut impunément professer le mépris de

ces maximes salutaires, qui garantissent l'autorité des rois.

Je m'arrête. Il me siéroit mal en ce moment, d'accuser avec trop d'amertume, la mémoire d'un grand monarque, dont la postérité vient de subir tant d'infortunes. Son image n'est déjà que trop attristée du spectacle de notre gloire, et de ces pompes triomphales, que nous formons des débris de son diadème. Mais s'il ne faut pas se montrer trop sévère envers lui, il faut être juste envers un autre grand homme, qui le surpasse. Quand Frédéric eut l'imprudence de proclamer dans sa cour, ces flétrissantes doctrines, qui détruisent tôt ou tard l'ordre social, dois-je oublier, que Napoléon a remis en honneur ces nobles doctrines, qui réparent tous les maux de l'athéisme et de l'anarchie? Ainsi dans cette partie de son histoire, comme dans toutes les autres, notre monarque n'a plus de rivaux; et pour ne point sortir de l'art de la guerre, dont cette cérémonie auguste rappelle tous les prodiges, combien tout ce qui fut grand, disparoît à côté des entreprises extraordinaires, dont nous sommes témoins? On combattoit, on négocioit jadis pendant des années pour la prise de quelques villes, et maintenant quelques jours

décident le sort des royaumes. Quel nom militaire, quel talent politique, quelle gloire ancienne ou moderne, ne s'abaisse désormais devant celui, qui des mers de Naples jusqu'aux bords de la Vistule, tient en repos tant de peuples soumis, qui campé dans un village sarmate, y reçoit, comme à sa cour, les ambassadeurs d'Ispahan et de Constantinople, étonnés de se trouver ensemble; qui réunit dans le même intérêt les sectateurs d'Omar et d'Ali; qui joint d'un lien commun, et l'Espagnol, et le Batave, et le Saxon; qui pour de plus vastes desseins encore, fait concourir les mouvemens de l'Asie avec ceux de l'Europe; et qui montre une seconde fois, comme sous l'Empire romain, le génie guerrier s'armant de toutes les forces de la civilisation, s'avançant contre les barbares, et les forçant de reculer vers les bornes du monde?

Ce n'est point à moi de lever le voile, qui couvre le but de ces expéditions lointaines. Il me suffit de savoir, que le grand homme, par qui elles sont dirigées, n'est pas moins admirable dans ce qu'il cache, que dans ce qu'il laisse voir, et dans ce qu'il médite, que dans ce qu'il exécute. Veut-il relever ces antiques barrières, qui retenoient aux confins de l'Univers policé toutes ces

hordes de barbares, dont le Nord menaça toujours le Midi? Sa politique n'a point encore parlé, attendons qu'il s'explique, et remarquons surtout, que ce silence est le plus sûr garant de ses intentions pacifiques. Il a voulu, il veut encore la paix; il la demande au moment de vaincre, il la redemande après avoir vaincu. Quoique tous les champs de bataille, qu'il a parcourus dans trois parties du monde, aient été les théâtres constans de sa gloire; il a toujours gémi des désastres de la guerre. C'est parce qu'il en connoît tous les fléaux, qu'il a soin de les porter loin de nous. Cette grande vue de son génie militaire est un grand bienfait. Il faut payer la guerre avec les subsides étrangers, pour ne pas trop aggraver les charges nationales. Il faut vivre chez l'ennemi, pour ne point affamer le peuple, qu'on gouverne. La sécurité intérieure est alors le fruit de ces fatigues inouies, de ces privations sans nombre, de ces dangers de tout genre, auxquels se dévoue l'héroïsme. Les lois du chef de l'état nous sont transmises avec sagesse, par un représentant, digne de les interpréter, habile dans toutes les carrières administratives, orné de toutes les vertus civiles, et qui possède pour nous la première de toutes les qualités, celle de bien connoître l'esprit françois, qu'il faut suivre quel-

quefois, pour le mieux conduire. La confiance du souverain ne pouvoit être mieux placé, que dans un homme d'état, dont la parole fut toujours fidèle, et dont l'accueil satisfait tous les cœurs.

Mais en jouissant de l'intégrité de notre territoire, et des bienfaits d'une administration paisible et régulière, songeons, par quels travaux ces avantages sont achetés. Combien de reconnoissance et d'admiration doit accompagner cette brave armée qui, dans les solitudes de la Pologne, combattit tous les besoins et tous les périls, et qui triompha des saisons, comme des hommes. Quel orateur pourra louer dignement cette garde impériale, dont chaque compagnie vaut un grand corps d'armée, et tous soldats enfin, dont chacun mérite d'entrer dans cette garde invincible? Quels honneurs décernerons-nous à ces lieutenants du chef suprême, à ces guerriers, qui dans toute autre armée auroient le premier rang, et qui, dans celle-ci, sont plus contens, et plus fiers, d'occuper à une longue distance la seconde place? Ce n'est point assez de vaincre pour ces invincibles légions; elles veulent encore avec une magnanimité vraiment françoise, effacer jusqu'au souvenir des défaites de leurs ancêtres. Après avoir repris dans les arsenaux d'Autriche, l'armure de François Ier, captif à Pavie; elles ramènent à

Paris, cette colonne injurieuse, qui s'*élevoit* dans les champs de Rosbach, et font ainsi du monument de nos revers, un nouveau monument de nos triomphes.

Quelques-uns des braves vétérans, qui m'écoutent, ont peut-être vu cette fatale journée, où le taleut des généraux n'a pas secondé la valeur des soldats. Ils se consoleront de leur défaite, en attachant l'épée de leur vainqueur, aux voûtes de ce temple. Cette épée reposera sous leur garde, à côté du tombeau de Turenne, et quelquefois la contemplant avec une joie mêlée de respect, ils se diront: »Si elle a vaincu les pères, elle fut conquise par les enfans.« L'aspect de ce trophée fera naître encore de plus graves réflexions sur les causes, qui élèvent les trônes, ou qui précipitent leur chute. Il redira sans cesse, combien la mort ou la vie d'un seul homme peut ôter ou mettre de poids dans la balance des destinées.

En effet, rappelons-nous cette époque, où le monde étonné vit paroître à côté des grandes puissances, ces princes de la maison de Brandebourg, qui n'étoient pas même inscrits au premier rang des électeurs! Reportons-nous à leur berceau, suivons les progrès de leur fortune, voyons leur monarchie s'accroître, et s'affermir

sans relâche, et par les armes, et par les négociations, et par la violence, et par la ruse, et par ce génie audacieux et circonspect, suivant les conjectures, qui menace ou qui cède à-propos, et qui toujours soumis au calcul de l'intérêt, change avec le temps d'alliés, d'ennemis, et de desseins. Quel évènement a suspendu la cours de tant de prospérités? La Prusse avoit-elle affoibli le nombre de ses armées; Non, ses armées étoient complètes, et nous entendions citer encore leur bravoure et leur discipline. Avoit-elle dissipé son trésor? Non, la désordre introduit dans ses finances par des prodagilités passagères, étoit réparé par une sage économie. Elle ne manquoit ni de bras, ni de richesses, elle possédoit encore tout ce qui fait en apparence la force et la sûreté des Empires, de l'or, du fer, et du courage. Comment ces jours d'abaissement et de deuil, furent-ils donc amenés si vite? L'homme qui créa, qui fit mouvoir, qui soutint longtemps ce grand corps, a fini sa carrière, et tout a succombé peu-à-peu avec la colonne, qui portoit tout; et dans le mausolée de Frédéric s'est enfermé, pour ne plus reparoître, cet esprit à la fois belliqueux et politique, dont il animoit ses soldats, ses ministres, son

peuple, et le système entier d'une immense administration. Voilà comme la mort d'un seul homme est la perte de tous.

Au contraire, quel autre spectacle s'offre à nos yeux! Une grande monarchie avoit vu tous les fléaux fondre sur elle, et n'ayant plus de roi et plus d'autels, plus de guide, et plus de sauvegarde, elle tomboit de précipice en précipice, entre ses anciennes et ses nouvelles constitutions, également violées. L'espoir étoit même perdu; car malgré dix ans de calamités et de crimes, la patrie étoit encore livrée aux cruelles expériences de cet orgueil novateur qui, toujours trompé, se croit toujours infaillible, et qui, au risque de perdre toute une nation et lui-même, accumule les fautes et les excès de tout genre, plutôt que de faire l'aveu d'une seule erreur. Cependant du fond de l'Egypte, un homme revient seul avec sa fortune et son génie. Il débarque, et tout est changé. Dès que son nom est à la tête des conseils et des armes, cette monarchie couverte de ses ruines, en sort plus glorieuse et plus redoutable que jamais, et voilà comme la vie d'un seul homme est le salut de tous.

Ah! que ce double tableau des destins de la Prusse, et de ceux de la France, nous donne en-

core plus d'attachement, s'il est possible, pour celui qui fait notre repos et notre gloire! Que ce grand homme, qui nous est si nécessaire, vive long-temps, pour affermir son ouvrage! Que ses frères, également chéris dans son sénat, ou dans ses camps, au milieu de la France, ou sur les trônes étrangers, qu'il leur partage; que des enfans, que des neveux, dignes de lui, transmettent aux nôtres, le fruit de ces institutions, et le souvenir de ses exemples! Mais, helas! quand je forme, bien moins pour lui que pour nous, ces vœux accueillis par tous les coeurs françois, un enfant royal vient d'entrer dans la tombe, et les regrets de son auguste famille se mêlent à nos chants de victoire.

Peut-être en ce moment le héros qui nous sauva, pleure dans sa tente à la tête de 300,000 François victorieux et de tant de princes et de rois confédérés, qui marchent sous ses enseignes. Il pleure, et ni les trophées accumulés autour de lui, ni l'éclat de *vingt* sceptres, qu'il tient d'un bras si ferme, et que n'a point réunis Charlemagne lui-même, ne peuvent détourner ses pensées du cercueil de cet enfant, dont ses mains triomphantes ont aidé les premiers pas, et dont il devoit cultiver un jour l'intelligence prématurée. Ah! qu'il n'ignore pas au moins, que ses malheurs

domestiques ont été sentis comme un malheur public, et qu'un si doux témoignage de l'intérêt national lui porte quelques consolations! Toutes nos alarmes pour l'avenir sont des hommages de plus, que nous lui rendons. Puisse surtout la fortune se contenter de cette jeune victime, qu'elle a frappée, et qu'en secondant toujours les projets du plus grand des souverains, elle ne lui fasse plus payer sa gloire, par de semblables malheurs!

XXII.

Le 24 Août, à 11 heures du matin, S. M. l'*Empereur*, entouré des princes, ministres, et grands officiers, et des officiers de sa maison, reçut sur son trône une nombreuse députation du corps-législatif, qui fut conduite à l'audience de S. M. Mr. *Fontanes*, président, porta la parole en ces termes.

DISCOURS.

Sire, le corps législatif, vient déposer aux pieds du trône de Votre Majesté, l'adresse de remercîment, qu'il a votée d'une voix unanime. Il l'offre moins au conquérant, qu'au pacificateur de l'Europe. Qu'on s'efforce de retracer dignement, s'il est possible, les merveilles de votre dernière campagne, et ces triomphes d'abord si

rapides, qui renversent une grande monarchie; et cette constance plus héroïque encore, qui sait attendre et préparer le jour de la victoire, au milieu de tant d'obstacles, qu'opposent les lieux, les saisons, et les hommes; qu'on nous montre ces soldats infatigables comme leur chef, campés six mois avec lui dans les glaces du Nord, et bravant les hivers de la Pologne comme les étés de la Syrie; qu'on peigne enfin ce repos toujours menaçant qui doit finir par un éclat terrible, et sur-tout le moment décisif annoncé d'avance par vous-même, où ces âpres climats, devenus moins rigoureux, permettent à votre génie d'achever le triomphe et de contraindre les vaincus à la paix; ce n'est point nous qui devons redire tant de travaux et tant d'exploits: quelqu'admirables qu'ils soient, ils ont coûté des larmes; ils ont inspiré, même au vainqueur, des regrets qui l'ont fait chérir davantage. Nous cherchons des spectacles plus consolans, nous aimons mieux vous suivre aux bords de ce fleuve, où, sans appareil guerrier, deux barques portent deux Empereurs, et avec eux les destinées du Monde. Jour mémorable! jour unique dans tous les âges! ces deux armées en présence, qui bordent les deux rives du Niémen, contemplent avec étonnement une entrevue si pacifique, après des combats si meur-

triers; et tout-à coup 400,000 soldats italiens et bataves, scythes et sarmates, germains et français, laissent tomber leurs armes, quand les deux plus grands souverains de la Terre s'avancent au milieu du fleuve, pour régler eux-mêmes le sort de leurs Etats, et se donnent la main en signe de réconciliation. Alexandre et Napoléon se rapprochent, la guerre cesse, et cent millions d'hommes sont en repos. Les intérêts même de l'avenir dépendront peut-être de ces augustes conférences dont le jeune héritier des czars étoit si digne. Il a pu recevoir d'un seul homme plus d'exemples et de leçons sur l'art de régner, que n'en trouva jadis Pierre-le-Grand, lorsqu'il voulut s'instruire dans ses longs voyages, en parcourant toutes les cours des rois ses contemporains. Le traité de Tilsit ne laisse plus de prétextes à la guerre continentale. C'est dans ce grand jour que les royaumes et les peuples, les anciens pouvoirs et les pouvoirs nouveaux, ont pris leur place déterminée. C'est là dans ce grand jour que les royaumes et les peuples, les anciens pouvoirs et les pouvoirs nouveaux, ont pris leur place déterminée. C'est là que tout est devenu stable et certain. La nation, Sire, peut désormais espérer que votre personne ne lui sera plus si long-temps ravie, et que sa prospérité intérieure s'accroîtra sous vos

regards paternels. Cette nation a bien mérité vos soins et votre amour. On la vit à toutes les époques de votre règne, et particulièrement dans celle-ci, égaler en quelque sorte la grandeur de vos actions par celle de ses sacrifices et de son dévouement. Nous sommes sûrs de plaire à V. M. en mêlant aux hommages que nous lui devons, l'éloge de ce *bon et grand peuple;* c'est ainsi que vous le nommez si justement. Notre premier devoir est de vous rappeler cette magnanime promesse qui ne sera point trompée. Quand vous créez autour de vous des dignités nouvelles, et ces rangs intermédiaires, attributs de la monarchie dont ils vont augmenter les splendeurs, nous aurons soin de tenir encore de plus près à ce peuple dont nous sommes les organes. C'est là que nous trouverons une dignité qui, pour être moins brillante, n'en est pas moins respectable. Nous jurons, Sire, de ne jamais démentir ces sentimens que vous approuvez, devant ce trône affermi sur tant de trophées et qui domine l'Europe entière. Bientôt on verra se perfectionner sous l'oeil de votre génie nos constitutions civiles et politiques. Vous leur donnerez ce caractère de grandeur et de stabilité qui se répand sur vos autres créations; et pour compléter votre gloire, la vraie liberté qui n'existe qu'avec la vraie mo-

narchie, s'affermira de plus en plus sous un prince tout puissant."

XXIII.

EXPOSÉ

de la situation de l'Empire François, présenté par S. Exc. le ministre de l'intérieur dans la séance du 24 Août.

MM. les députés des départemens au Corps législatif.

L'année qui s'est écoulée depuis la clôture de votre session, n'occupera pas dans l'histoire une place moins importante que la glorieuse et mémorable année qui l'a précédée, et la France accoutumée, en quelque sorte, à l'admiration autant qu'à la reconnoissance, aura vu que sous un chef tel que celui qui dirige ses hautes destinées, ce double sentiment peut se renouveller chaque jour.

Lorsqu'il y a quinze mois, vous vous séparâtes pour retourner dans vos foyers, après avoir, pendant le cours de votre session, rempli avec autant d'empressement que de concert, les devoirs que vous imposoit la confiance de la Nation et celle du Souverain, *l'Empereur* paroissoit près

de goûter enfin le fruit le plus doux de ses glorieux travaux; il voyoit arrirer le terme, non de son propre repos, mais du repos de la France. Une nouvelle guerre continentale avoit été terminée en trois mois; l'Allemagne n'offroit plus à la France que des amis ou des alliés; la Prusse encore étoit de ce nombre; la Russie paroissoit désirer le terme d'une inimitié sans but comme sans motif: à force de triomphes et de modération, *l'Empereur* sembloit avoir acquis enfin à la France le droit de jouir en paix de tout ce qu'il aviot fait pour elle: il étoit rendu à la patrie, ses peuples le revoyoient avec des transports d'allégresse et d'amour, rapportant de nouveaux lauriers et de nouveaux bienfaits; de nombreuses députations accouroient des extrémités de l'Empire, pour lui offrir le tribut des hommages publics; l'armée se disposoit à venir au sein de ses foyers jouir des fêtes ordonnées par son chef, préparées par la Nation toute entiere.

Situation intérieure à la fin de la session dernière.

L'Empereur se réjouissoit à la vue d'un avenir plus calme, et sa pensée fixée sur l'administration intérieure, sembloit être devenue encore plus active. Il se faisoit rendre un compte dé-

taillé de toutes les parties de l'administration, et cherchoit dans chacune ce qui restoit de bien à opérer. Il préparoit un plan pour assurer aux princes de la dynastie impériale une éducation propre à les rendre dignes de celui qui la fonda. Il établissoit un système de grandes récompenses pour de grands services, véritable manière de faire servir les titres élevés d'appui à l'Etat et de décoration au trône; une nouvelle organisation donnée au Conseil-d'Etat instituoit, pour la révision des affaires contentieuses, une discussion lente et solennelle; une suite de formes protectrices et sévères offroit à la partie plaignante toutes les facilités pour la production de ses défenses et de ses titres, et créoit pour les dépositaires de l'autorité publique un nouveau tribunal, dont la censure doit s'exercer sur les actes et les abus que les lois positives ne peuvent atteindre. Une commission placée dans le palais même de *l'Empereur* et composée de ceux qu'il appelle à discuter avec lui les plus grandes affaires de l'Etat, ouvroit près du trône un libre accès à tous les genres de plaintes ou de demandes, chargée de faire parvenir aux oreilles du Souverain la voix de tous ses sujets dans la pauvreté et le malheur; institution touchante qui annonce que celui dont l'infatigable vigilance soigne si bien les grands intérêts de

l'Etat, n'est pas moins jaloux, dans sa sollicitude paternelle, de pourvoir aux moindres besoins ou aux plus légers griefs de tous ceux sur lesquels s'étend son Empire.

Mais le traité de Presbourg, qui avoit rendu la paix au Continent, ne l'avoit pas rendue aux mers, et l'Angleterre, constante à chercher sa propre sûreté dans les malheurs de l'Europe, s'efforçoit de faire continuer la guerre par la Russie, et de déterminer la Prusse à des démarches hostiles. Ces trames furent déjouées, le traité de Vienne et la convention de Paris dissipèrent tous les nuages. Il sembloit que la paix du Continent ne devoit plus être troublée. La Russie elle-même en avoit senti le besoin, et son ministre revêtu de ses pleins-pouvoirs, venoit d'arriver à Paris.

L'Angleterre, entraînée par la force de ces circonstances, se montra disposée à la paix, ou plutôt, ainsi que l'ont révélé depuis ses discussions publiques, à une trêve qui auroit à peine suspendu un moment les effets de la haine et de la jalousie qui l'animent contre nous. En même temps qu'elle ouvroit des négociations, elle préparoit de nouvelles intrigues, bien résolue à tout rompre, si elle parvenoit à rallumer le flambeau de la guerre continentale. Elle vit triom-

pher ses coupables espérances; la paix faite avec la Russie ne fut pas ratifiée.

La Prusse fut de nouveau agitée; une exaltation sans motif, et sans but, excitée par les ennemis de son repos, prévalut sur les combinaisons du cabinet. Des cris hostiles se firent entendre, et la guerre fut déclarée contre l'opinion des ministres, et peut-être contre l'opinion du roi lui-même: fatal exemple de la foiblesse des princes, influence plus fatale encore d'un ministre qui soudoie les intrigans et les libellistes, qui sème la terreur et la calomnie, qui soulève toutes les passions dont l'exaltation lui peut être utile, et qui, au milieu de toutes ces menées, calcule froidement les avantages qui peuvent résulter pour ses intérêts, des dangers, de la ruine même de ceux qu'il appelle ses amis.

L'Empereur partit; le plénipotentiaire anglois, qui plusieurs fois avoit annoncé son départ, ne tarda pas à l'effectuer, et les fusées incendiaires lancées par ses compatriotes, dévoroient quelques maisons de Boulogne, lorsque ce ministre de paix y faisoit son entrée avec une escorte françoise qui veilloit à sa sûreté, et rendoit ce dernier hommage au caractère dont il avoit été si inutilement revêtu.

La France a été pendant plus de dix mois

affigée par l'absence du prince auquel s'attachent toutes ses affections comme tous ses destins. Mais l'*Empereur* lui est resté présent en esprit, et son génie a veillé sur elle; sa pensée des bords de la Sprée et de la Vistule, de la Pregel et du Niémen, n'a point cessé d'embrasser tous les besoins intérieurs de l'Empire: sa pensée a tout animé, a maintenu partout l'ordre et la régularité qui sont son ouvrage, et nous ne nous sommes apperçus de son éloignement que par le bruit de ses exploits et par les regrets qu'il laissoit dans tous les coeurs. Pendant qu'il visitoit la tente du soldat, dressée sur les neiges de la Lithuanie, son regard veilloit en France sur la chaumière du pauvre, sur l'atelier du fabricant. Dans ce long intervalle, on n'a eu à gémir d'aucun trouble, on n'a pas même eu la plus légère agitation à redouter. La France, à l'époque d'une guerre entreprise pour l'accabler, a conservé au-dedans le calme le plus profond; son territoire n'a pas été violé un seul instant; le bruit des armes n'est pas arrivé jusqu'à elle; sous la sauvegarde de la victoire, elle a vu passer loin de ses frontières l'orage que l'envie et la haine avoient dirigé sur elle; elle a vu cet orage fondre sur les contrées où il s'étoit formé. Les lois exécutées partout avec fidélité et sans efforts, privilége des bonnes lois; les

contributions régulièrement acquittées, les routes parcourues avec sécurité, les administrateurs redoublant de zèle, nos jeunes soldats entrant avec joie dans les sentiers de l'honneur; les gardes nationales veillant autour de nos foyers, et se montrant par la régularité du service, par leur attitude et leur discipline, également propres à leur double fonction de protecteurs de l'ordre public et de défenseurs de l'Etat, tous les services exécutés avec facilité; l'opinion publique constamment fidèle aux institutions que ces voeux avoient rappelées, tel est le spectacle qui s'est offert à vos regards dans vos provinces respectives, et sur lequel nous pouvons ici rappeler votre témoignage: tel est le spectacle que présentoit cette France que désormais on désespère d'agiter, comme on désespère de la vaincre.

A l'époque à laquelle nous sommes arrivés, si nous avons encore à vous entretenir d'institutions nouvelles, nous aurons bien plus à vous montrer les fruits des institutions qui existent; cette fonction n'est pas moins douce; en confirmant le passé, elle donne une nouvelle garantie à l'avenir. Les conseils électoraux, les conseils-généraux de départemens se sont montrés animés du meilleur esprit; ils ont vu, dans le choix que *l'Empereur* fait des hommes appelés à les prési-

der, combien il désire que ces fonctions soient aussi honorés qu'elles sont par elles-mêmes honorables. Les conseils-généraux doivent être assurés qu'il n'est pas un des voeux que leur inspire le sentiment du bien public, qui ne devienne pour le gouvernement l'objet d'une attention particulière, et qui ne soit consulté avec soin dans l'examen des affaires auxquelles il se rapporte. L'administration des communes, cette administration que S. M. regarde comme une des plus importantes pour le bien-être de ses peuples, a été améliorée sous plusieurs rapports; leur comptabilité a reçu des formes plus lumineuses et plus expéditives. *L'Empereur* espère qu'elles préviendront à l'avenir tout arbitraire, toute dilapidation, que les dépenses seront rigoureusement conformes aux budjets, que les recettes ne seront pas dénaturées, que les comptes rendus avec clarté et promptitude ne seront plus un sujet de discussion. Sa volonté est aussi que les octrois, cette principale source de la richesse communale, soient administrés dans l'intérêt des villes pour l'avantage de ceux qui les habitent, et que les préfets qui ne doivent pas en diriger l'administration, exercent néanmoins sur elle une surveillance attentive et éclairée. *L'Empereur* qui se regarde comme le père de ses sujets, ne perdra pas de vue

ces administrations municipales, chargées de pourvoir à leurs premiers besoins, et ne tolérera ni les torts de la négligence, ni les entreprises de la cupidité.

Le gouvernement a été en général satisfait de la conduite des maires, non-seulement des maires des grandes villes dont S. M. s'est plu à relever les fonctions par des témoignages répétés de sa confiance, mais de tous les maires dont le noble dévouement, quelle que soit la sphère dans laquelle il s'exerce, s'élève à la hauteur de leurs devoirs: il a connu et apprécié leurs services, et son intention est d'entourer d'une juste considération l'exercice de cette magistrature paternelle, par laquelle l'action de sa puissance arrive à la grande majorité de ses sujets.

Secours publics, établissemens de bienfaisance.

Honneur soit également rendu à ces administrations respectables qui, d'une extrémité de la France à l'autre, se dévouent pour soulager le malheur, pour consoler la souffrance. Il est doux en cette circonstance solennelle de rendre hommage au zèle de ces pères du pauvre qui, en faisant le bien, ne cherchent d'autre récompense que dans la jouissance de l'avoir fait. Ils feront mieux encore, *l'Empereur* l'attend de leur zèle; chaque

jour, ils porteront un ordre plus parfait dans le régime des hôpitaux, une nouvelle économie dans l'emploi des revenus; ils trouveront de nouvelles ressources dans ce travail, dignement secondés par ces congrégations charitables, pieuses messagères que la religion députe près de l'infortune, que pendant un temps la persécution exila loin de la douleur et que le restaurateur de la France a rétablies dans cette dignité touchante. Vous les voyez, ces congrégations se multiplier à l'égal des besoins qui les invoquent et pourvoir encore aux besoins à venir par les élèves qu'elles forment. Comment la bienfaisance privée ne s'empresseroit-elle pas de seconder des administrations ainsi dirigées? Les legs ou donations faits en faveur des hospices, se sont élevés en capital, pendant le cours de 1806 seulement, à 2 millions, 300 mille fr. autorisées par 500 décrets successifs; la dotation de ces établissemens s'est encore accrue par un nouveau bienfait de S. M., d'un capital de 15 millions 600 mille fr., ou d'un revenu annuel de 768 mille fr. par la mise en possession provisoire de divers domaines de l'Etat, désignés pour le remplacement de leurs biens aliénés pendant la révolution, bienfait que vous serez appelés à ratifier pendant le cours de cette session, par une concession définitive. Les anciens fondateurs des

hospices ont été rétablis dans la jouissance de leurs droits les plus chers. Une noble émulation s'est emparée des ames généreuses, elle a fondé des écoles, ouvert des ateliers; la voix de la morale a pénétré dans les prisons, précédée des secours de la bienfaisance; les classes laborieuses de la société, guidées par quelques hommes de bien, ont formé elles-mêmes des associations utiles qui servent à leur amélioration, en même-temps qu'elles leur préparent des ressources dans le malheur. Il a fallu cependant prévoir l'abus que des spéculateurs avides et hypocrites pourroient faire d'une disposition si respectable, ou les écarts auxquels pourroit se livrer un zèle imprudent, et il a été sagement réglé que les établissemens qui emploient les fonds des souscripteurs pour se charger de la destinée d'un certain nombre de malheureux, ne pourroient contracter un tel engagement sans l'approbation de l'autorité publique.

Les fabriques ont été mises en jouissance de plusieurs sortes de revenus, les presbytères restaurés; de nombreuses donations ont augmenté leurs ressources.

Les victimes de la guerre maritime et des violences de l'ennemi ont reçu de S. M., des indemnités, dès le moment où elle a pu connoître leurs pertes.

La salubrité publique a été l'objet d'une vigilance continue, quelques maladies épidémiques se sont manifestées sur divers points. Le zèle des médecins envoyés par les préfets et quelquefois de la capitale même, dès la naissance du mal, en a arrêté les progrès; les boëtes de remèdes envoyées par le gouvernement ont assuré des ressources pour le traitement des pauvres. Le Mont-de-Piété de Paris a été organisé. D'autres ont été établis dans les principales villes de France.

Le gouvernement commence à s'occuper de completter le plan des établissemens destinés à la répression de la mendicité. L'abbaye de Fontevrault, les Ursulines de Montpellier sont préparées pour recevoir des dépôts de plusieurs départemens; celui de Villers-Cotterets presque achevé suffira aux besoins de la capitale et de ses environs. Le travail continue d'être introduit avec succès dans ces dépôts comme dans les prisons, et pendant qu'il fournit de nouvelles ressources pour l'économie intérieure de ces établissemens, il corrige les moeurs de cette classe que la société a justement repoussée de son sein, et rend la punition utile à ceux qui l'ont méritée. Dans presque toutes les maisons de détention et de réclusion, des oratoires ont été rétablis, et des chapelains nom-

més pour le service du culte, mesure qui tend également à opérer cette mesure salutaire.

L'administration attache à l'exécution complette de ce système une véritable gloire. Si les prisons ne sont pas encore ce que le gouvernement désire, si les vues théoriques que de nobles sentimens avoient inspirées à l'Assemblée constituante se sont trouvées inexécutables dans la pratique, ces sentimens sont trop généreux et trop humains pour que le gouvernement n'en soit pas constamment animé et ne tende pas sans cesse au but qu'ils indiquent. Autant qu'il est possible, les différentes classes de malfaiteurs seront séparées, on ne confondra pas avec eux celui qui par l'erreur d'un moment s'est exposé à la sévérité des lois sans encourir l'indignation de la société. On veillera sur-tout à la salubrité des lieux de détention et aux soins qu'exige la santé des détenus. La succession de tant d'années pendant lesquelles négliger ou détruire étoient ce qu'on savoit le mieux et ce qu'on vouloit plus, a laissé a cet égard un ouvrage immense auquel on travaille depuis six ans, et dont le complément sera un des premiers bienfaits de la paix.

Les prisonniers de guerre ou plutôt les armées captives que nous envoye la victoire, employées à des travaux utiles, ont fait servir leurs

bras à féconder cette terre qu'elles prétendoient conquérir.

Travaux publics, ponts et chaussées.

Le système général des travaux publics, appliqué à la fois et en tant de manières sur tous les points de l'Empire, se poursuit avec une persévérance et une activité que ne ralentissent point les circonstances du dehors. Treize mille quatre cents lieues de route à la charge du Trésor public ont été sur divers points entretenues, réparées; les vingt-sept routes principales qui partent de la capitale, se dirigeant à toutes les frontières de l'Empire, ont été le théâtre spécial de ces opérations. Les deux plus grands ouvrages exécutés depuis plusieurs siècles, les routes du Mont-Cenis et du Simplon, monumens de l'art, dignes de ces monumens de la nature que l'art a vaincus, sont accomplis après six années. Parmi les routes d'un autre ordre, celle d'Espagne en Italie par le mont Genèvre se poursuit, et l'embranchement qui doit l'étendre au département de l'Isère, offrira à une portion de la France un passage plus rapide et plus facile au travers des Alpes. L'Appenin à son tour devient le siége de travaux actifs, qui lieront le Piémont à la Méditerranée, et compléteront l'union de la Ligurie avec la France.

Le salutaire règlement qui proportionne la largeur des roues aux fardeaux des voitures est en activité, et ses bons effets se font déjà sentir. Les ponts à bascule nécessaires pour l'exécution de ce règlement, sont tous rendus à leur destination, et leur service commence sous peu de jours.

Dix-huit fleuves ou rivières principales ont vu leur navigation s'améliorer ou se prolonger même par les écluses; leurs chemins de halage restaurés ou leur cours contenu par des digues. Dans le nombre, on remarque les travaux exécutés sur la Loire et sur la Charente.

La navigation du Pô est affranchie de toute entrave. Le Rhin est devenu l'objet d'une attention particulière. L'octroi de navigation mis en activité sur tous les points, assure les moyens de délivrer ce beau fleuve des obstacles qui entravent son cours.

Quatre ponts ont été achevés pendant la dernière campagne, ou sont sur le point de l'être. Dix autres sont en pleine activité: on remarque dans ce nombre ceux de Roanne et de Tours. Celui de Strasbourg à Kehl commence sur un plan ingénieux, qui permettra de l'enlever et de le rétablir à volonté avec célérité et économie. Le Pont-Saint-Esprit, qui ne pouvoit donner passage à aucune voiture chargée, recouvre toute l'u-

tilité de son service par l'élargissement qu'il a reçu. Le pont Saint-Nicolas près Belfort, et celui d'Auberive sur la Varaise, approchent de leurs termes. Celui d'Avignon vient d'être adjugé; le Gouvernement a acquis celui de la Mulatière, au confluent du Rhône et de la Saône.

Dix canaux, presque tous commencés sous ce règne, sont en exécution et se poursuivent. Dans ce nombre, celui de l'Ourcq est porté aux trois quarts ou aux quatre cinquièmes. Les deux percemens de celui de Saint-Quentin, qui joint la Seine à l'Escaut, Paris à la Belgique et à la Hollande, sont effectués; ils seront terminés dans dix-huit mois, et le problème de cette navigation souterraine est résolu. Tous les ouvrages d'art de ce canal peuvent être considérés comme achevés; celui du Nord, qui joint l'Escaut au Rhin sans l'intermédiaire de la Hollande, est commencé dans la partie qui s'étend de l'Escaut à la Meuse; il unira la Belgique aux départemens du Rhin, une conquête de la France à une autre conquête, et ces deux contrées, étonnées peut-être de se trouver sous la même domination, ne le seront pas moins d'une communication que jamais leurs anciens possesseurs n'auroient exécutée, et qui ne sera pas un des moindres bienfaits de leur réunion à l'Empire. Les travaux du canal Napo-

léon, destiné à joindre la mer du Nord à la Méditerranée par une communication qui, embrassant le cours du Rhône, de la Saône et du Rhin, borde ou traverse la France dans sa plus grande longueur; ces travaux, dis-je, sont entrepris et en grande activité sur toute la ligne. Les canaux de Niort à la Rochelle, de l'Isle à la Rance, sont en pleine activité; celui du Blavet avance rapidement; celui d'Aiguemortes à Beaucaire vient d'être achevé; la partie du canal de Bourgogne, de Dijon à la Saône, sera navigable cette année. Plusieurs autres ont été repris ou réparés; tous seront continués jusqu'à leur entière exécution.

Les ports maritimes ont aussi vu des créations nouvelles. Anvers s'enorgueillit de ses chantiers bâtis comme par enchantement sur un sol devenu étranger à toute construction maritime; Anvers qui, dans les jours de sa gloire, n'étoit qu'un port de commerce, fermé ensuite par une politique bien aveugle ou bien timide, Anvers, qui n'étoit plus rien, devient un centre de marine militaire. Pour la première fois cette partie de l'Escaut voit flotter des vaisseaux de 74 et de 80; 14 sont sur le chantier. Plusieurs ont été lancés, et sont arrivés à Flessingue après une navigation difficile, heureuse et sans exemple.

Ceux qu'on a lancés ont été remplacés au

même instant sur les chantiers qu'ils avoient quittés. De toutes les parties de la Belgique, de la Hollande, des bords du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, on est venu contempler ce beau spectacle, jouir de cette conquête faite au profit de l'Océan. Combien Anvers a dû s'enorgueillir de sa nouvelle destinée! D'autres vaisseaux seront lancés dans peu de mois, remplacés par un pareil nombre, et des escadres entières sortiront de ce port qui avoit oublié qu'il appartenoit à l'Océan.

Flessingue, qui jadis n'offroit un asyle qu'à des vaisseaux de petite dimension, et qui a vu élargir son écluse, creuser ses bassins, se trouve en état de recevoir une escadre.

A Dunkerque, la jettée de l'Ouest a été reconstruite, et les travaux ordonnés, par le décret du 28 Nivose an 13, sont presqu'accomplis.

A Calais, les deux jettées de l'Est et de l'Ouest ont été réparées ou reconstruites.

A Cherbourg, les deux moles sont élevés, et les ouvrages approchent de leur terme. Au milieu des mers, la batterie Napoléon, couverte de canons, ferme la rade aux vents et à l'ennemi.

A Rochefort, il a été établi un appareil ingénieux, à l'aide duquel les vaisseaux du premier rang pourront entrer et sortir à toutes les marées.

Le curage du port de Marseille, si vivement désiré par le commerce, est déjà porté à plus de moitié, autant qu'on peut calculer d'après les sondes qui ont été faites.

D'aussi grands ouvrages, entrepris à la fois, exigent du temps et de la constance. Mais la constance qui toujours assure le succès, appartient surtout à un Gouvernement à qui le sentiment de sa force donne aussi celui de sa durée, dont la marche est invariable, parce qu'il n'y a qu'un but, et qui, en maîtrisant le présent, a toujours les yeux fixés sur l'avenir. Tant d'ouvrages entrepris, tant d'autres achevés auroient suffi à la gloire de plusieurs des règnes précédens, mais *l'Empereur* n'y voit encore que des travaux commencés au milieu des orages de la guerre; d'autres en plus grand nombre vont occuper les loisirs de la paix; il est dans l'intention du Souverain qu'il n'y ait aucune partie, même des plus reculées de ce vaste Empire, qui ne ressente les effets de son Gouvernement par des améliorations dont le résultat infaillible sera d'augmenter l'aisance du peuple et la prospérité de l'Etat. Il entre aussi dans son système d'exciter le zèle des communes, et de seconder leurs efforts pour l'amélioration des chemins vicinaux: ici l'administration encourage ce qu'elle ne peut,

ce qu'elle ne doit pas faire elle-même, sachant que ces obscurs et modestes travaux qui ont pour objet les communications les plus rapprochées n'importent pas moins aux premiers besoins des peuples, que ces communications lointaines, que ces immenses travaux, qui changeant la direction des eaux, creusant de nouveaux lits aux fleuves, abaissant, pour ainsi dire, le sommet des montagnes, commandent la juste admiration et la reconnoissance des peuples.

Agriculture.

L'agriculture, la première, en recueille les fruits; d'autres mesures lui sont également favorables. Le desséchement des marais du Cotentin et de Rochefort en pleine exécution; ceux de Bourgoing confiés aux héritiers de leurs anciens concessionnaires promettent à la culture une vaste étendue de terrein, et rendront la salubrité à la contrée qui les environne. Cette faveur du Gouvernement est accordée à la juste espérance d'une prompte exécution de cet important ouvrage. Les concessionnaires actuels répareront par leur activité le tort de leurs devanciers. Un exemple a fait connoître combien le Gouvernement désire encourager dans les communes rurales les échanges propres à faire disparoître la dissémination et

l'enchevêtrement des pièces de terre; il a exempté des droits ordinaires d'enregistrement la première commune, dont les habitans ont exécuté cette opération par un concert général. Si de pareilles opérations se multiplioient, une étendue prodigieuse de terrein perdu en clôtures, en servitudes, seroit rendue à la fécondité, en même temps que les fatigues et le temps du laboureur seroient épargnés. Cet encouragement peut être regardé comme le germe d'une grande et heureuse réforme. Les sociétés d'agriculture secondent avec zèle les vues du Gouvernement en propageant les bonnes méthodes. Quelques mesures partielles ont eu lieu relativement à l'éducation des vers à soie, à celle des bêtes à cornes, à la culture des arbres fruitiers, aux recherches faites sur les productions naturelles des contrées les moins connues de la France.

L'existence de nos fabriques de coton étant consolidée, et prenant une extension remarquable, le Gouvernement a dû examiner s'il ne pourroit leur faire trouver en France la matière première qu'elles tirent de l'étranger; on s'occupe de reconnoître les lieux où la culture du coton pourroit être introduite avec succès et sans nuire à des cultures plus importantes; on réunit toutes les

lumières propres à la diriger; des encouragemens sont promis aux premières tentatives.

Un intérêt plus grand encore, et qui est du premier ordre pour le commerce et l'industrie, l'amélioration de nos laines a été l'objet d'une constante sollicitude. Tous les moyens sont pris pour éclairer les agriculteurs sur ce grand intérêt, pour leur faciliter les moyens d'y atteindre. Sept bergeries nationales placées sur divers points de l'Empire, et dans une situation centrale, conserveront la race dans toute sa pureté, la multiplieront et la propageront par des ventes annuelles; des bergers seront instruits dans les soins qu'elle exige, et l'instruction se trouvera jointe à l'exemple.

Mais la plus importante des améliorations, et en même temps la plus difficile, parce qu'il fallait réparer les pertes passées, en même temps que préparer les progrès à venir, étoit celle de nos races de chevaux jadis si justement célèbres, et en peu d'années presqu'entièrement détruites. La restauration des haras que nous vous annonçâmes l'année dernière comme une opération commencée, a été très-avancée pendant le cours de celle-ci. *L'Empereur* en a fixé l'organisation et le régime général; trois nouveaux haras, douze dépôts d'étalons ont été établis. Ils renferment en

ce moment près de neuf cents animaux jumens ou poulains du plus beau choix, dont une grande partie a été acquise cette année; un convoi nombreux envoyé par *l'Empereur* pendant le cours de ses conquêtes, est venu les enrichir. Le service de la monte est établi et régularisé dans un grand nombre de départemens; des primes accordées dans les foires, des récompenses décernées dans des courses publiques excitent l'émulation des propriétaires; et l'attention que le Gouvernement a donnée à cette administration a été utile, moins encore par ses suites immédiates et nécessaires que par le zèle qu'elle a excité parmi les propriétaires pour l'élève des chevaux et la perfection de la race. Le Gouvernement a plus fait faire qu'il n'a fait, ce qui est le vrai caractère d'une bonne institution publique.

Les écoles vétérinaires prospèrent et peuplent de sujets instruits les armées et les campagnes; leur enseignement a reçu une nouvelle extension. Dans leur sein s'ouvrent des cours pratiques d'économie rurale, où des élèves fermiers s'instruisent dans les bonnes méthodes, les appliquent eux-mêmes sur le terrein, et se préparent, lors de leur retour dans les champs, à affoiblir, par leur exemple, l'influence de cette routine aveugle et obstinée, qui est sans doute le

plus grand obstacle aux progrès de l'agriculture.

Le Code rural se rédige avec la maturité qu'exige un travail qui doit offrir une nouvelle garantie à la prospérité, faire cesser les abus en respectant les usages locaux, et régulariser, sans la contraindre, l'industrie qui est l'origine et l'aliment de toutes les autres.

Ces deux bienfaits, les premiers de tous, une législation sage, une instruction solide et féconde, sont appliqués également à l'industrie commerçante et à l'industrie manufacturière.

Un Code se prépare pour le commerce, un Code mûri par des discussions approfondies; il a pour objet de remettre en vigueur tout ce que l'expérience a pu faire reconnoître d'utile dans les ordonnances anciennes, en les appropriant au temps présent, protégeant la bonne-foi des transactions, réprimant par des lois sévères le scandale toujours croissant des faillites; il achevera de consolider le crédit, et relevera une des professions les plus utiles et les plus honorables de l'Etat; il lui rendra cette antique loyauté, qui doit être toujours son premier caractère.

La loi que vous avez rendue l'année dernière sur l'établissement du tribunal des prudhommes, a produit des effets salutaires, et plusieurs

villes de fabriques se sont empressées, d'après la latitude que cette loi avoit sagement laissée, de demander à être admises au bienfait de cette institution.

L'existence des chambres de commerce a été affermie, et les travaux de plusieurs d'entr'elles continuent d'attester la réunion du dévouement et des lumières; bientôt les chambres consultatives d'arts et manufactures seront appelées à rendre aussi les plus utiles services.

Le Gouvernement a fondé des écoles destinées à former des élèves qui ne seroient pas seulement de simples ouvriers, et dans lesquelles les procédés des arts seroient enseignés en même temps que les principes des sciences, dont ils tirent un nouveau degré de perfection. Celle qui existoit à Compiegne, transférée à Châlons-sur-Marne, a été reçue par les habitans de cette ville avec les témoignages les plus empressés; celle de Beaupréau sera formée incessamment; celle de Saint-Maximin n'est retardée que par d'immenses réparations qu'exige le local. Dans ces écoles, sans modèle dans aucun temps ni dans aucun peuple, se forment des charpentiers, des forgerons, des ouvriers un tout genre qui savent calculer, qui connoissent la géométrie descriptive, et ont des notions de physique et de chimie; ils étudient

le mécanisme des machines, et les exécutent avec succès. Unissant l'habitude des combinaisons de l'esprit à l'adresse de la main qui exécute, ils seront remarqués par leur intelligence à concevoir leur plan, et par la perfection de leur ouvrage. Leur penchant en entraîne un grand nombre dans la carrière militaire; et si jamais la gloire appelle encore nos armées dans ces contrées lointaines où les bras manquent, où l'industrie est à peine naissante, où la nature multiplie les obstacles, leur chef trouveroit dans les militaires sortis de ces écoles, des bras qu'il pourroit employer pour renouveler les miracles de son génie, exécuter quelques-uns de ses plans, établir sur de larges rivières des ponts durables, bâtir des villes, donner une face nouvelle à toute une contrée, et élever des monumens qui, indiquant ses traces glorieuses, seroient aussi des bienfaits pour les peuples qui les verroient naître. L'école pratique des mines de Pezay obtient les succès les plus complets. Une autre école pratique, d'après un décret de *l'Empereur*, se forme à Geislautern (Sarre) pour l'étude d'un des arts les plus importans, parce qu'il sert de fondement à une foule d'autres, parce qu'il s'applique à une substance minérale dont le sol de la France est très-riche, je veux dire le traitement du fer, et de là sorti-

ront de précieuses lumières pour perfectionner nos usines. Une école de dessin et de géométrie descriptive appliquée aux arts mécaniques, a été placée au conservatoire des arts et métiers, a côté de l'école de filature. Des élèves tirés de l'École des arts sont instruits à Paris, aux frais du Gouvernement, dans la fabrication des instrumens de physique, devenus aussi parfaits que ceux d'Angleterre, et dans celle des montres marines, justement appelée *l'horlogerie transcendante*, comme servant aux progrès de la plus noble des sciences, l'astronomie, et du premier des arts, la navigation, les deux plus illustres conquêtes du génie, du courage et de l'industrie humaine.

Commerce extérieur.

Quelques branches du commerce extérieur ont souffert; cependant plusieurs relations se sont étendues, consolidées ou rétablies; l'Italie offre au commerce françois des débouchés plus considérables; l'Amérique a fait à nos manufactures des commandes inattendues en retour des tabacs et des denrées coloniales qu'elle nous fournit; et le commerce ramené à son véritable esprit, reprend son équilibre. La Suisse cesse de servir d'intermédiaire à un commerce rival. L'Angleterre punie dans la cause même qui a inspiré sa cruelle politique, voit ses marchandises re-

poussées par l'Europe entière, et ses vaisseaux chargés d'inutiles richesses, errant sur ces vastes mers où ils affectoient de régner par le monopole, cherchent envain depuis le détroit du Sund jusqu'à l'Hellespont un port qui s'ouvre pour les recevoir. Le Levant, cet ancien apanage du commerce françois, ravi par la ruse, lui est rendu par l'indignation. Les mers du Levant rappellent les marchandises françoises; au moment de cette importante révolution, les négocians françois s'empresseront sans doute d'établir la réputation de leur loyauté dans ces contrées où la simple bonne-foi préside aux transactions du commerce. Le Gouvernement veillera, de son côté, à ce que les consommateurs des Echelles ne soient point trompés dans leur confiance. Il s'occupe de rétablir avec les modifications que les circonstances ont rendues nécessaires, des règlemens dont l'expérience a démontré la sagesse et l'efficacité. La guerre actuelle n'est que la guerre de l'indépendance du commerce; l'Europe le sait, et *l'Empereur* a constamment cherché dans la garantie de cette indépendance la première base de toute négociation, comme il a vu dans sa violation la première cause des hostilités. Chacune de ses conquêtes, en fermant un débouché à l'Angleterre, a été une conquête

future pour le commerce de France. Ainsi, cette guerre qui avoit suspendu momentanément toutes ses relations, a eté sur-tout faite pour son intérêt, pour l'intérêt de toute l'Europe opprimée par le monopole de l'Angleterre.

Manufactures.

Quelques ateliers aussi ont dû éprouver, par l'effet inévitable des circonstances, une stagnation momentanée. *L'Empereur*, au milieu de ses camps, a porté sur eux la sollicitude la plus attentive : il a pourvu à leurs besoins avec une générosité qui exciteroit toute votre reconnoissance, s'il m'étoit permis d'en relever le secret dans toute son étendue. Le mal qui pouvoit être prévenu ou réparé, l'a été, et l'activité des ateliers a été maintenue autant que la circonstance pouvoit le permettre.

Heureusement cette gêne n'a point atteint les genres de fabrication les plus essentiels ; il en est même qui se sont relevés cette année, et la cause en est dans cette mesure qui ferme le Continent aux marchandises angloises, secondée par le salutaire décret du 22 Février 1806, converti en loi dans votre dernière session.

Il y a vingt mois, nos filatures étoient menacées d'une inaction entière. Leurs magasins étoient engorgés, leurs ateliers découragés, des milliers

d'ouvriers sans emploi; leur voix fut entendue du chef de l'Etat, une discussion approfondie eut lieu en sa présence, le décret du 22 Février leur rendit l'espoir; il a fallu quelque temps sans doute pour que son influence se fît sentir. D'immenses approvisionnemens existoient, ils ont dû s'écouler, et cela même prouve combien le remède étoit nécessaire. Mais enfin le moment est arrivé où l'industrie françoise secondée par les succès de la guerre, a remplacé les étoffes que nos goûts empruntoient à l'industrie étrangère, et pendant la saison la plus difficile de l'année, un grand nombre d'ateliers se ranimant, ont offert le spectacle du travail succédant à celui de la misère.

Il est nécessaire de le dire, les manufactures ne prospèrent véritablement que chez les nations où une sorte d'esprit public s'est établi en leur faveur. Cet esprit, nos anciennes institutions l'empêchèrent trop long-temps de naître; le Gouvernement actuel n'a rien négligé pour le développer. Une circonstance mémorable a prouvé cette année que ses efforts n'ont pas été vains. Aucun spectacle peut-être n'a attiré un aussi nombreux concours, pendant une aussi longue durée de temps, n'a paru exciter un intérêt et une curiosité plus soutenus et plus universels que l'exposition des produits de l'industrie qui a eu

lieu il y a dix mois. On ne sauroit dire ce qu'il y a de plus honorable pour la nation, de cet empressement du public, ou du tableau qui l'attiroit. Plusieurs milliers de produits divers provenant des fabriques disseminées sur la surface de ce vaste Empire, classés suivant les genres et suivant l'ordre des départemens, étaloient sous les yeux, dans leur immense variété, l'histoire entière de nos arts et la description industrielle de la France. Les arts de luxe s'y montroient dans toute leur pompe; les arts utiles, sous des formes plus modestes, y offroient de précieux sujets d'études aux regards des hommes instruits. Jamais autant d'objets de comparaison ne s'étoient trouvés réunis, jamais des progrès aussi rapides n'avoient été constatés. La fierté nationale jouissoit de ces succès, les fabricans présens à ce spectacle s'éclairoient par les rapprochemens et s'enflammoient d'une émulation nouvelle. Les couronnes ont dû être multipliées bien au-delà du nombre promis. Les moindres distinctions sont devenues un grand honneur. Malheureusement, il a manqué aux unes et aux autres ce qui devoit en être le prix le plus éminent; il a manqué à ce beau et rare spectacle ce qui devoit en faire le principal éclat, la présence du Souverain dont tant de milliers d'hommes avoient ambitionné

dans leurs efforts un seul regard, mais ce regard qui récompense, qui enflamme, qui anime tout de sa grandeur et de sa puissance.

On savoit déjà, et cette exposition en a fourni de nouvelles preuves, on savoit déjà que les François sont inimitables dans tous les arts où l'élégance et le bon goût concourent à la perfection du travail. Mais on a eu occasion de reconnoître qu'à l'égard de plusieurs autres, nous sommes plus riches et plus avancés qu'on ne croyoit; ainsi l'exposition a offert une assez grande abondance d'aciers de très-bonne qualité, ou naturels ou de cémentation, et nous pouvons même annoncer avec confiance que la fabrication de l'acier fondu, si long-temps désirée par nos arts, est introduite en France, de manière à pouvoir en remplir les besoins. La fabrication des fils de fer, des cardes, des limes, des faulx, des scies, a fait des progrès; celle des aiguilles semble n'en avoir plus à prétendre. On a vu avec satisfaction la fabrication des tuiles naturalisée en France. Chaque jour le flambeau de la science prête aux arts de précieuses lumières et les conduit à des procédés utiles. La multiplication des manufactures de produits chimiques en est un des plus importans résultats. Les divers genres de mécaniques sont exécutés aujourd'hui avec le

plus haut degré de soin et de précision, et le Gouvernement, par l'envoi gratuit de divers assortimens, s'efforce d'en généraliser l'usage, persuadé que des préjugés vulgaires ne repousseront plus l'emploi de ces agens, qui, en économisant le bras de l'homme, augmentent sa puissance et multiplient les productions avec les moyens de produire.

La fabrication des draps, la première branche de l'industrie françoise, se maintient digne de la réputation qu'elle s'est acquise; deux circonstances se réunissent pour lui faire obtenir successivement le seul avantage qui lui manque encore, une plus grande économie dans les prix; c'est l'adoption des nouveaux systèmes de mécaniques et l'amélioration progressive des laines nationales. Les observateurs ont pu juger à l'exposition de 1806, à quel point ce second genre d'amélioration se trouve déjà porté. Pour la première fois ils ont vu réunis les échantillons de laines venus de tous les points de la France; ils ont pu comparer les productions de près de cent troupeaux de race pure ou de métis, et près de là apercevoir aussi du drap fabriqué avec ces laines par nos meilleures manufactures.

C'est ainsi que même sous le poids d'une guerre extérieure, aucun des intérêts de l'ordre

public, aucune des sources de la richesse nationale, aucun des besoins des arts utiles n'ont échappé à l'attention vigilante du chef de l'Etat.

Beaux-arts.

Son attention n'a négligé aucun des intérêts de ces arts brillans en même temps qu'ils sont utiles, placés au premier rang parce qu'ils tiennent davantage à la perfection de la société; à la culture des plus nobles facultés, parce qu'ils ont pour objet, non les besoins de la multitude, mais les jouissances de l'homme instruit et délicat; arts qui pour une nation pleine d'esprit et de lumières, sont aussi des arts nécessaires. Par eux sont créés ces beaux monumens, nobles témoins qui attestent à l'histoire la grandeur d'un Gouvernement, et le génie du prince et de la nation.

Embellissemens de Paris.

L'Empereur a voulu que sa capitale, devenue la première capitale de l'Univers, répondît par son aspect à une si glorieuse destination. A l'une des extrémités de Paris un pont est achevé, le pont d'Austerlitz; à l'autre un pont commencé; il sera le pont d'Jena, noms célèbres à jamais dans nos annales. Ainsi, la Seine chargée pour ainsi dire des trophées de nos guerriers, attestera aux races futures que dans ce siècle de merveilles, la

main qui gagnoit une victoire et renversoit un trône, élevoit en même temps un monument d'utilité publique, et que l'auteur de tant d'exploits ne les faisoit servir qu'à la prospérité du peuple dont il immortalisoit la gloire. Les quais, etc. se prolongent successivement sur les deux rives de ce fleuve; des fontaines nouvelles ont été construites; les anciennes ont reçu plus d'eau; toutes coulent nuit et jour dans tous les quartiers de la ville, montrant aux dernières classes du peuple le souvenir que son *Empereur* a de ses moindres besoins; c'est une foible partie d'un grand plan conçu pour la salubrité et l'agrément de la capitale dans laquelle le canal de l'Ourcq bientôt achevé, versera un torrent d'eau salubre, propre à tous les besoins, qui inondera toutes les rues, emportant les immondices de cette ville immense, après l'avoir embellie par sa présence et alimentée par ses transports. Des communications nouvelles sont percées de toutes parts; le Louvre avance avec rapidité, marquant à la suite les uns des autres, les siècles de François Ier, de Henri IV, de Louis XIV, ranimés à la voix de *Napoléon*. L'Odéon est rendu à un art dont il fut long-temps en Europe la plus belle école; la colonne de la Grande-Armée s'élève au mi-

lieu de la place Vendôme, le monument Desaix au milieu de celle de la Victoire; la statue d'Hautpoult ornera la place des Vosges; deux arcs de triomphe sont érigés ou fondés, l'un près de ce palais habité par le génie de la Victoire, l'autre à la plus belle avenue de la plus belle ville du Monde; il annonce de loin à l'étranger que cette ville est le centre de la patrie des héros; il rappellera à la postérité l'époque des plus mémorables faits d'armes qu'offrent nos annales et les annales d'aucun Empire. Le palais dans lequel vous résidez, s'orne d'après vos voeux, d'un péristile dont la majesté annoncera le sanctuaire des lois, et répondra à la beauté de l'édifice, et à la magnificence du coup-d'oeil qu'il va compléter. Vis-à-vis le temple des Lois sera le temple de la Victoire. Nos neveux vivant heureux à l'ombre de ces lois, sauront que ces brillantes victoires ne furent gagnées que pour en assurer l'empire, que pour en éterniser les bienfaits; ils sauront aussi que les bonnes lois et l'exactitude de leur observation préparent les victoires, et non moins qu'elles assurent la durée des Empires. Au milieu est le palais du Souverain: ainsi le trône est entre la justice et la gloire.

C'est le 2 Décembre, anniversaire de cette bataille d'Austerlitz, qui étoit elle-même l'anniversaire de son couronnement, que *l'Empereur*, par un décret rendu au sein de la Pologne, a donné à un édifice à peine commencé, abandonné après trente ans de travaux, cette noble destination. Ainsi le vainqueur récompense ceux qui ont vaincu sous lui, il associe à son immortalité les héros qu'il a formés. Son nom, plus durable que le monument qui en sera décoré, perpétuera leurs noms et la gloire qu'ils ont acquise en combattant sous ses ordres. Une suite de trophées décorera l'enceinte du monument; le marbre, l'or et l'argent conserveront dans un livre éternel ces fastes de l'héroïsme. Là sera célébrée la mémoire de ceux qui se dévoueront pour la patrie et pour ses saintes lois; là seront décernées les récompenses méritées par la valeur; là notre belliqueuse jeunesse sera instruite dans le sentiment de l'honneur par de si illustres exemples. Ce sera le sanctuaire de la gloire; le génie des arts s'est éveillé à la voix de *l'Empereur* et à la pensée d'un ouvrage où tout se réunit pour l'exalter. Malgré l'extrême brièveté du temps, aucun concours d'architecture n'avoit été aussi brillant que celui ordonné pour le plan de ce monument, qui sera la première décoration de la capitale.

Les travaux du Panthéon avancent: ceux de Saint-Denis sont à-peu-près terminés; les constructions de Napoléon et celles de Napoléon-Ville se poursuivent. Plusieurs églises, divers palais épiscopaux, ont été restaurés dans les départemens. Le tombeau de Desaix est assis sur le sommet des Alpes non moins étonnées de voir pour la première fois un monument sorti du ciseau de nos artistes, qu'ils ne l'ont été du passage également sans exemple, d'une armée traînant à bras d'hommes sa nombreuse artillerie. Dominant d'un côté sur la France, de l'autre sur l'Italie, ce tombeau attestera à toutes deux les honneurs rendus par leur commun libérateur à son compagnon, à son ami, mort au sein du triomphe qui acheva leur alliance et fixa leurs doubles destinées.

Les monumens fondées ou restaurés, seront revêtus d'inscriptions analogues à leurs caractères. L'Institut de France a reçu l'honorable mission de les tracer; il rédigera le projet des médailles frappées par le Gouvernement, et la science ainsi s'unira aux arts pour perpétuer tous les souvenirs chers à la gloire nationale.

Quelle plus noble carrière fut jamais ouverte aux beaux-arts! Jamais règne plus propre à nourrir dans leur ame la pensée et le sentiment du

beau, put-il offrir tant de prodiges à leur enthousiasme, à leurs travaux tant de nobles sujets, à leurs efforts d'aussi nombreux encouragemens?

L'Ecole françoise est occupée presqu'entière à retracer sur le marbre ou sur la toile les principales époques de ce règne glorieux, pendant que *l'Empereur* lui envoie, du sein des Etats conquis, de nouvelles collections de modèles. L'Ecole des beaux-arts de Lyon a pris naissance cette année.

Théâtres.

Un cours de déclamation a été joint au Conservatoire de musique, il sera utile tout ensemble et à la langue et à l'art théâtral.

Instruction publique.

Les intérêts de l'enseignement sont une des pensées habituelles de *l'Empereur*. Pendant le période trop court de son séjour à Paris, c'est l'objet qui l'a le plus occupé. Un plan d'Université générale, embrassant tout le système de l'éducation publique, établissant les rapports de ceux qui doivent y concourir, avec le Gouvernement, entre eux-mêmes, et avec les citoyens, tendant à leur donner un esprit commun, un grand intérêt au succès de leurs travaux dont il

leur assure la récompense, ce plan a donné lieu à de nombreuses et profondes discussions au Conseil-d'Etat. La guerre a retardé pour la France le moment de jouir de cet estimable bienfait: *l'Empereur* veut encore le perfectionner. Avant de s'en occuper, ou plutôt de paroître s'en occuper, il s'étoit fait mettre sous les yeux le compte le plus détaillé de la situation de tous les établissemens actuels, du nombre de leurs élèves, de leur discipline, de leurs études, de leurs ressources et de leurs dépenses. Plusieurs Lycées ont été organisés cette année; leur nombre total s'élève en ce moment à 35; le nombre des élèves admis à partager les bienfaits du Gouvernement s'est trouvé beaucoup accru cette année par l'exécution de l'arrêté du 3 Floréal an 13.

Là se forment pour l'honneur des sciences et des lettres, pour la gloire et le service de l'Etat plus de huit mille élèves, dont trois mille sept cents doivent en tout ou partie leur éducation à la munificence nationale. Il n'est presque plus une ville qui n'entretienne une Ecole secondaire à ses frais et n'en possède plusieurs particulières; le nombre d'élèves des Lycées et de ces Ecoles excède de beaucoup le nombre des étudians que l'on comptoit avant la révolution dans les Universités et dans les Collèges; les inspecteurs-généraux

des études, dans la dernière inspection qu'ils ont faite des Ecoles de Paris, ont trouvé le degré d'avancement dans les études supérieur à ce qu'il étoit autrefois.

Les douze Ecoles de droit sont organisées ; déjà plus de 2000 étudians s'empressent d'y puiser la connoissance des lois, et promettent à l'Etat une pépinière de savans jurisconsultes et de magistrats éclairés.

On a suivi le développement du système qui vous fut exposé l'année dernière, et qui a pour objet de faire servir les hospices à l'avancement de l'art médical dans les provinces, tirant ainsi du soulagement donné à l'humanité souffrante, de nouveaux moyens pour en prévenir ou en diminuer les maux. Des Ecoles gratuites de médecine-pratique ont été établies dans les villes d'Amiens, Besançon, Bruges, Bruxelles, Gand, Clermont-Ferrand, Angers, Grenoble et Poitiers. Les cours d'accouchement établis à l'hospice de la Maternité, et qui, depuis leur formation, ont déjà donné près de 400 sages-femmes instruites aux départemens, viennent d'être soumis à des mesures qui acheveront d'en régulariser les travaux et d'en assurer les succès.

Les opérations relatives à la mesure de l'arc du méridien de Barcelonne aux îles Baléares, ont été reprises et seront continuées cet hiver. L'Ob-

servatoire du Panthéon a été rétabli; celui de Turin rendu à l'astronomie.

Littérature.

L'*Empereur* désire que les belles-lettres partagent sous son règne l'impulsion donnée à tout ce qui est grand, utile et honorable à la nation; que la langue françoise, devenue plus que jamais la langue de l'Europe, continue de justifier ce privilégé éclatant, par son élégance, sa pureté et le choix de ses productions. Son voeu ne sera point trompé; des talens s'annoncent qui donnent de précieuses espérances. Que l'opinion publique encourage leur naissance, les protège contre les atteintes du dénigrement et de la malignité; qu'il n'y ait désormais pas plus de sectes parmi les gens de lettres, qu'il n'y a de partis politiques dans l'Etat; que la littérature trouve dans l'alliance du goût avec la morale, le principe le plus certain de ses succès; que la critique devienne décente pour être utile; que les hommes appelés à la noble fonction d'éclairer et d'instruire, dédaignent les suffrages mendiés, les prétentions puériles et les succès d'un jour; que le regard fixé sur le but élevé qui leur est offert, sur les glorieux objets qui les entourent, ils aspirent aux couronnes qui ne peuvent se flétrir; qu'à la voix d'un prince généreux s'allume dans leurs ames la flamme créa-

trice de toutes les grandes conceptions; qu'ils soient les dignes témoins d'un tel siècle; ils mériteront d'en être les peintres, et de passer avec lui à la dernière postérité.

Les sociétés littéraires seconderont cet essor. L'*Empereur* désire qu'elles servent de guide à l'opinion publique, qu'elles soient le tribunal du goût: il les invite à reprendre les grands travaux entrepris en divers temps par le concert d'écrivains laborieux. Il veut que l'histoire littéraire de France, tracée par leurs soins énonce des jugemens calmes et durables, et devienne le monument solennel qui conservera le souvenir des écrivains dignes d'estime, honorés du suffrage public et des témoignages de sa bienveillance; ces compagnies répondront à son attente par leur impartialité et par un redoublement de zèle; les talens qu'elles auront signalés, les écrits utiles qu'elles auront remarqués pendant le cours de l'année, recevront la plus précieuse des récompenses, en obtenant l'attention du souverain qui, si puissant dans les arts de la guerre, a voulu être le restaurateur, le promoteur de tous les arts de la paix.

Cependant le chef de l'Etat ne dédaigne pas d'étendre aussi sa pensée sur le genre d'instruction qui convient aux classes inférieures de la société; instruction qui, en les formant dans l'habitude des

bonnes moeurs, leur donne les notions élémentaires utiles à leurs travaux. Plusieurs institutions ont été autorisées, dont le zèle répandra cette simple et utile instruction dans les ateliers et dans les campagnes. Elles seront secondées par les soins paternels de ses pasteurs dont la présence et les fonctions sont aussi une sorte d'enseignement continuel de la première de toutes les sciences, l'amour du bien et la pratique des vertus.

Culte.

Le Gouvernement n'a que de la satisfaction à témoigner en général aux membres du clergé; dans tous les degrés de la hiérarchie, il offre plus qu'à aucune époque des moeurs pures, une piété tolérante, un grand désintéressement, une application constante à ses devoirs. S'occupant sans relâche de la noble tâche qui lui fut donnée, la restauration de la morale publique et privée, il sent que l'obéissance aux lois est une branche essentielle de l'une et de l'autre, et que de toutes les lois, la loi qui a pour objet la défense de l'Etat est la plus sacrée de toutes, celle dont la prompte et entière exécution est la plus recommandée par les sentimens religieux comme par l'amour de la patrie.

Les divers cultes autorisés dans l'Empire vivent dans une union digne de l'esprit qui leur est commun, et honorables pour leurs ministres.

Israélites.

Des départemens qui avoisinent le Rhin sont arrivées à *l'Empereur* des plaintes unanimes sur les usures exercées par quelques individus professant la religion juive. La vérification des faits a prouvé que sans un prompt remède, le fruit de ces usures auroit consommé en entier les richesses et les ressources de ces belles provinces. L'*Empereur* a dû calmer les justes craintes de tant de milliers de cultivateurs; mais en apportant ce remède partiel et momentané, *l'Empereur* a formé une conception plus vaste et d'une influence plus durable, il a vu dans les habitudes anciennes, et dans la fausse interprétation de quelques points de doctrine, la première cause du mal qui avoit excité ces réclamations.

Pour se dispenser de perpétuer ou les précautions ou les peines, il a voulu régénérer les mœurs d'une portion de cette classe par le concours de la classe toute entière, par l'influence de l'autorité religieuse dont elle reconnoît les lois. L'*Empereur* savoit qu'il est parmi les Juifs de ses Etats un grand nombre d'hommes dont les opinions sont saines, la conduite irréprochable, qui gémissent les premiers des torts de leurs coréligionnaires, et loin de confondre ces hommes estimables avec ceux qui méritent une juste censure, il a appelé les premiers

à exécuter les mesures qui doivent préparer la réforme des autres. Une assemblée générale a eu lieu, qui a projeté les règlemens de police; un grand-sanhédrin, assemblée dont les Juifs depuis tant de siècles n'avoient point vu d'exemple, a proclamé les devoirs religieux. Il a solennellement déclaré que la loi de Moïse bien loin d'autoriser ses sectateurs à devenir habitans d'un Etat sans en adopter les intérêts, sans en connoître les autorités, sans en suivre les lois, leur prescrit le contraire et les sentimens qui les attachent à leur patrie adoptive, et l'obéissance à toutes ses institutions et le devoir de s'armer pour sa défense. Bientôt des règlemens seront arrêtés, qui acheveront ce grand ouvrage, régulariseront l'exercice du culte hébraïque: cette réforme qui fera époque dans les annales des Israélites, sera pour eux le sujet d'une éternelle reconnoissance. La sévérité méritée par quelques individus a été l'occasion des bienfaits répandus sur tous. Le premier de ces bienfaits est en leur conservant le nom François, de les rendre dignes de le porter.

Finances.

Telles sont les améliorations opérées dans

l'administration intérieure de la France depuis votre dernière session; mais il y manque encore le trait principal, celui qui mérite le plus de fixer votre attention, l'état de nos finances; aucune époque ne les montre aussi prospères, aucun période aussi court n'a été témoin d'une pareille amélioration. Le trésor public a été affranchi de la dépendance où le tenoient des entrepreneurs de service qui usoient, pour sa ruine, de ses propres moyens. Les négociations, autrefois si onéreuses, sont devenues faciles et se font à un taux très-modéré; le trésor escompte ses effets au-dessous de cinq pour cent, ce dont l'ancienne monarchie n'offre aucun exemple. Une caisse de service placée près du trésor servant à ses rapports avec les comptables et avec le public, leur donne la facilité d'accélérer les versemens qu'ils doivent faire, offre aux particuliers un placement sûr que l'agiotage ne peut atteindre.

Par elle le trésor public peut sans transport d'argent, en employant dans chaque lieu les recettes qui y ont été faites, en faire trouver là où les paiemens sont à faire; ses ressources sont accrues au-delà de ses besoins; l'ancienne monarchie, dans ses énormes emprunts ne trouvoit pas une mine aussi féconde; jamais cependant il ne fut moins nécessaire de l'exploiter; les caisses sont

pleines, les paiemens se font à point nommé, les ordonnances sur le trésor public sont devenues les lettres-de-change les plus sûres; les effets publics sont ceux qui inspirent le plus de confiance.

Tel est l'effet des premiers regards que *l'Empereur* a donnés à l'état des finances après son retour de Vienne, et de l'attention avec laquelle il a suivi cette branche importante d'administration, et cependant aucun impôt n'a été ajouté à ceux qui existoient, aucune source de richesse nouvelle ne s'est ouverte pour le trésor; l'ordre et la prévoyance du chef du Gouvernement ont seuls opéré cette incroyable amélioration.

Apperçu de la dernière guerre.

Ne croyez-vous pas, Messieurs, que je viens de vous parler de ce qui a été fait pendant une longue et heureuse paix, où la France environnée de peuples amis, recevant le tribut que son industrie leur impose, riche de tous ses moyens, n'avoit à s'occuper que de perfectionner son administration intérieure et d'accroître sa richesse? Non, vous le savez, cette année a été une année de guerre, quoique la foudre qui a frappé nos ennemis, se soit tellement éloignée que nous avons à peine pu l'entendre.

Dès le 25 Septembre, *l'Empereur* étoit parti de Paris; le 8 Octobre il étoit à Bamberg, à la tête d'une armée déja réunie sur les derrières d'un ennemi qui comptoit le surprendre.

Le 9, son avant-garde avoit culbuté les avant-gardes ennemies à Schleitz et Saalfeld.

Le 14, jour anniversaire de la bataille d'Ulm, il remportoit la mémorable victoire d'Jena.

Le roi de Prusse fuyoit après avoir vainement combattu à la tête de cent trente mille hommes; il avoit vu les princes de son sang et les vieux généraux de Frédéric, soutiens de la monarchie, blessés ou prisonniers, son armée, boulevard de la Prusse, dispersée et détruite; et sa destruction entraînoit la chute de cette puissance élevée par une suite de princes guerriers ou habiles à profiter des circonstances, étendue et fortifiée par le génie de Frédéric, accrue récemment par l'amitié de la France.

Le 16, Erfurth capituloit.

Le 17, *l'Empereur* étoit à Weimar rétablissant l'ordre dans cette ville.

Le 18, le 19 et le 20, Leipsick, Halle et Wittenberg ouvroient leurs portes à ses troupes.

Le 23 et le 24, elles entraient à Berlin, *l'Empereur* arrivoit à Potzdam, visitoit Sans-Soucy,

et de sa main triomphante saisissoit l'épée de Frédéric en honorant sa mémoire.

Le 27 et le 28, il faisoit son entrée solennelle à Berlin, et passoit en revue, sous les murs de cette capitale, son armée victorieuse.

Le 9 et le 10 Décembre, ses avant-gardes étoient à Posen, passoient la Vistule, occupoient Thorn.

Le 15, l'électeur de Saxe et les princes de sa Maison obtenoient la paix, devenoient alliés de la France, et un vainqueur généreux leur accordoit un accroissement de dignités et de territoire.

Le 18, *l'Empereur* faisoit son entrée dans la capitale de la Pologne; le 25, il passoit le Narew, battait l'ennemi à Czarnovo, et le lendemain il le battoit encore à Nasiest. *L'Empereur* passoit l'Ukra, la Soua, en poursuivant cette armée qui avoit prétendu défendre Varsovie et soutenir la Prusse.

Elle étoit atteinte et défaite le 26 à Pultusk et à Golymin.

L'ennemi en désordre ne doit son salut qu'à une saison extraordinaire, que ni le climat ni l'époque de l'année ne donnoient lieu d'attendre.

La Silésie ainsi isolée et coupée, n'ayant plus de communication ni avec la Prusse ni avec l'ar-

mée alliée, ne pouvoit tarder à tomber sous les efforts de ce jeune prince qui, pour son coup-d'essai, fait la conquête de dix places fortes et d'une des plus belles provinces de l'Europe.

Les Russes voient *l'Empereur* un moment immobile; ce repos apparent excite leur audace; ils forment un projet téméraire: les combats de Bergfreed, de Hoff, la terrible bataille d'Eylau, ou plutôt une suite non interrompue de combats et de victoires pendant six jours, les repoussent au-délà de la Pregel, sous les murs de Koenigsberg et couronnent cette mémorable campagne.

L'ennemi n'est point éclairé par ces revers. Après avoir laissé à l'armée le temps nécessaire pour conquérir les plus importantes forteresses de la Prusse, il marche avec une témérité nouvelle, et l'immortelle campagne de Friedland vient ajouter encore aux prodiges opérés par la Grande-Armée et terminer la guerre.

Ses résultats.

Pendant ce rapide espace de temps, malgré les barrières opposées par les places fortes, les fleuves, l'hyver et la contrariété du temps, l'armée françoise, dans cette première partie de la campagne, a parcouru dans sa route victorieuse

plus de trois cents lieues de pays, fait deux cent mille prisonniers, pris quatre mille huit cents canons, quatre cents drapeaux, conquis la Prusse, occupé la Pologne, menacé la Russie. Les forteresses de la Prusse tombaient les unes à la suite des autres; Stettin, Custrin, Magdebourg, Breslau, Glogau, Brieg, Hameln, Nienbourg et Dantzick, avoient capitulé. Les débris d'une armée fugitive avoient rendu les armes, et l'électorat d'Hanovre tour-à-tour confié en dépôt à la Prusse par l'Angleterre, ou disputé entre ces deux États, était retombé sous la puissance de la France.

La Poméranie suédoise était occupée. La Pologne, encouragée par l'éclat de ses triomphes, s'étoit élevée contre ses oppresseurs; elle armait ses généreux soldats, souvent témoins et compagnons de la valeur françoise.

La Perse et l'Empire ottoman, éveillés par le bruit de ces triomphes, saisissoient avec ardeur l'occasion offerte de secouer le joug d'une longue oppression, et l'Asie entière se soulevoit à la voix de *l'Empereur* pour seconder ses desseins. Le Bosphore étoit devenu libre par l'apparition et la fuite d'une flotte angloise.

Schweidnitz, Neysse, Kosel avoient été pris pendant le repos de l'hiver. Dantzick, qui sembloit être l'objet de la campagne, venait de suc-

comber. Les lauriers de *Friedland* ont amené la paix de *Tilsitt*. Friedland, nom immortel que la France répète avec orgueil, avec ceux de *Marengo*, d'*Austerlitz* et de *Jena!* Tilsitt, si cher aux peuples de l'Europe qui ont enfin vu le terme des longues calamités d'une guerre si souvent renouvellée! On conservera à jamais le souvenir de cette circonstance mémorable qui rapprocha et réunit deux puissans Souverains. Ils seront fidèles aux engagemens qu'ils ont contractés. Puissent les événemens que les Princes ne maîtrisent pas toujours, seconder leurs voeux et maintenir cet accord qui garantit le repos du Monde! Alors ces jours si long-temps et si vainement appelés par la philantropie, auront lui pour la Terre; le bonheur du genre humain cessera d'être un rêve; il datera de l'entrevue du *Nyemen*.

Je rappelle ces faits sans prétendre les décrire. Ils sont consignés dans les bulletins, cette partie brillante de nos annales qui, rédigés par ceux-mêmes qui furent témoins de tant de prodiges; pourront seuls rendre croyables à la postérité tant de merveilleux événemens. Vous les avez lus dans vos départemens avec l'enthousiame qu'excite la gloire parmi des François; ils sont présens à votre mémoire, et mon foible pinceau n'égaleroit pas les souvenirs qu'ils vous ont laissés.

Examinez le résultat de tant d'événemens mémorables.

Voyez comment une sage politique a resserré tous les liens qui unissoient à la France des Etats que rapprochoient d'elle leurs propres intérêts! Les princes placés sur les rives du Rhin, qui pendant les longues dissentions de l'Allemagne n'avoient trouvé de protection efficace que celle de la France, ont changé en une convention durable ces rapports passagers; confédérés entr'eux, unis à la France sans en dépendre, ils ont fixé le règne de la concorde sur un rivage trop longtemps ensanglanté. L'Allemagne entière est toute dévouée ou soumise. La Saxe a été délivrée du joug pesant de la Prusse. Après cinquante ans d'oppression, le traité de Posen lui a rendu son indépendance. Son territoire agrandi et protégé par la France sera aussi inviolable que celui du Rhin. Nos aigles le défendent contre tout ennemi. Les acclamations des peuples, l'estime et l'amitié d'un Souverain vertueux ont été dans cette heureuse contrée la plus douce de nos conquêtes.

La portion de la Pologne qui avoit mérité notre reconnoissance a acquis son indépendance et recouvré ses droits. Une constitution sage et libérale remplace son anarchie constitutionnelle.

Cette généreuse noblesse qui, de son propre mouvement, a marché au-devant de son législateur, pour rendre la liberté à ses compatriotes, a acquis de nouveaux titres à l'estime de l'Europe. Trois millions d'hommes sont redevenus libres, et ont retrouvé une patrie. Cet article seul de ses lois nouvelles, place la constitution de Pologne sous la garantie de tout ce qui professe en Europe des idées libérales et des sentimens élevés.

Cette noble paix semble avoir été faite pour l'intérêt de l'humanité et de l'Europe entière. Le vainqueur n'a stipulé pour lui aucun avantage. Dantzick a été rendu au commerce et à la liberté. La navigation de la Vistule a été dégagée de ses entraves. Un juste équilibre a été réglé entre des Princes voisins. Tout ce qui doit les unir a été établi; tout ce qui pouvoit les diviser a été écarté; un nouveau royaume a été fondé. Il sera le lien de la France avec des contrées plus lointaines; il donnera l'existence à un peuple qui, divisé entre un si grand nombre de Souverains, n'avoit pas même un nom; les habitans de tant de petits Etats auront enfin une patrie; ils seront gouvernés par un Prince françois.

Naples à qui plus d'une fois la valeur françoise donna et ses lois et ses Princes, Naples

doit aussi à un Prince françois tous les biens d'une administration douce et équitable, d'un gouvernement régulier, d'une politique invariable; l'ordre règne dans ses murs, la paix dans ses campagnes; le caractère de son Prince promet à cet Etat d'heureuses destinées.

La Hollande aspirant enfin à terminer des essais de constitutions politiques que la condescendance avoit admis, que la patience avoit prolongés, a sagement adopté un gouvernement propre à diriger vers un but utile les moyens et les ressources qui lui restent : déjà elle attend du Prince qu'elle s'est donné, le rétablissement de son antique gloire et de sa longue prospérité; douce espérance qui lui fait oublier toutes ses pertes, et semble ranimer l'énergie et l'activité de ce peuple industrieux! Uni de sentimens comme d'intérêts au peuple françois, il déplore comme lui un malheur domestique qui leur est commun; sous le règne d'un bon Prince, ce sont presque les seuls maux qu'un peuple fidèle puisse redouter.

De tous côtés, au-delà des Alpes et des Pyrénées, de la mer du Nord jusqu'au golfe de Tarente, de l'embouchure de l'Elbe jusqu'aux sources de l'Inn, la France ne se trouve plus environnée que d'une vaste chaîne de peuples amis,

que ses armes avoient subjugués, que la sagesse de son chef a rendus à l'indépendance et au bonheur; et si cette sage et humaine politique, préparée depuis plusieurs années, n'a pu prévenir la guerre dernière, du moins en a-t-elle reculé le théâtre à une immense distance de nos frontières. La France, tranquille lorsque l'Europe étoit dévastée par la guerre, toute entière au sentiment de sa force, envisageoit l'avenir avec cette sécurité que donne le souvenir du passé, désirant la paix sans être fatiguée de la guerre, et prête à suivre les hautes destinées que lui préparoit celui en qui elle a mis sa confiance, sa gloire et son amour. Cette attente d'un grand peuple a été remplie, ses espérances surpassées; le moment de la prospérité est venu. Qui oserait en fixer les limites?

Tel est le tableau que j'ai eu à mettre sous vos yeux. Plusieurs branches de l'administration perfectionnées, les finances dans l'état le plus heureux; la France seule, entre tous les Etats de l'Europe, n'ayant pas de papier-monnoie, son commerce, au milieu d'une stagnation inévitable, conservant toutes ses espérances et préparant les germes de sa prospérité future; nos colonies maintenues dans un état qui doit un jour enrichir la métropole; les armes de la France portées,

par une suite de succès sans exemple, jusqu'aux extrémités de l'Europe; son influence s'étendant au delà du Bosphore et jusqu'au milieu du continent de l'Asie; le plus grand ordre, la plus profonde tranquillité régnant dans son intérieur lorsque son Souverain a été pendant dix mois éloigné de six cents lieues; l'Europe étonnée, nos ennemis confondus, l'Angleterre *restant seule* chargée du fardeau de la guerre et de la haine des peuples; telles sont, Messieurs, les opérations d'une année et les espérances de celle qui va suivre. Ce tableau s'embellira du bien que vous allez faire, et sans doute vous vous trouverez heureux d'avoir à concourir à l'accomplissement des voeux d'un Souverain qui, parvenu au plus haut degré de gloire auquel un mortel puisse arriver, fonde son bonheur sur le bonheur de son peuple, et n'ambitionne d'autre récompense de pénibles travaux, de soins infatigables, d'inquiétudes et de dangers, que l'amour de ses sujets et le suffrage de la postérité.

XXIV.

RÉPONSE DE MR. FONTANES.

Monsieur le ministre de l'intérieur,
Messieurs les Conseillers-d'Etat,

Le tableau que vous avez mis sous nos yeux, semble offrir l'image d'un de ces rois pacifiques uniquement occupé de l'administration intérieure au milieu de leurs Etats; et cependant tous ces travaux utiles, tous ces sages projets qui doivent les perfectionner encore, furent ordonnés et conçus dans le bruit des armes, aux derniers confins de la Prusse conquise, et sur les frontières de la Russie menacée. S'il est vrai qu'à cinq cents lieues de la capitale, parmi les soins et les fatigues de la guerre, un héros prépara tant de bienfaits, combien va-t-il les accroître en revenant au milieu de nous! le bonheur public l'occupera tout entier, et sa gloire en sera plus touchante.

Nous sommes loin de refuser à l'héroïsme les hommages qu'il obtint dans tous les temps. La philosophie outragea plus d'une fois l'enthousiasme militaire; osons ici le venger.

La guerre, cette maladie ancienne, et malheureusement nécessaire, qui travailla toutes les sociétés; ce fléau dont il est si facile de déplorer les effets, et si difficile d'extirper la cause; la

guerre elle-même n'est pas sans utilité pour les nations. Elle rend une nouvelle énergie aux vieilles sociétés ; elle rapproche de grands peuples long-temps ennemis, qui apprennent à s'estimer sur le champ de bataille; elle remue et féconde les esprits par des spectacles extraordinaires; elle instruit sur-tout le siècle et l'avenir, quand elle produit un de ces génies rares, faits *pour tout* changer.

Mais pour que la guerre ait de tels avantages, il ne faut pas qu'elle soit trop prolongée, ou des maux irréparables en sont la suite: les champs et les ateliers se dépeuplent, les écoles où se forment l'esprit et les moeurs sont abandonnées, la barbarie s'approche, et les générations, ravagées dans leur fleur, font périr avec elles les espérances du genre humain.

Le Corps-Législatif et le Peuple françois bénissent le grand Prince qui finit la guerre avant qu'elle ait pu nous faire éprouver d'aussi désastreuses influences, et lorsqu'elle nous porte au contraire tant de nouveaux moyens de force, de richesse et de population. La guerre qui épuise tout, a renouvellé nos finances et nos armées. Les peuples vaincus nous donnent des subsides, et la France trouve des soldats dignes d'elle chez les peuples alliés.

Nos yeux ont vu les plus grandes choses. Quelques années ont suffi pour renouveller la face du Monde. Un homme a parcouru l'Europe en ôtant et en donnant les diadèmes. Il déplace, il resserre, il étend à son choix les frontières des Empires: tout est entraîné par son ascendant. Hé bien! cet homme couvert de tant de gloire, nous promet plus ~~encore~~; ~~paisible et désarmé~~, il prouvera que cette force invincible qui renverse en courant les trônes et les Empires, est au-dessous de cette sagesse vraiment royale qui les conserve par la paix, les enrichit par l'agriculture et l'industrie, les décore par les chefs-d'oeuvre des arts, et les fonde éternellement sur le double appui de la morale et des lois.

F I N.

Livres François.

* d'Alembert à Frédéric II. sur la demembrement de la Pologne. Prédiction accomplie d'un contemporain témoin oculaire des deux premiers gouvernemens Saxons en Pologne. 8. 1 Thlr.

Collection générale et complète de Lettres Proclamations, Discours, Messages etc. etc. etc. de Napoléon le Grand, Empereur des François, Roi d'Italie, Protecteur de la confédération du Rhin etc. etc. Rédigée d'après le moniteur etc. classée suivant l'ordre du temps (1796—1807) accompagnée de notes historiques, publiée pr. Chr. A. Fischer. On trouvera à la fin un recueil choisi de pièces officielles, rapportes, discours etc. de MM. Talleyrand, Crotat, Champagny, Chaptal, Fontanes, Marbois, etc. gr. 8. 1 Thlr. 20 gr.

Colonie, la, de Robinson. Lecture interessante et instructive pour la Jeunesse. pr. Ch. Hildebrandt. Traduit de l'Allemand pr. S. M. Catel. Avec des Figures. 8.

Histoire des Campagnes des Armées françoises, par l'Auteur des lettres confidentielles sur les relations intéricures de la Cour de Prusse depuis la mort de Frédéric II. 4to. Avec des plans et des vues.

*Lettres confidentielles sur les relations intérieures de la Cour de Prusse depuis la mort de Frédéric II. T. I. II et III. 8. 4 Thlr.

* Recueil de traits caractéristiques pour servir à l'histoire de Frédéric Guilhaume et de plusieurs personnages marquants de sa Cour. Tirés de Lettres et de conversations familières et publiés pr. M. W. *** 8. 1 Thlr.

Robinson, le Nouveau. Livre de Lecture pour les enfans, par J. H. Campe; continné par C. Hildebrandt; traduit de l'Allemand pr. S. H. Catel. Avec figures. 8.

* Tisons d'Hercule, ou Fragments pour servir de supplément et de suite aux Lettres confidentielles sur les relations intérieures de la Cour de Prusse depuis la mort de Frédéric II. Cahier I—XII. Avec figures. gr. 8. 8 Thlr.

* Vienne et Berlin, mis en Parallele. Observations faites dans un voyage de Berlin à Vienne par la Silésie. Ouvrage qui sert de supplement aux Lettres confidentielles sur les Relations intérieures de la Cour de Prusse depuis la mort de Frédéric II. par F. de C—n. Enriche de deux gravûres en taille douce pr. Penzel, de quatres gravûres en bois pr. Gubitz et de trois estampes enluminées pr. Geisler. gr. 8. broché. 2 Thlr. 12 Gr.